This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Library of the University of Michigan

Bought with the income

of the

Ford - Messer

Bequest

E F FABER

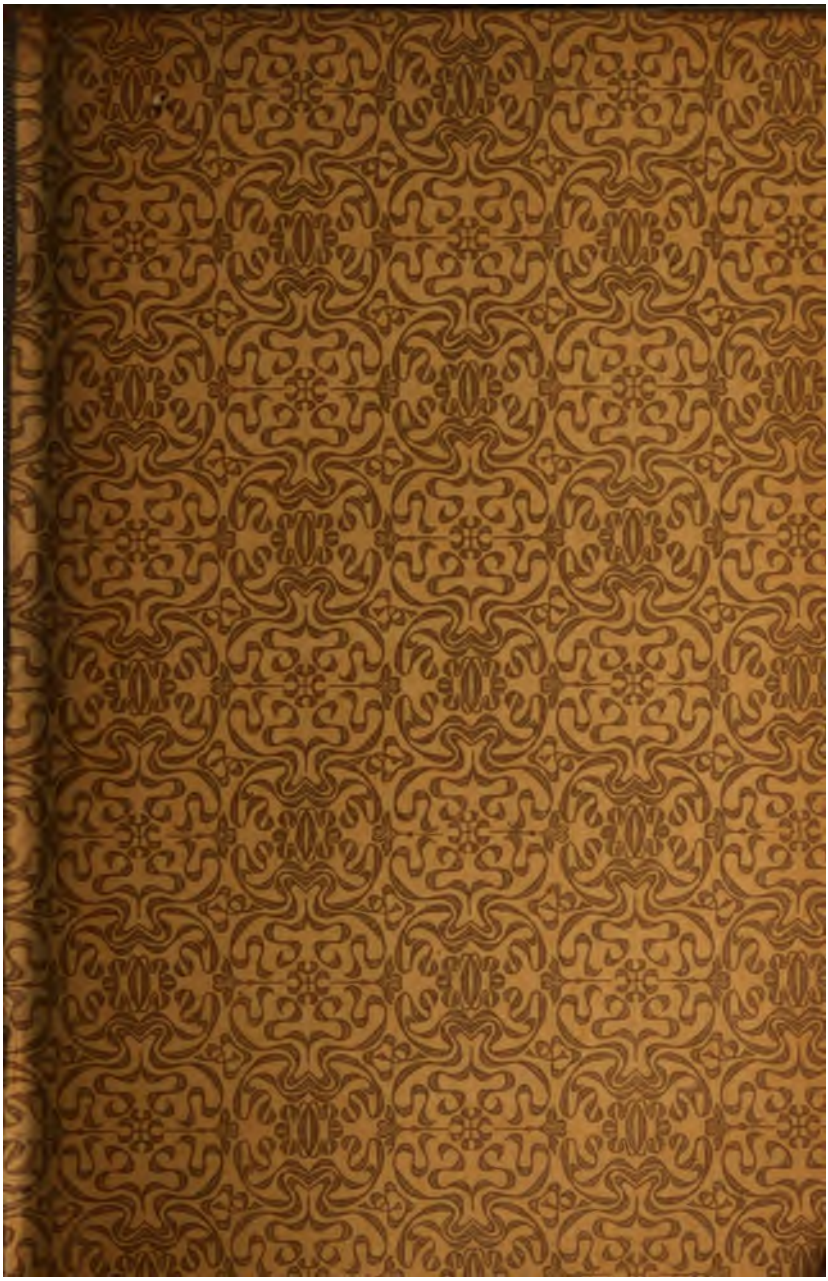

AS
242
1894

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1860.

VINGT-SIXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLX.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1860.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la création du monde	5866
— de la période julienne	6573
— depuis le déluge universel	4208
— de la fondation de Rome, selon Varron	2613
— de l'ère de Nabonassar	2607
— de l'ère chrétienne	1860

L'année 2636 des Olympiades, ou la 4me année de la 659e Olympiade, commence en juillet 1860.

L'année 1276 des Turcs, commencée le 31 juillet 1859, finit le 19 juillet 1860, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1860 du calendrier julien commence le 13 janvier 1860.

L'année 5621 de l'ère des juifs commence le 17 septembre 1859.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	18
Épacte	VII
Cycle solaire	21
Indiction romaine	3
Lettre dominicale	AG

127607

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	5 février.
Les Cendres	22 février.
Pâques	8 avril.
Les Rogations	14, 15 et 16 mai
Ascension	17 mai.
Pentecôte	27 mai.
La Trinité.	3 juin.
La Fête-Dieu	7 juin.
Premier dimanche de l'Avent	2 décembre.

Quatre-Temps.

Les 29 février, 2 et 3 mars.	Les 19, 21 et 22 septembre.
Les 30 mai, 1 et 2 juin.	Les 19, 21 et 22 décembre.

Éclipses.

Il y aura cette année deux éclipses de soleil, l'une annulaire, le 22 janvier, l'autre totale, le 18 juillet. La première sera invisible à Bruxelles; la seconde, visible comme éclipse partielle seulement, commencera à 2 h. 1^{m}, 5 du soir, pour finir à 4 h. 13^{m}, 4 du soir. — Il y aura aussi deux éclipses partielles de lune, la première le 7 février et la seconde le 1er août; la première sera seule visible à Bruxelles; elle commencera à 1 h. 19 m. du matin pour finir à 4 h. 13 m.

Janvier.

1 D. Circoncision de N.-S.
2 L. S. Adélard, abbé.
3 M. Ste Geneviève, vierge.
4 M. Ste Pharaïlde, vierge.
5 J. S. Télesphore, pape.
6 V. Épiphanie ou les Rois.
7 S. Ste Mélanie, vierge.
8 D. Ste Gudule, vierge.
9 L. S. Marcellin, évêque.
10 M. S. Agathon, pape.
11 M. S. Hygin, pape.
12 J. S. Arcade, martyr.
13 V. Ste Véronique de Milan.
14 S. S. Hilaire, év. de Poit.
15 D. S. Paul, ermite.
16 L. S. Marcel, pape.
17 M. S. Antoine, abbé.
18 M. Chaire de S. P. à Rome.
19 J. S. Canut, roi de Danem.
20 V. SS. Fabien et Sébastien.
21 S. Ste Agnès, vierge et m.
22 D. SS. Vincent et Anastase.
23 L. Épousailles de la Vierge.
24 M. S. Timothée, év. d'Eph.
25 M. Conversion de S. Paul.
26 J. S. Polycarpe, év. et m.
27 V. S. Jean Chrysostome, év.
28 S. S. Julien, év. de Cuença.
29 D. S. François de Sales.
30 L. Ste Martine, v. et mart.
31 M. S. Pierre Nolasque.

Premier Quartier le 1.
Pleine Lune le 8.
Dernier Quartier le 15.
Nouvelle Lune le 23.
Premier Quartier le 31.

Février.

1 M. S. Ignace, év. et mart.
2 J. Purific. ou Chandeleur.
3 V. S. Blaise, év et mart.
4 S. S. André, Ste Jeanne, r.
5 D. *Septuag.* Ste Agathe, v.
6 L. S. Amand, Ste Dorothée.
7 M. S. Romuald, abbé.
8 M. S. Jean de Matha.
9 J. Ste Apollonie, v. et mart.
10 V. Ste Scholastique, vierge.
11 S. S. Sévérin, abbé.
12 D. *Sexages.* Ste Eulalie, v.
13 L. Ste Euphrosine, vierge.
14 M. S. Valentin, prêt. et m.
15 M. SS. Faustin et Jovite, m.
16 J. Ste Julienne, vierge.
17 V. S. Julien, martyr.
18 S. S. Siméon, évêque et m.
19 D. *Quinq.* S. Boniface, év.
20 L. S. Éleuthère, évêque.
21 M. Le B. de Pépin de Landen.
22 M. *Les Cendres.* Ch. de S. P.
23 J. S. Pierre Damien, évêq.
24 V. S. Mathias, S. Modeste.
25 S. Ste Walburge, vierge.
26 D. *Quadrag.* Ste Aldetrude.
27 L. S. Alexandre, évêque.
28 M. SS. Chron., Besas.
29 M. *Quatre-temps,* S. Justin.

Pleine Lune le 7.
Dernier Quartier le 13.
Nouvelle Lune le 21.
Premier Quartier le 29

Mars.

—

1 J. S. Aubin, év. d'Angers.
2 V. *Quat.-temps.* S. Simplice.
3 S. *Quat.-t.* Ste Cunégonde.
4 D. *Reminisc.* S. Casimir, roi.
5 L. S. Théophile.
6 M. Ste Colette, vierge.
7 M. S. Thomas d'Aquin.
8 J. S. Jean de Dieu.
9 V. Ste Françoise, veuve.
10 S. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 D. *Oculi.* S. Vindicien, év.
12 L. S. Grégoire le Grand, p.
13 M. Ste Euphrasie, vierge.
14 M. Ste Mathilde, reine.
15 J. S Longin, soldat.
16 V. *Quat.-temps.* Ste Eusébie.
17 S. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 D. *Lætare.* S. Gabriel, arch.
19 L. S. Joseph, patr. de la B.
20 M. S. Wulfran, év. de Sens.
21 M. S. Benoit, abbé.
22 J. S. Basile, martyr.
23 V. S. Victorien, martyr.
24 S. S. Agapet, év. de Synnade.
25 D. La Passion. S. Humbert.
26 L. Annonciation. S. Ludger.
27 M. S. Rupert, év. de Worms.
28 M. S. Sixte III, pape.
29 J. S. Eustase, abbé.
30 V. N.-D. des Sept-Douleurs.
31 S. S. Benjamin, martyr.

Pleine Lune le 7.
Dernier Quartier le 14.
Nouvelle Lune le 22.
Premier Quartier le 30.

Avril.

—

1 D. *Les Rameaux.* S. Hugues.
2 L. S. François de Paule.
3 M. S. Richard, évêque.
4 M. S. Isidore de Séville.
5 J. *Jeudi-Saint.* S. Vincent.
6 V. *Vendredi-Saint.* S. Célest.
7 S. S. Albert, ermite.
8 D. PAQUES. S. Perpétue.
9 L. Ste Vaudru, abbesse.
10 M. S. Macaire, évêque.
11 M. S. Léon le Grand, pape.
12 J. S. Jules I, pape.
13 V. S. Herménigilde, mart.
14 S. SS. Tibur., Valér., Max.
15 D. *Quasimodo.* S. Anastasie.
16 L. S. Drogon, ermite.
17 M. S. Anicet, pape et mart.
18 M. S. Ursmar, év. et ab.
19 J. S. Léon IX, pape.
20 V. Ste Agnès, vierge.
21 S. S. Anselme, archevêque.
22 D. *Miserecordia.* S. Soter.
23 L. S. Georges, martyr.
24 M. S. Fidèle de Sigmaring.
25 M. S. Marc, évangéliste.
26 J. SS. Clet et Marcel, p. et m.
27 V. S. Antime, évêque.
28 S. S. Vital, martyr.
29 D. *Jubilate.* S. Pierre de M.
30 L. Ste Catherine de Sienne.

Pleine Lune le 5.
Dernier Quartier le 13.
Nouvelle Lune le 21.
Premier Quartier le 28.

Mai.

1 M. SS. Philippe et Jacq., ap.
2 M. S. Athanase, év. et doct.
3 J. Invention de la Ste Croix.
4 V. Ste Monique, veuve.
5 S. S. Pie V, pape.
6 D. *Cantate*. S. Jean Porte L.
7 L. S. Stanislas, év. et mart.
8 M. Apparition de S. Michel.
9 M. S. Grégoire de Nazianze.
10 J. S. Antonin, archevêque.
11 V. S. Franç. de Hiéronyme.
12 S. SS. Nérée et Achillée.
13 D. *Vocem*. S. Servais, év.
14 L. *Rogations*. S. Pacôme.
15 M. *Rogations*. Ste Dymphne,
16 M. *Rogations*. S. Jean Nép.
17 J. ASCENSION. S. Pascal.
18 V. S. Venance, martyr.
19 S. S. Pierre Célestin, pape.
20 D. *Exaudi*. S. Bernardin.
21 L. Ste Itisberge, vierge.
22 M. Ste Julie, vierg. et mart.
23 M. S. Guibert.
24 J. N.-D. Sec. des Chrétiens.
25 V. S. Grégoire VII, pape.
26 S. S. Philippe de N. *Jeûne*.
27 D. PENTECOTE. S. Jean I.
28 L. S. Germain, év. de Paris.
29 M. S. Maximin, év. de Trèv.
30 M. *Quatre-temps*. S. Ferdin.
31 J. Ste Pétronille.

Pleine Lune le 5.
Dernier Quartier le 12.
Nouvelle Lune le 20.
Premier Quartier le 27.

Juin.

1 V. *Quat.-temps*. S. Pamphile.
2 S. *Quat.-temps*. S. Marcell.
3 D. La Trinité. Ste Clotilde.
4 L. S. Optat, év. de Milève.
5 M. S. Boniface, év. et mart.
6 M. S. Norbert, évêque.
7 J. Fête-Dieu. S. Robert, ab.
8 V. S. Médard, évêque.
9 S. SS. Prime et Félicien, m.
10 D. Ste Marguerite, reine.
11 L. S. Barnabé, apôtre.
12 M. S. Jean de Sahagun.
13 M. S. Antoine de Padoue.
14 J. S. Basile le Grand, arc.
15 V. SS. Guy et Modeste, m.
16 S. S. Jean François Régis.
17 D. Ste Alène, vierge et mart.
18 L. SS. Marc et Marcellin, m.
19 M. Ste Julienne de Falc., v.
20 M. S. Sylvère, pape et m.
21 J. S. Louis de Gonzague.
22 V. S. Paulin, év. de Nole.
23 S. B. Marie d'Oignies.
24 D. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 L. S. Guillaume, abbé.
26 M. SS. Jean et Paul, mart.
27 M. S. Ladislas, roi de Hong.
28 J. S. Léon II, pape. *Jeûne*.
29 V. SS. Pierre et Paul, ap.
30 S. Ste Adile, vierge.

Pleine Lune le 5.
Dernier Quartier le 11.
Nouvelle Lune le 19.
Premier Quartier le 26.

Juillet.

—

1 D. S. Rombaut, évêque.
2 L. Visitation de la Vierge.
3 M. S. Euloge, martyr.
4 M. S. Théodore, évêque.
5 J. S. Pierre de Lux., év.
6 V. Ste Godelive, martyre.
7 S. S. Willebaud, évêque.
8 D. Ste Elisabeth, reine.
9 L. SS. Martyrs de Gorcum.
10 M. Les sept Frères Martyrs.
11 M. S. Pie I, pape.
12 J. S. Jean Gualbert, abbé.
13 V. S. Anaclet, pape et m.
14 S. S. Bonaventure, évêq.
15 D. S. Sacr. de Mir. à Brux.
16 L. N.-D. du Mont-Carmel.
17 M. S. Alexis, confesseur.
18 M. S. Camille de Lellys.
19 J. S. Vincent de Paul.
20 V. S. Jérôme Émilien.
21 S. Ste Praxède, vierge.
22 D. Ste Marie-Madeleine.
23 L. S. Apollinaire, évêque.
24 M. Ste Christine, v. et mart.
25 M. S. Jacques le majeur, ap.
26 J. Ste Anne, mère de la Vier.
27 V. S. Pantaléon, martyr.
28 S. S. Victor, martyr.
29 D. Ste Marthe, vierge.
30 L. SS. Abdon et Sennen, m.
31 M. S. Ignace de Loyola.

Pleine Lune le 3.
Dernier Quartier le 11.
Nouvelle Lune le 18.
Premier Quartier le 25.

Août.

—

1 M. S. Pierre-ès-Liens.
2 J. St Étienne, S. Alphonse.
3 V. Invention de S. Etienne.
4 S. S. Dominique, confess.
5 D. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 L. Transfiguration de N. S.
7 M. S. Donat, év. et mart.
8 M. S. Cyriac, martyr.
9 J. S. Romain, martyr.
10 V. S. Laurent, martyr.
11 S. S. Géry, év. de Cambrai.
12 D. Ste Claire, vierge.
13 L. S. Hippolyte, martyr.
14 M. S. Eusèbe, mart. *Jeûne.*
15 M. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 J. S. Roch, confesseur.
17 V. S. Libérat, abbé.
18 S. Ste Hélène, impératrice.
19 D. S. Joachim, S. Jules.
20 L. S. Bernard, abbé.
21 M. Ste Jeanne-Françoise.
22 M. S. Timothée, martyr.
23 J. S. Philippe Béniti.
24 V. S. Barthélemy, apôtre.
25 S. S. Louis, roi de France.
26 D. S. Zéphirin, pape et m.
27 L. S. Joseph Calasance.
28 M. S. Augustin, év. et doct.
29 M. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 J. Ste Rose de Lima, vierge.
31 V. S. Raymond Nonnat.

Pleine Lune le 1.
Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 16.
Premier Quartier le 23.
Pleine Lune le 31.

Septembre.

1 S. S. Gilles, abbé.
2 D. S. Étienne, roi de Hong.
3 L. S. Remacle, év. de Maest.
4 M. Ste Rosalie, vierge.
5 M. S. Laurent Justinien.
6 J. S. Donatien, martyr.
7 V. Ste Reine, vierge.
8 S. Nativité de la Vierge.
9 D. S. Gorgone, martyr.
10 L. S. Nicolas de Tolentino.
11 M. SS. Prote et Hyacinthe.
12 M. S. Guy d'Anderlecht.
13 J. S. Amé, év. Sion en Val.
14 V. Exaltation de la Croix.
15 S. S. Nicomède, martyr.
16 D. SS. Corneille et Cyprien.
17 L. S. Lambert, év. de Maest.
18 M. S. Joseph de Cupertino.
19 M. *Q.-temps.* S. Janvier, mart.
20 J. S. Eustache, martyr.
21 V. *Quat.-temps.* S. Matthieu.
22 S. *Q.-temps.* S. Maurice.
23 D. Ste Thècle, vierge et m.
24 L. Notre-Dame de Merci.
25 M. S. Firmin, év. et mar.
26 M. SS. Cyprien et Justine.
27 J. SS. Cosme et Damien, m.
28 V. S. Wenceslas, martyr.
29 S. S. Michel, archange.
30 D. S. Jérôme, docteur.

Dernier Quartier le 8.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 21.
Pleine Lune le 30.

Octobre.

1 L. S. Bavon, S. Remi.
2 M. S. Léodegaire, évêque.
3 M. S. Gérard, abbé.
4 J. S. François d'Assise.
5 V. S. Placide, martyr.
6 S. S. Brunon, confesseur.
7 D. S. Marc, pape.
8 L. Ste Brigitte, veuve.
9 M. S. Denis et ses comp., m.
10 M. S. François de Borgia.
11 J. S. Gommaire, p. de Lier.
12 V. S. Wilfrid, év. d'York.
13 S. S. Édouard, roi d'Angl.
14 D. S. Calixte, pape et mart.
15 L. Ste Thérèse, vierge.
16 M. S. Mummolin, évêque.
17 M. Ste Hedwige, veuve.
18 J. S. Luc, évangéliste.
19 V. S. Pierre d'Alcantara.
20 S. S. Jean de Kenti.
21 D. Ste Ursule et ses comp. m.
22 L. S. Mellon, évêque.
23 M. S. Jean de Capistran.
24 M. S. Raphaël, archange.
25 J. SS. Crépin et Crépinien.
26 V. S. Évariste, pape et m.
27 S. S. Frumence, apôtre.
28 D. SS. Simon et Jude, apôt.
29 L. Ste Ermelinde, vierge.
30 M. S. Foillan, martyr.
31 M. S. Quentin, m. *Jeûne.*

Dernier Quartier le 7.
Nouvelle Lune le 14.
Premier Quartier le 21.
Pleine Lune le 29.

Novembre.

1 J. TOUSSAINT.
2 V. *Les trépassés.*
3 S. S. Hubert, év. de Liége.
4 D. S. Charles Borromée.
5 L. S. Zacharie, Se Elisabeth.
6 M. S. Winoc, abbé.
7 M. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 J. S. Godefroi, év. d'Am.
9 V. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 S. S. André Avellin.
11 D. S. Martin, év. de Tours.
12 L. S. Liévin, év. et mart.
13 M. S. Stanislas Kostka.
14 M. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 J. S. Léopold, confesseur.
16 V. S. Edmond, archevêq.
17 S. S. Grégoire Thaumatur.
18 D. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 L. Ste Élisabeth, duchesse.
20 M. S. Félix de Valois.
21 M. Présentat. de la Vierge.
22 J. Ste Cécile, vierge et mar.
23 V. S. Clément I, pape et m.
24 S. S. Jean de la Croix.
25 D. Ste Catherine, v. et m.
26 L. S. Albert de Louv., év.
27 M. S. Acaire, év. de Noyon.
28 M. S. Rufe, martyr.
29 J. S. Saturnin, martyr.
30 V. S. André, apôtre.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 13.
Premier Quartier le 20
Pleine Lune le 28.

Décembre.

1 S. S. Éloi, év. de Noyon.
2 D. *Avent.* Ste Bibienne, v.
3 L. S. François Xavier.
4 M. Ste Barbe, martyre.
5 M. S. Sabbas, abbé.
6 J. S. Nicolas, év. de Myre.
7 V. S. Ambroise, év. et doct.
8 S. Conception de la Vierge.
9 D. Ste Léocadie, v. et mart.
10 L. S. Melchiade, pape et m.
11 M. S. Damase, pape.
12 M. S. Valéry, abbé en Pic.
13 J. Ste Lucie, vierge et mart.
14 V. S. Spiridion, évêque.
15 S. S. Adon, arch. de Vien.
16 D. S. Eusèbe, év. de Verc.
17 L. Ste Begge, veuve.
18 M. Expectation de la Vierge.
19 M. *Q.-temps.* S. Némésion.
20 J. S. Philogone, évêque.
21 V. *Quat.-temps.* S. Thomas.
22 S. *Quat.-temps.* S. Hungère.
23 D. Ste Victoire, vierge et m.
24 L. S. Lucien. *Jeûne.*
25 M. NOËL.
26 M. S. Étienne, premier m.
27 J. S. Jean, apôt. et évang.
28 V. SS. Innocents.
29 S. S. Thomas de Cantorb.
30 D. S. Sabin, évêq. et mart.
31 L. S. Sylvestre, pape.

Dernier Quartier le 5.
Nouvelle Lune le 12.
Premier Quartier le 20.
Pleine Lune le 28.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Réunion de la commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget.

Élection du Directeur dans les trois classes.

Elections des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Rapport des commissions spéciales des finances nommées par chaque Classe.

Février. — Les mémoires, destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres*, doivent être remis avant le 1er du mois.

Élection du comité, chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres.

Mars. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Lettres*; rédaction du programme pour le concours suivant.

Élections des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*

Séance générale des trois classes pour régler les intérêts communs; élection des membres de la commission administrative.

Proclamation des résultats de la deuxième période du prix quinquennal de littérature flamande.

Juin. — Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er du mois.

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 20 du mois.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses décernées.

Octobre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Novembre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Décembre. — Nomination des commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Sciences;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élections des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses décernées.

Fin de la période quinquennale pour le prix institué, par la *Classe des Beaux-Arts,* en faveur de la gravure au burin.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, le 13 avril 1773 (1).

(1) Voyez, dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année, les différents documents relatifs à l'histoire de l'ancienne Académie impériale et royale, publiés par M. Gachard, d'après les pièces retrouvées dans les archives de l'État.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur l'utilité de la création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de l'Académie, et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, sépara définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez dans les *Annuaires* de 1846 à 1850 les documents relatifs à la réorganisation de l'Académie.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres en rapport avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou naturalisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par l'arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté des changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a de plus une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés au concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de mai, une séance générale pour régler entre elles les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par

une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

Règlement général (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique ; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par l'arrêté royal du 10 août 1852, qui modifie la rédaction primitive.

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7. On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (1).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par l'arrêté royal du 15 juin 1854. qui modifie la rédaction primitive.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, à savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre ;

La classe des lettres, au mois de mai ;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance ; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués aux membres de la manière suivante :

Un jeton aux membres qui habitent Bruxelles ou les environs ;

Deux jetons aux membres qui habitent de deux à dix lieues de distance de Bruxelles ;

Trois jetons aux membres qui habitent de dix à quinze lieues de distance de Bruxelles ;

Quatre jetons aux membres qui habitent à plus de dix-huit lieues de distance de Bruxelles.

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont

lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les bulletins.

Art. 23. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant, l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression, est inséré dans les mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille, seront ou ne seront pas insérés dans le bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bulletins de l'Académie, ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition)	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00
Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.		
Couverture non imprimée, in-4°, papier de pâte, le cent	fr.	3 00
» » in-8°		1 50
» imprimée, in-4°		5 00
» » in-8°		3 00
Brochure in-4°, avec planches, moins de 5 feuilles, le cent.		4 00
» » » plus de 5 feuilles		5 50
» in-8°, » moins de 5 feuilles		3 00
» » » plus de 5 feuilles		4 00

Art. 29. L'Académie a son lithographe; mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres lithographes, dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression, sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir

pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours, doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels, sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'Académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé ; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard: 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe, soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion, ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

(1) Adoptés par arrêté royal du 24 octobre 1849.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction, étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat,

à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Tous les deux ans, et dans l'ordre déterminé par le sort, chacun des membres ou correspondants communiquera à la classe un travail inédit, dont la lecture ne dépassera pas la durée d'une heure.

Ces lectures seront réparties entre les séances de manière qu'il n'y en ait jamais plus de deux par jour.

Les lectures obligatoires n'excluent pas les autres lectures.

Le bureau avertira deux mois à l'avance chaque membre ou correspondant de l'époque où il est appelé à communiquer son travail.

La convocation fera mention, pour chaque séance, des lectures qui seront faites en vertu de la présente disposition, du sujet des travaux qui seront lus et du nom des auteurs.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

(1) Adoptés par arrêté royal du 23 mars 1849.

Règlement intérieur de la classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de repré-

senter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement de la bibliothèque de l'Académie.

(7 MAI 1850.)

ART. 1er. La bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel (1).

ART. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie.*

ART. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

ART. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

(1) Dans la séance du 5 juillet 1856, la commission administrative a décidé que la Bibliothèque serait ouverte le lundi et le jeudi de chaque semaine, de midi à 4 heures, sauf les jours fériés et pendant les vacances académiques. Cette décision a été modifiée par l'assemblée générale de 1858, et depuis la bibliothèque n'est plus ouverte qu'un jour par semaine, le jeudi.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui seraient demandés, par un autre membre, seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. L'on ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Local provisoire destiné à l'Académie.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

ART. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

ART. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs.

Rapport au Roi.

SIRE,

Votre Majesté vient de réorganiser l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et Elle a déterminé quelles seraient ses publications.

Ces publications comprennent les mémoires des membres, des associés, des correspondants; les mémoires couronnés et ceux des savants étrangers.

Ce cadre, Sire, est assez vaste, et, à en juger par le passé, l'Académie continuera à fournir dignement son contingent à notre édifice littéraire et scientifique.

Mais indépendamment de ces travaux, il en est d'autres, d'une haute importance, qui exigent le concours et les lumières d'un grand nombre de personnes. Tels seraient :

Une biographie nationale;

Une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

Enfin, la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de confier ces travaux à l'Académie, qui sera autorisée à s'adjoindre des savants et des littérateurs pris en dehors de son sein. Flattée de ce nouveau témoignage de la confiance du Gouvernement de Votre Majesté en ses lumières et en son zèle, elle y répondra dignement, et elle acquerra des nouveaux droits à la reconnaissance du pays, à l'estime du monde savant.

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale ;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc. ;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

Art. 2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

Art. 3. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Sylvain Van de Weyer.

PRIX QUINQUENNAUX D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Prix quinquennal d'histoire.

Rapport au Roi.

SIRE,

Les études historiques sont cultivées en Belgique avec une espèce de prédilection. Il est permis de croire que l'action du Gouvernement n'est pas restée étrangère à ce fait et qu'il y a, au contraire, puissamment contribué. Ainsi la recherche et la publication des chroniques belges inédites, les soins donnés à la mise en ordre des dépôts des archives nationales, la publication des inventaires des archives, la création de la bibliothèque royale, les encouragements accordés aux bibliothèques communales et aux sociétés littéraires ou savantes locales, toutes ces mesures ont incontestablement servi à répandre et à faciliter la connaissance des sources historiques.

Naguère Votre Majesté a donné une preuve de sa sollicitude pour les travaux historiques, en instituant un prix spécial de trois mille francs en faveur de l'auteur de la meilleure histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle.

J'ai l'honneur, Sire, de proposer à Votre Majesté une nouvelle mesure qui, j'ose le croire, sera accueillie avec

faveur par le public savant : c'est l'institution d'un prix quinquennal en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui sera publié durant chaque période de cinq années.

L'expérience prouve, Sire, qu'on obtient souvent, en laissant à chacun sa liberté d'action, des résultats plus satisfaisants qu'en traçant d'avance le cadre d'un travail. Ici, aucun point historique n'est désigné de préférence à un autre. Tout savant traitera le sujet vers lequel il se sentira attiré : tel cherchera à éclaircir les points encore obscurs de la constitution primitive de notre nationalité ; tel racontera nos luttes et nos dissensions au moyen âge ; tel autre enfin rapportera les événements qui, pour être plus récents, ne sont cependant qu'imparfaitement connus. L'érudition, la critique, le style, trouveront à la fois l'occasion de se produire et d'être appréciés.

Déjà plus d'une fois, Sire, l'idée de cette mesure a été suggérée. La meilleure occasion de la réaliser me semble être la réorganisation de l'Académie. C'est donc avec confiance que je soumets à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Voulant donner un nouveau témoignage de Notre haute sollicitude pour les travaux relatifs à l'histoire de la Belgique, et exciter, en même temps, le zèle et l'émulation des savants qui se livrent à ces travaux ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

ART. 2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

ART. 3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).

Art. 1er. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850.

Art. 2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est belge de naissance ou naturalisé.

Art. 3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie, antérieurement au 1er janvier 1846, seront admis au concours après leur achèvement.

Art. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

Art. 5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (2).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

Art. 6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Approuvé par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) La rédaction primitive de cet article a été modifiée conformément au second § de l'art. 5 de l'arrêté royal du 29 novembre 1851. (Voyez page 58.)

Prix quinquennaux de littérature et de sciences.

Rapport au Roi.

SIRE,

Lorsque, en 1845, Votre Majesté donna de nouveaux statuts à l'Académie de Belgique, Elle rattacha à cette réorganisation l'institution d'un prix de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui serait publié durant chaque période de cinq années.

La fondation de ce prix quinquennal a été accueillie avec faveur. Tout ce qui peut tendre à encourager et à propager l'étude sérieuse de l'histoire nationale mérite au plus haut degré la sollicitude du Gouvernement. Quelle que soit cependant son importance, l'histoire nationale ne forme pas seule le domaine intellectuel d'un peuple. Les lettres et les sciences, dans leurs nombreuses subdivisions, y occupent une large place. Or, les travaux littéraires et scientifiques proprement dits sont dignes aussi des encouragements de l'État. Il lui appartient de contribuer, par tous les moyens dont il dispose, au progrès des diverses branches des connaissances humaines. Les lettres et les sciences ont pris d'ailleurs, en Belgique, un essor assez remarquable pour appeler l'attention prévoyante du gouvernement.

Je crois le moment venu de proposer à Votre Majesté de fonder cinq autres prix quinquennaux en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés, en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;
2° Littérature française;
3° Littérature flamande;
4° Sciences physiques et mathématiques;
5° Sciences naturelles.

L'adjonction de la première catégorie se justifie par la tendance sérieuse de la plupart des travaux publiés par des auteurs belges. Il est incontestable que, après l'histoire nationale, c'est vers les sciences morales et politiques que se porte, de préférence, l'activité de nos écrivains. Cette prédilection est favorisée par le caractère éminemment libéral des institutions du pays. Aussi Votre Majesté a-t-elle cru nécessaire de rattacher, en 1845, les sciences morales et politiques aux autres attributions de la classe des lettres de l'Académie. L'institution d'un prix spécial sera sans doute accueillie avec gratitude par les esprits d'élite qui se sentent attirés vers l'étude de la philosophie, de la morale, de l'économie politique, de l'histoire générale, de la législation ancienne et moderne.

La littérature française et la littérature flamande, dans leurs formes diverses, seront également encouragées par des prix spéciaux. Quelle que soit la forme adoptée par les écrivains, quel que soit aussi le caractère de leurs œuvres, la palme sera naturellement accordée à celui qui, au mérite du fond, aura su joindre les plus grandes qualités du style.

Le Gouvernement ne doit pas moins favoriser les efforts si utiles de ceux qui se livrent avec persévérance et avec succès à l'étude des sciences proprement dites. Il est équitable aussi de placer sur la même ligne les sciences naturelles et les sciences mathématiques et physiques.

Les principes, qui ont servi de base au règlement pour le prix quinquennal d'histoire, sont conservés. Le Gouvernement se réserve, en outre, l'approbation des dispositions réglementaires qui lui seront soumises pour la composition des jurys et pour le jugement des ouvrages.

Cependant, Sire, il m'a paru nécessaire de stipuler que si aucun des ouvrages publiés durant la période quinquennale n'est jugé digne d'obtenir le prix intégralement, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix. Cette modification n'a pas seulement pour but d'empêcher que le jury ne couronne des ouvrages médiocres, à défaut d'œuvres remarquables; elle doit encore avoir pour effet d'encourager des travaux qui, sans être réellement hors ligne, approcheraient cependant d'un certain degré de perfection.

Les dispositions que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté, assureront aux allocations votées pour l'encouragement des lettres et des sciences, une destination impartiale et élevée, et en les sanctionnant, Votre Majesté donnera un nouveau témoignage de sa sollicitude pour les intérêts moraux de la nation.

Le Ministre de l'intérieur,
Ch. Rogier.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu Notre arrêté du 1er décembre 1845, instituant un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans;

Revu Notre arrêté du 26 décembre 1848 qui approuve le règlement proposé par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, pour ledit concours;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux, de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés, en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;
2° Littérature française;
3° Littérature flamande;
4° Sciences physiques et mathématiques;
5° Sciences naturelles.

Art. 2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres; et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

Art. 3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

Art. 4. Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

Art. 5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises par l'allocation du grand prix.

Art. 6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845, est rapporté.

Art. 7. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 6 juillet 1851.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Ch. Rogier.

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences.

Rapport au Roi.

Sire,

Par arrêté du 6 juillet 1851, Votre Majesté a institué cinq prix quinquennaux, de 5,000 francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes : sciences morales et politiques ; littérature française ; littérature flamande ; sciences physiques et mathématiques ; sciences naturelles.

Votre Majesté s'était réservé l'approbation des dispositions réglementaires qui lui seraient soumises pour la composition des jurys, le jugement des ouvrages et l'ordre dans lequel seront appelées les différentes branches énoncées ci-dessus.

Une commission mixte, qui représentait la classe des sciences et la classe des lettres de l'Académie, a été chargée d'élaborer le règlement pour les prix quinquennaux. Le travail de cette commission a été ensuite adopté par les deux classes.

Ce projet reproduit, autant que la différence des matières le permettait, les dispositions et les termes du règlement du 26 décembre 1848, pour le prix quinquennal d'histoire.

Toutefois, l'Académie a pensé qu'il serait convenable que la nomination des jurys se fît sur une liste double de pré-

sentation. Ce principe devra être appliqué aussi à la composition du jury chargé de décerner le prix quinquennal d'histoire.

L'Académie aurait désiré pouvoir stipuler que les jurys seront invariablement composés, pour une partie, de membres étrangers à la compagnie. Mais elle a été arrêtée par cette considération qu'une disposition tendant à limiter la part respective des candidats à élire, soit parmi les académiciens, soit parmi les personnes étrangères à la compagnie, aurait pour effet de rendre les choix plus difficiles, et peut-être même d'exclure du nombre des juges les personnes véritablement compétentes; ce cas pourrait surtout se présenter pour certaines branches des sciences. Il a donc paru plus sage de ne pas limiter les choix par une mesure restrictive.

Quant à l'ordre adopté pour les différentes catégories successivement appelées à concourir, il a été établi par ce motif que les *sciences naturelles* forment la partie qui comprend, en ce moment, le plus grand nombre de travaux importants et, en outre, parce qu'il convient de faire alterner autant que possible les deux classes de l'Académie pour les prix à décerner par leur intermédiaire.

D'après ces considérations, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté les dispositions réglementaires proposées par l'Académie.

Le Ministre de l'intérieur,
CH. ROGIER.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu Notre arrêté du 6 juillet 1851 qui institue cinq prix quinquennaux, etc.;

Vu les articles 2, 3 et 4, dont la teneur suit, etc.;

Vu le projet de règlement pour les prix quinquennaux, présenté par les classes des sciences et des lettres de l'Académie;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

RÈGLEMENT POUR LES PRIX QUINQUENNAUX.

Art. 1er. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;

Littérature française;

Sciences physiques et mathématiques;

Littérature flamande;

Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852 pour la littérature française, et ainsi de suite (1).

Art. 2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent, est admis au concours s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

(1) Le prix quinquennal de *littérature flamande* a été décerné, pour la période 1850-1854, en 1855; il pourra de nouveau être donné en 1860. Les autres prix reviendront aux époques suivantes : *sciences morales et politiques*, 1861; *sciences naturelles*, 1862; *littérature française*, 1863; *sciences physiques et mathématiques*, 1864; *littérature flamande*, 1860.

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

Art. 3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

Art. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

Art. 5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres nommés par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques.

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

Art. 6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

Art. 8. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 29 novembre 1851.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Organisation.

Arrêté royal (1).

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et a venir, salut.

Considérant que tous les travaux qui ont pour objet de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique, méritent Notre sollicitude ;

Qu'ils doivent contribuer à la fois au développement du patriotisme et aux progrès des lettres;

Que, déjà, mû par ce motif, Nous avons ordonné la publication des catalogues des Archives de l'État et celles des documents intéressants pour l'histoire générale du royaume, qui existent tant dans ces Archives que dans les autres dépôts de titres du pays ;

Considérant que la mise au jour des chroniques belges inédites doit concourir puissamment au même but;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Une Commission est instituée à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites.

Cette Commission est composée de MM. le baron de Gerlache, de Ram, le baron de Reiffenberg, Dewez, Gachard, Warnkœnig et J.-F. Willems (2).

(1) Voyez, p. 61, les modifications apportées par l'arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Voyez, p. 93, les membres qui composent actuellement la Commission.

Art. 2. La Commission sera installée par Notre Ministre de l'intérieur (1).

Elle s'occupera, dans ses premières séances, de la rédaction d'un plan pour ses travaux, qu'elle soumettra à l'approbation de Notredit Ministre.

Art. 3. Il sera mis à la disposition de la Commission, jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche qui lui est confiée, une somme annuelle de cinq mille francs, destinée à couvrir les frais de toute nature qu'elle aura à supporter.

Cette somme sera prélevée sur le crédit alloué au budget du Département de l'intérieur, pour l'encouragement des sciences et des lettres.

La Commission rendra compte de son emploi, chaque année, à Notre Ministre de l'intérieur (2).

Art. 4. Nous nous réservons d'accorder aux membres de la Commission telles distinctions et récompenses dont Nous les aurons jugés dignes.

Art. 5. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin officiel.

Donné à Bruxelles, le 22 juillet 1834.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

(1) La séance d'installation eut lieu le 4 août 1834, à l'hôtel du Ministère de l'intérieur.

(2) Un arrêté royal en date du 8 décembre 1837, ordonne la formation d'une liste chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres imprimés concernant l'histoire de Belgique, et alloue un subside annuel de 4,000 francs pour subvenir aux frais nécessités par ce travail. Le règlement pour la confection de cette liste a été adopté par arrêté ministériel du 16 novembre 1838.

Arrêté royal qui fait rentrer la Commission royale d'histoire dans le sein de l'Académie.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu Notre arrêté de ce jour, portant réorganisation de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Revu Notre arrêté du 22 juillet 1834, instituant une Commission à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. La Commission prérappelée, dans sa formation actuelle et avec son budget spécial, est maintenue.

Elle rentre dans le sein de l'Académie, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications serviront de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

Règlement intérieur de la Commission royale d'histoire (1).

Art. 1er. La Commission, composée de sept membres, nommés par le Roi, choisit dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 2. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen, se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux d'après le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, conformément à l'art. 2 de l'arrêté royal du 22 juillet 1834, et s'aider mutuellement de leurs lumières et de leurs connaissances.

La Commission s'assemble extraordinairement, lorsque le président le juge convenable.

Art. 3. Le président met les matières en délibération, recueille les voix, et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le doyen d'âge.

Art. 4. Il est publié un Compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée, et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication ne peut toutefois y être insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Le secrétaire est invité à continuer de placer, à la suite du compte rendu, un bulletin bibliographique, où seront

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mars 1845.

mentionnées les publications relatives à l'histoire de la Belgique, faites dans le royaume et à l'étranger, mais sans y exprimer d'opinion sur le mérite de ces ouvrages.

Art. 5. La Commission étant instituée uniquement à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publications qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 6. Les règles de publication arrêtées dans les séances de la Commission du 4 et du 16 août 1834, et imprimées dans le recueil de ses Bulletins (Ier vol., pp. 4, 5 et 6), seront strictement observées. Chaque volume à publier ne dépassera pas 100 feuilles in-4°.

Art. 7. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, ne sera autorisée qu'après que le membre qui désirera en être chargé aura fait connaître, dans un rapport à la Commission, le plan qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal. L'impression commencera quand la copie d'un tiers de volume, au moins, pourra être livrée à l'imprimeur.

Art. 8. Les cartes et planches reconnues nécessaires, pour être jointes au texte des chroniques, ou de leurs appendices, ne seront confectionnées que lorsque la Commission en aura autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 9. Tous les mois, l'imprimeur adressera à chaque membre de la Commission, une bonne feuille de tout ce qu'il aura imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 10. Chaque membre reçoit un exemplaire sur grand papier et un exemplaire sur papier ordinaire, des volumes de la collection, ainsi que six exemplaires du Bulletin. Il

a droit, en outre, à vingt-cinq exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier (1).

Art. 11. La distribution et la mise en vente des volumes ne peuvent avoir lieu, en Belgique, que dix jours après leur présentation au Roi, leur remise aux membres de la Commission et leur envoi dans les pays étrangers.

Art. 12. Les employés attachés à la Commission, adressent au président, avant chaque assemblée trimestrielle, un rapport sur leurs travaux pendant le trimestre qui a précédé.

La Commission elle-même adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 13. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 14. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 15. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 16. Les comptes sont vérifiés par le trésorier et visés par le président et par le secrétaire.

Ils sont transmis ensuite au Ministre de l'intérieur, qui en soigne la liquidation.

Cependant une somme à déterminer par le Ministre de

(1) Deux lettres du Ministre de l'intérieur, datées du 12 août et du 21 octobre 1847, 5e division, nº 2878, statuent que *tous les membres* de l'Académie seront gratifiés également des publications de la Commission.

l'intérieur pourra être mise annuellement à la disposition de la Commission pour faire face aux dépenses urgentes.

Il sera rendu un compte régulier de l'emploi de cette somme.

Art. 17. A l'avenir, les ouvrages dont il sera fait hommage à la Commission seront déposés à la Bibliothèque de l'Académie, à l'exception de ceux dont le commencement a été envoyé à la Bibliothèque royale, qui continuera à en recevoir la suite. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs seront insérés au Bulletin (1).

Art. 18. Pour les cas d'urgence et de moindre importance, ainsi que pour les travaux relatifs à la confection de la table chronologique des chartes imprimées, concernant l'histoire de la Belgique, les membres de la Commission domiciliés à Bruxelles, réunis à ceux qui s'y trouveraient temporairement, sont autorisés à prendre telles résolutions qu'ils jugeront convenir.

Il sera rendu compte à la Commission, dans son assemblée ordinaire suivante, de ce qui aura été fait en conséquence de la présente autorisation (2).

(1) Cet article a été adopté par l'arrêté royal du 8 juin 1847, qui modifie la rédaction primitive.

(2) Par lettre en date du 20 novembre 1846, M. le Ministre de l'intérieur a fait connaître que la correspondance officielle de la Commission royale d'histoire doit se faire par le Secrétaire perpétuel de l'Académie, conformément à l'art. 1er de l'arrêté royal du 1er décembre 1845. Le secrétaire de la Commission royale d'histoire reste chargé de la correspondance particulière entre les membres.

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

Arrêté royal accordant la franchise de port.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Revu Notre arrêté en date du 8 novembre 1841, qui attribue la franchise de port à la correspondance officielle de l'Académie royale de médecine;

Considérant que, par des motifs analogues, il y a lieu d'accorder le même privilége à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles;

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Notre Ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 22 décembre 1841.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des travaux publics,

L. Desmaisières.

NB. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi. De plus, les envois doivent être déposés au bureau de la poste; l'exemption n'a pas lieu pour les papiers qui seraient simplement jetés dans la boîte aux lettres.

Concours en vers et en prose en l'honneur de Jacques Van Maerlant, ouvert par le Ministre de l'intérieur.

CONCOURS EN PROSE.

Art. 1er. Dans la biographie de Van Maerlant, les concurrents s'attacheront d'abord à constater la nationalité belge de ce poëte, et ils examineront la valeur des différents arguments qui ont été produits jusqu'à ce jour pour contester cette nationalité.

Art. 2. Leur travail comprendra la liste exacte de tous les écrits qui ont été attribués à Van Maerlant, tant des ouvrages qui seraient perdus que de ceux que l'on possède encore. Après en avoir établi l'authenticité, les concurrents classeront par genre et analyseront les œuvres qu'ils jugeront être véritablement de cet auteur, et ils détermineront, autant qu'il sera possible, à quelle époque de la vie de Van Maerlant ces ouvrages doivent être rapportés.

Art. 3. En appréciant le mérite de Van Maerlant, les concurrents le considéreront comme poëte, comme historien, comme philosophe et moraliste. et ils s'efforceront de caractériser l'influence qu'il a pu exercer sur son siècle et sur les époques postérieures.

CONCOURS DE POÉSIE.

Art. 4. Les poëmes destinés au concours devront avoir une étendue de quatre cents vers au moins.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 5. Le prix de chacun des concours consiste en une médaille d'or de la valeur de deux cents francs et une somme de mille francs.

Art. 6. Les concurrents adresseront leurs ouvrages au ministère de l'intérieur, avant le 1er *juin 1860*.

Art. 7. Le jugement du concours sera déféré à un seul jury composé de cinq membres, nommés par le Gouvernement sur une liste double de présentation, arrêtée par la classe des lettres de l'Académie royale.

Le jury ne pourra décerner le prix qu'à la majorité de quatre voix.

Art. 8. Les membres du jury sont exclus du concours.

Art. 9. Dans l'un et dans l'autre concours, le prix sera décerne intégralement et sans partage.

Art. 10. Aucun travail ne sera reçu au concours s'il n'est complétement terminé et écrit de manière à pouvoir être livré à l'impression sans révision ultérieure.

Art. 11. Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Les ouvrages remis après le terme prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

Bruxelles, le 18 août 1859.

Ch. Rogier.

Concours extraordinaire ouvert par la classe des beaux-arts.

PRIX QUINQUENNAL POUR LA GRAVURE EN TAILLE-DOUCE.

La classe des beaux-arts ouvre un concours en faveur de la meilleure gravure en taille-douce qui sera exécutée en Belgique pendant l'espace de cinq ans. Cette période prend cours le 1er janvier 1856 pour finir le 31 décembre 1860.

Pour être admis à concourir, les artistes graveurs devront être Belges ou naturalisés. Leur planche devra reproduire l'œuvre d'un peintre ou sculpteur belge exécutée pendant le XIXme siècle, et ils seront tenus d'en adresser un exemplaire à l'Académie avant le terme fatal. Cet exemplaire restera déposé dans les archives de la Compagnie.

Une médaille d'or d'une valeur de six cents francs sera décernée à l'auteur de la gravure couronnée. Le jugement du concours sera prononcé par une commission désignée par la classe des beaux-arts et prise dans son sein. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

Fait à Bruxelles, dans la séance du 8 octobre 1857.

POUR LA CLASSE DES BEAUX-ARTS :

Le Secrétaire perpétuel,

A. QUETELET.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON DE STASSART.

Notice biographique.

M. le baron de Stassart a mis à la disposition de l'Académie, dès l'année 1851, un capital de deux mille deux cent seize francs en rentes sur l'État belge (1), pour fonder, « au moyen des intérêts accumulés, un prix perpétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert deux années d'avance, sera décerné à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, choisi alternativement parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les artistes.

» Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera priée d'adjoindre deux de ses membres aux commissaires désignés par la classe des lettres pour l'examen des pièces envoyées au concours (2). »

Ce don a été accepté avec reconnaissance, et la mort de M. le baron de Stassart étant survenue depuis (10 octobre 1854), la classe a décidé, qu'afin de rendre un hommage mérité à la mémoire du donateur, elle inaugurerait la série des biographies par *une notice sur le baron de Stassart.*

(1) Séances de la classe des lettres, tenues le 3 novembre 1851 et le 9 mai 1853.

(2) Les passages guillemetés sont empruntés textuellement à la note lue dans la séance de la classe des lettres, le 3 novembre 1851, note par laquelle M. le baron de Stassart informait lui-même ses confrères de la disposition qu'il venait de prendre.

Ce concours, ouvert en 1855, a donné lieu à une excellente notice de M. Van Bemmel, couronnée par la classe des lettres au mois de mai 1856 et insérée dans le tome XXVIII des *Mémoires couronnés*.

Question d'histoire nationale.

Par un des legs inscrits dans son testament, M. le baron de Stassart a institué un second prix perpétuel de 3,000 francs en faveur d'un travail traitant de l'un des points de notre histoire nationale.

Ce prix, également à décerner tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert deux années d'avance, ne pourra être décerné qu'en 1861, les rentes qui constituent ce prix n'ayant pu être acquises qu'en 1855.

Concours triennal de littérature dramatique flamande.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu Notre arrêté du 10 juillet 1858, qui institue un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande, dont le sujet devra être pris soit dans l'histoire, soit dans les mœurs nationales;

Vu les propositions faites par la classe des lettres de l'Académie royale, en ce qui concerne les dispositions réglémentaires du concours;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1er. Sera admis au concours tout ouvrage de littérature dramatique écrit en langue flamande par un auteur belge de naissance ou naturalisé.

Art. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays, ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

Art. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

Art. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

Art. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

Art. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale.

Art. 8. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 23 février 1859.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

Concours triennal de littérature dramatique française.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu Notre arrêté du 10 juillet 1858, établissant un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande, dont le sujet devra être pris soit dans l'histoire, soit dans les mœurs nationales;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Un prix triennal est institué pour la composition en langue française d'une œuvre dramatique dont le sujet devra être emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné, consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande, dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentation dressée par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861.

Art. 6. Notre Ministre de l'intérieur prendra toutes les autres dispositions nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

Donné à Montpellier, le 30 septembre 1859.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(Janvier 1860.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. GACHARD, président pour 1860.
» Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1860.

Le directeur de la classe des Sciences, M. VAN BENEDEN.
» » des Lettres, M. GACHARD.
» » des Beaux-Arts, M. BARON.
Le Secrétaire perpétuel, M. Ad. QUETELET.
Le délégué de la classe des Sciences, M. STAS, trésorier.
» » des Lettres, M. LECLERCQ.
» » des Beaux-Arts, M. BRAEMT.

CLASSE DES SCIENCES.

M. Van Beneden, directeur pour 1860.
» Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des sciences mathématiques et physiques (15 membres).

M. Quetelet, Adolphe J. L.; à Bruxelles. Élu le 1er février 1820.
» Timmermans, J. Alexis; à Gand. . . — 12 octobre 1833.
» Martens, Martin; à Louvain . . . — 15 décem. 1835.
» Plateau, Joseph A. F.; à Gand. . — 15 décem. 1836.
» Delvaux, C. Jean P. J.; à Liége. . . — 14 décem. 1841.
» Stas, Jean S.; à Bruxelles . . . . — 14 décem. 1841.
» De Koninck, Laurent G.; à Liége. . — 15 décem. 1842.
» De Vaux, Adolphe J. J.; à Bruxelles . — 16 décem. 1846.
» Nerenburger, G. Adolphe; à Bruxelles. — 15 décem. 1849.
» Melsens, H. Louis F.; à Bruxelles . . — 15 décem. 1850.
» Schaar, Mathias; à Liége . . . . . — 15 décem. 1851.
» Liagre, J. B. Jules, à Bruxelles . . . — 15 décem. 1853.
» Duprez, François J.; à Gand . . . . — 16 décem. 1854.
» Brasseur, Jean Baptiste; à Liége . . — 14 décem. 1855.
» Houzeau, Jean C.; à Mons . . . . — 15 décem. 1856.

Section des sciences naturelles (15 membres).

M. D'Omalius d'Halloy, J. B. J.; à Halloy. Nommé le 3 juillet 1816.
» Vandermaelen, Phil. M. G.; à Bruxelles. Élu le 10 janvier 1829.
» Dumortier, Barthélemy C.; à Tournai. — 2 mai 1829.

M. SAUVEUR, J. J. D.; à Bruxelles . . . Élu le 7 novem. 1829.
» WESMAEL, Constantin; à Bruxelles . . — 15 décem. 1835.
» CANTRAINE, François J.; à Gand . . . — 15 décem. 1836.
» KICKX, Jean; à Gand . . . . . — 15 décem. 1837.
» VAN BENEDEN, Pierre J.; à Louvain . — 15 décem. 1842.
» DE SELYS-LONGCHAMPS, Edm.; à Liége. — 16 décem. 1846.
» DU BUS DE GHISIGNIES, le vicomte Bernard A. L.; à Bruxelles . . . . . — 16 décem. 1846.
» NYST, Henri P.; à Anvers . . . . . — 17 décem. 1847.
» GLUGE, Théophile; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1849.
» POELMAN, Charles; à Gand . . . . — 16 décem. 1857.
» DEWALQUE, Guillaume, à Liége. . . — 16 décem. 1859.
» D'UDEKEM, Jules; à Bruxelles. . . . — 16 décem. 1859.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. MAUS, M. H. J.; à Mons . . . . . Élu le 16 décem. 1846.
» DONNY, François M. L.; à Gand. . . — 15 décem. 1850.
» QUETELET, Ernest; à Bruxelles . . . — 14 décem. 1855.
» GLOESENER, Michel; à Liége . . . . — 15 décem. 1856.
» MONTIGNY, Charles; à Anvers. . . . — 16 décem. 1857.
» CANDÈZE, E.; à Liége . . . . . — 15 décem. 1858.
» CHAPUIS, Félicien; à Verviers . . . — 15 décem. 1858.

50 ASSOCIÉS.

Section des sciences mathématiques et physiques (25 associés).

M. VÈNE, A.; à Paris . . . . . Élu le 2 février 1824.
» BABBAGE, Charles; à Londres . . . — 7 octobre 1826.
» HERSCHEL, John F. W.; à Londres. . — 7 octobre 1826.
» BARLOW, Pierre; à Woolwich. . . . — 10 novem. 1827.

M. South, James; à Londres . . . . . Élu le 10 novem. 1827.
» Sabine, Édouard; à Londres. . . . — 2 février 1828.
» Chasles, Michel; à Paris . . . . . — 4 février 1829.
» Encke, J. F.; à Berlin. . . . . — 7 novem. 1829.
» Van Rees, R.; à Utrecht . . . . . — 6 mars 1830.
» Brewster, David; à Édimbourg. . . — 5 avril 1834.
» Plana, le baron Jean; à Turin . . . — 5 avril 1834.
» Matteucci, Charles; à Pise . . . . — 8 novem. 1834.
» Bache, Alex. D.; à Washington . . . — 9 mai 1842.
» De la Rive, Auguste; à Genève. . . — 9 mai 1842.
» Dumas, Jean Baptiste; à Paris . . . — 17 décem. 1843.
» Faraday, Michel; à Woolwich . . . — 17 décem. 1847.
» Lamarle, Ernest; à Gand. . . . . — 17 décem. 1847.
» Wheatstone, Charles; à Londres . . — 15 décem. 1849.
» Von Liebig, le baron Juste; à Munich. — 15 décem. 1851.
» Airy, Georges Biddell; à Greenwich . — 15 décem. 1853.
» Maury, Matthieu J.; à Washington. . — 16 décem. 1854.
» Hansteen, Christophe; à Christiania. . — 14 décem. 1855.
» Argelander, F. G. A.; à Bonn . . . — 15 décem. 1856.
» Lamont, à Munich . . . . . — 16 décem. 1859.
» Struve, F. G. G., à Pulkowa . . . — 16 décem. 1859.

Section des sciences naturelles (25 associés).

M. Vrolik, Guillaume; à Amsterdam . . Nommé le 3 juillet 1816.
» Moreau de Jonnès, Alexandre; à Paris. Élu le 21 mai 1825.
» Villermé, Louis R.; à Paris. . . . — 31 mars 1827.
» Bertoloni, Ant.; à Bologne. . . . — 6 oct. 1827.
» Granville, A. B.; à Londres. . . . — 6 oct. 1827.
» Barrat, John; à Grassinton-Moor . — 1er mars 1828.
» Taylor, John; à Londres. . . . . — 1er mars 1828.
» Blume, Ch. L.; à Leyde . . . . . — 2 mai 1829.
» De Macedo; à Lisbonne . . . . . — 15 décem. 1836.

M. Decaisne, Joseph; à Paris . . . . . Élu le 15 décem. 1836.
» Tiedemann, Frédéric; à Munich . . . — 15 décem. 1837.
» Schwann, Théodore; à Liége. . . . . — 14 décem. 1841.
» Spring, Antoine Fr.; à Liége . . . . . — 14 décem. 1841.
» De Martius, Ch. Fr. Ph.; à Munich. — 9 mai 1842.
» Lacordaire, Théodore J.; à Liége . . — 15 décem. 1842.
» Owen, Richard; à Londres. . . . . — 17 décem. 1847.
» Élie De Beaumont, Jean Baptiste; à Paris . . . . . — 17 décem. 1847.
» Edwards, Henri Milne; à Paris . . . — 15 décem. 1850.
» Flourens, Marie Jean Pierre; à Paris . — 15 décem. 1853.
» Murchison, Roderick; à Londres . . — 14 décem. 1855.
» Schlegel, à Leide . . . . . — 16 décem. 1857.
» Agassiz, Louis; à New-Cambridge . . — 15 décem. 1858.
» Haidinger, Guillaume; à Vienne . . — 15 décem. 1858.
» Von Baer, à St-Pétersbourg . . . . — 16 décem. 1859.
» Lyell, Charles, à Londres . . . . — 16 décem. 1859.

CLASSE DES LETTRES.

M. GACHARD, directeur pour 1860.
» Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

La section des lettres et celle des sciences morales et politiques réunies.

M. STEUR, Charles; à Gand	Élu le	5 décem.	1829.
» DE GERLACHE, le baron E. C.; à Bruxelles.	—	12 octobre	1833.
» GRANDGAGNAGE, F. C. J.; à Liége . .	—	7 mars	1835.
» DE SMET, J. J.; à Gand.	—	6 juin	1835.
» DE RAM, P. F. X.; à Louvain. . . .	—	15 décem.	1837.
» ROULEZ, J. E. G.; à Gand.	—	15 décem.	1837.
» MOKE, Henri G.; à Gand	—	7 mai	1840.
» NOTHOMB, le baron Jean Bapt.; à Berlin.	—	7 mai	1840.
» VAN DE WEYER, Sylvain; à Londres .	—	7 mai	1840.
» GACHARD, Louis Prosper; à Bruxelles .	—	9 mai	1842.
» QUETELET, Adolphe J. L.; à Bruxelles.	Nommé le	1er déc.	1845.
» VAN PRAET, Jules; à Bruxelles . . .	Élu le	10 janvier	1846.
» BORGNET, Adolphe C. J.; à Liége. . .	—	10 janvier	1846.
» DE St-GENOIS, le baron Jules; à Gand .	—	10 janvier	1846.
» DAVID, Jean Baptiste; à Louvain. . .	—	10 janvier	1846.
» DEVAUX, Paul L. I.; à Bruxelles. . .	—	10 janvier	1846.

M. De Decker, Pierre J. F.; à Bruxelles . Élu le 10 janvier 1846.
» Snellaert, F. A.; à Gand . . . . . — 11 janvier 1847.
» Carton, Charles L.; à Bruges. . . . — 11 janvier 1847.
» Haus, J. J.; à Gand. . . . . — 11 janvier 1847.
» Bormans, J. H.; à Liége. . . . . — 11 janvier 1847.
» Leclercq, M. N. J.; à Bruxelles . . — 17 mai 1847.
» Polain, M. L.; à Liége . . . . . — 7 mai 1849.
» Baguet, F. N. J. G.; à Louvain. . . — 6 mai 1850.
» De Witte, le baron Jean J. A. M.; à Anvers . . . . . — 6 mai 1851.
» Faider, Charles; à Bruxelles . . . . — 7 mai 1855.
» Arendt, G. A.; à Louvain. . . . . — 7 mai 1855.
» Ducpetiaux, Edouard; à Bruxelles. . — 4 mai 1859.
» Kervyn de Lettenhove, J. M. B. C.; à Bruges . . . . . — 4 mai 1859.
» Chalon, Renier; à Bruxelles . . . . — 4 mai 1859.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. Gruyer, Louis; à Bruxelles . . . . Élu le 10 janvier 1846.
» Serrure, C. P.; à Gand . . . . . — 11 janvier 1847.
» Mathieu, Adolphe C. G.; à Bruxelles . — 6 mai 1850.
» Thonissen, J. J.; à Louvain . . . . — 7 mai 1855.
» Juste, Théodore; à Bruxelles . . . — 26 mai 1856.
» Defacqz, Eugène; à Bruxelles . . . — 26 mai 1856.

50 ASSOCIÉS.

M. D'Ursel, le duc C.; à Bruxelles. . . Nommé le 2 juillet 1816.
» De Moléon, J. G. V.; à Paris . . . Élu le 14 octobre 1820.
» Lenormand, L. Séb.; à Paris. . . . — 14 octobre 1820.
» De la Fontaine; à Luxembourg . . — 23 décem. 1822.

M. Cousin, Victor; à Paris.	Élu le	6 octobre	1827.
» Cooper, C. P.; à Londres.	—	5 avril	1834.
» Le Glay, André; à Lille	—	5 avril	1834.
» Mone, F. Joseph; à Carlsruhe . . .	—	7 mai	1840.
» Groen van Prinsterer, G.; à La Haye.	—	15 décem.	1840.
» Grimm, Jacques L.; à Berlin. . . .	—	15 décem.	1842.
» Phillips, Georges; à Vienne	—	15 décem.	1842.
» Dinaux, Arthur M.; à Montataire . .	—	9 février	1846.
» Ellis, Henry; à Londres	—	9 février	1846.
» Guizot, François P. G.; à Paris. . .	—	9 février	1846.
» Mignet, F. A. A.; à Paris.	—	9 février	1846.
» Rafn; Charles Chrétien; à Copenhague.	—	9 février	1846.
» De la Sagra, Ramon; à Madrid. . .	—	9 février	1846.
» Ranke, Léopold; à Berlin.	—	9 février	1846.
» Salva, Miguel; à Madrid	—	9 février	1846.
» Warnkoenig, Léop. Auguste; à Stuttgart.	—	9 février	1846.
» Dupin, le baron F. P. Charles; à Paris.	—	11 janvier	1847.
» De Hurter, Frédéric; à Vienne . . .	—	11 janvier	1847.
» Leemans, Conrad; à Leide.	—	11 janvier	1847.
» Mittermaier, C. J. A.; à Heidelberg .	—	11 janvier	1847.
» Pertz, Georges Henri; à Berlin . . .	—	11 janvier	1847.
» Manzoni, le comte Alexandre; à Milan.	—	17 mai	1847.
» Nolet de Brauwere van Steeland, J. C. H.; à Bruxelles	—	7 mai	1849.
» De Bonnechose, F. P. Emile; à Paris.	—	7 mai	1849.
» Whewell, Guillaume; à Cambridge .	—	7 mai	1849.
» Senior, Guillaume Nassau; à Londres.	—	7 mai	1849.
» De Caraman, le duc V. A. C. Riquet; à Beaumont	—	7 mai	1849.
» De Laborde, le comte Léon; à Paris .	—	6 mai	1851.
» Le Clerc, J. Victor; à Paris	—	7 mai	1855.
» De Montalembert, le comte Charles; à Paris	—	7 mai	1855.
» De Rossi, le chevalier J. B.; à Rome .	—	7 mai	1855.

M. MACAULAY, Thomas BABINGTON; à Londres.	Élu le	7 mai 1855.
» SAY, Horace; à Paris	—	7 mai 1855.
» RAU, Ch. Henri; à Heidelberg	—	7 mai 1855.
» PARIS, A. Paulin; à Paris	—	26 mai 1856.
» DE LONGPÉRIER, Adrien; à Paris . . .	—	26 mai 1856.
» DE REUMONT, Alfred; à Florence . . .	—	26 mai 1856.
» DE BARANTE, le baron; à Paris. . . .	—	4 mai 1859.
» BOGAERS, A.; à Rotterdam	—	4 mai 1859.
» DE CZOERNIG, le baron Charles, à Vienne.	—	4 mai 1859.
» MINERVINI; à Naples	—	4 mai 1859.
» LA FUENTE, dom Modeste; à Madrid . .	—	4 mai 1859.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. BARON, directeur pour 1860.
» Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. DE KEYZER, Nicaise; à Anvers. . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» GALLAIT, Louis; à Bruxelles . . . . — 1er déc. 1845.
» LEYS, Henri; à Anvers . . . . . — 1er déc. 1845.
» MADOU, Jean; à Bruxelles. . . . . — 1er déc. 1845.
» NAVEZ, François Joseph; à Bruxelles . — 1er déc. 1845.
» VERBOECKHOVEN, Eugène; à Bruxelles . — 1er déc. 1845.
» WAPPERS, le baron Gustave; à Anvers . — 1er déc. 1845.
» DE BRAEKELEER, Ferdinand; à Anvers. Élu le 8 janvier 1847.
» PORTAELS, Jean; à Bruxelles . . . . — 4 janvier 1855.

Section de Sculpture :

M. GEEFS, Guillaume; à Bruxelles . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» SIMONIS, Eugène; à Bruxelles . . . . — 1er déc. 1845.
» GEEFS, Joseph; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» FRAIKIN; Charles Auguste; à Bruxelles. — 8 janvier 1847.

Section de Gravure :

M. BRAEMT, Joseph Pierre; à Bruxelles . Nommé le 1er déc. 1845.
» CORR, Matthieu Érin; à Anvers . . . Élu le 9 janvier 1846.

Section d'Architecture :

M. Roelandt, Louis J. A.; à Gand . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Suys, François; à Bruxelles . . . . — 1er déc. 1845.
» Partoes, H. L. F.; à Bruxelles . . . Élu le 8 janvier 1847.
» Renard, Bruno; à Tournai . . . . — 22 sept. 1852.

Section de Musique :

M. De Bériot, Charles; à Paris . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Fétis, François J.; à Bruxelles . . . — 1er déc. 1845.
» Hanssens, Charles L.; à Bruxelles . . — 1er déc. 1845.
» Vieuxtemps, Henri; à Bruxelles. . . — 1er déc. 1845.
» Snel, François; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Alvin, Louis J.; à Bruxelles . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Quetelet, Adolphe J. L.; à Bruxelles . — 1er déc. 1845.
» Van Hasselt, André; à Bruxelles . . — 1er déc. 1845.
» Baron, Auguste A.; à Liége . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» Fétis, Edouard; à Bruxelles . . . . — 8 janvier 1847.
» De Busscher, Edmond; à Gand. . . — 5 janvier 1854.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Pour la Peinture :

M. De Biefve, Édouard; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.
» Dyckmans, Joseph L.; à Anvers . . . — 8 janvier 1847.

Pour la Sculpture :

M. JEHOTTE, Louis; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.

. . . . . .

Pour la Gravure :

M. JOUVENEL, Adolphe; à Bruxelles . . Élu le 8 janvier 1847.
» VERSWYVEL, Michel C. A.; à Anvers . — 22 sept. 1852.

Pour l'Architecture :

M. BALAT, Alphonse; à Bruxelles . . . Élu le 13 janvier 1853.

Pour la Musique :

M. BOSSELET, Charles F.; à Bruxelles . . Élu le 22 sept. 1852.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. DEMANET, A.; à Bruxelles . . . . . Élu le 4 janvier 1855.
» SIRET, Adolphe; à St-Nicolas . . . . — 4 janvier 1855.

50 ASSOCIÉS.

Pour la Peinture :

M. VERNET, Horace; à Paris. . . . . Élu le 6 février 1846.
» DE CORNELIUS, Pierre; à Berlin . . . — 6 février 1846.
» LANDSEER, Edwin; à Londres . . . . — 6 février 1846.
» KAULBACH, Guillaume; à Munich . . . — 6 février 1846.
» INGRES, Jean, A. D.; à Paris . . . . — 8 janvier 1847.

M. CALAME, Alexandre; à Genève. . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» BECKER, Jacques; à Francfort . . . . — 8 janvier 1847.
» HAGHE, Louis; à Londres . . . . . — 8 janvier 1847.
» SCHNETZ, Jean Victor; à Paris . . . . — 22 sept. 1852.
» PICOT, François Édouard; à Paris . . — 7 janvier 1858.
» DELACROIX, Eugène; à Paris . . . . — 13 janvier 1859.

Pour la Sculpture :

M. TENERANI, Pierre; à Rome . . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» DUMONT, Augustin Alexandre; à Paris . — 22 sept. 1852.
» DE NIEUWERKERKE, comte Alfr.; à Paris. — 22 sept. 1852.
» ROYER, Louis; à Amsterdam . . . . — 22 sept. 1852.
» LABOUREUR, Maximilien; à Rome. . . — 10 janvier 1856.
» DE BAY, père J. B., J.; à Paris . . . — 8 janvier 1857.
» DURET, François Joseph; à Paris . . . — 7 janvier 1858.
» RIETSCHEL, Ernest; à Dresde . . . . — 7 janvier 1858.

Pour la Gravure :

M. FORSTER, François; à Paris . . . . . Élu le 6 février 1846.
» HENRIQUEL DUPONT, L. P.; à Paris . . — 8 janvier 1847.
» CALAMATTA, Louis A. J.; à Bruxelles . — 8 janvier 1847.
» BOVY, Antoine; à Paris . . . . . — 8 janvier 1847.
» MERCURI, Paul; à Rome. . . . . — 8 janvier 1857.
» OUDINÉ, E. A.; à Paris . . . . . — 8 janvier 1857.
» MARTINET, Achille; à Paris. . . . . — 7 janvier 1858.
. . . . . .

Pour l'Architecture :

M. DONALDSON, Thomas; à Londres . . . Élu le 6 février 1846.
» VON KLEINZE, Léon; à Munich. . . . — 6 février 1846.

M. Caristie, Augustin Nicolas; à Paris . . Élu le 8 janvier 1847.
» Barry, Ch.; à Londres . . . . . — 8 janvier 1847.
» Stüler, Auguste; à Berlin . . . . . — 8 janvier 1847.
» Cockerell, Charles Robert; à Londres . — 22 sept. 1852.
» Forster, Louis; à Vienne . . . . . — 5 janvier 1854.

Pour la Musique :

M. Rossini, Joacchino; à Paris . . . . . Élu le 6 février 1846.
» Meyerbeer, Giacomo; à Berlin. . . . — 6 février 1846.
» Auber, Daniel; à Paris . . . . . — 6 février 1846.
» Daussoigne-Méhul, Joseph; à Liége . — 6 février 1846.
» Halévy, Jacques F. E.; à Paris. . . . — 8 janvier 1847.
» Lachner, François; à Munich . . . . — 8 janvier 1847.
» Mercadante, Saverio; à Naples . . . — 22 sept. 1852.
. . . . . .

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Bock, C. P.; à Fribourg en Breisgau . . Élu le 6 février 1846.
» Passavant, Jean David; à Francfort. . — 6 février 1846.
» Waagen, Gustave F.; à Berlin. . . . — 8 janvier 1847.
» De Coussemaker, Edmond; à Dunkerque. — 8 janvier 1847.
» Gerhard, Édouard; à Berlin . . . . — 8 janvier 1847.
» De Caumont, Arcisse; à Caen . . . . — 22 sept. 1848.
» Quaranta, Bernard; à Naples . . . — 5 janvier 1854.
» Ravaisson, J. G. Félix; à Paris . . . — 10 janvier 1856.

COMMISSION DE L'ACADÉMIE

pour la rédaction d'une Biographie nationale.

Le Président de l'Académie.
Le Secrétaire perpétuel.

M. Kickx,	délégué de la classe des Sciences.		
» Wesmael,	id.	id.	id.
» Le baron de Gerlache,	id.	id.	des Lettres.
» Le baron de St-Genois,	id.	id.	id.
» F. Fétis,	id.	id.	des Beaux-Arts.
» Van Hasselt,	id.	id.	id.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Classe des Sciences. — *Commission des Finances.*

M. Ad. De Vaux.
» Le vicomte B. Du Bus.
» Nerenburger.
» Van Beneden.
» Wesmael.

Classe des lettres. — *Commission des Finances.*

M. De Decker.
» Gachard.
» Le baron de Gerlache.
» Leclercq.
» Ch. Faider.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission des Finances.*

M. Ed. Fétis.
» Fraikin.
» G. Geefs.
» Snel.
» Van Hasselt.

Classe des Lettres. — *Commission pour la littérature flamande.*

M. David, président.
» Snellaert, secrétaire.
» Bormans.
» Carton.
» De Decker.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. Ad. Quetelet, président.
» Van Hasselt, secrétaire.
» Alvin.
» Ed. Fétis.
» F. Fétis.

. . . . . .

. . . . . .

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour les encouragements à donner à l'art de la gravure.*

M. Navez.
» De Keyzer.
» Corr.
» Calamatta.
» Alvin.
» Siret.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. Le baron DE GERLACHE, président.
» GACHARD, secrétaire-trésorier.
» DE RAM.
» DE SMET.
» DUMORTIER.
» BORMANS.
» BORGNET.

LISTE DES MEMBRES, ASSOCIÉS ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

M. Alvin, rue du Trône, 58, à Ixelles.
» Balat, rue Traversière, 37, à St-Josse-ten-Noode.
» Bosselet, rue St-Philippe, 66, à St-Josse-ten-Noode.
» Braemt, rue St-Alphonse, 60, à St-Josse-ten-Noode.
» Calamatta, place du Grand-Sablon, 11.
» Chalon, rue de la Senne, 24.
» De Bieuve, rue de Ruysbroeck, 88.
» De Decker, rue des Plantes, 6, à St-Josse-ten-Noode.
» Defacqz, boulevard de Waterloo, 49.
» De Gerlache (baron), chaussée d'Ixelles, 27, à Ixelles.
» Demanet, rue de la Science, 43, quartier Léopold.
» D'Udekem, rue de Namur, 52.
» De Vaux (Ad.), rue du Trône, 82, à Ixelles.
» Devaux (P.), boulevard de Waterloo, 38.
» Du Bus (vicomte B.), rue du Méridien, 10, à St-Josse-ten-Noode.
» Ducpetiaux, rue des Arts, 22, quartier Léopold.
» D'Ursel (duc C.), Marché-au-Bois, 28.
» Faider (Ch.), boulevard de Waterloo, 33.
» Fétis (Éd.), montagne du Parc, 15.
» Fétis (F.), rue des Sablons, 25.
» Fraikin, chaussée de Haecht, 178, à Schaerbeek.
» Gachard, rue de la Paille, 14.
» Gallait, rue des Palais, 70, à Schaerbeek.
» Gerps (G.), rue des Palais, 18, à Schaerbeek.
» Gluge, rue Joseph II, 7, quartier Léopold.
» Gruyer, rue de Ruysbroeck, 98.
» Hanssens, chemin de l'Allée-Verte, 7, à Molenbeek-St-Jean.
» Jehotte, rue des Arts, 51.

M. Jouvenel, rue de l'Écuyer.
» Juste, rue de Spa, 7, quartier Léopold.
» Leclercq, rue Royale, 208, à St-Josse ten-Noode.
» Liagre, rue Sans-Souci, 49, à Ixelles.
» Madou, rue de la Limite, 4, à St-Josse-ten-Noode.
» Mathieu, chaussée de Wavre, 21, à Ixelles.
» Maus, place de la Société civile, quartier Léopold.
» Melsens, chaussée de Charleroi, 6, quartier Louise.
» Navez, rue Royale, 35.
» Nerenburger, rue Royale, 37.
» Nolet de Brauwere Van Steeland, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles.
» Partoes, rue des Arts, 31.
» Portaels, rue Royale, 35.
» Quetelet (Ad.), à l'Observatoire royal.
» Quetelet (Ernest), à l'Observatoire royal.
» Sauveur, rue Van Orley, 2bis.
» Simonis, chaussée de Jette, à Koekelberg.
» Snel, chaussée de Jette, à Koekelberg.
» Stas, rue Joncker, 13, St-Gilles.
» Suys, rue de l'Equateur, 1, à St-Josse-ten-Noode
» Vandermaelen, à l'Établissement géographique, à Molenbeek-St-Jean.
» Van Hasselt, rue St-Lazare, 29, à St-Josse-ten-Noode.
» Van Praet, au Palais du Roi.
» Verboeckhoven (Eug.), chaussée de Haecht, 180, à Schaerbeek.
» Vieuxtemps, rue du Méridien, 60, à St-Josse-ten-Noode.
» Wesmael, rue de la Rivière, 26, à St-Josse-ten-Noode.

NÉCROLOGIE.

Classe des Sciences.

Gergonne, F. D., associé, décédé le 4 avril 1859.
De Humboldt, le baron A., associé, décédé le 6 mai 1859.
Lejeune-Dirichlet, associé, décédé le 5 mai 1859.

Classe des Lettres.

Hallam, H., associé, décédé le... janvier 1859.
Gazzera, C, associé, décédé le 5 mai 1859.
Dieterici, C. F. G., associé, décédé le 29 juillet 1859.
Ritter, Charles, associé, décédé le 27 septembre 1859.
Lenormant, Charles, associé, décédé le 24 novembre 1859.
Van Duyse, correspondant, décédé le 13 novembre 1859.

Classe des Beaux-Arts.

Pistrucci, Benedetto, associé, décédé le... 1859.
Spohr, Louis, associé, décédé le... 1859.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

NOTICE SUR LE BARON FRÉDÉRIC-ALEXANDRE-HENRI DE HUMBOLDT,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ROYALE,

Né à Berlin, le 14 septembre 1769; mort dans la même ville, le 6 mai 1859.

La science se présente sous des formes très-diverses; il faut des talents spéciaux pour répondre à chacune des questions qu'elle soulève. Un géomètre pourra, s'il l'on veut, reconstruire la géométrie tout entière, sans recourir à des secours étrangers. Pour d'autres connaissances, au contraire, un ensemble d'hommes est nécessaire, et ces hommes doivent obéir à une même voix : c'est en quelque sorte la voix d'un général qui commande; tout dépend de la sagesse de ses ordres. Ces chefs sont rares; parce que, indépendamment du talent naturel et de l'étendue des vues, il faut un esprit conciliant qui rallie tous les rangs et sache inspirer la confiance et le désir de marcher en avant. C'étaient ces qualités variées, cet esprit ferme et persuasif, cette haute intelligence qui formaient le fond du caractère de l'homme éminent que les sciences viennent de perdre : Alexandre de Humboldt appartenait à tous les pays par la va-

riété de ses connaissances et par ses sentiments éminemment justes et distingués.

Nous n'avons pas la prétention de faire apprécier, dans tous ses détails, la perte immense qui vient d'être faite; nous voulons joindre nos regrets à ceux des autres pays, et rendre un hommage mérité à cet homme illustre, tout en rappelant quelques-uns des liens qui le rattachaient à notre Belgique.

Frédéric-Henri-Alexandre de Humboldt était né à Berlin, d'une famille ancienne et honorable. Sa naissance, comme on l'a fait observer, date d'une année remarquable, celle de 1769, qui vit naître un grand nombre d'hommes célèbres, et entre autres, Napoléon et Wellington, les deux plus grands champions du commencement de ce siècle.

Les premières années de de Humboldt annonçaient le physicien qui s'apprêtait à illustrer la scène du monde; son incroyable activité le poussait partout à reconnaître ce qui se passait dans la sphère scientifique; pendant les années 1787 à 1790, on le voyait avec son frère passer tour à tour dans les écoles supérieures de Francfort, de Göttingue, de Hambourg, de Freiberg, et y rechercher les hommes les plus distingués. C'est alors que commencèrent ses liaisons avec Werner et Léopold De Buch; c'est alors qu'il se mit en rapport avec le baron de Zach et qu'il apprit à connaître et à manier les instruments d'astronomie qui pouvaient lui être nécessaires dans ses voyages.

En 1790, il fit, avec le naturaliste Forster, un voyage géologique sur les bords du Rhin et dans l'intérieur de l'Angleterre: il n'avait que 21 ans, et cependant on le vit publier avec succès ses premières recherches minéralogiques.

Un moment on put concevoir des craintes sur son avenir. Le désir de lui être utile avait porté le gouvernement à lui con-

fier les fonctions d'*oberbergmeister* dans les mines de Bayreuth. Il conserva ces fonctions de 1791 jusqu'en 1795; mais le besoin d'étendre le cercle de ses connaissances et de travailler sur un plus grand théâtre, le conduisit bientôt en France. Il entreprit avec Bonpland le projet de visiter l'Amérique et d'explorer ce vaste continent dans tous ses détails. Il partit le 5 juin 1799, et jusqu'au mois d'août 1804, il visita les principales parties du nouveau monde avec une activité et une intelligence admirables.

Dès son arrivée en Amérique, il fut témoin du phénomène extraordinaire des étoiles filantes, qui se manifesta vers le milieu du mois de novembre suivant, et il en fit connaître les merveilles en Europe. Ce beau spectacle, sur lequel il avait appelé l'attention des physiciens, se reproduisit plus tard à la même époque, et le retour périodique prit le nom de son premier observateur.

Nous ne suivrons pas l'intelligent voyageur dans la belle route qu'il sut parcourir avec tant de gloire et d'énergie; qu'il nous suffise de dire, avec un de ses compatriotes les plus distingués, qu'il donna en quelque sorte une forme et une extension nouvelles à trois sciences qui captivent aujourd'hui l'attention des hommes : la géographie des plantes, la météorologie et la géographie statistique (1).

A son retour d'Amérique, il revint en France et mit en ordre les trésors qu'il avait réunis pendant ses voyages. Il laissa sur le continent nouveau le compagnon de ses travaux, M. Bonpland, qui resta fidèle à sa nouvelle patrie, et qui y mourut

(1) *Alexander von Humboldt*, deux articles insérés par M. le professeur C.-O. Weber, dans les nos 32 et 33 du *Wochenschrift* de M. le Dr Heis, pour 1859.

dans un âge avancé, peu de temps avant son ancien compagnon de voyages.

De Humboldt s'établit à Paris et ne tarda pas à s'y mettre en relation avec un grand nombre d'hommes supérieurs. L'étendue de ses connaissances, le courage et le savoir qu'il avait montrés dans sa dangereuse expédition, en même temps que le charme et la variété de son commerce, l'eurent bientôt fait rechercher par ce que la France avait de plus illustre.

Un autre homme, aussi brillant par ses qualités personnelles que par ses talents, se trouvait alors en captivité sur la côte d'Afrique; après de nombreux efforts pour arriver à la liberté, Arago parvint enfin à la conquérir, grâce à l'heureuse intervention de la France. Une des premières personnes dont il serra la main, en rentrant dans sa patrie, fut de Humboldt, qui commença dès lors avec lui une amitié à jamais honorable pour la science.

Pendant vingt-trois ans, le célèbre voyageur s'occupa avec des soins incessants de réunir et de publier les documents de son voyage; d'assister à la plupart des réunions scientifiques de l'Institut de France; de se lier avec les hommes les plus éminents; et d'apporter, dans toutes ses relations, cette dignité naturelle qui le plaçait au premier rang partout où il se présentait.

Ce qui ne sortira jamais du souvenir de ceux qui, pour se guider, ont eu recours à ses lumières, c'était cette grâce particulière, c'était la bonté avec laquelle il accueillait leurs demandes et celles des jeunes gens qui entraient dans la carrière illustrée par ses travaux. Il ne se bornait pas à des paroles obligeantes, il les aidait de ses conseils, il ouvrait autant qu'il le pouvait le chemin qu'ils avaient à suivre, et leur parlait un langage noble et encourageant. Plein d'esprit, d'enjouement, et d'une gaieté souvent narquoise dans le monde, il conservait

avec eux cette politesse douce et tranquille qui leur donnait toute assurance et leur inspirait une veritable vénération.

C'est sous ces dehors bienveillants que j'appris à connaître ce savant, dont le souvenir me sera toujours cher. Profitant de ses offres, j'ai souvent demandé ensuite pour de jeunes savants les bons soins que j'avais reçus moi-même, sans que jamais mon espérance ait été trompée; souvent même mes demandes étaient dépassées avec un soin et une délicatesse que je n'osais espérer (1).

De Humboldt logeait à Paris, dans le voisinage du Pont-Neuf, en face de l'hôtel des Monnaies; son appartement, assez élevé, était d'ailleurs dans une position agréable. Malgré son éloignement de l'observatoire, le savant naturaliste y allait fréquemment et s'enfermait avec son ami, pour causer des différentes branches de la science. La conversation n'était pas tou-

(1) Me trouvant à Paris, en 1822, pour me livrer aux travaux de l'astronomie, mon premier soin fut de me rendre chez M. de Humboldt. Je ne le trouvai pas, mais j'y retournai avec assez d'assiduité, pour porter son concierge à me dire la vérité. De Humboldt, toujours occupé, demandait naturellement le nom des personnes qui désiraient le voir : je m'empressai de donner le mien et je reçus aussitôt un billet d'invitation plein de bienveillance.

Je ne manquai pas de me rendre à l'appel qui m'était fait, et j'eus lieu de m'en applaudir : le savant physicien me conduisit à l'Institut que je voyais pour la première fois, et me présenta à ses amis. Une pareille recommandation pouvait me dispenser de toutes les autres, si j'en avais eu.

On faisait alors à l'observatoire l'essai des grandes lunettes construites par Lerebours et Cauchoix. La visite se prolongeait parfois jusqu'à minuit ou une heure du matin : de Humboldt était visiteur assez régulier, et je m'estimai toujours heureux de pouvoir l'accompagner à son retour.

jours calme : quelquefois la vivacité s'en mêlait, et l'un ou l'autre de ces hommes éminents se retirait avec la bouderie d'un enfant. Je tiens d'Arago lui-même, qu'un jour de Humboldt s'en alla avec tant d'humeur et de rapidité, qu'il oublia, en sortant, de reprendre son chapeau. Arago le poursuivit, en le priant au moins de se couvrir; nouveaux refus du naturaliste, nouvelles instances de l'autre part. La discussion fit à la fin place à un éclat de rire, et de Humboldt prit le parti de se couvrir (1).

En 1827, le célèbre voyageur retourna en Allemagne, après avoir vécu environ trente ans éloigné de sa patrie. Il y reçut l'accueil qu'il méritait; la cour ne lui témoigna pas moins de déférence que le public. C'est alors qu'invité à se faire entendre devant ce que Berlin renfermait de plus distingué, il fit les premières lectures de son ouvrage *le Cosmos*, qui, plus tard, eut tant de succès et de retentissement.

Cependant ce premier essai fut interrompu par le grand

(1) Quelquefois sa conversation vive et empreinte de causticité prenait des proportions un peu alarmantes; elles inquiétaient les personnes qui le connaissaient peu. Un soir que, dans une réunion, il avait égayé la société par ses remarques spirituelles sur des sujets intimes et sur des personnes qui venaient de quitter le salon, on vit une jeune femme élégante, qui avait annoncé le dessein de se retirer, demeurer et s'agiter sur sa chaise avec une certaine impatience; la dame de la maison vint à son secours et s'informa de la cause qui la retenait! « Oh! je ne partirai jamais avant ce monsieur, dit-elle; je veux éviter qu'il ne parle de moi. » Arago me racontait ce petit incident, et me disait en riant qu'il avait souvent tourmenté son ami en le lui rappelant. Du reste, ajoutait-il, quand il est lancé dans ce sens, il ne s'épargne pas plus que les autres. Il est bien inutile d'ajouter que ses plaisanteries étaient pures de toute malveillance.

voyage entrepris en 1829, avec MM. Rose, Ehrenberg, Erman et d'autres savants. Il pénétra dans l'intérieur de la Russie et visita la partie asiatique de cet empire. Je ne m'arrêterai pas à décrire les résultats scientifiques de cette grande entreprise; je dois la passer sous silence, comme ce qui se rapporte à son voyage explorateur en Amérique.

Je me trouvais à Berlin, pendant son séjour en Asie, et je pus juger, par tout ce que j'y vis, des soins qu'il prenait pour continuer à marcher, en première ligne, dans les sciences d'observation. Il avait établi dans les jardins de M. Mendelson (1) un cabinet magnétique, dont, pendant son absence, le soin était laissé à quelques-uns de ses jeunes amis. MM. Magnus et Poggendorff voulurent bien m'en faciliter l'accès, et m'offrir le moyen d'y faire mes observations.

Ces expériences furent reprises ensuite et continuées sur une échelle plus grande, avec le concours du célèbre Gauss. Cette reprise n'eut cependant lieu qu'en 1837; je pense même que lorsque je passai par Göttingue, en 1829, et que j'eus l'occasion d'observer l'intensité magnétique avec l'illustre directeur de l'observatoire, il ne s'était jamais occupé de ces sortes de mesures; il ne cacha pas même son étonnement sur la précision à laquelle on pouvait atteindre. Quoi qu'il en soit, Gauss traita bientôt cette partie avec toute la supériorité de talent qu'il avait apportée dans les différentes branches des mathématiques et de leurs applications (2).

(1) Félix Mendelson était, comme on sait, l'un des premiers musiciens de l'Allemagne; ses deux sœurs également distinguées par leurs talents, avaient épousé, l'une le célèbre mathématicien Lejeune-Dirichlet et l'autre l'habile artiste M. Henzel, peintre du Roi.

(2) Voyez les notes que je publiai alors sur les résultats de mon

Le système de recherches publiées pendant cinq années, à Göttingue, par les soins intelligents de Gauss et l'obligeant concours de de Humboldt, ne dépassait guère les limites de l'Allemagne : j'avais concouru à ces travaux, d'après les invitations de ces deux hommes illustres; mais bientôt, sous les inspirations de de Humboldt, l'Angleterre fit un nouvel appel, et invita, sur les différents points du globe, les physiciens à réunir leurs efforts à ceux de ses savants. Il ne s'agissait plus de 36 heures d'observation par mois; il fallait des travaux horaires faits constamment de jour et de nuit, pendant l'espace de plusieurs années. L'appel était fait par la Société royale de Londres, mais de Humboldt avait donné le signal. Des observatoires furent établis à de grandes distances, sur les principaux points du globe : et trois ou quatre furent organisés en Europe, indépendamment de ceux d'Angleterre. Ce furent ceux de Munich, de Prague, de St-Pétersbourg et de Bruxelles. Les observations commencèrent en 1840 et se sont prolongées pendant plusieurs années, jusqu'au moment où elles furent remplacées par des moyens mécaniques (1).

Un autre genre de recherches, non moins étendu, s'était répandu en Europe, et de Humboldt y occupait encore une des premières places; je veux parler des étoiles filantes. Il avait, du 11 au 12 novembre 1799, été témoin d'une apparition extraordinaire d'un grand nombre de ces météores; le récit qu'il en a

voyage en Allemagne et sur la visite des observatoires de ce pays. (Tome VI, page 177, *Correspondance mathématique.*)

(1) Les premières observations pour Bruxelles, faites à partir de 1841, n'ont pu être réduites totalement, faute de personnel; j'espère cependant pouvoir les publier en totalité pendant le cours de l'année prochaine, dans l'ouvrage sur la *Physique du globe* en Belgique.

fait avait vivement frappé les esprits; mais ni cette apparition, ni les curieuses recherches de Brandès et Benzenberg, toutes récentes alors, ni les travaux que je repris en 1820, pendant que Brandès renouvelait les siens en Allemagne, rien n'avait pu déterminer les savants à s'en occuper d'une manière suivie. Le phénomène si frappant du 12 novembre finit cependant par attirer l'attention. Arago voulait, dans l'*Annuaire* de France, éveiller l'attention des savants à cet égard; il m'écrivit, et me demanda les renseignements que j'avais recueillis. C'est alors que je lui signalai une seconde nuit de périodicité, remarquable par le nombre des étoiles filantes : celle du 10 août. Il recula, malgré son amitié, devant mon assertion qu'il croyait hasardée; il fut ensuite le premier à en reconnaître la justesse (1).

(1) Dès que l'indication de la date fut assurée, on la trouva dans bien des endroits; des modernes avaient entrevu la réalité du phénomène; on cita les écrits de Musschenbroeck, un *Annuaire* de Forster, qui rapportait d'anciennes prédictions; des réclamations furent faites en Grèce en faveur des Orientaux, etc. Que ne rappelaient-ils toutes ces prédictions dans un temps plus opportun? — On a cité l'autorité d'Olbers, et je n'ai rien à dire devant ce savant vénérable; mais voici comment il s'est expliqué lui-même dans les notes de son second article sur les étoiles filantes : « M. Quetelet avait lui-même observé, en 1834 et 1835, un nombre extraordinaire d'étoiles filantes dans la nuit du 10 août. Il pouvait donc hasarder avec plus de confiance une prédiction positive. Ce savant laborieux a fait un catalogue des nuits d'août qui avaient été remarquables par de nombreuses apparitions d'étoiles filantes, etc. » (*Jahrbuch fur* 1837, page 51, publié par Schumacher, et *Correspondance mathématique* pour 1838, p. 452, où l'article de M. Olbers se trouve traduit.)

Si je me permets de parler ici de ces phénomènes, c'est pour faire apprécier le défaut de nos lumières sur tout ce qui les concerne. On voit Brandès et Benzenberg passer de l'une à l'autre hypothèse, pour expliquer leur existence; l'ingénieux Chladny n'est pas plus assuré dans ses conjectures, et de Humboldt, lui-même, malgré la pénétration de son génie, marche avec la même défiance (1).

(1) On peut voir toutes ces incertitudes dans l'ouvrage publié en dernier lieu par Benzenberg, *Die Sternschnuppen*, Hambourg, chez Perthès, 1839, in-8°. L'auteur cite la correspondance qu'il a eue à cet égard avec Olbers, de Humboldt, avec plusieurs autres savants et avec moi. Il avait prié M. de Humboldt de juger une difficulté sur laquelle nous n'étions pas d'accord, mais je crois qu'avec les connaissances actuelles, il serait difficile de se prononcer en dernier ressort. Voici quelle était la réponse de de Humboldt, qui faisait plutôt connaître sa propre idée, qu'il n'examinait la nôtre :

« Vos observations sur les étoiles filantes, matière dans laquelle vous avez fait faire à la science les progrès les plus louables, ont été pour moi d'un haut intérêt.

» C'est précisément la vitesse prodigieuse de leur mouvement qui m'a toujours déterminé à considérer les aérolithes comme des corps se mouvant circulairement dans des zones rapprochées. C'est ainsi que presque toutes les petites planètes se trouvent aussi à peu près dans une même orbite.

» La grande différence de Cérès à Saturne est peut-être égale à celle du plus grand aérolithe non encore décomposé en fragments.

» Les aérolithes qui se meuvent autour du soleil peuvent être distribués en zones déterminées dans lesquelles ils se suivent, espacés entre eux, comme les billes d'un billard : de manière que les nœuds des orbites n'amènent point nécessairement toutes les années, à l'époque du 13 novembre, par exemple, des chutes d'étoiles filantes.

» Quelques-unes de ces orbites peuvent traverser l'orbite de notre globe, M. Quetelet dit au mois d'août.

Sa position présentait un autre avantage non moins fécond, quoique moins apprécié : c'est l'influence dont il jouissait personnellement. Il était l'âme et le conseil des jeunes savants; il leur inspirait en quelque sorte ses connaissances : S'ils voyageaient, ses recommandations en d'autres pays leur donnaient accès chez ses amis et ses nombreux admirateurs. Les Académies mêmes cédaient au besoin de le prendre pour guide : La société royale de Londres n'hésita pas à demander ses conseils pour les observations magnétiques qu'il s'agissait d'organiser sur le globe entier.

Notre illustre savant exerçait sur tous les esprits la plus grande influence : Cette alliance entre l'homme supérieur qui sert d'appui et le jeune homme qui a besoin de conseils, étend utilement l'empire de la science et produit toujours les résultats les plus assurés.

» Où se trouvait, dans l'origine, la matière dont les aérolithes sont formés? Cette question est absolument la même que celle : où gisait autrefois la matière qui a formé Mars, Uranus ou les planètes?

» Sans doute, la lune et les autres satellites peuvent donner de la matière par jets, mais la question agitée est beaucoup plus générale et n'est pas plus soluble que ne le sont toutes celles qui se rapportent à l'origine des choses. Les aérolithes peuvent, tout aussi bien que les autres planètes, s'être conglobés séparément et comme noyaux, après de nombreuses modifications et dans des atmosphères mues circulairement comme celle qu'occasionne la lumière zodiacale, par exemple.

» Pourquoi cette matière qui, dans l'espace, se conglobe diversement en planètes, comètes et aérolithes, aurait-elle été autrefois précisément dans la lune?... » Voyez *Die Sternschnuppen* de Benzenberg, et la traduction de cette lettre dans la *Correspondance mathématique et physique*, tome IX, page 387; Quetelet, Bruxelles.

Les siècles de Périclès, d'Auguste, de Louis XIV, montrent les puissants avantages que produisent les hommes éminents qui s'interposent entre les représentants du pouvoir et ceux dont ils ont reconnu les talents : De Humboldt en était un exemple frappant pour la Prusse. Dissolvez ce lien précieux, et le savant se trouve réduit à lui-même; vous rompez tous les rapports qui le rattachaient aux autres hommes. Les jeunes travailleurs, sûrs de ne rencontrer aucun soutien, se trouvent abandonnés à eux-mêmes. Au lieu du savant qui sache les apprécier et leur tracer la route, ils doivent chercher un appui dans les administrations gouvernementales : Les plus capables reculent devant ces démarches. Généralement des avantages dus à la faveur ou aux priviléges étouffent le talent, et font germer les passions au lieu du mérite. Voulez-vous avoir une idée de la protection qu'un pays donne aux sciences, aux lettres et aux arts, voyez quelle position on y fait aux hommes supérieurs dans chacune de ces parties.

De Humboldt était, je pense, un de ces exemples qui échappent aux lois communes : il a toujours joui de la plus profonde estime; bien différent en cela de la plupart des savants distingués qui se voient parfois payer d'ingratitude ou d'un injuste oubli, surtout quand on peut croire que leur influence vient à cesser. L'humanité a ses faiblesses même chez ceux qui devraient en être le plus exempts.

Quand on aborde les grands sujets de la météorologie et qu'on cherche à s'en rendre compte, il est presque impossible de ne pas reconnaître, par l'étude de certains phénomènes, que nos idées sont incomplètes quant à la structure et au mouvement de notre atmosphère, et qu'une modification doit être apportée dans la théorie actuelle.

En 1853, à l'invitation du gouvernement des États-Unis, les

États maritimes de l'Europe formèrent à Bruxelles un Congrès destiné à jeter les mêmes vues scientifiques parmi tous les marins et à réunir leurs efforts pour arriver à un but commun. M. Maury, l'âme de cette noble entreprise, sentit fort bien qu'un des hommes les plus en état de comprendre l'étendue de ses vues, était le célèbre de Humboldt : aussi jugea-t-il avantageux, après la conférence, de se transporter à Berlin et d'aller en conférer avec ce savant qui avait illustré le sol de l'Amérique et qu'il n'avait malheureusement pas vu à la réunion de Bruxelles.

De Humboldt trouvait à la cour de Prusse la distinction qu'inspiraient son savoir et son noble caractère; il vivait alternativement à Berlin et à Postdam, et y jouissait de tous les égards dus à son mérite. Ce qui pourra étonner chez un vieillard de son âge, c'étaient, au milieu de toutes ces distractions de la cour, son exactitude à continuer jusqu'à son dernier moment les travaux qu'il avait entrepris, et sa régularité à répondre aux missives qui lui arrivaient de tous les points du globe (1).

De Humboldt vint à Bruxelles en 1844; je fus assez heureux pour passer avec lui le peu de temps qu'il put nous donner; ce qui m'étonnait surtout, c'était cette vivacité de conversation et de mouvements qui annonçait plutôt un jeune homme qu'un octogénaire. De Humboldt, quoique étranger au pays, avait été nommé, en 1830, membre ordinaire de l'Académie royale de

(1) Parmi les lettres nombreuses qu'il a bien voulu m'adresser, je ne puis m'abstenir de citer celle qui me mit en relation avec M. Gluge, l'un de nos médecins les plus estimés, et notre digne collègue dans cette Académie; cette lettre concordait avec celles non moins obligeantes qu'avaient remises au même savant MM. Arago et Magendie.

Bruxelles, en vertu d'un article spécial du règlement de l'Académie ancienne, qui permettait de nommer deux savants étrangers parmi les membres. L'autre place avait été décernée à Fourier, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Paris. Nos pères aimaient ces priviléges accordés à des hommes supérieurs, dont les talents appartiennent à tous les pays, et ne marchandaient pas les honneurs qu'ils leur rendaient. Lors de la réorganisation de l'Académie en 1845, la place de membre ordinaire fut abolie et changée en celle d'associé de la Compagnie (1).

Au moment de son passage par Bruxelles, de Humboldt se rendait à Paris avec le désir de revoir d'anciens amis et d'y porter son nouvel ouvrage, le *Cosmos*, qui y était à peine connu de nom, bien que déjà attendu par l'Allemagne depuis plusieurs années.

Je ne dirai rien du succès de ce brillant écrit qui parle à la fois à toutes les intelligences. Il ne s'adresse pas aux savants, et cependant ils peuvent y recueillir les renseignements les plus utiles; ils doivent surtout admirer ce regard perçant jeté sur l'ensemble de nos connaissances.

Lorsqu'en 1857, fut déterminée la différence des longitudes entre les observatoires de Berlin et de Bruxelles, de Humboldt prit le plus vif intérêt à ce travail scientifique; non content de témoigner une douce affection à mon fils, il lui remit un billet amical: « Conservez-le, dit-il, comme souvenir d'un vieillard que vous ne reverrez probablement plus. » On voudra bien m'excuser de rapporter cette circonstance, mais elle peint mieux que je ne

(1) M. de Humboldt avait aussi reçu de notre souverain la décoration de grand cordon de l'ordre de Léopold.

pourrais le faire autrement la courtoisie et l'excellent cœur de cet homme d'élite.

J'eus occasion, moi-même, de lui faire une dernière visite à mon retour du Congrès statistique de Vienne, dans le cours de la même année; je ne faisais que passer par Berlin; je suivis les bons conseils de MM. Encke et Dieterici (1) et, grâce à leurs soins, j'allai trouver, le lendemain, à Potsdam, l'illustre vieillard que je ne devais plus revoir. C'était la veille de son 88e anniversaire; il venait de terminer son dernier volume du *Cosmos*. Je lui trouvai toujours la même amabilité, la même animation; il me parlait de ses travaux, comme il l'avait fait trente ans auparavant (2). C'est à lui surtout qu'on pouvait appliquer ces deux vers de Lafontaine :

Approche-t-il du but, quitte-t-il ce séjour,
Rien ne trouble sa fin : c'est le soir d'un beau jour.

Alexandre De Humboldt mourut le 6 mai 1859, mais ses funérailles n'eurent lieu que le 10; elles furent célébrées avec éclat et réunirent ce que Berlin avait de plus marquant; toute

(1) L'excellent M. Dieterici, associé de notre Académie, a lui-même succombé depuis, et a laissé un grand vide dans les sciences politiques qu'il cultivait avec supériorité.

(2) Quoique appartenant à un palais royal, l'appartement était d'une simplicité extrême. Je remarquai sur le mur son portrait et l'aspect de sa chambre, dans une composition exécutée par Hildebrandt : c'était l'original du dessin qui m'avait été remis, à Bruxelles, par M. le colonel E. De Olberg, nommé plus tard gouverneur de Luxembourg.

la famille royale voulut prendre part au deuil universel et rendre un dernier hommage à ce grand homme (1).

AD. QUETELET.

(1) Depuis, l'Empereur des Français lui a fait ériger une statue à Versailles; le prince Demidoff a présenté à l'Institut de Paris un buste exécuté par Rauch; et le Mexique, qu'il nous a fait connaître par ces écrits, a voulu également qu'une statue perpétuât son souvenir.

NOTICE SUR ALEXANDRE-LOUIS-SIMON LEJEUNE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

Né à Verviers, le 23 décembre 1779, y décédé le 28 décembre 1858.

Ce n'est point pour obéir à un sentiment de vaine ostentation, ni pour le puéril désir de se louer mutuellement, que les Académies ont adopté l'usage de publier la biographie de ceux de leurs membres que la mort enlève. Un motif plus noble les a de tout temps guidées dans l'accomplissement de ce devoir. Raconter la vie de celui qui a contribué à faire fleurir sur le sol de la patrie les lettres et les sciences, signaler les progrès qu'il leur a imprimés, c'est exciter l'émulation, c'est stimuler la jeunesse par l'autorité de l'exemple, c'est la convier à marcher sur les traces du défunt et à remplir le vide qu'il a laissé; c'est enfin préparer des matériaux pour l'histoire de la science, histoire dans laquelle chaque nation doit chercher à être représentée, si elle ne veut, malgré le prestige de son existence politique, descendre du rang qu'elle occupe et tomber dans l'oubli.

Alexandre-Louis-Simon Lejeune naquit à Verviers le 23 décembre 1779. Il était fils de Simon Lejeune, d'Ensival, médecin en chef des hospices de Verviers, et de dame Marie-Catherine Mariotte, veuve en premières noces de M. Jean-Nicolas Paulis

de Mollin, en son vivant lieutenant-gouverneur du marquisat de Franchimont.

L'amour des sciences fut pour notre collègue un héritage de famille. « Son père, après avoir terminé ses premières études à Liége, était allé les achever à Rome, où il remplaça, à la pension d'Archis, fondée par un Liégeois, notre illustre compatriote Grétry. Il s'y était distingué par ses succès et avait fréquenté, au gymnase pour les sciences physiques et naturelles, les cours du célèbre botaniste Maratti, sous la direction duquel il avait formé un herbier des environs de Rome. Docteur de l'université de Ponti-Mussi, il rentra dans sa patrie en 1763 et s'y lia d'une étroite amitié avec plusieurs célébrités de l'époque, entre autres avec Robert De Limbourg » membre de notre Académie (1).

Sous l'égide d'un tel père, l'instruction du fils était assurée. On ne saurait en effet méconnaître l'influence qu'exerce sur le développement intellectuel de la jeunesse, cette espèce de tutelle scientifique exercée au sein de la famille, et dont l'action, pour se faire à peine sentir, n'en est pas moins continuelle. Ce fut en 1792, époque de désastreuse mémoire pour l'instruction publique, que Lejeune commença ses études littéraires. Les colléges des congrégations religieuses, les seuls qui existassent avant l'entrée des troupes françaises, étaient fermés. Quelques prêtres cependant, dont toute la vie avait été consacrée à l'enseignement, continuaient à donner des leçons particulières : et le vieux vicaire de Cornesse, M. Henri-Joseph Debouche, se chargea de préparer notre collègue aux études supérieures. « M. Lejeune quittait tous les jours Verviers pour aller à une lieue de distance s'initier aux belles-lettres et à la philosophie.

(1) Les passages intercalés entre guillemets sont la reproduction plus ou moins textuelle des notes communiquées par la famille.

Il s'appliqua plus tard à l'histoire naturelle et à la médecine, sous la direction paternelle, exerça la pharmacie dans une des meilleures officines de Liége, et prit, en 1801, à l'âge de 22 ans, ses inscriptions à l'école de médecine de Paris. Bientôt la conscription vint détruire ses projets. Il fut incorporé dans le 13e régiment de dragons : mais avant de partir, il se hâta de subir les épreuves exigées pour l'obtention du titre d'officier de santé, qu'il remplaça longtemps après par celui de docteur en médecine. »

Pour l'homme habitué aux douces et paisibles jouissances de l'étude, la vie aventureuse des camps ne pouvait offrir beaucoup d'attraits. Il se dédommagea de l'interruption de sa carrière en consacrant à ses herborisations tous des moments que le service lui laissait disponibles. « Envoyé d'abord en Hollande, puis en Hanovre, le 13e dragons prit, en 1804, ses quartiers d'hiver dans le Pas-de-Calais. Le régiment y fut décimé par une dyssenterie épidémique que les officiers de santé ne réussirent pas à combattre d'une manière efficace. L'un des chefs fut atteint de la maladie : on craignait de le perdre. On eut recours au dragon qui recueillait des simples dans ses moments de liberté. Lejeune eut le bonheur de sauver son chef et de donner à ses compagnons d'armes des conseils hygiéniques dont on reconnut les bons effets. On lui offrit d'entrer dans le service sanitaire, mais ne se sentant aucune vocation pour la chirurgie, il demanda son congé, qui lui fut accordé le 19 novembre 1804. »

Entre-temps, le goût de la botanique s'était d'autant plus développé chez notre collègue, qu'il avait rencontré plus d'obstacles à s'y livrer pendant qu'il était sous les drapeaux. Le cercle de ses connaissances s'était agrandi. Aux premières notions qu'il avait acquises étaient venues s'en adjoindre de nouvelles, recueillies en France, en Hollande et dans la partie du Hanovre

qu'il avait visitée. Ce furent pour lui autant d'éléments de comparaison entre la flore de Liége et celle des pays limitrophes, éléments précieux qui ensuite lui firent sentir mieux encore la nécessité des relations scientifiques avec les botanistes de ces pays. Revenu dans sa ville natale, Lejeune épousa, en 1805, Mlle Marie-Catherine Monseur, d'Ensival, où il se fixa comme médecin et d'où trois années plus tard, après la mort de son père, il alla s'établir à Verviers.

Ses connaissances médicales et les succès qu'il avait obtenus dans l'exercice de sa profession lui donnaient déjà une belle clientèle. La réputation dont il jouissait avait attiré l'attention du préfet du département de l'Ourthe. Ce haut fonctionnaire le chargea, dès 1806, de rédiger, pour la statistique du département, le tableau méthodique du règne végétal.

Les richesses botaniques de cette partie de notre pays étaient restées jusqu'alors presque complétement ignorées. Si l'on excepte l'herbier portatif, publié par Rozin, en 1791, plus particulièrement propre aux environs de Liége, le département de l'Ourthe n'avait été jusqu'alors l'objet d'aucun travail destiné à faire connaître sa végétation. Il avait cependant produit deux botanistes de grand mérite, Remacle Fusch, mort en 1586, et Robert de Limbourg, décédé en 1792; mais les ouvrages du premier sont plutôt du ressort de la botanique générale, et la dissertation du second, au sujet de l'influence de l'air sur les végétaux, couronnée à Bordeaux en 1788, est essentiellement du domaine de la physiologie.

Pour accomplir la mission qui lui était dévolue, Lejeune ne pouvait donc compter que sur ses propres recherches, feu M. Dossin, qui avait exploré et qui explorait encore les mêmes lieux, n'ayant rien publié.

Notre collègue s'acquitta de sa tâche à la grande satisfaction

du Gouvernement, sans se dissimuler néanmoins que son œuvre n'était qu'une ébauche, susceptible de recevoir des développements; aussi ne cessa-t-il de recueillir dans ce but de nouveaux matériaux. Un quart de siècle après, il les communiqua à Richard Courtois, en l'engageant à traiter le même sujet d'après un plan beaucoup plus étendu. Ce fut là l'origine de la *Topographie physique et médicale de la province de Liége*, et des *Recherches sur la statistique* de cette contrée, que Courtois publia en 1824 et en 1828. Richard Courtois, également de Verviers, était l'élève, l'ami, nous dirons mieux encore, le fils d'adoption de notre confrère. On se souvient qu'il quitta, jeune encore, cette terre où, malgré son savoir et ses éminentes qualités, malgré toute la sollicitude de son Mécène, il ne recueillit au lieu de fleurs que des chardons et des épines.

Quoique établi depuis un petit nombre d'années, M. Lejeune voyait sa clientèle médicale s'étendre. Il inspirait d'autant plus de confiance qu'il se montrait toujours profondément pénétré des devoirs de sa position. Il savait que lorsqu'il ne pouvait guérir, il lui restait en partage une autre mission tout aussi élevée, celle de consoler. On eût dit qu'il avait toujours présentes à la mémoire ces paroles du poëte : *Est aliquid fatale malum per verba levare!*

Praticien de l'école d'Hippocrate, se fiant plus à une sage expérience qu'à des systèmes préconçus et à des théories qui ont au moins le tort d'être trop généralisées, il fut particulièrement heureux dans le traitement des épidémies pour lesquelles il faut surtout savoir varier les méthodes et tenir compte des circonstances individuelles et locales. Il préférait en général les remèdes tirés du règne végétal et ne recourait qu'exceptionnellement à ces préparations minérales, moins en harmonie avec notre organisation, et dont l'usage même le

plus judicieux n'est pas toujours dépourvu d'inconvénients. Les résultats qu'il obtint par l'emploi de plusieurs plantes indigènes sont surtout remarquables : ils ont été consignés dans un travail spécial.

Son mémoire sur le bronchocèle endémique, appelé vulgairement *goître* et qui a sévi de temps immémorial dans certaines localités des bords de la Vesdre, est un exemple du soin qu'il mettait à la découverte de la vérité. Il se livra, à cette occasion, à des investigations pleines d'intérêt sur l'histoire locale de la maladie, compara sa fréquence avec celle qu'on lui avait reconnue antérieurement, et signala une remarquable coïncidence, digne en effet, comme il le dit, d'être vérifiée dans les autres pays où règne la même affection. Soixante années auparavant, les neuf dixièmes de la population d'Ensival avaient des goîtres, tandis qu'en 1806, époque où parut le mémoire de notre confrère, l'on n'y trouvait qu'un goîtreux sur trente individus. Or, c'est précisément à dater de 1740, remarque M. Lejeune, que s'est répandu dans cette localité l'usage journalier du café mêlé de chicorée, et ce fut depuis lors aussi que cette bizarre difformité y devint plus rare. La fève d'Arabie n'est donc, comme on l'a si souvent prétendu, ni un simple objet de sensualité, ni un poison lent dont il faut se méfier : elle est encore, au moins dans ce cas, un véritable prophylactique.

Être toujours aux prises avec l'humanité souffrante, ne voir que désolation, brûler du désir de sauver son semblable et trouver bien des fois la science impuissante, tel est le rôle du médecin qui se dévoue à son art. Heureux alors celui qui peut, de temps à autre, reporter ses idées sur cette population végétale où la vie, pour être plus simple et plus pure, n'en est pas moins mystérieuse, et que la nature semble avoir répandue autour de nous comme pour former contraste avec l'orageuse

existence humaine. On en était à l'époque où De Candolle venait d'être chargé par le gouvernement français de parcourir nos provinces, dont la flore devait désormais disparaître dans celle de l'empire. Lejeune fit à l'illustre botaniste les honneurs de son pays et put en cette circonstance se livrer avec le savant et laborieux écrivain à ces causeries scientifiques intimes qui ont toujours tant d'attraits et qui éclairent souvent beaucoup mieux que la lecture des ouvrages les plus recommandables. Il explora avec De Candolle les Hautes-Fagnes et lui fit faire la connaissance de mademoiselle Libert, à qui il avait inspiré, quelques années auparavant, le goût de l'aimable science, et qui depuis lors s'est rendue célèbre par ses publications cryptogamiques.

Une année plus tard, en 1811, parut le premier volume de la *Flore de Spa*, qui ne devait être que le prélude d'un travail beaucoup plus considérable, la *Flore de Belgique* dont nou aurons à parler plus loin.

Pour bien apprécier le mérite de la *Flore de Spa,* il faut se reporter au moment de son apparition. Aux publications de Poederlé, de Necker, de Hecart, d'Havart, qui parurent toutes de 1772 à 1782, avait succédé, par suite des circonstances politiques, un long intervalle pendant lequel presque rien ne fut fait pour la connaissance des plantes indigènes de la plupart de nos provinces, les travaux de Servais et de Vanderstegen ayant reçu une autre direction. Seul le bon et consciencieux Roucel, qui s'était initié à l'étude de la botanique sous un maître célèbre, Bernard de Jussieu, avait conservé le feu sacré. Son *Traité des plantes les moins fréquentes qui croissent aux environs de Gand, d'Alost, de Termonde et de Bruxelles* (1792) et sa *Flore du nord de la France* (1803) devinrent le point de départ d'une ère nouvelle qu'il était réservé à Lejeune d'inaugurer. On dirait qu'effarouchée du bruit des

armes et de nos luttes intestines, Flore s'était réfugiée dans la paisible retraite du botaniste d'Alost pour de là étendre de nouveau son empire quand le calme serait rétabli.

Nous savons tout ce que l'on pourrait trouver à reprendre dans la *Flore du nord de la France;* mais ce qui est incontestable, c'est qu'elle rendit de grands services et qu'elle contribua beaucoup à faire renaître le goût des recherches locales. Le pays exploré par Roucel se composait du Brabant, de la province d'Anvers et des deux Flandres : ce n'était pas même la moitié de la Belgique, et ce territoire recélait encore une riche moisson d'espèces inobservées.

Dans cet état des choses, parut la *Flore de Spa* de M. Lejeune. Vaincu par l'âge et par les infirmités qu'il traîne à sa suite, Roucel avait communiqué à notre collègue les découvertes postérieures à la publication de ses ouvrages, ainsi que celles qu'avait faites, dans la partie limitrophe du Hainaut, l'abbé Hocquart, qui publia plus tard un travail spécial sur le Département de Jemmapes. La *Flore de Spa* fut donc en quelque sorte à la fois, comme son titre l'indique, une suite à la *Flore du nord de la France*, en même temps qu'un ouvrage entièrement neuf pour ce qui regarde les provinces de Liége, du Limbourg et du Luxembourg. La clarté des diagnoses des genres et des espèces, l'exactitude des indications, le soin avec lequel sont signalées les variétés, les observations qu'elle renferme, assurèrent à cette flore, dont le second volume fut mis au jour en 1813, une place distinguée dans les bibliothèques.

On se tromperait en croyant que, malgré toutes les peines que l'on se donne, il soit possible de donner une flore ou une faune absolument complète, même d'un pays de peu d'étendue. La nature se rit de nos efforts pour inventorier son mobilier : sa prodigieuse fécondité fait éclore en quelque sorte à tout

instant et sans cause apparente, des productions non observées jusqu'alors. « C'est surtout en histoire naturelle, dit Cuvier, que » l'on est toujours mécontent de ce que l'on a fait, parce que » la nature nous montre à chaque pas qu'elle est inépuisable. » Lejeune aussi éprouva cette vérité. Onze années après l'impression de son ouvrage, il fit paraître, sous le titre de *Revue de la flore de Spa*, un volume complémentaire rempli de remarques judicieuses et d'une érudition remarquable. Avec une loyauté digne d'éloges, et qui ne saurait être l'apanage que du vrai savoir, notre collègue y avoue les erreurs qu'il avait commises, erreurs qui tiennent à la difficulté du sujet, au manque d'échantillons authentiques ou de figures, ainsi qu'aux changements survenus dans la circonscription des espèces.

Une polémique suivit cette publication. L'un de nos compatriotes, aux profondes connaissances de qui nous nous plaisons à rendre hommage, analysa la revue et en corrigea, avec trop de précipitation sans doute, certaines parties; car les corrections indiquées avaient été inscrites par l'auteur même à la fin de son ouvrage, ou portaient la plupart sur des questions soit controversées, soit sujettes à controverse.

Cependant le goût de la botanique indigène se répandait de plus en plus. Ses adeptes, jadis rares, étaient partout disséminés. Chaque province était explorée : le moment était arrivé de coordonner toutes les données éparses et d'éditer une flore belge générale. Elle parut, de 1828 à 1836, en trois volumes, les deux premiers avec la coopération de Richard Courtois, le dernier par M. Lejeune seul. Près de deux mille phanérogames, sans compter un nombre considérable de variétés, s'y trouvent décrites avec précision : les genres nombreux en espèces sont traités avec un soin minutieux : pour la première fois, la synonymie des botanistes belges est indiquée en détail : et une sage

et judicieuse critique fait la part de ce qui reste à élucider. Des lors, la Belgique prit rang dans la flore générale d'Europe : elle y fut même pour ainsi dire doublement représentée par la publication du prodrome de M. Dumortier.

L'œuvre de Lejeune et de Courtois fut favorablement accueillie, mais non pas avec une approbation unanime. On sait qu'il est plus aisé de blâmer que de faire mieux, et personne n'ignore que les hommes les moins compétents sont, en général, les plus difficiles à contenter. Tandis que les savants, les juges les plus illustres des différentes parties de l'Allemagne, de la France et de la Hollande témoignaient hautement le plaisir que leur causait la publication du *Compendium*, et en félicitaient les auteurs dans les journaux scientifiques, une critique très-peu bienveillante, due à la plume d'un savant, dont les idées singulières en fait de botanique n'ont guère trouvé d'écho jusqu'ici, fut publiée dans le bulletin de Ferussac. Mais, loin de nuire à la réputation de Lejeune, cette critique passionnée eut pour effet de l'étendre. Comme pour le venger d'une attaque injuste, les naturalistes les plus éminents lui donnèrent des preuves éclatantes d'estime, et plusieurs sociétés scientifiques, dont il ne faisait pas encore partie, se l'affilièrent.

Dès ce moment, la correspondance littéraire déjà étendue de notre collègue prit une nouvelle extension, et lorsque l'on considère combien était nombreuse sa clientèle médicale, on est étonné qu'il ait pu trouver en dehors du temps consacré à ses études, assez de loisir pour entretenir des relations scientifiques aussi multipliées. Elles n'étaient point en effet limitées à la Belgique et aux contrées voisines : elles s'étendaient sur toute l'Europe. Parmi les botanistes célèbres avec lesquels il fut particulièrement en correspondance, nous citerons Woods en Angleterre, Garovaglio en Italie, Huguenin en Savoie, Opiz en

Bohême, Schidlek en Silésie, Mertens, Reichenbach, les frères Nees, Sprengel, Wallroth, Weihe, Bernhardi, Hornung, Hubener, Schrader, Boenninghausen, en Allemagne; Persoon, De Candolle, Desvaux, Gay, Jordan, Desfontaines, Adrien de Jussieu, Mirbel, Cordier, Bosc, Loiseleur de Longchamps, en France, etc.

Une vie si bien remplie ne suffisait pourtant pas encore à l'activité de notre compatriote. Médecin en chef des hospices, il fut aussi président de la Société d'horticulture, de la Commission médicale, de la Commission pour la surveillance de la pharmie centrale, de la Commission administrative de l'école industrielle. Il était également membre de la Commission de salubrité, et avait fait partie, en 1830, de celle de sûreté publique. Il fut appelé par ses concitoyens, en 1836, au conseil communal et remplit même, en 1846, par intérim, les fonctions de premier échevin et de bourgmestre. Son grand âge le porta à se démettre successivement de la plupart de ces fonctions. Décoré de la Croix de fer, il était aussi chevalier de l'ordre de Léopold.

Nous n'entrerons pas en détails sur la vie politique de M. Lejeune. Là ou règne la science, la politique occupe le second plan. Autant celle-ci, instable de sa nature, subit les fluctuations de l'opinion populaire et la versatilité des circonstances, autant la science se complète et se consolide graduellement. Administrateur éclairé, aux lumières duquel on aimait à rendre justice, M. Lejeune n'a cessé de donner des preuves de son zèle pour les intérêts de sa ville natale. Il contribua puissamment à y répandre l'instruction. Il aimait à encourager la jeunesse studieuse, et ce qu'il fit en faveur de plusieurs de ces concitoyens est suffisamment connu. Quinze jours avant sa mort, il nous écrivait encore pour recommander un jeune Verviétois, auquel il s'intéressait d'une manière toute spéciale et qui s'est déjà

créé un nom honorable. Ce n'est pas non plus sans un vif sentiment de gratitude que nous nous rappelons, après plus de trente années d'intervalle, la bienveillance avec laquelle il accueillit nos premiers essais, et l'obligeance qu'il mit à nous communiquer des échantillons de son riche herbier qui devaient faciliter nos études.

Un des coups les plus pénibles qui frappèrent notre confrère pendant sa longue carrière, fut certainement la mort de sa fille aînée, emportée, en 1835, par une maladie de langueur.

« Initiée à la connaissance de la plupart des langues modernes, mademoiselle Fanny-Alexandrine Lejeune s'était aussi vouée à la connaissance des plantes indigènes. Elle traduisait pour son père les passages des ouvrages hollandais, allemands, anglais et italiens, qui pouvaient l'intéresser. »

Cette perte, bientôt suivie de celle de Richard Courtois, réagit profondément sur notre collègue. Le souvenir de sa fille chérie ne l'abandonna plus jusqu'à l'instant où il paya lui-même à la nature le tribut que tous nous lui devons. Sa vie devint plus retirée. On le décida difficilement à publier le troisième volume du *Compendium* qui était resté manuscrit. De temps à autre néanmoins il continua à publier quelques courtes notices dans les *Bulletins* de notre Académie. Les envois de plantes qu'il reçut de ses amis le déterminèrent ensuite à les intercaler dans son herbier, qu'il revit entièrement à cette occasion et qu'il distribua d'après un autre ordre, tout en analysant de nouveau les espèces douteuses qu'il y rencontrait. Il passa dans le calme de cette étude ses dernières années, pendant lesquelles il eut la satisfaction de voir adopter universellement par les botanistes le genre *Lejeunia* créé en 1820 par Mademoiselle Libert, pour deux petites hépatiques, et qui se compose maintenant de plus de deux cents espèces.

M. Lejeune mourut le 28 décembre 1858, à l'âge de 79 ans, et à son décès succéda bientôt celui de sa veuve. Il a laissé une fille et deux fils. L'un d'eux, M. Phocas Lejeune, après avoir fait en France, de brillantes études agronomiques, occupe aujourd'hui avec distinction la place de directeur de l'école d'agriculture de Thourout. C'est à lui que nous sommes redevables des renseignements complets qui nous ont servi à rédiger cette notice. Nous nous faisons à la fois un devoir et un plaisir de lui en témoigner notre vive gratitude.

J. Kickx.

LISTE DES PUBLICATIONS DE LEJEUNE

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES DONT IL FAISAIT PARTIE.

I. — *Publications botaniques.*

1806. Tableau méthodique du règne végétal du département de l'Ourthe (dans la *Statistique* publiée par ordre du Gouvernement).

1811-1813. Flore des environs de Spa, 2 vol. in-8°. Liége.

1822. Mémoire sur les pâturages du Limbourg. (*Journal d'agriculture du royaume des Pays-Bas.*)

1823. Mémoire sur le genre *Calotheca*. (*Messager des sciences et des lettres de Gand.*)

1824. De Libertia, novo graminum genere, commentatio. Bonn, in-4° (Nova Act. Acad. Leop. nat. Curios.).

1825-1830. Choix des plantes de la Belgique (20 livr. de 50 espèces chacune. En collaboration avec Richard Courtois).

M. Lejeune a contribué aussi à la publication de l'*Agrostologie Belgique* de P. Michel, dont il a revu les déterminations pour les deux premières centuries.

1826. Notice sur quelques plantes critiques de la flore belge; in-8°, en hollandais. (*Bijdragen tot de Natuurkundige Wetenschappen*. Amsterdam.)

1826. Mémoire sur les Renonculacées de la flore belge (avec la collaboration de Richard Courtois. *Ibid.*).

1828-1836. Compendium Florae belgicae, 3 vol. in-8° (les deux premiers en collaboration avec Richard Courtois). Le quatrième renfermant les cryptogames, est resté MSC.

1835 Notice sur plusieurs espèces du genre *Nasturtium* (*Bulletins de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique*).

1836. Remarques critiques sur le mémoire de Richard Courtois, sur Dodoens, in-4°. Breslau. (*Act. Acad. caes. Leop. nat. curiosor.*)

1838. Notice sur des espèces du genre *Platanthera*. (*Bulletins de l'Académie des sciences de Belgique.*)

1838. Description d'une nouvelle espèce d'Oxalis. (*O. zonata* Lej., *O. Deppei* Lodd.) *Ibid.*

1845. Mémoire sur la maladie des pommes de terre. (Extrait de *La Voix du peuple.*)

II. — *Publications médicales.*

1806. Mémoire sur le bronchocèle endémique, appelé vulgairement *goître*, qui sévit de temps immémorial sur quelques peuplades riveraines de la Vesdre.

1812. Observations sur le croup, tendantes à prouver les avantages qu'on peut retirer du sulfure de potasse dans le traitement de cette maladie. Paris. (*Journal de médecine* de MM. Corvisart, Leroux et Roger.)

1817. Mémoire sur un cas de dysphagie.

1820. De quarumdam indigenarum plantarum virtutibus commentatio, in-4°. Leodii.

Également publié en français, la même année, dans les *Annales des sciences physiques* de Bory St-Vincent et Van Mons.

1829. Mémoire sur plusieurs cas de typhus épidémique.

1833. Notice sur une nouvelle forme d'hémorragie active observée sur trois personnes au printemps de 1833.

1844. Notice sur a propriété anticontractile de l'*Anisodon luridus*. (*Journal de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.*)

Et, en outre, plusieurs autres notices disséminées dans différents recueils du pays et de l'étranger.

III. — *Sociétés savantes.*

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Académie impériale des curieux de la nature de Bonn (sous le nom de *Wibelius II*, en mémoire d'Auguste-Guillaume Wibel, ancien botaniste, qui fit connaitre, le premier, les plantes des environs de Wertheim en Franconie).

Institut royal (1re classe) des Pays-Bas.

Société d'agriculture et de botanique de Gand.

— de botanique pour l'avancement de la flore Néerlandaise.

— de botanique du Rhin.

— d'émulation de Liége.

— de médecine de Liége, de Louvain, de Verviers.

— Linnéenne de Paris.

— des sciences et des arts de Lille.

— des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.

— des sciences naturelles de Liége.

— des sciences physiques et industrielles de Liége, etc.

D. J. MAPESKA

NOTICE SUR DANIEL-JOSEPH-BENOIT MARESKA,

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE,

Né à Gand, le 9 septembre 1803; mort, dans la même ville, le 31 mars 1858 (1).

C'est une douce consolation pour l'honnête homme de s'élever des rangs inférieurs de la société et de parvenir, par ses talents et son caractère, à prendre une position distinguée, et à jouir de l'estime de tout ce qui l'environne. Mareska avait rencontré, dans le cours de ses premières années, bien des difficultés; mais il sut les vaincre dès ses études universitaires, et son excellente conduite fixa bientôt l'attention des hommes qui pouvaient exercer de l'influence sur son avenir. La nature semblait l'avoir traité d'une manière privilégiée, car à des qualités morales et spirituelles très-remarquables, il joignait un physique avantageux.

Ses premiers débuts à l'université de Gand furent signalés par différents succès qu'il obtint dans les concours. En 1824, il remporta le prix à l'université de Liége, pour un mémoire sur la théorie des limites. Ses prédilections, dans sa première jeunesse, le dirigeaient plus spécialement vers les sciences ma-

(1) Nous devons à l'obligeance de notre confrère, M. Poelman, membre de la classe des sciences et professeur de l'université de Gand, quelques-unes des indications biographiques et scientifiques comprises dans cette notice.

Le portrait joint à cette notice a été gravé par M. Delboëte, élève de M. Calamatta, d'après un portrait peint par M. Picqué, en 1838.

thématiques, et il semblait en effet avoir des dispositions particulières pour les cultiver avec supériorité. Deux ans après, il remporta une distinction semblable dans l'université de sa ville natale, pour un mémoire sur la théorie des caustiques par réflexion et par réfraction (1). Ce sujet occupait alors non-seulement les mathématiciens belges, mais beaucoup d'hommes remarquables des pays avoisinants, qui cherchaient à simplifier cette théorie et à la ramener à sa plus simple expression.

C'est à cette époque aussi qu'il écrivit son mémoire sur les lois de l'électricité dynamique, à l'occasion de sa promotion au grade de docteur en sciences. Immédiatement après (1827), il fut nommé à la chaire des sciences mathématiques de l'athénée royal de Gand. Il fut en même temps appelé comme professeur de chimie à l'école industrielle, qui était annexée à l'université de la même ville. La première de ces places était devenue en quelque sorte une espèce de récompense pour les étudiants les plus marquants de l'université.

Lors de la naissance de l'athénée de Gand, en 1814, l'université n'existait pas encore; elle ne fut créée que deux ans après. J'y fus chargé de l'enseignement des mathématiques, et je n'eus pas de peine à faire comprendre mon insuffisance pour développer, seul, la théorie des sciences mathématiques et physiques, dans un athénée royal qui tenait à se placer en première ligne. On nomma successivement MM. Le Maire, Mareska, Lefrançois, Duprez, qui succédèrent les uns aux autres, et qui éveillèrent une émulation utile parmi les jeunes gens.

Mareska sentit cependant que la place de professeur de ma-

(1) *Josephi Mareska Gandavensis responsio ad quaestionem In investigationes mere mathematicas de causticis per reflexionem et refractionem, etc.*, un vol. in-4°, 50 pages et 2 planches. Gand, 1826.

thématiques à l'athénée, serait insuffisante pour le mettre à même de poursuivre toutes les études qui l'occupaient : il prit, en 1829, le diplôme de docteur en médecine, comme inaugurant la nouvelle carrière qu'il se disposait à suivre. Son attention s'était, depuis longtemps, portée vers les sciences d'observation et particulièrement vers les sciences médicales. A la suite de la révolution de 1830, la suppression des facultés de philosophie fut décrétée; il se forma des facultés *libres* pour l'enseignement de ces mêmes sciences, et Mareska fut chargé de l'enseignement de la chimie. Il occupa ces fonctions jusqu'à l'époque de la réorganisation de l'enseignement supérieur, et devint alors professeur extraordinaire de ce cours, qu'il continua à enseigner jusqu'à la fin de sa vie. Il échangea toutefois ce titre contre celui, plus élevé et plus productif, de professeur ordinaire.

En 1830, il publia, avec M. Donny, une lettre à M. Dumas, sur la suspension de l'affinité par le froid, lettre qui a paru dans les *comptes rendus* de l'Académie des sciences de Paris (séance du 7 mars 1845). Cet écrit était assez remarquable pour que Berzélius, dans son rapport sur les progrès de la chimie, appréciât de la manière suivante les recherches qui y sont contenues. « Ce sont là, dit-il, des expériences de la plus haute importance pour la chimie théorique. » L'appréciation d'un homme aussi célèbre doit exercer quelque influence sur l'esprit des juges en pareille matière.

Dans le cours de la même année, notre académie fit paraître, dans le tome XII de ses *Bulletins*, l'extrait d'une lettre que les mêmes savants avaient adressée au secrétaire perpétuel, sur les modifications que présentent certains corps dans leurs propriétés chimiques, quand ils sont portés à une température excessivement basse. Ce travail avait principalement pour but

de montrer que les expériences faites à Gand avaient précédé celles faites sur le même sujet par de Schrötter à Vienne, et que les auteurs avaient reconnu que l'affinité entre plusieurs corps, se trouve diminuée par l'influence du froid.

Mareska s'était occupé de ces recherches avec M. Donny, qui lui servait d'aide à l'université de Gand. L'Académie a inséré dans ses recueils plusieurs autres ouvrages dus à la même collaboration. On trouve, dans le tome XVIII de ses *Mémoires*, un écrit sur un appareil de Thilorier modifié, concernant les propriétés de l'acide carbonique liquide et solide, et, dans le tome XXVI, *des Recherches sur l'extraction du potassium*.

Le tome XIV des *Bulletins* renferme aussi des recherches de M. Mareska, qui ont pour objet les sophistications des farines et du pain : l'attention de notre confrère s'est toujours portée d'une manière particulière vers tout ce qui concerne les aliments et l'état des produits qui servent à la consommation. Ainsi, il composa avec notre confrère, M. Kickx, son rapport sur l'épidémie des pommes de terre, et il fit avec M. Hyman une enquête sur le travail et la condition physique et morale des ouvriers employés dans les manufactures de coton.

On doit aussi à Mareska un ouvrage publié avec M. Valerius, actuellement professeur de physique à l'université de Gand : c'est le cours de chimie organique et inorganique qui parut pendant l'année 1848. Cet ouvrage, traduit de l'allemand, avait pour but de faciliter l'enseignement.

Nous devons mentionner également la part qu'il prit à la composition de la pharmacopée, ouvrage dont le ministère désirait vivement la publication. Il était toujours prêt au travail et ne refusait jamais ses soins dès qu'il s'agissait d'une œuvre utile.

Mareska avait été décoré de l'ordre de Léopold, pour les

nombreux services qu'il avait rendus aux sciences par ses travaux et par le concours qu'il avait prêté à toutes les recherches demandées par le gouvernement.

L'année 1830, comme nous l'avons vu, avait changé totalement sa position; elle lui avait fourni en même temps une occasion favorable pour augmenter, par une observation active, ce qu'il avait réuni de connaissances théoriques : il fut nommé médecin de la maison centrale de détention, l'une des prisons les plus considérables du royaume; plus tard, il fit partie de la Commission médicale provinciale et fut revêtu d'autres fonctions, qui, jointes à son enseignement, lui causèrent, pour se tenir au niveau des immenses progrès de la science, des fatigues incessantes qui finirent par ruiner sa robuste santé.

Mareska était l'un des fondateurs de la *Société de médecine de Gand*, qui l'a choisi, quelques années avant sa mort, comme un de ses présidents; il a pris une part très-active aux travaux de cette association, comme le démontrent les nombreuses communications sur les sciences qu'il a insérées dans ses différents *Bulletins* (1).

L'Académie royale de médecine, à laquelle il fut également attaché en 1848, reçut aussi différents articles de sa composition et d'intéressants rapports sur des travaux qui avaient été soumis à son examen.

Le savoir, l'impartialité, la droiture de caractère qui distinguaient Mareska, avaient souvent engagé le Gouvernement à recourir à son expérience pour les renseignements qu'il désirait recevoir : ses appréciations inspiraient, avec raison, la plus grande confiance; et le Ministre de la justice crut devoir publier les rapports qu'il lui avait adressés sur l'état sanitaire des détenus correctionnels à Hémixem.

(1) Voyez ci-après.

« Dans les dernières années de sa vie, quand il avait à lutter d'une manière incessante contre la maladie qui l'a conduit au tombeau, m'écrivait un de ses collègues, je l'ai entendu maintes fois gémir sur l'impossibilité où il se trouvait de donner régulièrement ses leçons. A peine convalescent, nous l'avons vu si souvent se faire conduire jusqu'à l'université, et quand il se trouvait dans l'impossibilité d'arriver jusqu'à son amphithéâtre, il demandait à l'un de ses collègues de lui céder une salle au rez-de-chaussée. »

« Mareska est mort le 31 mars 1858, à la suite d'une hydropéricarde; et jusqu'au dernier instant il a conservé toute la sérénité de son caractère. Il a vécu et il est mort en bon chrétien et a réclamé lui-même les secours de la religion, au moment qu'il a senti ses jours sérieusement menacés. »

L'enterrement a eu lieu le 2 avril (1). Les représentants des principales institutions auxquelles Mareska avait appartenu, vinrent successivement rendre un dernier hommage à sa mémoire, à ses rares qualités, et exprimer des regrets partagés par toute la population gantoise.

AD. QUETELET.

(1) Les orateurs furent : M. Roulez, au nom du Corps professoral; M. Timmermans, doyen de la Faculté des sciences; M. Sauveur, au nom des deux Académies royales des sciences et de médecine; M. Burggraeve, au nom de la Société de médecine de Gand; M. Dumont, au nom de la Commission médicale, et un élève, au nom de la Faculté des sciences.

LISTE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR D.-J.-B. MARESKA.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Mémoire sur un appareil de Thilorier modifié et sur les propriétés de l'acide carbonique liquide et solide. Publié en commun avec M. Donny. (*Mém. Cour.*, t. XVIII, 1845.) Traduit en Allemand, à Brunschwig.

Recherches sur l'extraction du potassium. Publié en commun avec M. Donny. (*Nouv. Mém.*, t. XXVI.) Reproduit dans les *Ann. de phys. et de chimie*. Paris, t. XXXV, 1852.

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

Lettre à M. Quetelet sur la suspension de l'affinité par le froid. (T. XII. 1845.)

Sur les sophistications des farines et du pain. (T. XIV. 1847.)

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

De chloruretorum oxydorum usu prophylactico et medico. Gand, 1829; in-4°.

Theora limitum ejusque usus exemplis illustrata. Liége, 1823; in-4°

De legibus mathematicis electricitatis dynamicae. Gand, 1826; in-4°.

De causticis per reflexionem et refractionem investigationes mere mathematicae. Dédié à M. Timmermans. Gand, 1826; in-8°.

Lettre à M. Dumas sur la suspension de l'affinité par le froid. Paris,

1845. (*Compte rendu de l'Acad. des sciences*, séance du 7 mars.) — *Institut*, n° 586.

Rapport sur l'épidémie des pommes de terre. (En commun avec M. Kickx.) Gand, 1845 ; in-4°.

Cours de chimie inorganique. (Traduit de l'allemand par J. Mareska et Valerius.) Paris et Gand, 1848 ; 1 vol. in-8°.

Cours de chimie organique. (Traduit de l'allemand par J. Mareska et Valerius.) Paris et Gand, 1848 ; 1 vol. in-8°.

Note sur les moyens de découvrir les sophistications des farines et du pain. Gand, Paris et Turin, 1847 ; in-8°.

Progrès et état actuel de la réforme pénitentiaire, etc. Gand, 1838 ; in-8°.

Rapport sur l'état sanitaire de la maison de force à Gand. Gand, 1836 ; in-8°.

Rapport sur l'état sanitaire des détenus correctionnels à Hémixem. Bruxelles, 1845 ; grand in-8°. (Mémoire publié par le Ministère de la Justice.)

Mémoire en réponse aux objections, faites par M. Diert, au rapport sur l'état sanitaire des détenus correctionnels à Hémixem. Bruxelles, 1846 ; grand in-8°. (Mémoire publié par le Ministère de la Justice.)

Étude des effets de l'emprisonnement sur les forçats en Belgique. Bruxelles, 1852 ; grand in-8°.

Rapport sur l'état sanitaire de la prison de Gand, pendant l'exercice 1850. Bruxelles, 1852 ; grand in-8°.

Enquête sur le travail et la condition physique et morale des ouvriers employés dans les manufactures de coton. (En commun avec le Dr Hyeman.) Gand, 1845 ; 1 vol. in-8°. (Reproduit par le Ministère de l'intérieur, dans le 3me vol. de l'Enquête sur la condition des classes ouvrières, publiée à Bruxelles en 1848.)

De la présence du sulfate de cuivre dans le pain. Gand. (*Ann. de la Soc. de médecine*, 1841) ; in-8°.

Analyse d'un sang laiteux. Gand. (*Ibid.*, 1837) ; in-8°.

Analyse du sang des typhisés et des anémiques. Gand. (*Ibid.*, 1848); in-8°.

Note sur l'emploi thérapeutique de l'huile de foie de morue. Gand. (*Ibid.*, 1841); in-8°.

Rapport sur un mémoire intitulé : Considérations sur les vertus thérapeutiques des huiles de poissons. Gand. (*Idid.*, 1842); in-8°.

Note sur quelques cas de fièvre typhoïde. Gand. (*Ibid.*, 1840); in-8°.

Rapport sur la fièvre typhoïde régnant à Meire, Herpe, etc. Gand. (*Ibid.*, 1841); in-8°.

Rapport sur un mémoire relatif à la dyssenterie de 1840. Gand. (*Ibid.*, 1840); in-8°

Recherches des moyens capables d'arrêter le typhus dans les Flandres. Gand. (*Ibid.*, 1848); in-8°.

Expérience sur l'éthérification. Gand. (*Ibid.*, 1847); in-8°.

De l'état puerpéral. Gand. (*Ibid.*, 1851); in-8°.

Note sur la présence de l'arsenic dans le placenta, l'utérus et le fœtus d'une femme enceinte empoisonnée par cet agent, et sur la présence de l'arsenic dans la suie de cheminée. Gand. (*Bull. de la Soc. de méd.*); in-8°.

Analyse d'une urine albumineuse. (*Ibid.*, 1841); in-8°.

Observations d'un cas remarquable de reproduction de calculs vésicaux siliceux. Gand. (*Ibid.*, 1844); in-8°.

Considérations sur les théories chimiques de la goutte. Gand. (*Ibid.*, 1850); in-8°.

Examen du mémoire de M. Burggraeve, sur l'action thérapeutique des huiles de poisson. Bruxelles. (*Bull. de l'Ac. de méd.*), 1843-1844; in-8°.

Examen des maladies qui se manifestèrent dans la Flandre orientale, à la suite de l'épidémie des pommes de terre en 1845. Bruxelles. (*Ibid.*, 1850); in-8°.

Examen des mémoires envoyés à l'Académie de médecine de Bruxelles, pour le concours de 1850. Bruxelles (*Ibid.*, 1850); in-8°.

Discours sur l'organisation de l'enseignement de la pharmacie. Bruxelles. (*Ibid.*, 1849); in-8°.

Rapport sur l'avant-projet de loi relatif à l'organisation sanitaire et à l'exercice de l'art de guérir. (*Ibid.*, 1854); in-8°.

Pharmacopaea belgica nova, 1854; 1 vol. in-8°. (En commun avec MM. De Hemptinne, Martens, Sauveur, etc.)

Épidémie de contractions ou de spasmes musculaires à la maison centrale de détention de Gand. (*Ann. de la Soc. de méd.* 1846); in-8°.

Examen d'une question relative à l'application aux pharmaciens des articles de la loi sur l'enseignement supérieur. (*Bull. de la Soc. de méd. de Gand*, 1854); in-8°.

Considérations sur les maladies qui règnent sur quelques points de la Flandre orientale. (*même recueil*, 1854); in-8°.

Quelques mots sur l'ouvrage de le Dr Magnus Huss, de la fièvre typhoïde de Gand. (*Bull. de la Soc. de méd.*, 1854); in-8°.

Réponses aux critiques faites sur la nouvelle pharmacopée belge. Bruxelles 1857. (En commun avec MM. Martens et D. Sauveur.) in-8°.

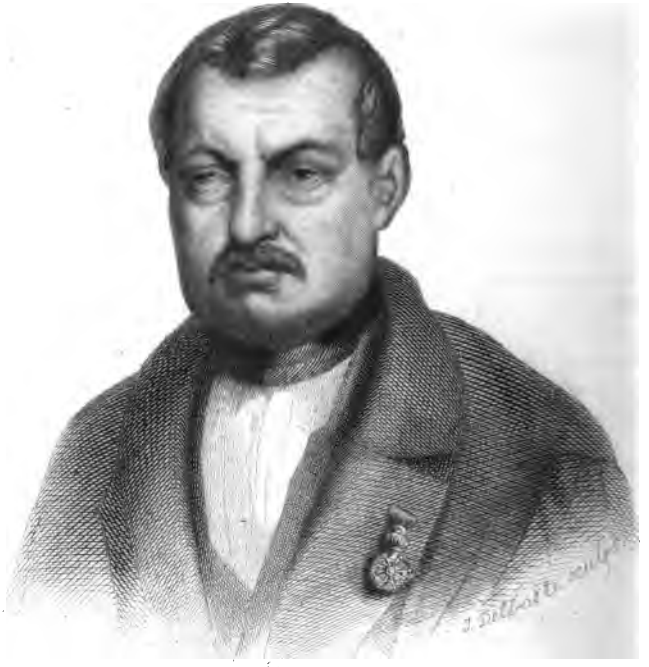

A. G. B. SCHAYES.

NOTICE SUR ANTOINE-GUILLAUME-BERNARD SCHAYES,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

Né à Louvain, le 11 janvier 1808, décédé à Bruxelles, le 8 janvier 1889 (1).

Quand un homme est resté, pendant toute sa vie, étranger aux luttes émouvantes des partis; qu'il n'a jamais connu, ni l'ambition du pouvoir, ni la soif des richesses, son existence calme et laborieuse n'offre que peu de matière à une biographie étendue; elle se résume tout entière dans les ouvrages qu'il a produits. Tel fut notre regretté confrère, Antoine-Guillaume-Bernard Schayes.

Né à Louvain, le 11 janvier 1808, d'une famille honorable (2) dont il était le seul rejeton, le jeune Antoine fut confié par ses parents au collége communal de sa ville natale. Il s'y fit bientôt distinguer par son aptitude et par son goût pour le travail. Sa passion pour la lecture, passion qu'il conserva jusqu'à son

(1) Une biographie de Schayes, par M. Ch. Ruelens, insérée dans le premier volume de la *Revue d'histoire et d'archéologie*, nous a fourni la plupart des indications dont nous avons fait usage pour la rédaction de cette notice. On n'invente pas l'histoire : on la prend partout où on la trouve.

(2) Fils de Lambert Schayes et de Jeanne-Marie-Gabrielle de Baraige.

dernier jour, faisait dès lors pressentir le futur érudit. Le temps que ses condisciples employaient aux jeux et aux distractions de leur âge, Schayes le consacrait à dévorer non pas ces livres frivoles où ces prétendues histoires à l'usage de la jeunesse, dont l'effet, si pas le but, est presque toujours de fausser le jugement du lecteur, mais les ouvrages les plus sérieux et de l'ordre le plus élevé. L'argent que d'autres employaient à des futilités, notre futur bibliophile le destinait toujours à acheter des livres. Il obéissait déjà à ce besoin de connaître qui ne le quitta jamais.

Schayes, qui avait terminé ses études de collége avec un brillant succès, suivit alors les cours de philosophie. Son goût dominant, l'investigation et l'étude de notre histoire et de nos antiquités nationales, trouvait dans la riche bibliothèque de l'Université de Louvain un aliment nouveau. Les visites fréquentes qu'y faisait le jeune étudiant le firent remarquer de plusieurs professeurs, et spécialement de M. le baron de Reiffenberg qui dirigeait alors un recueil périodique intitulé : Les *Archives historiques des Pays-Bas* Ce fut à ce recueil que Schayes confia ses premiers travaux, d'abord sous le voile modeste de l'anonyme. Le tome V des *Archives* contient le premier mémoire qu'il ait signé de son nom (1). Agé de 22 ans, seulement, il s'attaquait, dans ce mémoire, à l'opinion d'un homme qui faisait alors autorité, et cette témérité lui réussit. On trouve déjà, dans ce travail, ainsi que dans la notice qu'il fit paraître bientôt après, sur la vraie position du *Castellum Menapiorum*, ce jugement droit, appuyé sur une érudition

(1) Réfutation de l'opinion de M. Raepsaet, qui attribue au repeuplement du pays des Éburons, des Nerviens et des Atuatiques, par des Ambianois et des Vermandois, l'origine de la langue wallonne.

solide, qui distingue son grand ouvrage, *Les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine.*

L'étude du droit, qui aurait pu mener Schayes, comme tant d'autres, à une position brillante, avait peu d'attraits pour lui. Quelques mois avant la révolution belge de 1830, ayant obtenu, par la protection du ministre Van Gobbelschroy, d'entrer comme employé à la bibliothèque royale de la Haye, il abandonna l'Université, et accepta avec joie de modestes fonctions qui lui permettaient de satisfaire sa passion favorite pour les livres.

Pendant les deux années que Schayes resta à la Haye (1), au milieu du riche établissement littéraire auquel il était attaché, il feuilleta et compulsa des montagnes de livres et de manuscrits, copiant et recueillant avec soin tout ce qui avait trait au but constant de ses recherches, l'histoire de notre pays. Ce fut alors qu'il réunit de nombreux matériaux pour une *Bibliographie historique des Pays-Bas.* Mais il ne voulut pas en faire usage, à son retour, et les remit à M. de Reiffenberg, qui avait an-

(1) Voici le certificat que j'ai trouvé dans ses papiers :

« *Bibliothèque royale de la Haye.*

» Je soussigné certifie que, vers le milieu de juillet 1830, et à l'invitation de M. Van Ewyck, alors administrateur de l'instruction publique, etc., M. A.-G.-B. Schayes, de Louvain, s'est rendu à la Haye pour y être employé, sous ma direction, au travail du nouveau catalogue général de cette bibliothèque royale, et qu'il y resta attaché jusqu'au 31 décembre de l'année dernière.

» A la Haye, le 2 février 1833.

» C. Flament, Bibl. du roi, chev. de l'ordre du Lion Néerlandais, etc. »

noncé la publication prochaine d'un ouvrage semblable. Cet ouvrage n'a jamais paru; et les notes de Schayes, non plus que le manuscrit de M. de Reiffenberg n'ont été retrouvés.

En 1833, Schayes quitta la Hollande, où sa qualité de Belge rendait sa position difficile. Il revint à Louvain, près de sa mère pour laquelle il professait un pieux attachement, et dont il devait être le soutien et la consolation. Mais les loisirs forcés que lui donnait la perte de son emploi furent mis à profit pour la science. Il les consacra à amasser, de plus en plus, ces trésors d'érudition que son admirable mémoire lui permettait d'entasser sans encombre. Au milieu de ses travaux sérieux, il publia, comme par forme de délassement, un petit volume intitulé : *Promenade au parc de Wespelaer, par A. G. B. S.*

L'année suivante (1834), l'Académie royale de Bruxelles couronnait son premier mémoire en réponse à la question : » Quels sont les principaux monuments d'architecture qui, » dans la province de Brabant, ont été construits à commencer » de la période chrétienne jusqu'au XVIme siècle, etc.? » Ce mémoire est encore inédit. La même année, la Société des Antiquaires de la Morinie décernait aussi le prix à un mémoire de Schayes sur le *Castellum Menapiorum*, question qu'il avait déjà traitée, quelques années auparavant, dans les *Archives historiques* de M. de Reiffenberg.

En 1835, un nouveau triomphe vint récompenser Schayes de ses travaux. Il obtint de l'Académie royale de Bruxelles la médaille d'or pour son *Mémoire sur les chroniqueurs belges et sur les ressources qu'ils peuvent fournir pour l'histoire de la Belgique avant et pendant la domination romaine.* Ces succès avaient attiré sur lui l'attention du Gouvernement. Il fut nommé, cette même année, à la place de premier employé aux Archives du royaume.

Un an après, parut la première édition de l'ouvrage capital de Schayes : *Les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine.* Ce livre, dans lequel il avait résumé toutes ses recherches et toute son érudition, offre le tableau le plus complet et le plus fidèle de la situation géographique et politique des Pays-Bas, aux premières époques de notre histoire. C'était son œuvre de prédilection, et il en publiait une édition nouvelle, considérablement améliorée, lorsque la mort est venue le surprendre. Deux volumes avaient paru : le troisième a été continué et sera terminé bientôt, par les soins de son ami et ancien collègue aux Archives, M. Ch. Piot.

En 1838, l'Académie lui décerna, une troisième fois, la médaille d'or pour son *Mémoire sur l'architecture ogivale en Belgique*, et le nomma correspondant de la classe des lettres. (7 mai 1838.)

Les recherches que Schayes avait dû faire pour la rédaction de ce dernier mémoire, lui avaient inspiré, pour nos anciens monuments, un véritable fanatisme. Il consacrait à leur étude et à leur histoire une grande partie de son activité. Les nombreux articles qu'il insérait, sur ce sujet, dans les divers recueils périodiques du pays et de l'étranger, témoignent assez de sa prédilection pour nos vieux beffrois et nos vieilles cathédrales. Il préludait ainsi à la composition de sa remarquable *Histoire de l'architecture en Belgique.*

Mais, déjà, la réputation de Schayes avait franchi la frontière. De nombreuses sociétés archéologiques, en France et en Allemagne, avaient inscrit son nom parmi leurs membres. Le 2 février 1843, un arrêté du Ministre de l'instruction publique de France le nommait correspondant de son département pour les travaux historiques.

Le 11 janvier 1847, l'Académie, dont il était correspondant

depuis neuf ans, l'élut membre effectif de la classe des lettres.

Le Gouvernement, ayant décrété la création du Musée d'artillerie, des armures et des antiquités, établi dans l'admirable local de la porte de Hal, crut devoir en confier la direction à Schayes que lui désignaient assez sa réputation d'archéologue justement méritée, et ses nombreux travaux déjà publiés. Un arrêté royal, du 25 mars 1847, l'en nomma conservateur aux modestes appointements de 3,000 francs (1). Le même arrêté le mettait à la disposition du Ministre pour les missions scientifiques que le Gouvernement voudrait lui confier (2).

Cette nomination comblait tous les vœux de Schayes. Il se trouvait, enfin, placé dans une position qu'il est donné à bien peu d'hommes de rencontrer : il avait, pour occupations obligées et officielles, la satisfaction de ses goûts particuliers, le rêve de toute sa vie, l'étude des monuments et des antiquités.

Un malheur de famille vint troubler ce ciel sans nuages. Schayes avait deux enfants, un fils et une fille âgée de six ans et demi. Le jour même que sa femme accouchait d'un troisième enfant (3), la petite fille mourut d'une fièvre typhoïde. Cette perte cruelle frappa Schayes au cœur. Depuis lors, son caractère, auparavant assez expansif, s'assombrissait de jour en jour; il n'était plus reconnaissable.

Le matin du premier jour de cette année (1859), il fut frappé d'une attaque d'apoplexie des plus graves. Pendant huit jours,

(1) Ce traitement fut porté à 4,000, peu de temps avant la mort de Schayes.

(2) Un arrêté royal, en date du 19 juillet 1856, lui conféra le titre de chevalier de l'Ordre de Léopold, en récompense des services qu'il avait rendus dans ses fonctions, etc.

(3) 20 décembre 1855.

sa forte constitution lutta contre la mort qui l'envahissait peu à peu. La nature et l'art demeurèrent impuissants. Schayes succomba le 8 janvier.

Deux jours après, une députation de l'Académie accompagnait son convoi, et l'un de nos confrères, M. Kervyn de Lettenhove, prononçait sur sa tombe le suprême adieu.

Schayes cultivait la science pour la science elle-même, sans avoir jamais eu la pensée de s'en faire un marchepied, ou un moyen de parvenir à la fortune. Simple dans ses goûts, ennemi de tout luxe extérieur et de toute ostentation, ses modestes appointements suffisaient à ses besoins; et au lieu de tourner, comme tant d'autres, son activité vers un *but utile*, il s'enfermait dans son cabinet au milieu de ses livres, plus heureux d'avoir résolu quelque problème historique, que d'autres d'avoir conçu le plan d'une spéculation lucrative. Pour lui, la découverte d'une voie romaine ou l'explication d'un passage obscur de César, était une affaire bien autrement importante que le tracé d'un nouveau chemin de fer ou la création d'une société anonyme.

Mais à une intelligence supérieure et à une érudition immense, Schayes joignait quelque chose de plus précieux encore : un beau et noble caractère. Bienveillant et affectueux envers tout le monde, l'envie, cette passion des âmes basses et vulgaires, lui était tout à fait inconnue. Ceux qui s'occupaient des mêmes recherches que lui, et qu'il aurait pu considérer comme des rivaux à craindre ou des concurrents à écarter, il les accueillait à bras ouverts, répondait à toutes leurs questions et mettait à leur disposition les trésors de son incomparable mémoire.

Les traits de Schayes, si profondément empreints dans le souvenir de tous ceux qui l'ont connu, n'avaient été conservés

ni par la photographie, ni par la peinture. Il n'existait, de lui, qu'un buste en plâtre, peu ressemblant (1), et une charge lithographiée, par Marneffe, d'une saisissante vérité, quoique outrageusement exagérée. C'est au moyen de ces deux pièces, mais surtout à l'aide de la mémoire, que notre confrère, M. Calamatta, est parvenu à exécuter le portrait joint à cette notice.

RENIER CHALON.

(1) Par M. Van den Kerckhove. Ce buste a figuré à l'exposition des Beaux-Arts de Bruxelles de 1857.

LISTE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR M. SCHAYES.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Mémoire couronné en réponse à la question suivante : Quelles ressources trouve-t-on dans les chroniqueurs et autres écrivains du moyen âge, pour l'histoire de la Belgique avant et pendant la domination romaine, en faisant concorder ces matériaux avec les données chronologiques dont on ne conteste pas l'authenticité, et en discutant la valeur de ces témoignages historiques. (*Mém. cour.*, t. XII, 1837.)

Mémoire couronné en réponse à la question : Vers quel temps l'architecture ogivale, appelée improprement gothique, a-t-elle fait son apparition en Belgique ? Quel caractère spécial cette architecture y a-t-elle pris aux différentes époques ? Quels sont les artistes les plus célèbres qui l'ont employée ? les monuments les plus remarquables qu'ils ont élevés ? (*Mém. cour.*, t. XIV, 1838-1840.) Reproduit dans l'*Écho du monde savant.*

Mémoire en réponse à la question : Quels sont les principaux monuments d'architecture qui, dans la province de Brabant, ont été construits à commencer de la période chrétienne jusqu'au XVIme siècle, etc. ? *Couronné par l'Acad. en* 1834. (Inédit.)

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

Vases du moyen âge, trouvés à Bruxelles. (T. X, 1843.)

Observations sur le peuple Éburon. (T. XI, 1844.)

Nouvelles observations sur le manuscrit de la Bibliothèque royale connu sous le nom de *Liber Guidonis.* (T. XII, 1845.)

Notice sur des antiquités découvertes à Hooghstraeten, à Jodoigne et à Lede. (T. XIII, 1846.)

Documents inédits et nouvellement découverts sur Thierri Stuerbout, dit *Thierri de Harlem*, célèbre peintre du XVme siècle, et sur sa famille. (Ibid.)

Notice sur plusieurs découvertes d'antiquités à Lede, à Montrœul-sur-Haine, et dans les fouilles faites pour le creusement des canaux de Schipdonck et de Selzaete. (T. XIV, 1847.)

Rapport sur un mémoire de M. Toilliez. (Ibid.)

Rapports sur deux mémoires de M. Pinchart, concernant les antiquités gallo-romaines, trouvées dans le Hainaut. (T. XIV et XV, 1847 et 1848.)

Rapport sur un mémoire de M. Bock, intitulé : *L'église des Apôtres et les tombeaux des empereurs à Constantinople.* (T. XV, 1848.)

Rapport sur le concours de la classe des beaux-arts de 1848. (T. XVI, 1849.)

Rapport sur un mémoire de M. Vander Rit, sur les anciennes chaussées romaines de la Belgique. (Ibid.)

Rapport sur la proposition de M. de Beauffort, concernant les inscriptions à mettre sur les anciens édifices civils et religieux. (Ibid.)

Rapport sur des tombeaux trouvés dans la commune d'Omal, province de Liége. (Ibid.)

Rapport sur deux pièces de monnaie. (T. XVII, 1850.)

Rapport sur un mémoire de M. Imbert des Mottelettes, sur l'Ethnographie de la Belgique. (Ibid.)

Fouilles archéologiques faites à Omal et à Momalle. (Ibid.)

Ethnographie de la Belgique. — Réplique à la lettre de M. Imbert des Mottelettes. (Ibid.)

Remarques sur la dissertation de M. Roulez, intitulée : *De l'origine de la langue et de la civilisation des peuples qui habitaient la Belgique actuelle à l'arrivée de César.* (T. XVIII, 1851.)

Sur l'état de Constantinople, depuis sa conquête par les Croisés jusqu'à sa prise par Mahomet II, en 1453. (T. XIX, 1852.) Reproduit par le *Journal de Constantinople*, 1853.

Réplique à la réponse de M. Roulez, à mes remarques sur sa dissertation intitulée : *De l'origine de la langue et de la civilisation des peuples qui habitaient la Belgique actuelle à l'arrivée de César.* (Ibid.)

Observations sommaires sur la réplique faite par M. Roulez et concernant son système sur les origines belges. (T. XX, 1853.)

Notice sur la découverte d'un cimetière franc au village d'Haulchin, dans la province de Hainaut. (T. XXI, 1854.)

Rapport sur un mémoire de M. Ch. Grandgagnage, *Sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale.* (Ibid.)

Rapport sur un mémoire de M. Jules Borgnet, intitulé : *Recherches sur les anciennes fêtes namuroises.* (Ibid.)

Rapport sur une notice de M. le professeur Félix Liebrecht. (Ibid.)

Rapport sur un mémoire de concours en réponse à la question : *Tracer un tableau historique et politique du règne de Jean Ier, duc de Brabant.* (T. XXII, 1855.)

Rappoft sur un mémoire de M. Liebrecht, sur *la Mesnie furieuse, ou la chasse sauvage.* (Ibid.)

Recherches sur la population de la Sicile ancienne. (Ibid.)

Observations nouvelles sur les Cimmériens et les Cimbres. (Ibid.)

Examen critique du système de M. Amédée Thierry, sur les origines belges et gauloises. (T. XXIII, 1856.)

Rapport sur un mémoire de concours en réponse à la question : *Tracer un tableau historique et politique du règne de Jean Ier, duc de Brabant.* (Ibid.)

Rapport sur le mémoire couronné de M. Félix Nève : *Sur le collége des Trois-Langues, à Louvain.* (Ibid.)

Rapport sur les lettres de M. le général Renard, *Sur l'identité de race des Gaulois et des Germains.* (Ibid.)

Rapport sur une notice de M. Galesloot : *Antiquités trouvées à Laeken et à Melsbroeck.* (Ibid.)

Note additionnelle au rapport sur les lettres de M. le général Renard. (T. III, 2me série, 1857.)

Rapport sur un mémoire intitulé : *Quatrième lettre sur l'identité de*

race des Gaulois et des Germains, par M. le général Renard. (Ibid.)

Rapport sur un mémoire relatif au lieu de naissance de Charlemagne. (T. IV, 2me série, 1858.)

Rapport sur un mémoire de M. R. Chalon, intitulé : *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*. (T. VI, 2me série, 1859.)

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Réfutation de l'opinion de M. Raepsaet, qui attribue au repeuplement du pays des Éburons, des Nerviens et des Atuatiques par des Ambianois et des Vermandois, l'origine de la langue wallonne. (*Archiv. histor. et litt. de M. de Reiffenberg*, t. V.)

Recherches sur la vraie position du *Castellum Menapiorum* et sur l'origine de la ville de Tournay. (Ibid. t. VI.)

Dissertation sur la question controversee : Les Gaulois habitaient-ils des villes avant l'époque de la domination romaine dans les Gaules ? (*Bulletin des sciences histor.*, publié par Férussac. Paris, novembre 1830.)

Chronicum ducum Brabantiae a Carolo, Lotharii Francorum regis patre, usque ad Antonium Lotharingiae, Brabantiae et Limburgiae ducem, extractum ex archivis capituli Sanctae Gudulae Bruxellis. (*Biblioth. des antiq. belg.*, par MM. E. Marshall et F. Bogaerts, t. Ier.)

Variétés, anecdotes, etc. (*Ibid.*, t. II.)

Chronique flamande du Brabant, intitulée : *Corte chronycke*, tirée d'un manuscrit de l'ancienne Trésorerie de Bruxelles, etc. (*Ibid.*)

Promenades au parc de Wespelaer, ou description historique, topographique et pittoresque de ce jardin célèbre. Louvain, 1833; 1 vol. in-12.

Essai historique sur les usages, les croyances, les traditions, les cérémonies et pratiques religieuses et civiles des Belges anciens et modernes. Ibid., 1834 ; 1 vol. in-12.

Mémoire sur le *Castellum Morinorum*, sur l'origine et l'histoire de cette ville jusqu'à l'époque de sa destruction, sur la constitution géologique du territoire de la ville de Cassel (Pas-de-Calais), sur les antiquités qui y ont été découvertes jusqu'à ce jour et sur les batailles mémorables qui ont été livrées sous les murs de cette place; couronné par la Société des antiquaires de la Morinie. (*Mémoires de la Société*, t. II.)

Les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine, ou tableau historique, géographique, physique, statistique et archéologique de la Belgique et de la Hollande, depuis les premiers temps jusqu'au VIme siècle de l'ère vulgaire. Bruxelles, 1836; 2 vol. in-8°, avec 3 cartes.

Lieu de naissance de Rubens. (*Polygraphe belge.*)

Découverte du tombeau de Henri III, duc de Brabant, et de la duchesse Adélaïde, son épouse. (Ibid.)

Notice sur la statue pédestre du duc Charles de Lorraine, élevée à Bruxelles, en 1775, et sur la statue équestre, érigée à ce prince par la corporation des brasseurs, en 1772. (Ibid.)

Coup d'œil sur les travaux d'embellissement et d'utilité publique entrepris dans les villes de la Belgique, depuis 1815 jusqu'en 1835. (Ibid.)

Le roi des Ribauds. (Ibid.)

Cabinet numismatique de M. Meynaerts, à Louvain. (Ibid.)

Nouveau plan d'enseignement. (Ibid.)

Tombeaux de l'église de Steenockerzeel. (Ibid.)

Voyage de Marguerite de Valois, reine de Navarre, aux eaux de Spa, en 1577. (Ibid.)

Correspondance entre le comte de Flandre et Wenceslas, duc de Brabant, pendant le siége de Louvain, en 1363. (Ibid.)

Tournois. Règlement d'une joute donnée à Mons, le 1er juillet de l'an 1359. (Ibid.)

Tour d'asile à Sichem. (Ibid.)

Les Béjaunes. (Ibid.)

Fiefs et droits bizarres existants jadis en Belgique. (Ibid.)

L'église de Saint-Pierre, à Louvain. (Ibid.)

Variétés concernant la Belgique, pendant la révolution française de 1789. (Ibid.)

Destruction de la ville d'Aerschot, en 1578. (Ibid.)

Annales de l'église de Notre-Dame, à Anvers, de 1420 à 1578. (Ibid.)

Relevé de la population du Brabant, en 1472 et 1480, comparée à celle d'aujourd'hui. (*Messager des sciences et arts de Belgique*, 1833.)

Sur la culture de la vigne en Belgique. (Ibid.)

Notice sur l'architecte Dewez. (Ibid.)

L'abbaye et l'église paroissiale de Lobbes. (Ibid., 1835.)

Notice sur un ouvrage flamand rare et curieux, intitulé : *Voyage van Mynheer Joos Van Ghistele*, etc. (Ibid., 1836.)

L'église de Saint-Pierre, à Louvain. (Ibid., 1838.)

Description des obsèques de Louis de Male, comte de Flandre, en 1383. (Ibid.)

Notice historique sur la commune de St-Josse-ten-Noode, près de Bruxelles. (Ibid.)

Variétés historiques sur la domination française en Belgique. (Ibid., 1839.)

Fonts baptismaux de Saint-Germain, à Tirlemont. (Ibid.)

Miscellanées architectoniques. (Ibid., 1840, 1841, 1842 et 1843.)

Invention des canons. (Ibid., 1841.)

Sur l'ancienne culture de la vigne en Belgique, 2e article. (Ibid., 1843.)

Baudouin de Gand, grand-maître des Templiers en Occident. (Ibid., 1845.)

L'ancien hôtel de Ravenstein, à Bruxelles. (Ibid., 1849.)

Chœur et transepts de l'église Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles. (Ibid.)

Le château de César, à Louvain. (*Revue de Bruxelles*, déc. 1838.)

(La même notice a été réimprimée et augmentée dans la *Belgique communale*, mai 1847, n° 4.)

Le chapitre et l'église de Ste-Waudru, à Mons. (Ibid., juill. 1839.)

Notice sur la relation inédite d'un voyage à Jérusalem, entrepris en 1503, par Pierre De Smet, dit Van Steebroeck, bourgeois de Bruxelles. (Ibid., sept. 1839.)

Notice historique et descriptive sur l'ancien collége des jésuites à Louvain. (Ibid., mars 1840.)

La bibliothèque du Vatican. (Ibid., mars 1841.)

Notice sur les archives pontificales du Vatican. (Ibid., juin 1841.)

Voyage dans les Pays-Bas espagnols et l'évêché de Liége, par le colonel français Duplessis Lécuyer, vers l'année 1650. (Ibid., 1841.)

Dagboek der gentsche collatie, bevattende een nauwkeurig verhael van de gebeurtenissen te Gent en elders in Vlaenderen voorgevallen van de jaren 1446 tot 1515. Gent 1852; 1 vol. in-8°.

Voyage de Jean-Ernest, duc de Saxe, en France, en Angleterre et en Belgique, en 1613. (*Trésor national*, t. III.)

Rapport adressé au comité historique des arts et monuments de France, sur les travaux de construction ou de restauration en style du moyen âge et de la renaissance exécutés récemment, en exécution ou projetés dans le royaume de Belgique. (*Bulletin archéologique*, publié par le comité, t. III, et reproduit dans les *Annales archéol. de M. Didron.*)

Les ventes de livres de Londres. (*Le Bibliophile belge*, t. Ier.)

La nouvelle bibliothèque de Munich. (Ibid.)

Autographes de Sanderus, de Vredius et de Balthasar Moretus. (Ibid.)

Réponse à la 2e et à la 9e question du programme du Congrès tenu à Lille, en 1845, par la Société française pour la conservation des monuments historiques. (*Compte rendu des séances du Congrès.*)

Remarques critiques sur l'article de la *Revue numismatique belge*, intitulé : *Étude sur l'origine du nom de Picards.* (*Revue de la numismatique belge*, t. II.)

Analectes archéologiques, historiques, géographiques et statistiques, concernant principalement la Belgique. Anvers, 1857, in-8°.

Ce volume, tiré à 100 exemplaires, est formé de la réunion d'articles insérés dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique.*

Munich. Monuments érigés sous le règne du roi Louis Ier. (*La Renaissance*, t. III.)

L'église de Saint-Jean au Marais, à Bruxelles. (Ibid.)

Histoire de l'architecture en Belgique. Bruxelles, 1850; 4 vol. in-12. Ibid., 1852, 2e édition plus complète, 2 vol. avec plus de 300 grav. et vign. sur bois.

Un grand nombre d'articles de géographie dans l'*Encyclopédie du XIXe siècle*. Paris, 1849 et suiv.

Catalogue et description du Musée royal d'armures, d'antiquités et d'artillerie. Bruxelles, 1854; in-12.

Une seconde édition de ce catalogue a été faite depuis la mort de l'auteur.

La Belgique et les Pays-Bas, avant et pendant la domination romaine. (Deuxième édition considérablement augmentée) 3 vol. in-8o avec cartes, plans et gravures. Bruxelles, 1858-1859.

Examen et compte rendu d'un ouvrage de M. Van Lokeren intitulé : *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*. (*Revue universelle des arts*. 1re année, t. I. 1855.)

Topographie des villes de la Belgique sous la domination romaine. (Ibid. 3me année, t. V. 1857 et t. VI. 1858), trois articles.

Coup d'œil sur les travaux de construction en style du moyen âge exécutés en Belgique depuis 1830. (*Revue de l'art chrétien*, année 1857.)

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES DONT A.-G.-B. SCHAYES FAISAIT PARTIE (1).

La Société royale des antiquaires de France, à Paris.

Academia espanola de arqueologia, à Madrid.

Der Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande.

Die Gesellschaft nützlicher Forschungen zu Trier.

(1) Cette liste a été faite sur le vu des diplômes que m'a confiés la famille.

La Société royale grand-ducale pour la conservation des monuments, à Luxembourg.

Der Verein zur Erforschung der rheinischen Geschichte und Alterthümer (Mayence).

De Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leyden.

La Société pour la conservation des monuments historiques de France, établie à Caen.

La Société royale d'Encouragement d'Arras.

Historisch Genootschap, te Utrecht.

Noord-Brabandsch Genootschap van kunsten en wetenschappen. (Bois-le-Duc).

La Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

La Société des antiquaires de l'Ouest. (Poitiers.)

L'Institut d'Afrique.

Der Verein für Theuringische Geschichte und Alterthumskunde, in Jena.

La Société d'archéologie de Lorraine, à Nancy.

Schayes faisait en outre partie de la plupart des Sociétés scientifiques, archéologiques et littéraires de la Belgique.

NOTICE SUR DANIEL-JACOB VAN EWYCK VAN OOSBROEK EN DE BILT,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

Né à Utrecht, le 15 novembre 1786, y décédé le 15 décembre 1858.

L'Académie ne compte pas un siècle d'existence, et cependant bien des événements ont entravé sa marche : fondée en 1769, sous le titre de *Société littéraire*, elle prit celui d'*Académie impériale et royale*, quatre ans après, en recevant des priviléges considérables. En 1794, la Révolution française la détruisit, et son rétablissement n'eut lieu qu'en 1816, sous le gouvernement des Pays-Bas. Privée de nouveau, en 1830, de la moitié de ses membres, sa marche devint plus pénible; mais, au mois de décembre 1845, elle reçut enfin une organisation régulière et se divisa en trois classes (1) : les lettres furent séparées des sciences, et les beaux-arts prirent une place qui ne leur avait point été assignée jusque-là.

En parlant de l'honorable confrère qui vient de nous être enlevé, c'est sur la seconde époque de l'existence de l'Académie et sur la durée des quatorze années qui ont précédé 1830, que notre attention se portera plus particulièrement. Nous n'avons pas à juger ici les événements qui amenèrent la séparation politique de nos provinces d'avec celles de la Hollande; nous n'avons qu'à nous occuper de nos relations scientifiques et littéraires

(1) Ce changement déjà projeté par le Gouvernement, fut effectué par M. Van de Weyer, Ministre de l'intérieur, et l'un des membres de notre Académie.

et, sous ce rapport, il ne peut exister de dissentiment ou d'antagonisme. J'ai cherché à rappeler ailleurs tout ce que nous devons à la bienveillance de M. Falck et aux vues éclairées de cet homme d'État : qu'il me soit permis de rappeler aussi les soins avec lesquels M. Van Ewyck continua à réaliser ses projets, quand ce ministre éclairé quitta la Belgique pour l'ambassade à la cour de Londres (1).

M. Van Ewyck avait fait de brillantes études à Utrecht, sa ville natale; il y avait acquis successivement, en 1809 et en 1810, le titre de *artium liberalium magister et philosophiae doctor*, et, de plus, le titre de docteur en droit. Il n'avait que vingt-trois ans, mais cette précocité, qui n'est pas toujours un indice de supériorité, s'alliait chez lui à une grande rectitude de jugement et à une instruction aussi solide que variée. Les différents opuscules publiés avant son entrée dans l'administration témoignent en effet de l'attraction qu'exerçaient, tour à tour, sur son esprit les belles-lettres et la philosophie. Il avait été nommé, en 1811, commis-greffier au tribunal de première instance d'Utrecht; en 1814, il obtint la place de greffier de la Cour de justice, et, en 1815, il devint secrétaire des curateurs de l'Université. Il avait été revêtu, en même temps, des fonctions militaires d'adjudant dans l'arme de la *schuttery*. Ces changements ra-

(1) On peut consulter une notice détaillée et intéressante de M. H. J. Koenen, *Levensbericht van M. Daniel-Jacob Van Ewyck Van Oostbroek en de Bilt :* in-8°, 35 pages, dans le recueil publié à Leyde, sous le titre *Handelingen van de Maatschappy der Nederlandsche Letterkunde*. On pourra consulter aussi l'*Almanach* d'Utrecht, pour l'année 1858, ainsi que le *Conversations Lexicon*, recueil qui se publie en Allemagne, mais qui renferme quelques inexactitudes sur le sujet qui nous occupe.

J'ai eu recours aussi à des renseignements que l'un de ses fils a bien voulu me transmettre de la manière la plus obligeante.

pides dans ses fonctions sembleraient annoncer une instabilité de caractère, que Van Ewyck était cependant bien loin d'avoir. On le trouve en effet, dans la suite, rigoureusement attaché aux emplois qui lui avaient été confiés, et semblant fuir, plutôt que rechercher, des honneurs pour lesquels il marquait un éloignement instinctif.

Dès la fondation du royaume nouveau, rien n'avait été négligé dans nos provinces, pour les mettre, sous le rapport des lumières, au même rang que les provinces du Nord. Trois universités avaient été établies, et l'enseignement supérieur avait été organisé sur le même pied que dans la partie septentrionale du royaume. M. Van Ewyck prit une part notable à cette organisation. Notre Académie, supprimée pendant le règne précédent, avait aussi pu reprendre ses travaux et s'était relevée dès l'année 1816. Elle était, pour le Midi, ce qu'était dans le Nord l'Institut néerlandais. En même temps, un observatoire nouveau, plus riche et mieux doté pour la science que les observatoires du Nord, s'était élevé dans nos provinces. La Belgique put donc se mettre d'emblée au niveau de la Hollande pour tout ce qui touchait aux sciences et aux lettres.

Les premiers commencements de notre Académie laissèrent toutefois beaucoup à désirer : la plupart des membres habitaient les provinces septentrionales; d'autres étaient disséminés dans nos principales villes; mais, privés des moyens rapides de transport qui existent aujourd'hui, ils ne pouvaient assister régulièrement aux séances. L'activité éclairée de M. Falck, celle du respectable commandeur de Nieuport et de plusieurs autres membres, firent cependant qu'on reconnut d'abord la marche qu'il convenait de suivre. On comprit fort bien qu'il s'agissait moins de travaux particuliers que de l'exécution de grandes entreprises, devant lesquelles pouvait reculer la persévérance d'un seul homme, quelle que put être d'ailleurs son activité. C'est alors

qu'on posa les premiers jalons des routes scientifiques qu'il s'agissait de parcourir et de féconder. J'ai essayé déjà de rappeler, dans une de nos séances publiques, ce qui fut entrepris sous le rapport des sciences (1); L'Académie ne travailla pas avec moins d'activité dans le domaine des lettres, particulièrement pour tout ce qui se rattache à l'histoire du pays, et à la publication de nos anciennes archives inédites. Elle se livra avec un dévouement sans égal, et qui ne s'est pas encore ralenti, à exhumer et à publier les documents inédits qui méritaient de fixer l'attention, et à vérifier les points historiques qui pouvaient inspirer quelque doute.

Le Gouvernement avait à intervenir dans tous ces travaux, car il avait à pourvoir aux moyens d'en faciliter l'exécution; chacun des membres de l'Académie sentait parfaitement les services rendus par M. Falck, non-seulement comme littérateur éclairé, mais encore comme premier ministre de l'État. On appréciait également les soins de son secrétaire général, M. Van Ewyck, homme versé à la fois dans la connaissance des lettres et des sciences les plus usuelles. On recourait souvent à lui dans l'intérêt de l'Académie, et on avait toujours à se louer de son intelligent appui.

M. Van Ewyck avait été appelé, en 1817, au secrétariat général du Ministère de l'intérieur par M. Repelaer Van Driel; l'année suivante, il fut attaché à M. Falck et continua sous cet homme d'État à remplir les mêmes fonctions; enfin, après le départ du ministre pour l'Angleterre, en 1824, il fut nommé administrateur de l'instruction publique.

Ses brillantes études, ses goûts, son activité le désignait en quelque sorte pour occuper ce nouveau poste; il le remplit avec zèle et

(1) *Notice sur les travaux de l'ancienne Académie* (1816 à 1850), lue en séance publique, le 16 décembre 1858, par A. Quetelet, secrétaire perpétuel.

s'attacha à aider notre Compagnie dans toutes ses relations, dans tous ses travaux. Ce corps voulut lui montrer, de son côté, le cas qu'il faisait de ses lumières et de son obligeante intervention; et, le 4 février 1826, il lui conféra le titre de membre honoraire.

M. Van Ewyck prit le plus grand intérêt aux travaux déjà commencés; il seconda la publication de ceux qui se présentaient encore et qui par leur importance étaient véritablement académiques; il facilita l'élaboration de la carte géologique du royaume, en la faisant encourager par le Gouvernement; il créa dans chaque province une commission de statistique, en les subordonnant toutes à une commission générale, établie près du Ministère de l'intérieur. L'organisation en était à peu près la même que celle qui fut arrêtée onze ans après par M. Liedts, mais elle n'en avait pas la solidité (1). Il adopta les plans d'une météorologie et d'une physique du globe pour nos provinces, dont l'exécution ne put avoir lieu qu'après la révolution de 1830. C'est alors aussi qu'on vit se former la commission des manuscrits, qui, plus tard, fut resserrée dans ses limites naturelles et rentra dans le sein de l'Académie (2).

(1) *Op zijn vorstel toch werd, naar luid van het koninglijk besluit van* 1826, *by het Departement van binnelandsche zaken, een afzonderlijk bureau van bearbeiding eener statistiek des rijcks opgericht, « uit aanmerking van het belang dat er, voor de dienst van het Rijk in het algemeen en voor de wetenschappen in het bijzonder, gelegen is in de bearbeiding eener uitvoorige statistiek dezer landen. » Levensbericht van M. D. J. Van Ewyck,* par M. H. J. Koenen, page 13. — M. Smits fit paraître les premiers volumes de la commission, dont M. Van Ewyck était président; et M. Lobatto publia l'annuaire, sous le titre de *Jaarboek*, etc.

(2) La création régulière de la *Commission royale d'histoire* n'eut lieu que le 22 juillet 1834. Lors de la réorganisation et de l'exten-

Enfin, comme administrateur de l'enseignement public, il provoqua un travail scientifique de la plus haute importance : le rapport de la commission chargée de revoir les principaux règlements organiques de l'enseignement supérieur (1). La commission commença ses opérations en 1828, et les termina dans le cours de l'année suivante; ils furent imprimés en 1830, pendant l'année même de la révolution belge, de sorte qu'ils ne furent que d'un faible secours.

Le Gouvernement, en demandant cet examen, n'avait en vue que le bien; mais la trop grande publicité qu'il lui donna conduisit les choses plus loin qu'il ne le voulait : chacun crut devoir publier ses idées; plus de quatre-vingts mémoires furent imprimés aux frais de l'État, et distribués aux membres de la commission. L'attention, qui d'abord ne s'était portée que sur le mode d'enseignement, s'étendit bientôt sur toutes les questions administratives; et les résultats de cette espèce d'enquête furent loin d'être favorables au Gouvernement.

sion de l'Académie, un arrêté royal, en conservant à la commission sa formation et son budget spécial, la fit rentrer dans le sein de ce corps; et ses publications servirent de complément à celles qui se publiaient annuellement. — Ses membres appartenaient pour la plupart à l'Académie; les autres y entrèrent par suite de cette modification.

(1) *Rapport der commissie, bijeengeroepen door koninglijk besluit van 13 april 1828, ter radpleging over sommige punten betreffende het hooger onderwys*, 1 vol in-fol., 392 pages, à la Haye, imprimerie de l'État, 1830. Les membres étaient : Röell, président, J. Ackersdyck, Ch. de Brouckere, O. Le Clercq, D'Escury Van Heinenoord, Van Wickevoort Crommelin, Donker-Curtius - Van Tienhoven, Dotrenge, J.-L.-W. De Geer, K.-B. Van Keverberg, van Pabst tot Bingerden, A. Quetelet, J.-F.-L. Schröder, A.-G.-A. Van Rappart, secrétaire.

La commission, nommée par le roi, fut profondément divisée dès le commencement de ses opérations et se sépara en deux partis : l'un soutenant le système d'isolement qui mettait l'enseignement entre les mains de l'État et l'autre, numériquement plus faible, demandant une liberté plus en harmonie avec nos institutions. En dehors de la commission, le parti catholique, que le Gouvernement craignait avec excès pour nos provinces, rendit tout accommodement impossible. D'une autre part, le Gouvernement avait eu la maladresse de se séparer du parti libéral; quelques procès avaient été intentés et irritaient le peuple. C'est alors que les deux partis belges qui, jusque-là, avaient été opposés l'un à l'autre finirent par se réunir, sauf à s'expliquer, après avoir renversé un pouvoir qu'ils regardaient comme leur ennemi commun. C'est dans cet état de choses qu'éclata la révolution de 1830, et que plusieurs des libéraux qui, sept ou huit ans plus tôt, s'étaient ralliés au Gouvernement, s'en séparèrent entièrement pour lui livrer la guerre la plus rude.

Il est inutile de rappeler ici les événements de cette époque. Dans les premiers temps, l'Académie, ainsi que les universités, n'eut guère de motif de se rassurer sur son avenir. Plus de la moitié des membres de cette compagnie étaient hollandais; mais la moitié restante n'avait pas à reporter sur eux des griefs qui ne retombaient que sur le Gouvernement. Aussi la révolution en éclatant produisit-t-elle ses effets politiques, sans pénétrer dans l'intérieur de l'Académie : les plus ardents comme les plus timides de cette assemblée sentirent qu'ils couvraient de leur honneur ceux qu'ils nommaient leurs confrères. On remplaça temporairement par des *correspondants,* qui n'avaient point existé jusque-là, les membres absents que la révolution retenait loin de l'Académie; mais ce ne fut qu'en 1845 que la compagnie prit une forme nouvelle, et que les membres étrangers reçurent

le titre de membres honoraires, en conservant les mêmes droits qu'ils avaient précédemment.

M. Falck, l'homme qui avait fait le plus de bien à l'Académie, y était revenu avant cette époque et avait été chaleureusement accueilli par ses anciens collègues; M Van Ewyck put faire la même observation en parcourant plus tard nos provinces (1). Cet homme distingué s'était retiré à la suite des événements de 1830; et, après la suppression des administrateurs généraux, il avait reçu le titre de conseiller aviseur. Ce nouveau poste n'équivalait point à celui qu'il venait de quitter; aussi,

(1) Je ne crois pas être indiscret en citant le passage suivant d'une lettre particulière qui m'a été écrite par le fils de M. Van Ewyck; elle prouvera combien peu sont fondés les jugements de ceux qui, sans avoir connu le fonctionnaire, auraient pu lui supposer des pensées d'hostilité contre les membres de notre clergé. « Dans le *Conversations Lexicon*, publié en Allemagne, on lit un article biographique; mais il s'y trouve des erreurs, dont j'ai souvent entendu parler mon père; on prétend qu'il aurait eu à souffrir du clergé belge dans les derniers temps, avant la révolution de 1830. Cela n'est pas juste. Au contraire, il a toujours été très-considéré à Bruxelles et n'a jamais éprouvé que la plus grande bienveillance : il s'en est toujours loué; et, pour preuve, je pourrais montrer bon nombre de lettres de ce temps-là. Il y en a une du bourgmestre de Bruxelles, annonçant « qu'ils viennent de remercier le Ministre d'avoir nommé mon père comme *juge*, pour le nivellement des remparts de Bruxelles, à cause de son impartialité connue; » il me semble qu'on ne pouvait donner une plus grande marque de considération. Pour l'industrie, mon père a fait beaucoup en Belgique, tant par son influence que par ses moyens particuliers, témoin le grand établissement de M. Cockerill, à Seraing, et la grande filature, à Malines. Même après la révolution, dans les temps les plus difficiles, il a toujours été consulté... »

en 1832, fut-il chargé du gouvernement de la province de Drenthe, et passa-t-il, huit ans après, en la même qualité dans une province plus importante, celle de la Hollande septentrionale. Cette nomination coïncidait avec l'obtention du titre de conseiller d'État. M. Van Ewyck remplit honorablement ces importantes fonctions jusqu'en 1855; mais, à cette époque, une maladie dont il fut accablé, le força de songer au repos; il demanda sa retraite, et l'obtint en même temps que sa nomination de ministre d'État, haute distinction qu'il avait bien méritée par ses longs et honorables services.

M. Van Ewyck, sans rechercher les honneurs, avait obtenu d'autres distinctions non moins honorables : il était, en dernier lieu, commandeur du Lion néerlandais, grand officier de la Légion d'honneur de France, et grand-croix de l'ordre de la Couronne de chêne. Il appartenait aussi à la plupart des corps savants de la Belgique et de la Hollande. Jusqu'en 1857, il était resté curateur de l'université de Leyde; mais, à cette époque, en rentrant dans sa ville natale, il fut immédiatement nommé président des curateurs de l'université d'Utrecht.

Cet homme de bien mourut presque subitement le 13 décembre 1858; sa mort fut une perte vivement sentie par tous ceux qui l'avaient connu et avaient pu apprécier ses mérites. Il avait perdu son épouse dès l'année 1835 (1). Il a laissé quatre filles, et deux fils qui continuent tout à la fois son nom et les sentiments de droiture et de patriotisme qu'il représentait si dignement!

AD. QUETELET.

(1) Johanna Wynanda Hermina Ram mourut, apres quinze années de mariage, le 29 juin 1835, et laissa un vide qui ne fut jamais rempli.

OUVRAGES DE M. VAN EWYCK.

Les travaux nombreux de M. Van Ewyck, comme administrateur, ne lui ont plus guère permis d'écrire, après qu'il fut parvenu aux affaires. Nous nous bornerons à faire connaître, d'après M. H. J. Koenen, ce qu'il avait publié avant cette époque.

Redevoering ter Vergelyking van Alexander den Groote met den ouderen P. Corn. Scipio den africaner.

Eenige opmerkingen omtrent het karacter van Jan Frederik Van Beeck Calkoen en zyne werkzaamheden als geleerde en hoogleeraar.

Les pièces composées pendant ses études universitaires et communiquées à la société historique d'Utrecht dont il était membre, sont les suivantes :

De Zelfkennis. — Behoordeeling onzer kennis door de Zintuigen. — Behoordeeling van het stukje des Heeren de Bonald « over de Godsdienstige eenheid. — Over de Oorzaken van het verschil der Wysgeerige denkbeelden. — Over het verband van het gevoelvermogen tot de overige werkzaamheden van 's menschen geest. — Over het stelsel van Bardili. — Over de neiging tot werkzaamheid. — Over de idealen en derzelver recht gebruik. — Over den invloed, dien de hoegrootheid van den staat heeft op de geestgesteldheid der inwoners.

Dissertatio inauguralis de comparata cognitionis in mathesi et philosophia indole. Traj. ad Rh. 1809, 134 pages, in-8°.

Vingt thèses publiées à l'occasion de son doctorat en droit le 18 *avril* 1810.

NOTICE SUR CHARLES MORREN (1),

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

Né à Gand, le 3 mars 1807, mort à Liége, le 17 décembre 1858.

I.

L'histoire de la Belgique n'a pas seulement à conserver le souvenir d'époques de splendeur et de luttes héroïques; à chacune de ses pages sont inscrits quelques-uns de ces noms illustres qui marquent pour ainsi dire les étapes du progrès. Un si glorieux passé est sans doute un gage d'avenir, d'autant plus que nous jouissons de ce bien précieux pour lequel nos ancêtres ont tant souffert et tant combattu, nous voulons dire l'indépendance nationale. L'activité intellectuelle des Belges a pénétré depuis longtemps dans tous les domaines de la science.

(1) Le Secrétaire perpétuel de l'Académie comptait payer au naturaliste distingué que la classe des sciences a perdu, le dernier tribut de regrets et d'éloges que la compagnie doit à chacun de ses membres; il s'était adressé, à cet effet, au fils du défunt, M. Édouard Morren, afin d'obtenir les renseignements biographiques nécessaires, mais celui-ci lui ayant transmis, au lieu de ces indications sommaires, un tableau complet et substantiel de la vie et des œuvres de son père, il a cru devoir respecter le sentiment pieux qui avait inspiré ce travail et lui donner place dans le recueil académique.

Nous avons eu des gouvernants aimés, de grands politiques, des maisons royales puissantes, des conquérants redoutés, et, ce qui vaut mieux encore, des artistes, des littérateurs et des savants, dont les noms impérissables sont à jamais unis à l'histoire du développement de l'intelligence. Pour ne choisir qu'un seul exemple, se rattachant immédiatement au sujet que nous avons en vue, nous n'aurions qu'à évoquer les grandes figures des de l'Escluse, des Dodoens, des de l'Obel, qui contemporains des Vanden Spiegel, des Vésale, et des Van Helmont, dominent toute la botanique du XVIme siècle, et préparent la voie à l'immortel Linné. Ce grand naturaliste s'empare des travaux de ceux qui l'avaient précédé, immense assemblage de faits incohérents, pour en faire une véritable science, basée désormais sur des principes et non plus sur la tradition. Linné change l'aspect de la science, il ouvre pour la botanique une période nouvelle, dans laquelle nous nous trouvons encore, bien qu'elle ait été légèrement modifiée par l'intervention des de Jussieu.

L'influence des grands principes de la méthode naturelle fut en général assez lente à s'établir : Linné et Jussieu sont les chefs de deux écoles scientifiques qui, avant de mettre en commun les vérités partielles dont chacune était dépositaire, restèrent longtemps rivales et ne dissimulèrent pas même toujours leurs luttes. Il en fut surtout ainsi dans notre pays, qui touche à la fois au Nord et à la France. Pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, les doctrines linnéennes furent presque les seules admises chez nous où elles furent répandues par les botanistes Maërter, Rozin et Van den Stege de Putte. Le commencement de notre siècle trouve la botanique belge encore à peu près dans le même état; elle était alors représentée par Roucel et Dekin, par Kickx à Bruxelles, Michaux à Louvain, Gaede à Liége et Van Bréda, qui avait succédé à Cassel, à Gand.

Presque tous les ouvrages de botanique descriptive qui parurent à cette époque sont disposés sur le plan du système de Linné. Les professeurs de Gand paraissent être les seuls qui laissèrent pencher la balance en faveur des nouvelles doctrines françaises et des principes philosophiques, dont l'influence toutefois ne s'étendit que péniblement pendant le premier quart du XIXe siècle.

La révolution de 1830 bouleversa l'organisation de l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales; la plupart des chaires scientifiques étaient, sous le précédent Gouvernement, occupées par des étrangers. La révolution, en affranchissant la nation, émancipa en même temps notre pensée et nos aspirations scientifiques. Mais en ce moment même quatre naturalistes belges, Kickx, Vanderlinden, Engelspach dit Larivière et le botaniste Roucel, descendaient dans la tombe. Il s'était donc fait subitement de la place en 1830, et ce fut un moment où la Belgique savante comme la Belgique politique ne devaient compter que sur ses propres fils. Charles Morren, l'un des plus dévoués d'entre eux, n'avait encore que 23 ans, mais ses études classiques étaient terminées; il avait visité les pays étrangers et séjourné longtemps à Paris; par ses ouvrages déjà nombreux, il avait à diverses reprises attiré l'attention publique sur sa valeur personnelle. Son nom depuis n'a cessé de grandir dans l'estime du monde savant, et, par des travaux importants, il l'a élevé au premier rang parmi les naturalistes belges des 25 premières années de notre émancipation.

Nous allons nous efforcer de retracer les principaux traits de cette brillante carrière, courte d'années, mais riche de faits, consacrée tout entière au culte des sciences, et prématurément brisée par l'excès même d'un noble dévouement.

Nous ne saurions nous dissimuler les difficultés de cette

tâche. Dans la plupart des biographies scientifiques, l'écrivain se borne à rappeler les services rendus dans une science déterminée et à discuter la valeur de quelques ouvrages conçus pendant une vie qui s'est écoulée bien simple et bien calme. Ce travail est relativement aisé, mais il n'en est plus de même quand on se trouve en présence d'une organisation tellement encyclopédique qu'elle embrasse tout à la fois l'anatomie et la physiologie végétales, la botanique descriptive, la paléontologie, la zoologie, l'anatomie comparée, la médecine, la littérature scientifique, l'horticulture et l'agronomie. L'œuvre se complique encore quand il faut apprécier, à côté du savant, le professeur, l'orateur, le publiciste, le littérateur et même le poëte. Charles Morren fut tout cela; il se montra fécond, inépuisable dans les directions si variées de son activité, et il ouvre ainsi à l'historien de sa vie et de ses œuvres un champ effrayant par son étendue moins encore que par son étonnante diversité. On ne peut que réunir les matériaux épars et nombreux qui nous sont restés de sa vie, afin que d'autres les mettent un jour en œuvre pour en élever un monument à sa mémoire. Cette vie appartient désormais à l'histoire des sciences; quant à nous, nous ne tenterons pas de devancer le jugement de la postérité, et prétendrons moins que personne à la mission de juger, au lendemain de sa mort, une carrière aussi diversement féconde que celle de Charles Morren. Nous raconterons sa vie et rappellerons ses travaux avec exactitude et simplicité. Ainsi circonscrit, notre travail n'aura, nous le savons, qu'une valeur relative, et ne pourra prétendre qu'au seul mérite d'être aussi complet qu'il aura été possible de le faire: mais ce mérite-là, au moins, nous avons voulu le lui donner, et n'avons reculé dans ce but devant aucunes recherches, si longues et difficiles qu'elles se soient ouvertes devant nous.

Charles Morren avait une mémoire si sûre et si puissante, il produisait avec tant de fécondité, qu'il ne prit jamais la peine de ranger méthodiquement les matériaux qui s'accumulaient de toutes parts autour de lui : il lui suffisait de classer ses souvenirs et l'on pourrait presque lui appliquer ce mot qu'il recueillit un jour de la bouche de Cuvier : « qu'il croyait n'avoir rien oublié » de ce qu'il avait lu. » Heureusement s'il ne classait rien, au moins conservait-il tout ce qui pouvait acquérir quelque utilité. Il ne songea jamais à réunir une collection complète de son œuvre, et ce n'est pas sans peine que nous sommes parvenu à la reconstituer en fouillant sa vaste bibliothèque et en étendant nos recherches au dehors. Il a desséché plusieurs milliers de végétaux, mais jamais il n'a formé de véritable herbier. Sa correspondance était des plus étendues, nous l'avons retrouvée tout entière, tout y était conservé, mais pêle-mêle, les lettres des plus illustres savants avec les invitations mondaines, les autographes de rois avec les lettres d'affaires.

Nous avons soigneusement compulsé tous ces volumineux matériaux, et c'est le résultat de ce modeste travail que nous publions aujourd'hui, avec l'espoir qu'on le considérera comme un faible témoignage de notre respect filial pour la mémoire d'un père vénéré.

II.

Charles-François-Antoine Morren naquit à Gand le 3 mars 1807, juste un siècle après Linné (1). Il avait quatre ans quand

(1) Voyez, sur l'histoire de la famille Morren, l'ouvrage publié en 1845 par M. le baron de Herkenrode, sur la *Collection des tombes, épitaphes et blasons du Limbourg*, p. 751; nous nous bornerons à dire qu'elle est originaire d'Irlande, où elle existe encore, et

il eut le malheur, le 16 avril 1810, de perdre sa mère, Marie Pope, qu'il avait à peine pu commencer à aimer. Son père confia l'éducation du jeune orphelin à l'un de ses frères habitant Bruxelles. Charles commença ses études sous la direction d'un ecclésiastique fort instruit, M. Van Brabant, ancien professeur de l'université de Louvain.

Dès l'école primaire, son amour pour la nature se révèle déjà dans toute sa force. Nous avons été assez heureux pour retrouver, dans un album, une note écrite au-dessous de la carte de visite de M. J. Decaisne, le savant professeur du Muséum de Paris, et dans laquelle Charles Morren raconte lui-même comment il devint naturaliste :

« Enfant, je demeurai rue de la Violette, à Bruxelles; la » veuve Decaisne habitait avec ses trois fils, enfants comme » moi, rue de l'Étuve; Joseph et Pierre Decaisne allaient à la » même école que Pannel et moi. Nous étions toujours en- » semble, et le jeudi notre principal amusement était la chasse » aux papillons. Ce jeu a décidé de notre carrière à nous quatre. » Joseph Decaisne est devenu un savant de premier ordre; » aujourd'hui (cette note a été écrite vers 1840), simple aide- » naturaliste au Muséum de Paris, mais membre des Académies de Bruxelles, de Breslau, etc., je le vois un jour assis à » l'Institut; et Pierre, son frère, était aide de M. Adolphe

que la branche du continent, devenue belge et française, émigra pendant les troubles du règne de Henri VIII. Elle compte déjà plusieurs auteurs presque tous scientifiques, comme M. Auguste Morren, actuellement doyen de la faculté de Marseille, qui a publié de beaux travaux sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle; Nathanian Morren de Godrock, en Écosse, qui a écrit des commentaires sur la Bible et l'histoire naturelle des livres saints; François Morren, auteur de plusieurs ouvrages de médecine et de thérapeutique.

» Brongniart pour le cours de botanique . qu'il donnait en 1830
» en remplacement de Cuvier; il est aujourd'hui un des meil-
» leurs médecins de l'armée belge. Panneel est un excellent
» peintre de fleurs..... Voilà la vie; les enfants jouent et Dieu
» règle leur sort par leurs jeux ! »

Tout jeune encore, Charles Morren était déjà doué de cet esprit d'observation qui prélude habituellement aux capacités scientifiques. A force de patience et de talents naturels, il dessinait et peignait les formes si gracieuses et le coloris si éclatant des papillons et des fleurs qui le séduisaient. Il nous a laissé une nombreuse collection d'aquarelles, dont les premières remontent à une époque où il savait à peine tenir la plume; il acquérait ainsi des habitudes calmes et retirées, et se délectait dans l'étude sérieuse de la nature à l'âge où l'on est d'ordinaire exclusivement voué à la dissipation et aux plaisirs.

Son instruction primaire terminée chez M. Van Brabant, Charles Morren entra à l'athénée royal de Bruxelles. Ses aptitudes scientifiques s'y développèrent rapidement, et il en sortit, le 14 août 1820, après un examen passé *summâ cum laude*, c'est-à-dire de la manière la plus brillante. Il obtint en même temps un autre témoignage de capacité plus flatteur encore : le professeur de mathématiques, de physique et d'astronomie à l'athénée de Bruxelles était alors M. Quetelet, le savant secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, l'homme sans contredit qui a rendu le plus de services à la science en Belgique depuis l'émancipation de notre pays. M. Quetelet remarqua le jeune Morren et lui prédit l'avenir qui l'attendait, prophétie heureuse, qui eut la plus grande et la plus durable influence sur son jeune élève (1). Celui-ci devint rapidement le collègue du

(1) Nous ne pouvons résister au désir de rendre public le certificat que M. Quetelet donna, en 1825, à Charles Morren : « Je sous-

professeur et de l'académicien; de plus ils furent amis, et d'une amitié solide, qui se conserva toujours inaltérable et entière.

Charles Morren eut d'ailleurs le bonheur de rencontrer plusieurs fois, au début de sa carrière, l'appui de quelques hommes importants, qui discernaient bientôt dans l'enfant ou dans l'adolescent, ce que l'homme serait un jour; rencontres et prévisions heureuses, qui ne sont pas l'effet du hasard mais une intuition subite du génie qui se reconnaît (1).

signé, professeur à l'athénée royal de Bruxelles, certifie que l'élève Charles Morren a suivi avec zèle et régularité ses cours de mathématiques élémentaires et supérieures, ainsi que ses leçons publiques de physique et d'astronomie, et qu'il a remporté, à la fin de l'année, le premier prix pour ces dernières sciences. Ce jeune homme, également recommandable pour sa bonne conduite et son goût pour l'étude, *donne les plus grandes espérances pour l'avenir et mérite, sous tous les rapports, d'être encouragé et soutenu par les personnes qui pourront influer sur son sort.* Fait à Bruxelles, le 18 août 1825. Signé : Quetelet, Dr en sciences.

« Oui, je l'avoue, dit M. Quetelet dans une lettre du 18 juillet 1843, j'attache du prix d'avoir été un des premiers ou peut-être le premier à reconnaître les services que vous pourriez rendre un jour aux sciences et aux lettres : j'ai toujours été heureux depuis de voir se réaliser de plus en plus mes premières espérances. » Nul autre que M. Quetelet ne pouvait apprécier avec plus de vérité, Morren, qu'il vit naître et grandir : « En dehors de vos connaissances scientifiques, lui dit-il dans une de ces nombreuses lettres, vous possédez deux qualités précieuses, celle de donner à vos travaux une forme attrayante et de faire aimer la science, et celle d'aimer véritablement votre pays. »

C'est peindre Morren en trois lignes.

(1) « J'avais à peine seize ans, dit Morren dans la notice qu'il a publiée sur Van Hulthem, et j'étais très-amoureux de botanique :

En même temps qu'il faisait ses humanités à l'athénée et qu'il suivait les cours des sciences physiques et mathématiques, Charles Morren avançait ses études en sciences naturelles. Son premier professeur d'histoire naturelle fut Dekin, mort si malheureusement en 1823 (1) : en 1821, il assistait au cours de chimie du professeur Laisné; en 1824, à la zoologie de Vanderlinden, et au cours de botanique donné par J. Kickx à l'école de médecine de Bruxelles. A la fin de l'année, il y avait un concours général, dont le prix consistait en une médaille offerte par le professeur. Le 5 août 1824, Charles Morren, qui avait alors 17 ans, emporta ce nouveau succès sur 25 concurrents, la plupart beaucoup plus âgés que lui. C'est la première de ces

j'avais lu dans la vie de Linné qu'un de ses écrits favoris était les *Institutiones rei herbariae* de Tournefort, ouvrage que je n'avais jamais vu. Je le trouve un jour en vente publique à Bruxelles; mais prévoyant qu'il aurait été vendu au delà de la ressource de mes petites épargnes, je copiai avant les enchères quelques caractères de genres. Van Hulthem, que je ne connaissais pas, remarqua ce manége : « Vous étudiez la botanique, mon petit ami, me dit-il en souriant, et connaissez-vous Tournefort ! » Je lui répondis que je connaissais, non Tournefort, mais l'estime qu'avait Linné pour cet ouvrage; il fut si enchanté de ma réponse qu'il acheta l'ouvrage 35 francs et me força de l'accepter, bien que j'eusse formellement refusé de lui dire mon nom. Deux ans après, je lui fus présenté par M. Quetelet.... » Il ajoute quelques lignes plus loin : « Pour ma part, je n'oublierai jamais comment Van Hulthem me recommanda à Guillaume Ier, à l'époque où je faisais mes études à l'université, où il était curateur. »

(1) Ch. Morren témoigna sa reconnaissance pour Dekin, en lui dédiant en 1830, sous le nom de *Dekinia*, un genre d'animacules microscopiques qu'il venait de découvrir.

distinctions académiques que le génie des sciences lui réservait en si grand nombre.

Son caractère se développe rapidement et nous le trouvons, à peine entré dans l'adolescence, ce qu'il fut toute sa vie, naturaliste et poëte. Son imagination s'élève, le sentiment grandit en même temps que la raison. A certaines heures, il se laisse aller, comme pour se délasser, à rimer ses pensées : il a lui-même réuni trois petits volumes de poésies inédites, sous le titre de : *Mes loisirs*, parmi lesquelles les premières sont datées de 1824 et 1825.

En 1825 il partit pour l'université de Gand, afin d'y étudier les sciences, la philosophie et la médecine. Les sciences y étaient alors enseignées par Garnier, Hauf et spécialement par Van Breda; ce dernier professait d'une manière plus élevée et plus philosophique qu'on ne le faisait alors; l'influence de Van Breda sur la carrière de son nouveau disciple n'est pas sans avoir été très-grande; non-seulement il le protégea, mais il lui donna son amitié et l'associa à ses travaux, éveillant ainsi et guidant tout à la fois les aspirations spontanées de Charles Morren vers des recherches qui fussent son œuvre propre, et qui devaient à son tour le grandir à la taille d'écrivain.

Le 1er août 1826, le nouvel élève de l'université de Gand obtint le diplôme de candidat en sciences mathématiques et en philosophie naturelle. Mais déjà il n'était plus un simple élève, il prenait rang dans la science. Son premier travail fut un immense succès, qui révèle des connaissances étendues et une méthode scientifique excellente, et qui le plaça parmi les naturalistes les plus estimables. Une année à peine après son entrée à l'université, le 2 octobre 1826, et par conséquent à l'âge de 19 ans, Charles Morren remporte le prix du concours ouvert par la faculté des sciences pour un mémoire sur l'histoire natu-

relle et l'anatomie du Lombric, ou ver de terre, ouvrage considérable, rédigé en latin, accompagné de 32 planches, gravées sur les dessins de l'auteur et dont l'impression fut achevée seulement en 1829. Sept concurrents s'étaient présentés dans cette lice académique; le mémoire savant et consciencieux de Morren emporta la palme.

Dès ce moment, ses écrits se succèdent avec une rapidité prodigieuse : chaque année devient l'occasion d'un grand travail et d'un grand succès académique, attestés par autant de médailles d'or décernées à la suite des concours entre les universités et par l'impression de ses mémoires dans les annales de ces corps savants. En 1827, il est couronné de nouveau par l'université de Gand pour son anatomie de l'*Orchis latifolia*, l'un des premiers ouvrages de phytotomie qui ait paru en Belgique; en 1828, c'est l'université de Groningue, en Hollande, qui décerne le premier prix à sa *Description des polypiers fossiles du royaume des Pays-Bas;* enfin, en 1829, le 14 décembre, il fut reçu docteur en philosophie naturelle et en sciences mathématiques, *summâ cum laude*, et soutint devant le sénat académique une thèse inaugurale sur la génération spontanée et sexuelle (1).

(1) Il existait alors, à Gand, une ancienne coutume flamande, toute patriarcale, mais flatteuse pour ceux en faveur desquelles elles s'exerçait. Morren racontait souvent en famille les témoignages de cordialité que lui donnèrent ses concitoyens quand il revenait dans sa ville natale avec une nouvelle palme académique, et il y fait, nous parait il, allusion dans sa notice biographique sur Courtois, quand il dit que « les deux Flandres doivent sans doute le grand nombre d'hommes remarquables qu'elles ont produits dans les sciences, dans les arts et dans les lettres, aux démonstrations publiques de l'approbation que ces succès ont obtenues de temps im-

Il est à remarquer que Charles Morren remporta ces quatre victoires scientifiques, chacune dans une branche différente, la zoologie, la botanique, la géologie et l'histoire naturelle générale; ce qui suppose nécessairement les études les plus vastes. A cette époque d'ailleurs, on n'avait pas encore méconnu que toutes les sciences naturelles s'appuient les unes sur les autres; on ne se *spécialisait* pas encore en s'asseyant sur les bancs de l'école, et bien loin d'encourager comme on ne l'a que trop fait depuis, la tendance du jeune homme à négliger, ou à peu près, tout ce qui ne lui semble pas d'une utilité personnelle et immédiate, on s'étudiait au contraire à réunir les éléments variés des diverses sciences naturelles en un seul et même faisceau. On devenait naturaliste alors, qualification que l'on n'entend plus guère prononcer aujourd'hui, et à laquelle on ne sait plus exactement quel sens attacher.

Ces succès exceptionnels valurent à Charles Morren la protection des curateurs de l'Université et du Gouvernement; il reçut plusieurs bourses et subsides pour l'aider à compléter ses études et à faire quelques voyages. Au mois de septembre 1826, il accompagna M. Van Breda dans une exploration géologique du Luxembourg, s'arrêtant à Neufchâteau, Saint-Hubert, Laroche, Marche, Rochefort, Dinant, Philippeville, etc. (1). L'an-

mémorial dans ces provinces. Les arbres plantés dans les rues, les arcs de triomphe, les guirlandes de fleurs, les inscriptions qui rappellent les noms des vainqueurs, les illuminations, les sérénades, les banquets du doyen de la rue où habite le lauréat, ces fêtes de voisinage, ces honneurs spontanés que des concitoyens rendent sans les devoir, laissent, dans la mémoire de ceux qui en sont l'objet, des souvenirs qui font diversion aux mauvais jours de la vie, et entretiennent dans l'âme une ardeur toujours nouvelle. »

(1) Les notes qu'il rapporta de cette excursion prouvent que, dès l'âge de 19 ans, il avait les goûts qu'il conserva pendant l'âge mûr.

née suivante, en 1828, il alla lui-même recevoir à Groningue la récompense de ses travaux et fut accueilli par les savants néerlandais comme un confrère devant lequel s'ouvrait une brillante carrière. Après son examen, c'est-à-dire au commencement de 1830, le Gouvernement lui accorda une bourse de voyage pour aller séjourner à Paris, à Gœttingue et à Berlin.

Pendant qu'il prenait ses grades, qu'il rédigeait ses grands ouvrages, et tout en voyageant chaque année un peu, Charles Morren publiait en outre beaucoup de notices et d'observations sur la zoologie, la botanique, et surtout sur la paléontologie, la science qui paraît être celle pour laquelle il avait alors le plus de prédilection (1). Il eut surtout à soutenir, en 1829, une polémique assez violente contre Vanderlinden, à l'occasion d'un énorme cétacé qui était venu échouer à Ostende le 4 novembre (2).

Esprit d'observation générale, d'investigation scientifique et artistique, il examine en détail les monuments, les tableaux, les pierres tumulaires et les usages locaux, tout en consacrant presque tout son temps à l'étude de la géologie, de la minéralogie, de la paléontologie et de la botanique de la plus intéressante de nos provinces.

(1) La plupart de ces publications sont inserées dans le *Messager des sciences et des arts de Gand*, le *Bydragen tot de Natuurkundige wetenschappen des Pays-Bas* et dans les *Annales des sciences naturelles de Paris*.

(2) Voy., outre les numéros 7 et 8 de la revue bibliographique : le *Messager des sciences et des arts*, 3me et 6me livraison, 1829. — Le *Belge*, journal quotidien, nos du 15 et 16 janvier 1828. — Le *Courrier des Pays-Bas*, 29 novembre 1829. — *Gazette des Pays-Bas*, 3 décembre 1829. — Cette polémique ne l'empêcha pas de publier plus tard une notice élogieuse sur la vie et les travaux de son ancien contradicteur.

Charles Morren partit pour Paris au commencement de l'année 1830; aussitôt après son arrivée dans cette capitale, il fut présenté à la Société géologique de France. Il assista régulièrement aux séances de cette Société et prit part à ses travaux (1). Il suivait en même temps les cours que donnaient alors à Paris de grandes illustrations scientifiques, Cuvier, Brongniart, de Jussieu, Richard, Redouté, Villemain et Cousin. Il eut le bonheur d'être cette fois encore distingué par le plus éminent de ces professeurs Georges Cuvier l'accueillit avec une faveur marquée, et donna au jeune naturaliste belge de précieux encouragements. L'amitié de Cuvier est certes une belle gloire pour Charles Morren; elle lui fut toujours précieuse et lui inspira la biographie de ce grand homme, qu'il écrivit autant sous la dictée de son cœur qu'avec ses convictions de savant.

Il venait à peine d'assister à l'avénement de la famille d'Orléans sur le trône de France, quand il est rappelé dans sa patrie par les rumeurs et les agitations, signes percurseurs d'un orage politique; aucune chaire scientifique n'était occupée par un Belge. Peu de temps après son arrivée, il voit nos universités à peu près dissoutes. Plusieurs professeurs suivirent le gouvernement hollandais et l'enseignement se trouva tout à fait désorganisé, au moment même où une nouvelle année académique allait s'ouvrir. Les mesures les plus urgentes furent prises par les colléges des curateurs de chaque université. Celui de Gand chargea Charles Morren de donner les cours de géologie, de zoologie et d'anatomie comparée, devenus vacants par le départ de M. Van Breda.

(1) Voy. *Résumé des progrès des sciences géologiques, pendant l'année* 1833, par Ami-Boué; *Bulletin de la Société géologique de France*, 1834, t. V, pp. 282, 441, 449.

Cette décision fut prise au mois d'octobre 1830. Mais l'arrêté que le Gouvernement provisoire prit le 16 décembre de la même année, pour réglementer l'enseignement supérieur et qui resta en vigueur jusqu'à sa réorganisation en 1835, passa sous silence et supprima implicitement la faculté des sciences de l'université de Gand (1). Cet arrêté enlevait par conséquent à Charles Morren la position à laquelle il venait à peine d'être appelé; mais quelques jours après, le 5 janvier 1831, il fut conservé à l'enseignement par sa nomination de professeur de physique à l'école industrielle de Gand.

Cependant les sciences naturelles ne pouvaient rester dans l'état d'abandon où l'oubli du pouvoir les avait laissées; si elles ne semblaient pas présenter par elles-mêmes un degré suffisant d'intérêt, elles n'en restaient pas moins le fondement indispensable des études médicales. Trois jeunes gens unis par leur science, leur zèle et leur amitié, résolurent de remédier à ce fâcheux état de chose; sous la sauvegarde de la liberté de l'enseignement, qui venait d'être proclamée, ils se constituèrent en faculté libre des sciences, détermination hardie, mais que les circonstances justifiaient et qui obtint immédiatement l'appui de l'université. Ces trois jeunes gens furent F. Mareska, E. Jacque-

(1) Les sciences naturelles semblent avoir été oubliées par le pouvoir pendant cette période de graves préoccupations politiques; au moins ne fit-on rien relativement à l'enseignement de la botanique et aux jardins des plantes jusqu'en 1835. Mais Ph. Lesbroussart, directeur de l'instruction publique, prit constamment, pendant cette période, les plus louables mesures pour venir en aide à la science. Charles Morren, en témoignage de ces bienfaits, a consacré à la mémoire de leur auteur l'un de ses premiers filleuls botaniques, sous le nom de *Lilium Broussartii*.

myns et C. Morren (1). Ce dernier n'avait alors que 23 ans. Il fut rapidement apprécié par ses auditeurs, qui reconnurent en lui autant de facilité à exposer ses doctrines que de profondeur et de science dans ces doctrines elles-mêmes (2).

Vers la fin du mois de mai 1833, le ministre de l'intérieur annexa l'école industrielle à l'université de Gand. Quoique la réunion ne fût que momentanée et que, le 13 décembre, l'école industrielle reçût une organisation nouvelle, Charles Morren resta à l'université comme professeur de physique (3). Pendant cette période, il ne cessa de multiplier ses publications; parmi celles qui virent le jouralors, on remarque principalement des notices de paléontologie, de botanique descriptive, d'horticulture, etc. (4).

(1) La faculté libre des sciences fut constituée dès le lendemain du 16 décembre 1830. Le 29, elle fut reconnue par le collége des curateurs de l'université, qui lui donna la libre jouissance de ses locaux et de ses collections et qui déclara officiellement : « Que les cours que MM. Morren, Mareska et Jacquemyns se proposent d'ouvrir, ont pour but d'aider la faculté de médecine, et de compléter l'enseignement en ce qui lui manque pour les études médicales, par suite de l'exécution de l'arrêté du gouvernement provisoire. »

(2) Charles Morren fut nommé successivement en 1831, 32 et 33, en sa qualité de professeur de physique à l'école industrielle, vérificateur des poids et mesures pour la Flandre orientale et, le 22 novembre 1831, inspecteur des machines à vapeur de la même province. (Voir le n° 28 de la *Bibliographie*.)

(3) Arrêté du 17 décembre 1833.

(4) Il collabora, en outre, au *Bulletin des sciences naturelles* du baron Ferussac, aux *Archives de botanique*, fondées à Paris, en 1833, par Guillemin, au journal l'*Institut* (30 novembre 1833), à l'*Écho du monde savant*, au *Journal belge des connaissances utiles*, au *Bon génie*, etc. Les articles qui ont paru dans ce dernier recueil et qui sont relatifs à des généralités d'histoire naturelle, ont été réunis sous le nom d'*Éphémérides d'Hanswyck*.

Le 4 juin 1833, Charles Morren s'unit à Bruxelles à Mlle Marie-Henriette-Caroline, fille de M. le chevalier Verrassel, laquelle s'associa non-seulement au sort de son époux, mais encore à ses travaux, par des traductions et des peintures de fleurs (1).

Il continuait ses études classiques, prématurément interrompues par les événements politiques et intimes que nous venons d'indiquer. Son intention avait été de faire des études médicales et, ne se contentant pas de la carrière scientifique qui s'ouvrait devant lui, il reprit cette résolution. Le 11 août 1834, il subissait l'examen de candidat en médecine avec la plus grande distinction, et moins d'un an après, le 10 juillet 1835, le sénat académique de l'université de Gand le proclamait docteur en médecine, *honoris causâ*, considérant sans doute qu'il avait donné assez de preuves de l'étendue de ses connaissances, pour qu'il fût dispensé des derniers examens (2).

On voit par les ouvrages qu'il publia en 1834 et en 1835 que ses études commencent à prendre, vers cette époque de sa vie, une direction plus déterminée vers la botanique. On remarque, par exemple, une série de travaux de botanique descriptive sur les plantes que von Siebold venait de rapporter du Japon, des

(1) Madame Morren a publié plusieurs œuvres littéraires, entre autres *Emma Nesbit ou de l'influence des premières impressions* et un *Manuel de l'art héraldique*. — De cette union sont nés cinq enfants : Édouard, Arthur, Élisa, Pauline et Caroline.

(2) Charles Morren ne pratiqua jamais la médecine; il prit part pendant quelques années aux travaux de la Société médicale de Gand (voir nº 50 de la *Bibliographie*), publia quelques observations d'anatomie pathologique (voir nº 46 de la *Notice bibliographique*), et il avait la plus importante qualité du médecin, un tact et une justesse d'observation qui ne le trompaient jamais.

écrits d'horticulture et des recherches importantes sur des algues inférieures.

Si nous jetons un coup d'œil en arrière, nous reconnaîtrons qu'à l'âge de 28 ans, Charles Morren avait déjà pris un rang très-honorable parmi les savants belges, et qu'il avait abordé avec talent toutes les branches des sciences naturelles. Cette période de 1830 à 1835, que nous venons de traverser avec lui, est la plus laborieuse, la plus décisive de sa vie : il établit sa réputation dans le nouveau royaume de Belgique, occupe une position sociale et se choisit une compagne.

Elle est terminée par sa nomination à l'université de Liége, lors de la réorganisation de l'enseignement supérieur. Le climat de Gand lui avait été pernicieux; ses travaux sur les algues et ses courses dans les marais des Flandres avaient développé en lui une fièvre intermittente rebelle, qui donna des inquiétudes pour sa santé et le forcèrent à demander au gouvernement de le changer de résidence. Il fut, en effet, nommé professeur extraordinaire à l'université de Liége, le 5 décembre 1835, et chargé de l'enseignement de la botanique (1).

(1) Charles Morren a écrit lui-même le concours des circonstances qui lui valurent cette nomination, et qui sont un nouvel exemple de l'influence que quelques grands hommes exercèrent sur sa destinée. « L'effet de ses leçons, dit-il, en parlant d'Auguste-Pyrame de Candolle, dans la notice qu'il a publiée sur le célèbre botaniste de Genève, était parfois d'une conséquence qu'il ne soupçonnait pas lui-même. Je demande pardon de me citer comme une preuve vivante de ce que j'avance ici. Je dois ma carrière à une leçon de M. de Candolle. Parmi les auditeurs de son cours, en 1830, se trouvaient plusieurs Belges, entre autres M. Van den Ecke, vicaire général de Versailles, appartenant à l'une de nos grandes familles

Morren, qui jusqu'alors était naturaliste dans toute l'acception du mot, devint, à partir de ce moment, spécialement botaniste.

Tout ce qui concerne l'enseignement de cette science se trouvait, à la fin de 1835, à l'université de Liége dans un état provisoire déplorable. Les sciences naturelles y avaient été enseignées par Gaede, né en Danemark, homme instruit, d'un commerce très-affable, et qui a laissé dans l'esprit de ses anciens élèves les plus agréables souvenirs. Mais il était mort depuis le 2 janvier 1834, et le gouvernement, qui s'occupait alors de la restauration des universités, n'avait pas pourvu à son remplacement; seulement il avait ratifié les mesures provisoires prises

de Gand, et lui-même, naturaliste des plus instruits, M. Théodore Papejans de Moerchoven, aujourd'hui (1841) président de la Société royale de botanique d'agriculture de Gand. Je venais de publier une dissertation en hollandais sur le tissu cellulaire des plantes. Cette dissertation était connue de M. de Candolle, à qui, certes, je n'aurais jamais osé l'envoyer. Ce que j'avais dit de la reproduction des cellules pour expliquer la nutrition des cryptogames, M. de Candolle l'appliqua à tout le règne végétal et en fit une règle générale. Il citait ce fait dans son cours et l'imprimait plus tard dans sa *Physiologie végétale* (t. I, p. 461). M. Papejans, que les naturalistes belges ont compté depuis longtemps parmi les Mécènes instruits, retint la double citation et en fit un puissant motif pour engager M. le vicomte Charles Vilain XIIII, alors gouverneur de la Flandre orientale, à me porter parmi les premiers candidats à la chaire de botanique de l'une des deux universités de l'État fondées en 1835. M. le vicomte Vilain XIIII était chargé par le Ministre de l'intérieur, M. le comte de Theux de Meylandt, de s'occuper de ce choix. Ma nomination ne devint ainsi qu'un contre-coup d'une leçon de M. de Candolle. »

par le collége des curateurs de l'université. L'héritage de Gaede fut partagé en plusieurs chaires : celle de minéralogie fut donnée à M Davreux, celle de géologie à Charlier et un peu plus tard à Schmerling, celle d'anatomie comparée à Fohmann, et celle de botanique à Courtois. Ce dernier a laissé des traces durables d'une vie trop tôt brisée; il enseignait de la manière la plus consciencieuse, avec le simple titre de sous-directeur du jardin botanique qu'on lui avait donné le 1er décembre 1825; la mort vint le frapper à l'âge de 29 ans, le 14 avril 1835.

La première année de son séjour à Liége, Morren remplit, outre la chaire de botanique, celle de zoologie. Il s'en chargea à la demande du gouvernement qui n'avait pas encore pourvu à l'enseignement de cette science, et l'occupa pendant tout le temps nécessaire à M. Th. Lacordaire pour arriver de Paris.

Si nous considérons la carrière professorale de Morren, nous le voyons suivre dans son enseignement une méthode qui, si elle ne lui est pas personnelle, est au moins rarement pratiquée, méthode élevée et philosophique, toute remplie de souvenirs et de discussions : peu ou point de définitions ; il ne s'arrêtait guère aux lenteurs de l'enseignement élémentaire et didactique. Il attachait plus d'importance aux principes qu'aux faits; à propos de chaque question, il remontait à son origine et déroulait les phases par lesquelles elle avait passé, en s'arrêtant avec une prédilection marquée à faire ressortir l'importance des découvertes qu'il pouvait attribuer à des savants belges. Il exposait les opinions les plus contradictoires qui partagent les naturalistes sur certains points, et souvent ne concluait pas, préférant laisser du doute, là où il y en a réellement dans la science, plutôt que de voiler à ses auditeurs les hésitations de l'esprit humain. Quand on voit les choses d'en haut, on découvre entre elles des rapprochements, des points de

contact, inaperçus et invisibles d'ailleurs. Il tâchait donc d'élever les esprits à ces hauteurs et d'exciter en eux ce besoin d'investigation qui pousse aux progrès de la science. Tout en enseignant la doctrine, il apprenait à connaître et à vénérer ceux auxquels nous en sommes redevables, hommage dont on ne se soucie guère dans beaucoup de cours. Ici l'élève était tenu au courant des discussions qui se débattaient dans le domaine de la science. En un mot, on reconnaissait l'élève de Cuvier et de Brongniart, qui s'était abreuvé aux sources vives de la science, au génie des Linné, des de Jussieu, des de Candolle, des Goëthe, et qui connaissait les œuvres des pères de la botanique.

Son récit était semé d'anecdotes piquantes appropriées au sujet, et qui, se gravant beaucoup plus facilement dans l'esprit de ses jeunes auditeurs que les problèmes des hautes sphères scientifiques, servaient à les faire retenir. Joignez à cela une élocution facile, élégante, des manières empreintes de chaleur, et la plus grande cordialité, et vous comprendrez le respect et l'affection qui entouraient le professeur de botanique à l'université de Liége.

Pendant les herborisations, le professeur devenait l'ami de ses disciples; il les conduisait au milieu des flores les plus variées dont le contraste devait frapper leur esprit et leur faire entrevoir les richesses du règne végétal, explorant les vallées de la Meuse, de l'Ourthe et de la Vesdre, les Ardennes et la Campine, la Hesbaye et le Condroz, et jusqu'aux dunes de notre littoral. Pendant ces études pratiques, il était en contact immédiat avec la jeunesse studieuse, il discernait bien vite les caractères et les aptitudes, et il prodiguait à tous les conseils les plus paternels.

Deux ans après sa nomination, le 5 août 1837, il fut promu au titre de professeur ordinaire.

L'un de ses premiers soins fut la création d'un musée de bo-

tanique, tel qu'il en existe dans toutes les universités établies sur un pied convenable, et qui, en réunissant une foule d'objets intéressants du règne végétal, vient en aide à l'enseignement. Charles Morren ne négligea aucun sacrifice pour doter l'université de Liége d'un cabinet botanique, et il a eu le bonheur d'y parvenir. Ce musée fut bientôt visité par les savants les plus illustres et acquit une réputation européenne; les dissections de plantes, les préparations anatomiques, les injections des produits végétaux, et une riche galerie de tératologie végétale, formaient surtout des collections précieuses. Mais, privé de tout encouragement, sans aide et sans subside, Morren ne put continuer à étendre la collection et finit par se décourager. Malheureusement, cet état de choses s'est prolongé et l'abandon dans lequel le musée se trouve encore ne fait que trop prévoir une ruine prochaine et complète. Tandis que tant de savants ne songent qu'à former des collections particulières que l'État doit acheter un jour à l'aide de grands sacrifices, Morren donna tout son temps et tout son travail à un musée qui ne coûtait rien au gouvernement, et qu'il suffirait d'entretenir.

Quand il vint à Liége, en 1835, le jardin botanique entourait les bâtimens de l'université, où il existait depuis 1818. Sous son active direction, ce jardin devint bientôt insuffisant, et il fut assez heureux pour arriver à convaincre l'autorité communale de la nécessité de doter la ville d'un établissement plus considérable et mieux en rapport avec les exigences de la science. La création d'un nouveau jardin botanique, établi sur les bases les plus complètes, fut résolue en 1838 : le 3 novembre de cette année, Charles Morren en soumit les plans au jugement de l'Académie royale de Bruxelles (1). Il ne fut pas

(1) Ce jardin, d'une étendue de près de six hectares, doit contenir une école de botanique distribuée par familles, des écoles de

temoin de l'exécution de son œuvre et les plans du jardin aujourd'hui même sont encore loin d'être réalisés tels qu'ils ont été conçus.

Le gouvernement chargea, en 1838, Charles Morren d'aller en Angleterre, en Irlande et en Écosse étudier les jardins botaniques de la Grande-Bretagne, et de porter particulièrement son attention sur les serres de ces pays, éminemment horticoles. Pendant qu'il accomplit cette mission, il assista à Newcastle à la réunion de l'Association britannique pour l'avancement des sciences. Il a publié une intéressante relation des travaux de ce congrès, qui lui avait donné l'occasion d'entrer en relations personnelles et amicales avec la plupart des botanistes de la Grande-Bretagne, notamment avec Lindley et Robert Brown, et il publia, vers cette époque, dans les *Annals of natural History*, plusieurs mémoires de botanique.

Ses publications se développèrent sans relâche et dans une proportion considérable : elles se rapportèrent dès lors à peu près exclusivement à la botanique et s'étendirent à toutes les branches de cette vaste science : à la physiologie végétale, à l'anatomie, à la morphologie, à la botanique descriptive, à la littérature scientifique, ainsi qu'à ses principales applications, l'horticulture, l'agriculture et l'agronomie. Partout il trouve à exercer une infatigable ardeur de recherches et à faire preuve d'une sagacité supérieure.

Cette partie de sa vie, qui s'étend depuis son arrivée à Liége jusqu'à son voyage en Italie, fut belle et glorieuse entre toutes

plantes médicinales et vénéneuses, de botanique industrielle, de la flore belge, de culture maraichère et d'agriculture, d'horticulture; un arboretum, un pinicetum et fructicetum; des aquaria, des parterres d'acclimatation et d'expériences et, enfin, des serres.

les autres, et la plus féconde en résultats durables pour la science; elle élève sa réputation au niveau de celle des principaux botanistes contemporains Entre une foule de travaux, nous nous bornerons à rappeler un nombre considérable de mémoires sur l'anatomie végétale, des recherches sur les mouvements des plantes, sur l'organisation et le développement des algues, ainsi que la découverte de la fructification du Vanillier en Europe.

A partir de 1835, Charles Morren communique ses manuscrits à l'Académie royale de Bruxelles, qui les accueille dès les premiers avec la plus flatteuse faveur, et qui bientôt, et à l'unanimité des voix, lui donne le titre de membre correspondant dans la séance du 17 janvier 1835 (1). Trois ans plus tard, le 7 mai 1837, il est nommé membre effectif (2). Pendant la période de vingt années que Morren passa à l'Académie, il fut sans interruption l'un des correspondants les plus féconds : pendant plusieurs années, chaque séance était l'occasion d'une nouvelle lecture. Nul n'était plus dévoué que lui à l'Académie, et il lui fut souvent utile, pour la rédaction de rapports, pour l'organisation de concours et pour les communications littéraires pendant des séances publiques. « Morren aimait l'Académie», a dit M. Spring dans le discours qu'il a bien voulu prononcer, au nom de ce corps savant, sur la tombe de son infortuné confrère : nous le remercions de cette parole, qui peint avec tant de naturel et de vérité les sentiments de Morren.

C'est sous le patronage de l'Académie que Morren publiait la plupart de ses recherches scientifiques : le monde savant les

(1) *Bulletin*, t. II, p 27.

(2) Cette nomination fut ratifiée par le Roi, dès le 19 du même mois, *Bulletin*, pp. 320 et 333.

accueillait avec une grande faveur et lui témoignait ses sympathies en lui conférant un grand nombre de distinctions académiques. Dans l'espace de quelques années, la plupart des corps savants de l'Europe lui envoyèrent leurs diplômes, et inscrivirent son nom dans leurs fastes. (1)

(1) Voici la liste et la date des diplômes des sociétés savantes que Morren a sucessivement reçus :

1. 28 mai 1830, membre de la Société géologique de France.

2 17 mars 1830, membre correspondant de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.

3. 7 avril 1831, membre correspondant de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg.

4. 15 mai 1833, membre honoraire de la Société des sciences physiques et chimiques de Paris.

5. 6 janvier 1835, membre correspondant de la Société de médecine de Gand.

6. 3 août 1836, membre de l'Ac. Ces.-Leop.-Car. Naturae curios. sub. cogn. l'Heritier.

7. 1er décembre 1836, membre effectif de la Société des sciences naturelles de Liége.

8. 13 décembre 1836, membre correspondant de la Société linnéenne de Normandie.

9. 3 décembre 1836, membre de la Société de Amigos del Pario de Madrid.

10. 7 juillet 1837, membre correspondant du Mecklenburgische naturforschende Gesellschaft.

11. 23 novembre 1837, membre correspondant de l'Académie royale des sciences naturelles de Madrid.

12. 25 avril 1838, membre honoraire de la Société industrielle d'Angers.

13. 10 mars 1838, membre correspondant de la Société impériale et royale de Georgofiles de Florence.

En 1839 il voyage en Allemagne; en 1840 il visite de nouveau la Hollande et une partie de la Suède; l'année suivante il se rend au congrès scientifique de Florence en traversant la France et la Suisse, et revient par les bords du Rhin. Nous croyons devoir dire quelques mots de ce voyage qui eut une grande influence sur la suite de la carrière du botaniste belge. Précédé d'une flatteuse réputation il fut accueilli partout avec les plus grandes marques d'estime. A Paris, où il se trouva le 24 août 1841, il vit Brongniart, de Jussieu, Gaudichaud, Mirbel et Delessert. A Lyon, il fut reçu par M. Seringe, et à

14. 6 juin 1838, membre correspondant de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

15. 4 septembre 1838, membre correspondant de l'Académie de Lynx à Rome.

16. 8 novembre 1838, membre correspondant de la Société botanique d'Édimbourg.

17. 30 mai 1839, membre honoraire de la Société royale de botanique de Dublin.

18. 13 nov. 1838, membre de la Société des naturalistes à Halle.

19. 15 octobre 1829, membre de la Société des sciences d'Utrecht.

20. 4 janvier 1840, membre de la Société des sciences et de médecine de Heidelberg.

21. 10 décembre 1839, membre de la Société des naturalistes de Leipzig.

22. 24 mai 1840, membre de la Société royale de botanique de Breslau.

23. 14 août 1840, membre de la Société des sciences naturelles de Marbourg.

24. 22 janvier 1841, membre correspondant de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Rouen.

25. 16 novembre 1841, membre correspondant de l'Académie royale des sciences de Naples.

Genève, où il passa le 7 septembre 1841, deux jours avant la mort de Pyrame de Candolle, il fut admis à consoler l'illustre fils de cet éminent botaniste, M. Alphonse de Candolle.

Les voyages de Morren n'étaient pas exclusivement scientifiques; il ne se contentait pas d'étudier l'organisation des corps savants, les musées et les collections, les cultures des jardins et des champs, il était en outre littérateur, poëte et artiste : A Ferney, il rend hommage aux souvenirs de l'ancien patriarche de ces lieux, il se promène aux Charmettes de Jean-Jacques. Cette végétation luxuriante du Midi, qu'il aperçut pour la

26. 21 novembre 1841, membre correspondant de la Société des sciences de Turin.

27. 4 janvier 1842, membre de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Padoue.

28. 22 février 1842, membre correspondant de l'Académie des sciences de Valence.

29. 14 octobre 1842, membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique.

30. 4 décembre 1843, membre correspondant de la Société des sciences de Rotterdam.

31. 15 novembre 1848, membre honoraire du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles.

32. 2 mars 1850, membre correspondant de la Société des sciences médicales et naturelles de Malines.

33. 29 janvier 1851, membre de la Société des sciences de Groningue.

34. 11 décembre 1852, membre correspondant du Cercle artistique et littéraire d'Anvers.

35. 8 novembre 1852, membre correspondant de la Société des sciences naturelles de Cherbourg.

36. 25 novembre 1852, membre correspondant de la Société impériale d'agriculture, des sciences et arts de Douai.

première fois en descendant les Apennins du côté de Gênes, l'impressionne vivement. Des notes nombreuses, écrites sous ces impressions mêmes, des pièces de poésie, rimées pour lui seul et sans arrière-pensée de publicité, attestent son organisation artistique et l'exquise sensibilité de son cœur. Pendant la traversée de Livourne, il fut témoin d'un fait curieux de physiologie végétale relatif au *mimosa pudica*, dont il a rendu compte à l'Académie. Enfin le 19 septembre, il arriva à Florence et y rencontra, réunis dans le but qui l'y conduisait lui-même, Robert Brown, Link, Tenore, Fée, Moris, le prince de Canino, Passerini, Brignoli de Brunnhoff, etc Pendant la durée du congrès, il fut constamment l'objet des plus grands honneurs; le grand-duc de Toscane fit faire les portraits des principaux savants qui se trouvaient alors réunis dans sa capitale et il choisit parmi les botanistes, Robert Brown, Link, Tenore et Morren : ce dernier, appelé en cette circonstance à représenter la Belgique à côté des représentants illustres de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie (1).

Le congrès terminé, il se rend à Rome et à Naples, et revient par Parme, Pavie, Milan et Zurich, heureux des innombrables souvenirs qu'il rapporte, plus heureux encore d'aller bientôt retrouver les objets de toutes ses affections. Ce dernier sentiment emplissait toute son âme et s'exaltait devant ces beaux tableaux de la nature alpestre et italienne, qui l'impressionnaient jusqu'à l'enthousiasme. Il rêve alors à sa femme, à ses enfants : sa pensée s'élève et s'anime; il ouvre son carnet, et quelques pages sont rapidement couvertes de vers. Le 9 septembre, il se promenait, au retour des Char-

(1) Voy. sur la part prise par Charles Morren au congrès scientifique de Florence, le *Moniteur belge* du 18 octobre 1841.

mettes, sur le pic du Bout-du-Monde, près de Chambéry : une troupe de pauvres savoyards vient à passer, ils demandent l'aumône, et lui, voyant des femmes, des enfants, se rappelle le foyer, s'abandonne à sa rêverie, et les vers suivants s'inscrivent sur son carnet, en face même des malheureux que son aumône venait de réjouir :

Pauvres enfants, prenez ! oh prenez cette obole,
Votre prière ira tout près de l'auréole
De celui qui disait : Enfants, venez à moi !
Prenez, car vous prirez pour les miens, pour mes anges,
Et vos voix monteront en hymnes de louanges
Qui verseront sur eux le parfum de la foi.

Bien loin de moi le soir, aux genoux de leur mère,
L'âme pleine d'amour, ils disent la prière
Qui fait que Dieu me mène à travers le péril.
C'est l'heure..... l'ombre étend la paix sur la verdure,
J'entends la douce voix dans ce divin murmure
Que dit au Dieu puissant cette terre d'exil.

Allez, priez pour eux, enfants de la Savoie,
Et quand vous partirez, le cœur rempli de joie,
Pour ravir un peu d'or à des pays lointains,
Le ciel vous conduira près de mes fils qui prient;
Ne craignez pas alors, enfants, qu'ils vous oublient,
Car Dieu qui prête et rend leur ouvrira les mains.

Après son retour d'Italie, Morren habita la campagne; sa place favorite, quand il pouvait goûter quelques instants de repos, était sous l'ombrage d'un vieux châtaignier; les voix si harmonieuses de la nature le berçaient doucement; il se laissait

aller alors au charme d'écrire ce que son âme éprouvait, poésies fugitives qu'il a rassemblées lui-même, mais pour ses amis seulement, sous le titre de *Fleurs éphémères*.

Le Gouvernement institua, en 1842, à l'université de Liége une chaire d'économie rurale et d'agriculture dont Charles Morren fut le premier titulaire (1). Ses études antérieures et plusieurs publications permettaient déjà de présumer qu'il pourrait rendre de nouveaux services dans cette fonction créée spécialement pour lui; en effet, Charles Morren se fit bientôt en agronomie une réputation aussi rapide et aussi élevée que celle qu'il avait acquise dans la science. Le cours d'agriculture était public; il fut suivi principalement par les grands propriétaires de notre province qui, suivant en cela les usages des agronomes anglais, prennent beaucoup de villégiature et s'occupent eux-mêmes de la culture de leurs domaines. Ses nombreux auditeurs se plaisent encore à rappeler les services que Charles Morren leur a rendus; ils ne savent ce qu'ils doivent admirer le plus, ou des précieuses connaissances du professeur, ou de la forme à la fois simple et attrayante dont il savait les revêtir. Le rôle de vulgarisateur, tant décrié par certains esprits qui semblent vouloir renfermer la science dans une caste privilégiée, n'est pas aussi facile qu'on voudrait le faire croire. Il faut non-seulement posséder les connaissances requises, de bonnes et saines doctrines, mais il faut savoir les exposer avec éloquence ou les écrire avec du style; il faut en outre se consacrer à ce labeur, s'arracher aux douces spéculations scientifiques, pour prendre une part active à la chose publique. N'est-ce pas rendre un service à la science que de répandre la vérité, et n'est-ce pas là la seule voie pour la rendre immé-

(1) Arrêté royal du 25 mars 1842.

diatement utile à son pays et à l'humanité ? Les plus illustres génies sont en même temps les plus populaires et, parmi les naturalistes, Linné, Buffon, Humboldt et Arago furent des vulgarisateurs.

Le professorat de l'agronomie entraîna Charles Morren vers de nouvelles fonctions. Dès le 6 avril 1843 il avait été nommé membre de la commission de statistique de la province de Liége. Le 1er février 1840 il avait été appelé par le Roi à faire partie de la commission d'agriculture de la province de Liége : ce mandat lui fut continué le 13 février 1847 et il le conserva jusqu'à sa nomination au conseil supérieur d'agriculture, siégeant à Bruxelles et placé au-dessus des conseils provinciaux. En outre, il fit partie d'un grand nombre de commissions spéciales et rendit d'utiles services à l'occasion des concours et des expositions, en qualité de membre, et presque toujours de secrétaire, des jurys chargés d'apprécier les luttes et de décerner les récompenses. Nous ne parlerons pas ici des publications agricoles qui naissaient en même temps de sa plume féconde.

A 35 ans, Charles Morren est au faîte de sa carrière et de sa réputation scientifique; à mesure qu'il s'avance dans la première, la seconde s'étend devant lui et embrasse de nouveaux sujets; il est déjà estimé des savants et renommé en agriculture, il se trouvera bientôt à la tête de l'horticulture nationale. Son ardeur au travail et ses productions intellectuelles deviennent de plus en plus rapides, et prennent le caractère de la régularité de l'âge mûr. Il fonde plusieurs publications périodiques qui paraissent concurremment et dont aucune ne subit un instant d'interruption; ce sont les *Annales de la Société royale de botanique et d'agriculture de Gand* (1845 à 1849); *la Belgique horticole* (1850) qui succède dans sa vie d'écrivain à *l'Horticulteur belge* (1833 à 1838); le *Journal d'agriculture*

pratique du royaume de Belgique, complément de son enseignement agricole et qui avait été précédé en 1837 par le *Cultivateur*. Ses publications scientifiques prennent elles-mêmes une allure périodique; elles sont assez nombreuses pour former à peu près chaque année un volume; il fait en outre insérer régulièrement dans la presse quotidienne des écrits de littérature, de botanique et d'horticulture qui ont été en partie réunis sous le nom de *Palmes et Couronnes de l'horticulture belge*. On a peine à comprendre comment des conceptions aussi variées peuvent se succéder si rapidement. A partir du 3 mars 1842, il est occupé pendant plusieurs mois, chaque année, par les jurys d'examens universitaires; on le voit en même temps dans tous les concours, dans toutes les expositions : il dirige attentivement les travaux d'un jardin botanique nouvellement créé, et il entretient une correspondance extraordinairement étendue avec les agronomes, les horticulteurs et les botanistes de l'Europe. Son enseignement, il le modifie chaque année pour le maintenir au niveau le plus élevé des sciences. Invité en 1852 et en 1853 par le Cercle artistique et littéraire à donner des conférences publiques à Anvers, il obtient comme orateur le même succès qu'il avait remporté dans la chaire professorale (1).

(1) Voir le *Précurseur* du 20 décembre 1852; les deux premières conférences publiques données à Anvers ont eu lieu le 20 décembre 1852 et le 10 janvier 1853.

M Charles Morren, dit un critique de ces séances, à une érudition profonde, à une science immense, joint encore le mérite d'être un orateur distingué : sa parole est facile, communicative par sa simplicité et sa lucidité ; il ne déclame pas, il raconte : on l'écoute avec recueillement, il vous captive et vous tient attaché au bout de ses lèvres par l'intérêt croissant de son récit..... Il a produit un im-

Tant et de si utiles travaux donnèrent à son nom beaucoup de notoriété et lui attirèrent en foule les distinctions académiques et les honneurs de tous genres. Les souverains de Belgique, de Suède et Norwége, de Hollande, de Danemark, de Wurtemberg et de Portugal lui décernèrent successivement les décorations de leurs ordres(1). Le 17/29 juillet 1851, S. M. l'Empereur de Russie daigna lui envoyer la grande médaille d'or instituée pour les savants étrangers; S. M. la reine des Belges, le roi de Naples et le grand-duc de Toscane lui firent remettre des témoignages particuliers de leur royale satisfaction; plusieurs souverains lui firent l'honneur de lui écrire personnellement.

Mais il était dit que Charles Morren ne jouirait pas longtemps de la juste récompense de ses veilles et de ses services; que sa carrière serait prématurément brisée, qu'il ne la parcourrait pas tout entière, telle qu'il l'avait conçue, et que son œuvre interrompue resterait sans couronnement. La mort est venue le surprendre quand il était dans toute la force de l'âge et peut-être aussi avant qu'il fût arrivé à toute la maturité de son génie. Rien ne faisait présager à ses amis ni à ses élèves une catastrophe soudaine; lui seul en avait l'affreux

mense effet, et plus d'une fois la parole éloquente de l'orateur, s'animant à la description de la splendeur de la nature, a été interrompue par les acclamations enthousiastes de l'auditoire.

(1) Charles Morren fut créé chevalier de l'Étoile polaire de Suède et Norwége, le 25 juin 1846; de l'ordre de Léopold, le 8 septembre 1846; de la Couronne de chêne de Hollande, le 2 mai 1849; de l'ordre royal de Danebrog, le 4 avril 1850; de la Couronne de Wurtemberg, le 16 janvier 1852, et de l'ordre royal et militaire du Christ, le 5 août 1854.

pressentiment. Il dut éprouver la plus immense de toutes les douleurs, une de ces souffrances tellement poignantes, qu'une grande âme chrétienne trouve seule la force de la supporter, celle de sentir mourir cette partie de son être par laquelle il avait le plus vécu, qui faisait sa gloire, mais aussi, qui tout en mourant n'en reste pas moins impérissable. Que de fois ne l'avons-nous pas vu, la tête entre les deux mains, gémir et soupirer, silencieux avertissement que nous avions peur de comprendre (1).....

Cependant jusqu'alors ses puissantes facultés intellectuelles étaient restées intactes et avaient conservé toute leur force; la mémoire seule, après l'avoir fidèlement servi, le trahissait; mais pendant l'année 1853 et surtout en 1854, sa santé s'altérait de plus en plus; son humeur enjouée, ses allures si cordiales et si ouvertes, semblèrent l'abandonner, tandis que des préoccupations vagues et indéterminées s'emparaient de son cœur, et puis tout à coup, le 18 février 1855, le génie de la mort s'appesantit sur lui; la veille encore il occupait sa chaire à l'université, et personne n'aurait soupçonné, la leçon terminée, qu'il en descendait pour la dernière fois.

Il souffrit longtemps, et toujours avec la plus touchante résignation, d'autant plus méritoire qu'il connaissait son mal et le savait sans remède.

Il fallut à la mort plusieurs années d'efforts pour briser entièrement cette puissante organisation; le 17 décembre 1858, sa famille éplorée receuillit son dernier soupir.

La nouvelle de cette mort, bien que prévue, fut un deuil pour

(1) Une note renfermée dans son portefeuille pour 1854 prophétisait avec une poignante vérité le malheur qui arriva l'année suivante, et décrivait la cause et les détails de la maladie dont il fut frappé, avec la plus terrible exactitude.

l'Université, pour l'Académie et pour la ville de Liége; pour l'opinion publique tout entière.

Deux mois auparavant, le 11 octobre 1858, le gouvernement l'avait nommé professeur émérite.

III.

Enlevé bien jeune, à l'âge de 51 ans, et avant d'avoir pu compléter la mission que son intelligence s'était assignée, Ch. Morren n'en a pas moins accompli une glorieuse et utile carrière. Il réunissait cette double qualité, celle de posséder un grand esprit d'investigation, un jugement sûr, des connaissances extraordinairement étendues, une vaste érudition, et celle d'exprimer ses pensées, tant dans ses publications que dans son enseignement, en un style correct, concis et coloré, avec une éloquence communicative, naturelle et pleine d'animation. Son nom est désormais lié à celui de l'histoire des sciences de son pays; il a contribué à rendre à la Belgique l'éclat scientifique dont elle avait brillé naguère : il a beaucoup répandu la connaissance du règne végétal; il a aidé au progrès des sciences, et il est au premier rang de ceux qui ont cherché à restaurer une école de botanique belge, dès l'instant où notre nationalité eut brisé les entraves sous lesquelles l'étranger l'avait si longtemps comprimée. Il a pris à cœur de remettre en lumière le passé scientifique de sa patrie, pour lui donner foi et confiance dans l'avenir.

Fier de notre passé artistique et scientifique, il avait la conviction que les sciences et les arts sont des sœurs qui se ressemblent trop pour être jamais désunies : elles sont nées toutes deux de la contemplation de la nature. Le sol national qui a été si fécond en artistes a porté aussi d'éminents naturalistes. Morren

lutta constamment contre ceux qui ne craignent pas d'avancer que nous devons fatalement subir le joug de la pensée et de la science étrangères. « Honorer les morts, disait-il, c'est stimuler les vivants, et la méditation des œuvres de nos devanciers est toujours la meilleure étude que nous puissions entreprendre pour continuer leurs œuvres et les perfectionner. » (1)

Celui qui connaîtrait Morren uniquement comme savant, le comprendrait imparfaitement et le méconnaîtrait. C'était une de ces natures complètes, peu nombreuses dans l'humanité; elle enveloppait le domaine entier des connaissances humaines, les sciences, les lettres et les arts. Dans son intelligence, le jugement et la mémoire, ces deux grands leviers de la pensée, étaient également puissants et trouvaient à s'exercer sur un fond de connaissances extraordinairement étendues.

L'histoire intime de sa vie prouve qu'il était tout à la fois savant, littérateur et artiste : savant, ses œuvres sont là pour l'attester; littérateur, car il savait manier sa langue et il la connaissait dans ses racines; le style de ses productions littéraires et de ses cours est particulièrement pur et correct : il est poëte, non pas seulement parce qu'il a écrit des vers, mais par cette poésie qui peut s'écrire en prose, la poésie de la pensée, dont le rhythme et la rime ne constituent que des formes d'expression; artiste enfin par ses conceptions élevées, par l'attrait irrésistible qui l'entraînait vers les beautés de la nature, par son tact et ce sentiment intime du beau qui lui signalaient les œuvres de mérite. Les objets d'art, dont il se plaisait à s'entourer, et ses propres productions, ses dessins et ses peintures, qui parce qu'elles représentent en général des objets d'histoire naturelle, n'en comportent pas moins les qualités inhérentes à la bonne

(1) Préface du *Journal d'agriculture*, t. I.

peinture, attestent encore de ses aptitudes dans le domaine de l'art; il était sensible à la musique comme harmonie, lui qui avant tout s'extasiait devant les harmonies de la nature.

Mais nous avons surtout à considérer le savant, et, à ce point de vue restreint, il serait injuste de le classer exclusivement dans une catégorie spéciale. Morren commença par _tre naturaliste, et il ne cessa pas de l'être; il touche aux trois règnes de a nature, il pénètre dans le domaine de la géologie, de la paléontologie, de l'anatomie comparée, de la zoologie; et s'il s'occupa plus spécialement de botanique, c'est qu'il y fut conduit par sa position, et qu'il faut bien en définitive que l'esprit le plus vaste restreigne son activité. On ne lui a que trop amèrement reproché de ne s'être pas encore concentré davantage, de ne pas avoir suivi avec obstination un seul sentier de l'empire de Flore, comme si l'on pouvait ou plutôt comme si l'on devait forcément, pour avoir quelque mérite, emprisonner son intelligence dans les limites de certains détails même glorieux Quand il devint botaniste, il le fut de la manière la plus large, embrassant non-seulement la science pure dans toutes ses ramifications, mais la suivant encore alors qu'elle sort de la théorie pour devenir applicable; il ne voulait pas croire que ce qui devient utile à l'humanité n'est plus de la science.

Morren suivit dans l'étude de la nature la longue voie tracée par l'histoire du globe; avant d'aborder les organismes qui règnent aujourd'hui, il scrute les débris des règnes qui l'ont précédé et qui sont enfouis dans les écailles de l'écorce du monde; il n'est pas probable que ce fut par préméditation, mais il lui fut fort utile de connaître la préface du grand livre que la nature ouvre actuellement à nos méditations, avant d'étudier ce livre lui-même; pendant sa jeunesse surtout, il s'occupe de

paléontologie (1), explorant les provinces de Brabant et de Flandre et aidant son professeur, Van Breda, dans ses courses pour la carte géologique du Luxembourg. Il fit plusieurs découvertes heureuses : *les Recherches sur les débris d'éléphants*, de castors, de blaireaux et d'autres animaux perdus; la *Description de deux crânes humains trouvés dans une tourbière des Flandres*, et son mémoire sur les *Coraux du Brabant méridional* (2), sont ses principaux titres à l'estime des géologues. Il avait complétement abandonné la paléontologie, quand il fut forcé d'y revenir un instant, en 1852, à la suite d'une discussion inopinée.

Il a laissé également des traces durables de ses études sur la zoologie et l'anatomie comparée (3); elles précédèrent sa carrière de botaniste, mais il les continua pendant toute sa vie, convaincu que l'étude des deux règnes organisés est inséparable, et que l'on ne peut savoir ce que c'est qu'une plante, si l'on ne connaît pas l'organisation et la physiologie animales. Les observations qu'il a publiées et les rapports dont il fut chargé au sein de l'Académie, attestent qu'il n'est aucune des branches du règne animal qui lui soit demeurée étrangère. Son premier travail de zoologie est aussi celui que les anatomistes estiment le plus : Cuvier, Micquel, Carus, Burdach citent souvent son *Mémoire sur le lombric*, et il est resté, malgré la jeunesse de l'auteur, comme l'une des meilleures

(1) Voy. les nos 4, 5, 6, 11, 12, 20, 21, 22, 33, 37, 40, 41, 148 et 230 de la *Not. bibliogr.*

(2) D'après une note de Ch. Morren, il n'existe que deux exemplaires séparés de ce mémoire : le sien et celui qu'il a déposé à la bibliothèque de l'Académie royale.

(3) Voy. les nos 2, 7, 8, 14, 16, 18, 38, 42, 46, 53, 58, 68, 78, 124, 128, 159, 179, 247.

bases de nos connaissances sur un animal d'une organisation très-obscure (1). Tout récemment (2), un des juges les plus compétents en zoologie et en anatomie comparée, exprimait l'avis que le mémoire de Morren sur le lombric serait celui de ses ouvrages qui lui survivrait le plus longtemps. Cette opinion est parfaitement vraie, quand on considère son auteur exclusivement comme zoologiste (3).

Après la publication de ce travail, le plus important de ceux qui suivirent est relatif à un puceron qui vint subitement envahir les pêchers de notre pays. Les observations et les expériences qui s'y trouvent relatées, sont fréquemment citées. Nous nous bornerons à rappeler en outre l'établissement de quelques nouveaux genres parmi les animalcules inférieurs, les observations sur l'appareil costal des batraciens, et quelques détails intéressants sur les mœurs de la chenille processionnaire.

En 1854 il introduisit le premier en Belgique le ver à soie du ricin, que l'on peut aussi nourrir avec les feuilles de l'ailanthe du Japon et dont on continue à s'occuper d'une manière très-sérieuse en France. Il avait reçu les œufs de M. le profes-

(1) Voy. entre autres le *Preisfrage der kaiserl. Leop. Carol. Acad. der Naturforcher* de Russie, du 1er juin 1855.

(2) Discours académique de M. Lacordaire.

(3) Le mémoire est divisé en quatre parties, et il traite successivement de l'histoire naturelle générale du lombric, la description et l'anatomie des parties externes, puis des organes internes, les muscles, les nerfs, les organes de la nutrition, de la respiration, de la circulation, de la génération, des sécrétions et des excrétions; il se termine par quelques particularités remarquables que présente cette annélide. Depuis longtemps l'édition est épuisée, et les exemplaires que l'on rencontre par occasion atteignent en librairie un prix très-élevé.

seur Savi de Pise, qui en avait envoyé en même temps à M. Milne-Edwards, à Paris; il les vit éclore, suivit leurs métamorphoses et répandit l'espèce dans le pays : mais elle ne semble pas y avoir été conservée (1).

Dès l'instant où Charles Morren embrassa définitivement la carrière de botaniste, il mesura d'un coup d'œil toute l'étendue de cette science et il comprend la voie dans laquelle elle se trouve, la marche qu'elle suit et la phase qu'elle traverse.

La physiologie expérimentale présentait alors un vaste champ d'exploration, qui est loin d'ailleurs d'être encore suffisamment exploré; l'école des Hales, de Saussure, Bonnet, Senebier, etc. était dignement continuée par les de Candolle, Dutrochet, Gaudichaud, Mirbel, Amici : Morren s'associa à ces travaux. Il avait une prédilection bien accusée pour les recherches micrographiques; il étudiait d'une part les animaux inférieurs, les infusoires, et d'un autre côté les végétaux les plus obscurs, comme les algues unicellulaires et en général les hydrophytes. On trouve en effet dans ces occupations à exercer ce désir insatiable des esprits scientifiques, de sonder les mystères les plus obscurs de la nature. Morren étudiait la vie, là où elle doit être certainement étudiée, si l'avenir nous réserve de la connaître jamais, dans ses manifestations les plus simples, dans les organismes les plus élémentaires; il cherchait en outre où sont les différences de la biologie des plantes et des animaux, en observant leur formation et leur développement, dans certaines conditions expérimentales déterminées; en un mot, il considérait la nature en physiologiste, après l'avoir étudiée en anatomiste. Si l'on jette un coup d'œil sur son œuvre, on trouve un grand nombre de recherches dirigées en ce

(1) Voy. le *Précurseur* du 9 octobre 1854.

sens (1); ses *Expériences sur les rapports de la lumière avec les végétaux* et surtout avec les plus simples d'entre eux, resteront comme un de ses plus beaux titres de gloire. Il commence cette vaste et délicate étude, par sa thèse inaugurale dans laquelle il s'élève contre la *Génération équivoque ou spontanée,* et prouve que les lois de la nature sont les mêmes pour les organismes les plus petits comme pour les êtres les plus grands. En 1838, il fait paraître les *Essais sur l'hétérogénie dominante,* sans contredit l'un de ses plus importants ouvrages (2) : il renferme les détails de nombreuses expériences aussi délicates que précises sur les rapports de la lumière simple et décomposée avec le développement des petits êtres microscopiques placés à la limite des règnes. Il résulte de ces expériences que le caractère fondamental de la vie végétale, c'est le pouvoir d'organiser la matière inorganique.

Cette série d'ouvrages se termine en 1841 par les *Recherches sur la rubéfaction des eaux,* entreprises avec la collaboration d'un parent, M. Auguste Morren, aujourd'hui doyen de la faculté des sciences de Marseille, et qui sont généralement considérées comme l'une des bases principales de la réputation de leurs auteurs. Ce mémoire est souvent cité dans les traités de physiologie et dans les manuels d'hygiène. Il contient à la

(1) Voy. les nos 10, 17, 45, 56, 57, 74, 123, et d'autre part les nos 9, 21, 90 et 117, de la *Not. bibliogr.*

(2) Les mémoires réunis sous ce titre en 1838 avaient paru en 1834 dans l'*Observateur médical belge,* et en 1835 dans les *Annales des sciences naturelles* de Paris; mais l'auteur fut obligé de mettre en tête des essais, un avis par lequel il désavoue ces publications, à cause du nombre considérable de fautes d'impression, qui altèrent trop souvent sa pensée.

Library of the
Bought
Fora

t
is
t-
s;
;
m
z-

s
,
.
t
-
s
-

,

,
.
.

,

.
.

fois des faits importants de physique, de chimie, d'hygiène, d'anatomie et de physiologie; l'action de la lumière sur les algues microscopiques d'eau douce et sur certains animalcules; la rubéfaction de quelques-uns de ces hydrophytes et l'organisation de ces petits êtres, y tiennent une large place. Les auteurs ont eu l'occasion d'observer surtout des *monas*, *trachelomonas*, *discerea*, *euglena*, *hæmatococcus* et *tessararthera*.

Nous rappelons rapidement le *Mémoire sur les Closteries*, ces petits organismes que les premiers observateurs avaient rangés dans le règne animal, et l'histoire du genre *aphanizomène*, petite algue d'eau douce, voisine des zygnema, et qui colore souvent en vert les eaux stagnantes des Flandres.

D'un autre côté, c'était l'époque où l'application du microscope à la recherche de l'organisation végétale, était la plus active. On soumettait à ce merveilleux instrument, dont le degré de perfectionnement marque au jour le jour les limites de la science, les organismes inférieurs et les détails les plus intimes des tissus. Morren travailla assidûment dans ce sens; il devint, nul ne le contestera, le plus remarquable anatomiste de son pays.

Après s'être inspiré des anciens travaux de Grew, Malpighi, et Van Leuwenhoeck, des découvertes modernes de Link, Rudolphi et Treviranus, il représente en Belgique l'école contemporaine des Hugo Moll, Schleiden, Schultz, Purkinje, Amici, Hartig, etc., etc, qui ont tant contribué aux progrès de l'anatomie végétale. Morren enrichit sous ce rapport les annales de la science d'un grand nombre de faits nouveaux et s'il fallait même lui assigner une place déterminée parmi les botanistes, elle devrait se trouver parmi les anatomistes. Il nous suffira de rappeler les *Recherches sur les moelles discoïdales*, qui

n'avaient guère été observées que par Grew dans le Noyer, et dont il découvre un grand nombre de nouveaux exemples dans les Santalacées, les Phytolacées, les Jasminées et les Bégoniacées; la *Notice sur les nectaires calcaliformes des aquiléges;* insérées toutes les deux dans les *Annals of natural history;* les nombreuses observations communiquées à l'Académie et en grande partie réunies sous les titres de *Études, Prémices, Loisirs, Dodonea, Fuschsia, Lobelia, Clusia* (1).

Nous ferons spécialement remarquer une série d'observations anatomiques et physiologiques sur la motilité des végétaux, sujet dont Morren s'occupait avec une grande prédilection. Il a notamment observé les mouvements des *Drococephalum virgianum, austriacum* et *moldavicum;* des *Stylidium graminifolium* et *adnatum;* du *Goldfussia anisophylla;* des *Oxalis,* du *Sparmannia africana*, des *Sensitives,* du *Megaclinium falcatum* et des fleurons des *Cynarées* (2).

Morren dirigea en outre ses études anatomiques avec une prédilection marquée vers l'observation des pigments et des matières colorantes des tissus végétaux, par exemple sur l'*Indigo* du *Polygonum tinctorium*, la panachure des feuilles, l'arrangement régulier des grains verts de *chlorophylle* et sur la coloration des vins (3).

Quand Morren monta dans la chaire de botanique à l'université de Liége, les idées de Goethe, les théories physiologiques,

(1) Voy. les nos 15, 62, 65, 66, 67, 76, 77, 79, 81, 82, 83, 84, 97, 98, 99, 102, 103, 104, 105, 107, 108, 110, 111, 113, 115, 119, 121, 122, 125, 126, 127, 129, 131, 135, 140, 143, 147, 150, 157, 158, 175, 192, 220, 241 de la *Notice bibliographique.*

(2) Voy. les nos 55, 63, 64, 75, 80, 95, 100, 106, 108, 130, 134, 141, 146 de la *Notice bibliographique.*

(3) Voy. les nos 47, 96, 132, 133, 151 de la *Notice bibliographique.*

nommées, d'une manière si heureuse, élémentaires par de Candolle, dominaient toutes la phytographie et marquaient une ère nouvelle succédant à la période linnéenne. Il en comprit les avantages : imbu des doctrines de Cuvier et de Brongniart, il embrassa avec conviction les grandes théories modernes et, par ses écrits et par son enseignement, il contribua beaucoup à les faire prévaloir en Belgique. La méditation continuelle des grandes harmonies de la nature, des principes d'ordre, de régularité et de symétrie, qui restent invariablement les mêmes sous les formes les plus multiples et sous toutes sortes de déguisements extérieurs, l'amenèrent insensiblement à considérer avec une attention particulière les déviations accidentelles qui se présentent à tout observateur de la nature, et que l'on nomme des monstruosités. Il reconnut bientôt cette vérité féconde, que ces prétendues monstruosités obéissent non-seulement à toutes les lois de la morphologie végétale, mais qu'elles sont en outre le moyen le plus sûr que possède la science pour découvrir ou démontrer ces mêmes lois. Il s'occupa beaucoup, surtout vers la fin de sa carrière, de tératologie végétale, en faisant servir tous les cas particuliers à la démonstration des principes de la philosophie naturelle, et en les classant par familles, basées sur la nature de la modification, en genres d'après les organes, et en espèces d'après les types spécifiques (1).

La découverte de la fécondation artificielle du vanillier fut un des faits les plus saillants de la carrière de Charles Morren; elle fit sensation dans le monde scientifique (2), et comme il

(1) Voy. les nos 177, 178, 185, 186, 187, 189, 196, 198, 200, 201, 202, 203, 206, 212, 213, 214, 216, 217, 218, 227, 229, 231, 232, 233, 234, 236, 237, 238, 239, 240, 245, 246, 248 de la *Notice bibliographique*.

(2) Voy. les nos 61, 69, 114, 197 de la *Notice bibliographique*.

n'est personne qui ne connaisse la vanille, elle popularisa beaucoup son nom (1). A son arrivée à Liége, le nouveau professeur de botanique avait trouvé dans les anciennes serres de son jardin, des grands et vieux pieds de vanillier que l'on croyait appartenir au *vanilla aromatica ;* ils avaient déjà fleuri plusieurs fois, mais étaient toujours restés stériles; il étudia l'organisation de ces fleurs, et l'idée de les féconder artificiellement lui donna les plus heureux résultats. Il vit s'ouvrir la première fleur le 16 février 1836; un an après, jour pour jour, le 16 février 1837, elle donnait le premier fruit de vanille, qui eut mûri en Europe. Plus tard, Charles Morren fit bâtir une vaste serre pour la culture de cette liane mexicaine, et il y récolta, annuellement, des fruits dont les proportions et l'arome ne le cédaient en rien à ceux du commerce. Les personnages les plus considérables vinrent la visiter et encouragèrent ses heureux essais.

Il ne faut donc pas se méprendre sur la prodigieuse fécondité de la carrière dont nous venons de ne retracer que les faits les plus importants. Au-dessus de cette quantité de notices, de mémoires, de recherches, etc, on reconnaît quelques grandes pensées, qui les dominent, qui permettent de les grouper en plusieurs catégories distinctes. Ce sont : les conditions du développement des végétaux étudiées dans les organismes inférieurs, des recherches d'anatomie végétale, l'étude spéciale des mouvements insolites que présentent certains organes; la connaissance des lois qui régissent la morphologie végétale et enfin l'histoire naturelle générale de la vanille.

(1) Voy. *Courrier de la Meuse,* 18, 19 février 1837. *Journal des Flandres*, 22 février 1837. *Constitutionnel des Flandres*, 22 février 1837.

Tels sont, rapidement résumés, les principaux travaux qui justifient l'estime du monde savant pour l'ancien professeur de botanique de l'université de Liége.

En 1838, sir John Lindley consacra à la mémoire de Charles Morren un genre de la famille des *Apocynées* à l'occasion de la description du *Morrenia odorata* (1); par une flatteuse coïncidence, la position et l'influence de Charles Morren en Belgique présentent les plus grandes analogies avec celles que le célèbre professeur de l'université de Londres occupe et exerce encore en Angleterre.

D'un autre côté, Charles Morren enrichit les catalogues de la nature végétale, d'une centaine d'espèces nouvelles (2),

(1) *Botan. reg.*, 1838, p. 69, n° 129.

(2) Voici la composition de l'*Hortus Morrenianus* :

Flore du Japon.

Polygonatum japonicum, Dec. et Mn.
— Thunbergii, Dec. et Mn.
Heterotropa Asaroides, Dec. et Mn.
Scutellaria japonica, Dec. et Mn.
Hoteia japonica, Dec. et Mn.
Aceranthus diphyllus, Dec. et Mn.
Vancouveria hexandra, Dec. et Mn.
Epimedium macranthum, Dec. et Mn.
— Musschianum, Dec. et Mn.
— violaceum, Dec et Mn.
— pubigerum, Dec. et Mn.
— elatum, Dec. et Mn.
Helwingia japonica, Dec. et Mn.
Elaeagnus reflexa, Dec. et Mn.
Cynanchum japonicum, Dec. et Mn.

mais il ne recherchait pas les occasions de s'occuper de botanique descriptive. (Voy. les nos 3, 13, 29, 32, 34, 35, 36, 44, 52, 85, 160, 193 et 224.)

Cynanchum purpurascens, Dec. et Mn.
Mandenia tomentosa, Dec. et Mn.
Clematis patens, Dec. et Mn.
Euphorbia Sieboldiana, Dec. et Mn.
— adenochlora; Dec. et Mn.

Académie.

Malaxis Parthoni, Mn.

Horticulteur belge.

Lilium Broussartii, Mn.
Epimedium grandiflorum, Mn.
Hemerocallis Dumortieri, Mn.
Calanthe flava, Mn.

Annales de Gand.

Tome I.

Oncidium gallopavinum, pl. 1, p. 13.
Cattleya Papejansiana, pl. 5, p. 57.
Maxillaria Heynderycxii, pl. 9, p. 97.
Odontoglossum membranaceum, pl. 10, p. 100.
Griffinia Liboniana, pl. 13, p. 143.
Epimedium pteroceras, pl. 14, p. 145.
Microchilus pictus, pl. 18, p. 187.
Rixea azurea, pl. 22, p. 225.

Tant de travaux et de publications scientifiques suffisent bien certainement pour faire vivre le souvenir de Charles Morren. Mais c'est à dessein que nous n'avons parlé jusqu'ici que du savant, en laissant de côté l'agronome, l'horticulteur et le littérateur. Sur cette vie, si active qu'elle étonne l'imagination la plus hardie, il vient pour ainsi dire s'en greffer plusieurs autres non

Tome II.

Sprekelia ringens, pl. 60, p. 133.
Batatas Wallii Mor., pl. 74, p. 285
Hydrolea extraaxillaris, pl. 79, p. 322.
Achimenes foliosa, pl. 91, p. 403.
Torenia longiflora, pl. 94, p. 442.
Puya longifolia, pl. 101, p. 484.

Tome III.

Angelonia grandiflora, pl. 119, p. 93.
Acacia squammata, pl. 134, p. 209.
Dipladenia nobilis, pl. 152, p. 332.
Stanhopea velata, pl. 153, p. 335.
Pitcairnia fastuosa, pl. 161, p. 411.
Pimelea Verschaffeltii, pl. 166, p. 451.

Tome IV.

Cattleya sphenophora, pl. 175, p. 17.
Oncidium Geertianum, pl. 179, p. 55.
Cattleya elegans, pl. 185, p. 93.
Dossinia marmorata, pl. 193, p. 171.
Epidendrum funiferum, pl. 198, p. 211.
Cattleya amethystina, pl. 201, p. 218.
Echites nobilis, varietas rosea, pl. 215, p. 335.
Myanthus fimbriatus, pl. 231, p. 453.

moins fécondes, et qui méritent aussi quelques paroles de reconnaissance.

Ce que l'on nomme l'horticulture n'est pas seulement l'art de cultiver les jardins, c'est toute une science qui touche de si près à la botanique, qu'elle se confond à chaque instant avec elle. C'est la connaissance des végétaux vivants que nous sommes

Tome V.

Lycaste chrysoptera, pl. 232, p. 7.
Conoclinium ianthinum, pl. 253, p. 174.
Odontoglossum phyllochilum, pl. 271, p. 295.
Oncidium cosymbephorum, pl. 275, p. 333.
Neippergia chrysantha, pl. 282, p. 375.

Belgique horticole.

Tome I.

Cypripedium atmori, p. 165.
Monarda contorta, p. 33.

Tome II.

Canna Warszewiczii, p. 277.
Comparetia cryptoceras, p. 309.
Crinum Knyffii, p. 373.

Tome III.

Anguloa Hollenlohii, p. 201.
Chirita communis, p. 238.
Remaclea funebris, p. 1.

Tome IV.

Epimedium rubrum, p. 33.
Sollya Drummondi, p. 196.

allés chercher dans toutes les contrées du monde, et qui se sont accumulés en Europe depuis des siècles : c'est en outre la connaissance de leur végétation, de leur mode de croissance, de leur multiplication et de leur génération, et en général de toutes les conditions extérieures nécessaires à leur développement. En d'autres termes, c'est la connaissance exacte d'une foule de plantes et de toute la physiologie végétale. Il est bien vrai que la floriculture est pratiquée sous forme d'art, de délassement, et même de commerce et d'industrie, par une foule de personnes qui ne sont pas initiées à la science; mais il n'en est pas moins incontestable que, précisément à cause des formes si diverses de la pratique de l'horticulture, celle-ci est un des plus fermes soutiens de la botanique, et l'un de ses plus grands moyens d'extension. Grâce à elle, le botaniste n'en est plus exclusivement réduit à des débris desséchés et déformés. Il a partout sous la main, fraîches et vivantes, les fleurs de toutes les contrées du globe.

La Belgique, plus que toute autre nation, doit tenir l'horticulture en honneur. Cette science a pris chez nous un développement si élevé, que notre pays est en possession, sous ce rapport, d'une réputation exceptionnelle. L'horticulture belge semble même avoir ravi aux Pays-Bas leur antique privilége, et elle est redevenue, comme elle l'était à l'époque de de L'Obel, le jardin de l'Europe.

Il s'en est fallu de peu que le côté scientifique d'un art aussi important ne nous échappât, et que nous ne fussions redevenus tributaires de l'étranger. En effet, Charles Morren est sinon le seul écrivain horticole de la Belgique depuis 1830, du moins celui qui a tenu cette plume le plus haut et le plus ferme. Dès qu'il s'adonna définitivement à la botanique, il saisit aussitôt les rapports intimes qui l'unissent à l'horticulture et l'appui qu'il

trouverait dans cette dernière pour ses études scientifiques. En 1832, il fait paraître d'utiles renseignements sur l'origine des expositions de plantes en Belgique, et il traite de cet art dans plusieurs publications périodiques, entre autres dans *l'Indépendant*, aujourd'hui *l'Indépendance belge;* cette dernière collaboration, Charles Morren la continua jusqu'au bout de sa carrière avec une activité toujours croissante. Il a réuni, en 1851, la plupart des articles écrits pour ce journal, sous le titre de *palmes et couronnes de l'horticulture de Belgique.* Ceux qui ont paru depuis cette date (1850 à 1855) pourraient former un second volume. On se rappelle avec quel intérêt ces publications littéraires étaient accueillies lors de leur apparition.

En 1833, Charles Morren devient avec MM. Van Houtte, Van Mons et Drapiez, l'un des fondateurs de *l'Horticulteur belge,* revue dans laquelle il donne, outre beaucoup d'enseignements utiles, la description et l'iconographie de plusieurs plantes nouvelles. Deux ans après, il fait paraître une édition française des *Esquisses des premiers principes d'horticulture* de J. Lindley, petit livre qui se répandit rapidement dans le public.

Arrivé à Liége, il donne à la Société royale d'horticulture une impulsion énergique et savante, et sous sa présidence honoraire, elle brille pendant quelques années d'un très-vif éclat; il institue des séances publiques qui présentent beaucoup d'attrait par ses discours sur des sujets d'horticulture et de botanique, traités sous une forme littéraire remarquable. Telle est l'origine de plusieurs publications peu connues, quoique fort intéressantes

Le 7 octobre 1844, le conseil d'administration de la Société royale de botanique et d'agriculture de Gand le nomme rédacteur principal des *Annales* qu'elle fonde le même jour.

L'apparition de ce superbe ouvrage, consacré à l'icono-

graphie et à la description des espèces nouvelles introduites dans notre pays, exerce une heureuse influence sur l'horticulture en Belgique. D'une part, les *Annales de Gand* contribuèrent beaucoup à répandre les véritables principes de la connaissance des végétaux sans laquelle il n'y a pas d'horticulture possible : elles firent concourir aux progrès de la botanique les introductions directes de nos horticulteurs, qui à cette époque au moins, étaient en général fort peu soucieux de l'intérêt scientifique des fleurs qu'ils cultivaient; elles sauvèrent enfin de l'oubli les actes et les mérites de ces mêmes anthophiles. D'autre part elles poussèrent définitivement l'horticulture belge dans une voie scientifique; depuis cette époque, les recueils d'horticulture, qui sont en réalité des recueils de botanique, se sont multipliés d'une manière extraordinaire dans le pays et à l'étranger. Partout ils sont rédigés par les savants les plus éminents, comme MM. Hooker, Lindley, Thomas Moore et Barkeley en Angleterre; Decaisne, Planchon, Duchartre, Clos, en France; Koch, Otto, en Allemagne; de Vriesse et Von Siebold en Hollande; Regel en Russie, etc.

Cette tendance caractérise notre époque. Nous sommes convaincu qu'elle est pour beaucoup dans les progrès rapides de la botanique et surtout dans le nombre déjà considérable et toujours croissant des hommes qui s'y adonnent.

Lorsque la Société royale de Gand voulut cesser sa publication en 1850, Charles Morren fonda lui-même une nouvelle revue sous le titre de *la Belgique horticole*, dans laquelle il continua d'exercer son insatiable activité (1). Pendant tout ce

(1) Voy., pour les publications horticoles de Ch. Morren, les nos 32, 49, 60, 71, 72, 92, 93, 94, 152, 172, 176, 190, 193, 210, 221, 224 de la *Notice bibliographique*.

temps il rendit en outre des services à l'horticulture en assistant à presque toutes les expositions florales, si nombreuses en Belgique et à l'étranger. Le plupart des sociétés du pays, les plus importantes de l'étranger, s'honoraient de le compter dans leur sein (1).

Ce que fut Morren en horticulture, il le fut également en agronomie.

Il aborda cette dernière étude en même temps que celle de l'horticulture et commença par écrire dans différentes publica-

(1) Voici la liste et les dates des distinctions horticoles dont Charles Morren fut l'objet :

1. 16 janvier 1832, membre associé de la Société royale de botanique et d'agriculture de Gand.

2. 2 février 1834, membre honoraire de la Société d'horticulture d'Anvers.

3. 21 février 1838, membre correspondant de la Société royale d'horticulture de Paris.

4. 18 avril 1839, membre de la Société royale d'agriculture de Turin.

5. 18 avril 1839, membre de la Société d'horticulture de Suède.

6. 27 octobre 1839, membre correspondant de l'Association pour l'avancement de l'horticulture en Prusse.

7. 21 décembre 1839, membre correspondant de la Société silésienne d'horticulture de Breslau

8. 13 août 1842, membre de la Société provinciale d'agriculture, d'horticulture et de botanique de Bruges.

9. 17 mars 1844, membre correspondant de la Société d'horticulture de Malines.

10. 29 septembre 1844, membre honoraire de la Société d'horticulture de l'Auvergne.

11. 1er septembre 1845, membre de la Société d'horticulture de la Drenthe.

tions périodiques. Il fonda, en 1837, *le Cultivateur*, publication qui n'eut que le tort de naître avant son temps, dans un moment où le public n'était pas encore mûr pour les discussions agricoles, et qui cessa de paraître après un an d'existence.

Mais quand nous fûmes éprouvés par des fléaux qui nous frappaient dans ce qui nous est le plus indispensable, notre alimentation, quand la pomme de terre en 1845, le seigle en 1846, furent sérieusement compromis, quand la maladie de la vigne menaça de ruine une industrie importante et que le

12. 10 mars 1849, membre de la Société de flore de Bruxelles.

13. 28 août 1847, membre correspondant de la Société royale de zoologie d'Anvers.

14. 30 décembre 1850, membre correspondant de la Société Cérès et Flore d'Anvers.

15. 6 décembre 1851, membre honoraire de la Société centrale d'horticulture du département de la Seine inférieure.

16. 9 juin 1853, membre correspondant de la Société d'horticulture du département de la Moselle.

17. 25 septembre 1852, membre de la Société hollandaise d'agriculture.

18. 9 mars 1853, membre correspondant de la Société d'horticulture de la Sarthe.

19. 6 août 1853, membre correspondant de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loire.

20. 8 octobre 1853, membre de la Société d'agriculture, d'horticulture et de botanique d'Alost.

21. 21 janvier 1854, membre honoraire du Cercle agricole et horticole du grand-duché de Luxembourg.

22. 12 mai 1855, membre de l'Académie royale d'horticulture de Suède.

23. 15 décembre 1858, membre correspondant de la Société impériale d'horticulture de St-Pétersbourg.

bétail lui-même se trouvait en même temps sous le coup d'une terrible épidémie, en présence d'aussi graves dangers, on ne dédaigna plus de faire de l'agronomie, et depuis ce moment elle prit rang parmi les sciences.

Les instructions populaires de Charles Morren sur la maladie des pommes de terre lui donnèrent immédiatement une grande notoriété parmi les agronomes. Sa petite brochure se répandit dans le public par milliers d'exemplaires. Elle fut réimprimée en France, traduite en flamand, en hollandais et en allemand, et reproduite dans presque tous les journaux périodiques (1). Le fléau avait fait son apparition le 24 juillet 1845 : « Mais, déjà en 1842, dit Charles Morren, p. 9, cette maladie avait été observée dans la province de Liége, et dans ma leçon publique d'agriculture donnée à l'université de Liége, le 24 mars 1843, en présence d'un grand nombre de propriétaires, j'exposai son histoire, les moyens de la combattre, et prévis pour l'avenir le malheur dont le pays aujourd'hui est accablé. »

L'Institut de France et la Société centrale d'horticulture de Paris approuvèrent immédiatement ses explications et sa doctrine sur la cause et la nature de la maladie; il les publia dès le premier moment, et sa théorie est aujourd'hui la seule qui soit admise dans la science.

Il seconda puissamment le vaste mouvement agricole qui s'empara des populations après 1845, imposé par les circonstances et soutenu par le Gouvernement; sa plume féconde

(1) *L'Indépendance* du 20 août et du 3 septembre 1845. — *Gendschen Mercurius*, 24 août 1845. — *Gazette médicale belge*, 21 août 1845. — *Journal de Liége*, 1er septembre 1845. — *Moniteur belge*, 20 octobre 1845. — *Auxiliaire breton*, 25 octobre 1845 et 5 octobre 1846, etc.

excita l'attention générale : introduction de plantes nouvelles, amélioration des procédés de culture, perfectionnement des instruments agricoles, élève des animaux domestiques, culture forestière, il aborda toutes les branches de l'agronomie. Il prit en 1847 et 1848 une part très-active aux grandes expositions nationales organisées à Bruxelles, et sur lesquelles il nous a laissé des rapports d'une lecture remplie d'intérêt.

En 1848, il fonde, avec la collaboration de tous les agronomes les plus distingués de la Belgique, une revue périodique, « belge d'origine, belge de pensée et belge de but. » Cette publication n'a pas été interrompue pendant une période de dix années, et elle a toujours tenu le premier rang dans la presse agricole de Belgique (1).

De même que chacune de ses publications scientifiques est placée sous l'invocation d'un botaniste notre compatriote, de même chaque volume du *Journal d'agriculture pratique* et de *la Belgique horticole* est placé sous le patronage d'une illustration nationale; c'est ainsi que parurent successivement les biographies de Engelspach Larivière, Vanderlinden, Cuvier, Kickx, Schmerling, Courtois, Fohman, Spiegel, Minkelers, De Candolle, R. Dodonée, Ch. D. l'Escluse, Van Aelbroeck, Van Mons, Poederlée, De Lichtervelde, de L'Obel, Van Hulthem, de l'Escluse, De Serret, de Mevius, Roucel, R. Fuchs.

On a donc eu tort de vouloir diviser la vie de Charles Morren en deux périodes, l'une de science, l'autre d'application; il fut toujours conforme à lui-même. Les grandes idées qui dominèrent sa vie, à son insu peut-être, se continuent sans interruption et

(1) Voy. les nos 73, 162, 165, 166, 167, 169, 170, 173, 180, 182, 183, 184, 195, 204, 209, 211, 219, 226, 228, 249 et 253 de la *Notice bibliographique*.

suivent un développement régulier, depuis leur apparition jusqu'à leur brusque rupture : il n'y eut dans sa courte carrière d'autre période que celle de la jeunesse et celle de l'âge mûr, que celle de la lutte et celle de la marche ascensionnelle.

La seconde fut courte et cruellement interrompue; le couronnement, nous l'avons déjà dit, manque à son œuvre; les grandes conceptions qu'il méditait n'ont pu être réalisées. Il n'est que trop vrai qu'il fut trahi par les événements; la mort l'a frappé, impitoyable et soudaine, dans une période de fiévreuse activité et pendant qu'il se préparait des années de repos et de retraite, c'est-à-dire exclusivement réservées à des travaux scientifiques. Il rêvait pour l'avenir la publication d'un traité de botanique belge, d'une Flore belge, d'une histoire des sciences en Belgique, etc. *Science et Belgique*, telle était sa devise.

Son imagination forcément contenue dans ses écrits didactiques rongeait son frein et s'échappait quand il avait un moment de loisir Les *Fleurs éphémères* furent composées en plein air dans un vallon isolé près de Liége, sur les Alpes ou sous le beau iel d'Italie. « Si la science, dit l'auteur, dans sa préface, est la connaissance de ce qui est, la poésie est le sentiment de ce qui oit et de ce qui pourrait être ... La vraie science et la vraie poésie aboutissent également à Dieu. » Ces quelques mots peignent avec vérité les traits saillants de son caractère; homme de science et de sentiment, de savoir et d'imagination, il était en outre sincèrement religieux, et l'étude de la nature l'élevait constamment vers le Créateur, législateur de cette harmonie.

L'aimable science des fleurs n'a-t-elle d'ailleurs pas été elle-même tout imprégnée d'un parfum de poésie par l'immortel Linné !

Devant une intelligence aussi vaste et aussi complète, devant

un ensemble aussi harmonieux de facultés précieuses, nous devons forcément nous incliner. Sans doute nous pouvons regretter, non pour la science ni pour son pays, car il leur a rendu assez de services, mais pour sa propre gloire, qu'il n'ait pas concentré toute la puissance de son organisation sur une seule des sciences qu'il aborda; mais ce n'est pas qu'il se soit trompé sur sa carrière, c'est qu'il ne s'est pas trouvé dans des conditions où son âme pût librement s'épandre; c'est que dans notre nature humaine, il n'est pas que la vie de l'intelligence, mais il est encore cette vie du corps, cette vie matérielle, comme on la nomme avec tant de raison, qui a ses exigences et qui exerce son empire. Dans notre siècle surtout, cette dernière devient de plus en plus envahissante, et Morren n'y a pas plus échappé que tant d'autres. Pour être grand savant, il faut se résoudre à vivre, non-seulement dans l'obscurité et la retraite, mais souvent dans la pauvreté et l'isolement. Est-ce sa faute à lui s'il ne fut pas toujours dégagé des intérêts matériels? et s'il lui manquait ce qu'il eût fallu pour laisser vivre son corps et sa famille et ne penser qu'à son intelligence? Chez lui d'ailleurs, ce n'étaient pas autant ses propres intérêts que ceux des autres, de ses concitoyens, de son gouvernement et de sa patrie qui l'ont plus ou moins arraché des sphères élevées vers lesquelles il était naturellement entraîné, pour le ramener dans notre monde utilitaire.

Il était autant penseur que savant dans la signification restreinte de ce mot; il ne savait pas se contenter seulement des faits, dont la connaissance et la découverte constituent cependant pour beaucoup le fond de toute science; mais les faits pour lui n'étaient que des bases de pensées et de jugements.

Il les transformait en quelque chose d'immatériel, en principes. Dans ses nombreuses publications, on trouve constamment

les preuves de cette tendance vers la philosophie de la nature. Plusieurs d'entre elles, par exemple quelques discours académiques, ne roulent que sur des idées philosophiques.

Il avait tous les talents du naturaliste : un grand esprit d'observation, un jugement droit et rapide, beaucoup de science et une immense érudition. Sa plume est très-rapide et son style attrayant. Il écrivait avec tant d'ardeur et d'activité, que c'était l'instrument de son travail qui se fatiguait et non la source des pensées. Que de fois ne l'avons-nous pas vu le soir, la main fatiguée et incapable de tenir plus longtemps la plume! Ses manuscrits étaient toujours de la plus grande netteté et presque sans ratures. Il maniait en outre le crayon et le pinceau avec le même talent que la plume : l'art du dessin, nécessaire à tout naturaliste, est surtout indispensable au botaniste et à l'anatomiste. Les planches qui se trouvent en très-grand nombre annexées à ses mémoires sont d'une exactitude et d'une netteté étonnantes, et ont été toutes gravées d'après ses modèles. On se rappelle d'ailleurs qu'il a préludé à l'étude des sciences par celle du dessin et de la peinture.

L'un de ses plus grands mérites est, sans contredit, la lucidité et la simplicité avec lesquelles il exposait les théories les plus abstraites de la science. Sa plume comme sa parole animaient toute chose de couleurs vives et claires, et répandaient à l'envi une lucidité telle, que ceux auxquels il s'adressait étaient parfois étonnés eux-mêmes, de comprendre aussi aisément des choses si élevées que d'abord ils ne croyaient pas pouvoir y atteindre. Avec cette faculté, on doit être bon professeur, et toute publication devient inévitablement populaire.

Il réunissait en lui les connaissances du savant, l'éloquence du professeur et les qualités de l'écrivain; sa carrière tout entière n'est que le résumé de ces impulsions naturelles, si

rarement réunies. Il savait écrire pour les savants, témoin ses nombreux mémoires académiques; mais sa plume élégante et facile aimait aussi à revêtir des formes littéraires. Ses publications agricoles et horticoles, sa collaboration à une foule de feuilles périodiques et quelques essais purement littéraires sont les loisirs et les distractions d'une vie studieuse et savante. Jamais homme n'eut plus que lui la conscience de la valeur du temps. Dans sa courte et glorieuse carrière, il n'y eut certainement pas un moment de perdu. Quand son enseignement le laissait libre, il s'adonnait à des travaux scientifiques, qui suffiraient pour remplir une vie ordinaire. Son repos était encore du travail, la vulgarisation de l'aimable science qu'il cultivait dans ses applications les plus importantes : ses promenades il les transformait en herborisations, ou bien il les dirigeait dans le but d'étudier et de perfectionner la culture du sol. En un mot, cette activité intellectuelle était incessante et ne connut pas un moment d'inaction.

Il avait des goûts calmes et paisibles; il aimait à vivre au milieu de sa famille et d'un très-petit cercle d'amis intimes avec lesquels il entretenait des relations aimables, affectueuses et cordiales : il n'était heureux que lorsqu'il pouvait obliger, et cherchait même les occasions de rendre des services. Sa conversation était charmante, vive, colorée, semée de traits piquants, d'anecdotes instructives dites avec le meilleur esprit, jamais oiseuse, et toute parsemée d'aperçus originaux : en outre aussi franc que cordial, ne craignant jamais d'exprimer ses convictions et de flétrir de toute l'énergie de son langage les actes ou les tendances qui lui paraissaient blâmables. Avec ce caractère, on trouve beaucoup d'amis, quelques ennemis et bien peu d'indifférents.

Morren était Belge, non-seulement de naissance mais de cœur

et d'âme : il aimait à voir sa patrie heureuse et libre sous le sceptre d'un grand roi, et comparait souvent la jeune Belgique, née en 1830, aux règnes glorieux de Charles-Quint, d'Albert et Isabelle, de Marie-Thérèse, non pas sous le rapport politique, un savant ne se soucie guère de ces choses-là, mais pour la restauration des sciences, des lettres et des arts. Il savait que la Belgique avait été une terre féconde en artistes et en naturalistes, et il croyait qu'elle pouvait encore aujourd'hui se suffire à elle-même : il scruta avec persévérance nos anciennes fastes, et, tant qu'il le put, avec toute l'étendue de ses moyens, il mit en relief nos gloires nationales : c'étaient là pour lui des travaux de prédilection auxquels il s'adonnait avec bonheur. Il pouvait, dans ses biographies, donner un libre essor à son amour pour sa patrie, à ses connaissances scientifiques, à son érudition, à sa critique judicieuse et à ses qualités littéraires. Pour bien connaître Morren, c'est là qu'il faut l'apprécier. Il se consacrait à ce travail avec d'autant plus d'ardeur qu'il espérait pouvoir dans l'avenir le coordonner dans une histoire générale des sciences en Belgique. Les titres de ses ouvrages : *Dodonaea, Fuchsia, Lobelia, Clusia, la Belgique horticole, les Palmes et couronnes de l'horticulture belge*, etc., etc., sont tous puisés dans ce sentiment. C'étaient ses monuments à lui, qu'il élevait à la gloire de la science nationale. Il savait bien que la science ne connaît pas d'étrangers, mais il voulait que le rôle de ceux-ci fût purement scientifique : il reconnaissait qu'il fut un temps où la Belgique fut forcée de recourir à eux, parce que, née de la veille, elle n'avait pas formé elle-même une génération capable d'enseigner à celle qui s'élevait déjà : mais il voulait que l'avenir fût meilleur. La connaissance de notre passé lui prouvait que la Belgique, au lieu de se résigner à importer, pour nous servir de l'expression d'un journal écono-

miste belge, de la science étrangère, pourrait envoyer ses enfants sur les traces des peintres, des artistes et des savants qui firent connaître notre patrie bien avant que la politique lui eût donné des frontières.

Toute sa carrière, il la parcourut pendant les 25 premières années du règne de l'auguste monarque qui préside encore aux destinées du royaume. Pendant cette heureuse époque, les arts et les sciences ont fleuri en Belgique comme aux meilleurs jours des règnes les plus mémorables.

Le pouvoir s'est plu à encourager les manifestations de la pensée : il a beaucoup fait pour les arts et pour les sciences, pour les arts surtout ; mais qu'on ne l'oublie pas, il a recueilli les fruits de l'enseignement de l'ancien gouvernement et de tout ce que l'on fit alors pour encourager la jeunesse scientifique.

Morren appartient à cette génération des jeunes hommes de 1830 qui se sont groupés sur les degrés du trône de Léopold Ier, pour lui former le plus beau cortége de paix et de gloire. Puissent-ils laisser après eux une génération nouvelle, tout à fait belge celle-là, et qui grandisse sous les auspices de notre jeune dynastie nationale !

BIBLIOGRAPHIE CHRONOLOGIQUE

DE CHARLES-FRANÇOIS-ANTOINE MORREN (1).

N°.	Date.	
—	—	
1.	1825-1833.	Mes Loisirs, recueil de poésies, 3 vol. in-8° (*inédits*).
2.	1826	De Lumbrici terrestris historia naturali necnon anatomia tractatus, responsio ad questionem ab ordine disciplinarum, mathematicarum et physic. in academia Gandavensi, anno 1825 propositam, quae praemium reportavit die II octobris 1826. Bruxelles 1829; 1 vol. in-4°, 280 p. et 32 pl.

(1) La notice qui concerne Ch. Morren, dans la *Bibliographie académique*, publiée en 1855, est tout à fait incomplète, bien que rédigée sur les notes de l'auteur lui-même. C'est également ici le lieu de dire que le paragraphe relatif à Charles Morren, dans la table générale des *Bulletins*, renferme quelques fautes d'impression et certaines omissions que nous croyons devoir signaler :

Page 315, 1re col., ligne 38 : 116 *lisez :* 137, 154.
— — — 39 : 127, 130, 153, *lisez :* 151, 178.
— — — 48 : entre II et 297, *ajoutez :* 248.
— 2e col., — 27 : 519, *lisez :* 505.
— — — 39 : *ajoutez* sur le mouvement et l'anatomie du *Stylidium adnatum*, t. V, 184.
Page 316, 1re col., — 4 : 840, *lisez* 850.
— 317, — — 16 : 1°, *lisez :* 2°.
— — — — 25 : Électricité, *lisez* Élasticité.
— 318, — — 10 : *ajoutez :* structure des *Mussœna*, t. XVII. 1°, 17.
— — — — 18 : *ajoutez :* pétalisation successive des Saxifrages, t. XVII. 1°, 415.

N°. Date.

3. 1827. Quaeritur Orchidis latifoliae descriptio botanica et anatomica. Responsio ad questionem ab ordin. discipl. mathemat. et physic. in acad. Gandavensi, anno 1826 propositam, quae praemium reportavit die VIII octobris 1827. 1 vol. in-4°, 92 p. et 6 pl.

4. 1827. Sur les restes fossiles de deux Cirrhipèdes, 1827, in-8°, 7 p. et 1 pl. (*Description du Tubicinella maxima*, Morr.)

5. 1828. Quaeritur descriptio Coralliorum fossilium in Belgio repertorum; responsio ad questionem a nobilis. discipl. mathem. et phys. ordine in academ. Groningana, anno 1828 propositam, quae praemium reportavit. 1 vol. in-4°, 76 p. et 22 pl.

6. 1828. Revue systématique des nouvelles découvertes d'ossements fossiles faites dans le Brabant méridional. Gand, 1831; in-4° et in-8°, 46 p. et 1 pl. — *Messager des sciences et des arts de Gand*, vol. V, année 1828. (*Bydragen tot de Natuurkundige wetenschappen*, 1829, IV deel, n° II, p. 88.)

7. 1828. Over de Balaenoptera rostrata van Fabricius en Bevordeeling der werken, welke over en dier dezer soort, den 4den november 1827, ten oosten van de Haven van Ostende gestrand, uitgegeven zyn, 1828, in-8°, 32 p.

8. 1828. Réponse aux observations que M. le Dr Pierre Vanderlinden a faites à mon mémoire intitulé : *Over de Balaenoptera rostrata*, etc., in-8°, 14 p. — *Messager des arts et des sciences de Gand*, 1827-1828, p. 218.

9. 1829. Specimen academicum exhibens tentamen Biozoogeniae generalis quo continentur leges primitivae apparitionis entium organicorum ad superficiem telluris eorumque speciei propagationis per. generationem, novae inquisitiones de modo quo producuntur entozoa intestinalia et zoospermoes, quo vero propagantur infusoria vegetabiliaque microscopica. Bruxelles, 1829, in-4°, 35 p.

N°. Date.

10. 1829. Observations sur le Fragilaria lineata de Lyngbie, 1829, in-8°, 13 p. et 1 pl. — *Messager des sciences et des arts.* Gand, 1827-1828, p. 167.

11. 1829. Over den Betrekkelijken ouderdom der kernen (moules intérieurs) van de Mollusken en andere fossile dieren, in-8°, 6 p. — Overgedrukt uit de *Bydragen tot de Natuurkundige wetenschappen*, deel IV, n° 1. (Voy. *Bulletin des sciences naturelles de Ferussac*, XXI, 227; XXII 112.)

12. 1829. Aanteekeningen over de Wording der Wormnabootsingen (*pseudo-morphoses*) en over den oorsprong der porenkeijen (*silex cornés*); 1829, in-8°, 11 p. et 1 pl. — Overgedrukt uit de *Bydragen tot de Natuurkundige wetenschappen*, Deel IV, n° 1. (Voy. *Bulletin des sciences naturelles de Ferussac*, XXI, 228.)

13. 1829. Verhandeling over de ware wijze, waarop de voortgang der Standelkuden (Orchidées) met tweeknollige wortels plaats heeft. 1829, in-8°, 27 p. — Overgedrukt uit de *Bydragen tot de Natuurkundige wetenschappen*, Deel IV, n° 4. (Voy. *Annales des sciences naturelles* XXI, 116, et *Bulletin des sciences naturelles de Ferussac*, XXII, 162.)

14. 1830. Opmerkingen over het geslacht Lèiodina en over de oprigting van en nieuw geslacht Dekinia onder de microscopische Dieren met de opgeve van hunne wedersijdsche tot nu toe beken desoorten, in-8°, 36 p. et 1 pl. — Overgedrukt uit de *Bydragen tot de Natuurkundige wetenschappen*. Deel V, n° 2.

15. 1830. Verhandeling over de Blaasjes van her plantaardig celwijs-weessel en de ontlasting van Deelen uit dezelve, 1830, in-8°, 32. — Overgedrukt uit de *Bydragen tot de Natuurkundige wetenschappen*, Deel V, n° 1.

16. 1830. Mémoire sur les Vibrions lamellaires des auteurs. Gand, 1830, in-8°, 38 p. et 1 pl. — *Messager des sciences et des arts.* Gand, 1827-1828, p. 341,

N° Date.

17. 1830. Mémoire sur un végétal microscopique d'un nouveau genre, proposé sous le nom de Crucigénie et sur un instrument que l'auteur nomme microsoter. Paris, 1830, in-8°, 24 p. et 1 pl. — *Annales des sciences naturelles*, août 1830. (Voy. *Bulletin des sciences naturelles de Ferussac*, XXII, 181.)

18. 1830. Observations sur le genre Leiodina et sur l'établissement d'un nouveau genre Dekinia, parmi les animalcules microscopiques. Paris, 1830; in-8°, 38 p. et 1 pl. — Extrait des *Annales des sciences naturelles*, octobre 1830.

19. 1831. Notice sur Engelspach-Larivière. Paris, 1831.

20. 1831. Lettre sur plusieurs sujets d'histoire naturelle. — *Bulletin de la Société géologique de France*, t. II, p. 26, séance du 7 novembre 1831.

21. 1832. Lettre sur les animaux fossiles de la Flandre orientale. — *Bulletin de la Société géologique de France*, 1832, t. II, p. 26.

22. 1832. Mémoire sur les ossements humains des tourbières de la Flandre. Gand, 1832; in-8° et in-4°, 23 p. et 1 pl. — *Messager des sciences et des arts*, 1833, p. 253.

23. 1832. Lettre à l'Académie des sciences de Paris sur l'influence des rayons colorés sur la germination des plantes. — Séance du 16 juillet 1832.

24. 1832. Éloge historique de P.-L. Vanderlinden, naturaliste belge, in-8° et in-4°, 20 p. et 1 portrait. Gand, 1832. — Extrait du *Messager des sciences et des arts*, t. I, p. 69. 1833.

25. 1832. Notice sur G. Cuvier. Bruxelles. — *L'Indépendant*, 24 mai 1832.

26. 1832. Notice sur J. Kickx. Paris, 1832.

27. 1832. Acéphal-coccycéphale. — *Revue encyclopédique belge*, t. II, p. 336.

28. 1832. État des machines à vapeur en activité de service dans la Flandre orientale, in-8°, 8 p.

N°. Date.

29. 1833. Notice sur un Lis du Japon (*Lilium speciosum Thunb.*). Gand, 1833; in-4° et in-8°, 4 p. et 1 p. — Extrait du *Messager des sciences et des arts*, 1833, t. I, p. 189.

30. 1833. Examen du mémoire de B. Dumortier sur la structure comparée des animaux et des végétaux. — *Revue encyclopédique belge*, t. III. p. 221.

31. 1833. Éphémérides d'Hanswyk, miscellanées scientifiques et littéraires (tiré à trois exemplaires), in-8°.

32. 1833-1836. L'horticulteur belge, journal des jardiniers et amateurs. Bruxelles, 1833-36, in-8°, t. I, II et III, 1833-36. (Notice sur le jardin botanique de Bruxelles, sur le jardin botanique de Gand; *Epimedium grandiflorum*, Morr., *E. violaceum*, Morr.)

33. 1834. Mémoire sur les ossements fossiles d'éléphants trouvés en Belgique. Gand, 1834, in-8° et in-4°, 23 pp. et 2 pl. — Extrait du *Messager des sciences et des arts*, t. II, p 277.

34. 1834. Observations sur la Flore du Japon, par M. Ch. Morren et J. Decaisne. Paris, 1834, in-8°; 12 pp. et 2 pl. — Extrait des *Annales des sciences naturelles*. Nov. 1834.

35. 1834. Observations sur la Flore du Japon, suivies de la monographie du genre *Epimedium*. (En collaboration avec M. J. Decaisne). Paris, 1834, in-8°, 15 pp. et 3 pl. — Extrait des *Annales des sciences naturelles*. Décembre 1834.

36. 1835. Sur plusieurs Lis plus ou moins rares. — *Bulletin*, t. I, pp. 137 et 134.

37. 1835. Sur les éléphants fossiles. — *Bulletin*; t. I, pp. 151 et 178-181.

38. 1835. Sur l'émigration du puceron du pêcher (*Aphis Persicae*) et sur les caractères et l'anatomie de cette espèce. — *Bulletin*, t. II, p. 23 et 75.

39. 1835. Notice historique sur F.-A. Roucel. — *Bulletin*, t. II, pp. 59 et 91.

N°. Date.

40. 1835. Descriptio Coralliorum fossilium in Belgia repertorum. — *Bulletin*, t. II, p. 68.

41. 1835. Ossements humains des tourbières. — *Bulletin*, t. II, p. 110.

42. 1835. Observations ostéologiques sur l'appareil costal des Batraciens. — *Bulletin*, t. II, pp. 112-113, 238-248.

43. 1835. Réclamation de priorité en faveur de Minkelers, relativement à l'invention de l'éclairage au gaz. — *Bulletin*, t. II, pp. 162-164.

44. 1835. Observations sur la flore du Japon. — *Bulletin*, t. II, p. 203.

45. 1835. Observations sur les Clostéries. - *Bulletin*, t. II, p. 248-251 et 297-300.

46. 1835. Note relative à un cas de fissure iridienne, avec 1 pl. — *Bulletin*, t. II, p. 330-332.

47. 1835. Végétation remarquable d'une racine de garance. — *Bulletin*, t. II, pp. 350-351.

48. 1835. Compte rendu et recherches sur les ossements fossiles de Schmerling. — Extrait du *Messager des sciences et des arts*, t. III, p. 147; 1835.

49. 1835. Esquisses des premiers principes d'horticulture, par J. Lindley, traduit de l'anglais et augmenté de notes. Bruxelles, 1835; in-12, 180 p.

50. 1835-1838. Diverses notices, communications et discussions, concernant la médecine, la thérapeutique, les sciences naturelles, etc., dans le *Bulletin de la Société de médecine de Gand*, notamment sur la *Bignonia ophthalmica*, t. I, p. 15. — Rapport sur un mémoire de M. le docteur Van Peene sur les affections de l'âme, t. I, p. 110. - Discussion sur une lettre philosophique de M. Huet, t. III, 1837. — Communication sur la fructification de la vanille, t. III, p. 42. — Lettre sur la fièvre intermittente, t. III, p. 124.

51. 1835. Catalogue (ou choix) des graines récoltées au Jardin botanique de Liége, 20 broch. in-4° et in-8°.

N°. Date.

52. 1836. Observations sur quelques plantes du Japon, en collaboration avec M. J. Decaisne. — *Bulletin*, t. III, p. 168. — Loisirs d'anatomie et de physique végétales.

53. 1836. Rapport de M. Dumortier sur le mémoire de M. Morren, concernant l'*Aphis persicae*. — *Bulletin*, t. III, p. 224.

54. 1836. Effets de l'éclipse du soleil du 15 mai 1836, sur la respiration végétale et le sommeil des plantes. — *Bulletin*, t. III, p. 297-300.

55. 1836. Recherches sur la catalepsie du *Dracocephalum virgignianum*. — *Bulletin*, t. III, p. 342, 18 p. et 1 pl. — Loisirs.

56. 1836. Rapport de M. Dumortier sur le mémoire de M. Morren, intitulé : *Histoire d'un nouveau genre de la tribu des Confervées nommé Aphanizomène*. *Bulletin*, t. III, pp. 429-432.

57. 1836. Mémoire sur les Clostéries. Paris, 1836, in-8°, 41 p. et 3 pl. — Extrait des *Annales des sciences naturelles*, 1836.

58. 1836. Mémoire sur l'émigration du puceron du pêcher (*Aphis persicae*) et sur les caractères et l'anatomie de cette espèce. Paris, 1836, in-8°, 29 pp. et 1 pl. — Extrait des *Ann. des sciences natur.*, août, 1836.

59. 1836. Discours prononcé sur la tombe de Schmerling. — L'*Espoir*, journal de Liége, 10 novembre 1836.

60. 1836. Quelques mots sur l'histoire de l'horticulture, suivis du rapport sur la première période décennale de la société d'horticulture de Liége. Liége, 1836; in-8°, 16 p. (Extrait de la *Revue belge*).

61. 1837. Notice sur la Vanille indigène. — *Bulletin*, t. IV, p. 225. 13 pp. — Loisirs.

62. 1837. Considérations sur le mouvement de la séve dans les Dicotylédones. — *Bulletin*, t. IV, p. 300. 15 pp. — Loisirs; Études.

63. 1837. Rapport de M. Dumortier sur le mémoire de M. Morren, intitulé : *Recherches sur le mouvement et l'anatomie du*

N°. Date.

Stylidium graminifolium. — *Bulletin*, t. IV, p. 485-488.

64. 1837. Note sur la catalepsie du *Dracocephalum austriacum et moldavicum*. — *Bulletin*, IV, p. 391. — Prémices.

65. 1837. Note sur les plantes hypocarpogées. — *Bulletin*, t. IV, p. 434. — Loisirs.

66. 1837. Note sur l'effet pernicieux du duvet de platane. — *Bulletin*, t. IV, p. 447. — Loisirs.

67. 1837. Notice sur la circulation observée dans l'ovule, la fleur et le phoranthe du Figuier. *Bulletin*, t. IV, p. 519. — Loisirs. — Études.

68. 1837. Observations ostéologiques sur l'appareil costal des Batraciens. 1 broch. in-4°, 10 pp. et une pl. — *Nouveaux mémoires*, t. X, 1837.

69. 1837. Note sur la première fructification du Vanillier en Europe. Paris, 1837, 4 pp. — Extrait des *Annales de la Société royale d'horticulture de Paris*, t. XX, mai. — Prémices. — Études.

70. 1837. Notice sur la vie et les travaux de R. Courtois. Brux., in-12, 24 pp. — Extrait de l'*Annuaire de l'Académie* pour 1838 et supplément de 3 pp. inséré dans l'*Annuaire* de 1839. — *Belgique horticole*, t. IV, 1854. — Le-bec-de-lièvre, biographie liégeoise.

71. 1837. De l'influence de la Belgique sur l'industrie horticole des États-Unis, discours prononcé le 4 avril 1837, à la Société royale d'horticulture de Liége; in-8°, 12 pp.

72. 1837. Les siècles et les légumes, ou quelques mots sur l'histoire des jardins potagers. Liége, 1837; in-8°, 14 pp.

73. 1837. Le Cultivateur, ou recueil d'articles sur l'économie rurale et l'hygiène vétérinaire de la Belgique. Brux., 1837; 1 vol. in 8°.

74 1838. Histoire d'un genre nouveau de la tribu des Confervées nommée *Aphanizomène* — Recherches physiologiques sur les hydrophites de la Belgique. Bruxelles, 1838; in-4°, 20 pp. et 1 pl. — *Mémoires de l'Académie*, t. XI.

N°. Date.

75. 1838. Recherches sur le mouvement et l'anatomie du *Stylidium graminifolium*. Bruxelles, 1838 ; in-4°, 22 pp. et 1 pl. — *Mémoires de l'Académie*, t. XI.

76. 1838. Note sur le développement des tubercules didymes. — *Bulletin*, t. V, p. 63. — Prémices. — Études.

77. 1838. Observations anatomiques sur la congélation des organes des végétaux. — *Bulletin*, t. V, p. 65 et 93 — Prémices.

78. 1838. Quelques remarques sur l'anatomie de l'*Ascaride lombricoïde*. — *Bulletin*, t. V, pp. 82, 168-183 et 1 pl.

79. 1838. Sur l'existence des Raphides ou cristaux de matières inorganiques en dehors des végétaux. — *Bulletin*, t. V, p. 183.

80. 1838. Note sur le mouvement et l'anatomie du *Stylidium adnatum*. — *Bulletin*, t. V, p. 184.

81. 1838. Recherches anatomiques sur l'organisation des *Jungermannidées*. — *Bulletin*, t. V, p. 296-348. — Prémices.

82. 1838. Observations sur l'anatomie et la physiologie de la fleur du *Cereus grandiflorus*. *Bulletin*, t. V, pp. 360. — Prémices.

83. 1838. Morphologie des ascidies. — *Bulletin*, t. V, p. 430. — Prémices. — Études.

84. 1838. Nouvelles remarques sur la morphologie des ascidies. — *Bulletin*, t. V, p. 582. — Prémices. — Études.

85. 1838. Notice sur une nouvelle espèce de Malaxis (*M. Parthoni*). *Bulletin*, t. V, p. 484. — Prémices.

86. 1838. Présentation du plan du nouveau Jardin botanique de Liége. — *Bulletin*, t. V, p. 672.

87. 1838. Note sur la formation de l'indigo dans les feuilles du *Polygonum tinctorium*. — *Bulletin*, t. V, p. 763.

88. 1838. Notice sur la vie et les travaux de Philippe-Charles Schmerling. Bruxelles, 1838; in-12. – Extrait de l'*Annuaire de l'Académie* pour 1838.

89. 1838. Notice sur la vie et les travaux de Vincent Fohmann.

N°. Date.

Bruxelles, 1838; in-12. — Extrait de l'*Annuaire de l'Académie* pour 1838.

90. 1838. Essais sur l'hétérogénie dominante dans laquelle on examine l'influence qu'exerce la lumière sur la manifestation et les développements des êtres organisés, etc. Liége, 1838; 1 vol. in-8° de 120 p. — Mémoires publiés, en 1832, dans l'*Observateur belge* et, en 1835, dans les *Annales des sciences naturelles de Paris.*

91. 1838. Adrien Spiegel. Bruxelles, 1838; broch. in-12, 32 p. — Extrait de la *Revue de Bruxelles pour* 1838, p. 51.

92. 1838. Les femmes et les fleurs. Liége, 1838; in-8°, 33 p.

93. 1838. Horticulture et philosophie. Liége, 1838; in-8°, 14 p.

94. 1838. De la spécialité des cultures propres aux établissements horticoles de Liége et de l'influence de la division du travail en horticulture. Liége, 1838; in-8°, 14 p.

95. 1839. Recherches sur le mouvement et l'anatomie du style du Goldfussia anisophylla, in-4°, 34 p. et 2 pl. — *Mémoires de l'Académie*, t. XII.

96. 1839. Mémoire sur la formation de l'indigo dans les feuilles du Polygonum tinctorium, in-4°, 32 p. et 1 pl. — *Mémoires de l'Académie*, t. XII.

97. 1839. Notice sur l'histologie de l'Agaricus epixylon. — *Bulletin*, t. VI 1°, p. 30. — Prémices. — Études.

98. 1839. Rapport sur le mémoire de M. Aug. Trinchinetti de Monza (intitulé : *De odoribus florum*, etc.). — *Bulletin*, t. VI 1°, pp. 51, 377. — Prémices. — Études.

99. 1839. Observations sur l'anatomie des Hedychium. — *Bulletin*, t. VI 1°, 61. — Prémices. — Études.

100. 1839. Note sur un mémoire intitulé : *Recherches sur le mouvement et l'anatomie du style du Goldfussia anisophylla.* — *Bulletin*, t. VI 1°, pp. 69-150. — Études.

101. 1839. Rapport sur l'ouvrage intitulé : *Anatomie du cheval*, par M. Ch Phillips de Liége. — *Bulletin*, t. VI 1°, pp. 139, 245.

N°. Date.

102. 1839. Observations sur l'anatomie des Musa. — *Bulletin*, t. VI 1°, p. 178. — Prémices. — Études.

103. 1839. De l'existence des infusoires dans les plantes. — *Bulletin*, t. VI 1°, p. 298. — Prémices. — Études.

104. 1839. Observations sur la circulation dans les poils corollins du Marica coerulea. — *Bulletin*, t. VI 1°, p. 423. — Prémices. — Études.

105. 1839. Observation sur la formation des huiles dans les plantes. — *Bulletin*, t. VI 1°, p. 510. — Prémices. — Études.

106. 1839. Note sur l'excitabilité et le mouvement des feuilles chez les Oxalis. — *Bulletin*, t. VI 2°, p. 68. — Prémices. — Études.

107. 1839. Expériences et observations sur la gomme des Cycadées. — *Bulletin*, t. VI 2°, p. 135. — Prémices. — Études.

108. 1839. Observations sur l'épaississement de la memb. végétale dans plusieurs organes de l'appareil pileux. — *Bulletin*, t. VI 2°, p. 279. — Prémices. — Études.

109. 1839. Sur les procédés héliographiques de M. Breyer. — *Bulletin*, t. VI 2°, p. 293.

110. 1839. Note sur les fruits aromatiques du Leptodes bicolor. — *Bulletin*, t. VI 2°, d. 382. — Prémices. — Études.

111. 1839. Rapport sur un mémoire en réponse à la question : Exposer la théorie de la formation des odeurs dans les fleurs. — *Bulletin*, t. VI 2°, p. 533.

112. 1839. Notice sur la vie et les travaux de Jean-Pierre Minkelers. Bruxelles, 1839 ; in-12. — Extrait de l'*Annuaire de l'Académie pour* 1839.

113. 1839. On the discoid Piths of Plants. Londres, 1839 ; in-8°, 15 p. et 1 pl. — Extract from the *Annals and magazine of natural history*, octobre 1839, vol. IV, n° 22.

114. 1839. On the production of Vanilla in Europe. Londres, 1839 ; in-8°. — Extract from the *Annals of natural history*, mars 1839 ; vol. III, n° 14.

115. 1839. Observation sur la circulation dans les poils corollins

N°. Date.

du Marica coerulea et sur l'histologie de cette fleur. — Extrait du *Monde savant*, 7 août 1839; VIme année, n° 462.

116. 1839. Huit jours à Newcastle en 1838. Bruxelles, 1839; in-12, 102 p. — Extrait de la *Revue de Bruxelles*. Janvier et février 1839; pp. 1 et 55.

117. 1841. Recherches sur la rubéfaction des eaux et leur oxygénation par les animalcules et les algues, en collaboration avec M. Aug. Morren. Bruxelles, 1 vol. in-4°, 130 p. et 7 pl. contenant :

1° Recherches physiologiques sur l'influence qu'exercent la lumière, les algues et les animalcules sur la quantité et la qualité du gaz contenu dans les eaux. — *Mémoires de l'Académie*, t. XIV;

2° Recherches sur la rubéfaction des eaux. — *Mémoires de l'Académie*, t. XIV;

3° Histoire du genre Haematococcus. — *Mémoires de l'Académie*, t. XIV;

4° Histoire du genre Tessararthera. — *Mémoires de l'Académie*, t. XIV.

118. 1841. Recherches sur le mouvement et l'anatomie des étamines du Sparmannia africana. — *Nouveaux mémoires de l'Académie*, 1841, t. XIV.

119. 1841. Rapports sur un mémoire en réponse à la question : Exposer la théorie de la formation des odeurs dans les fleurs. — *Bulletin*, t. VIII 1°, pp. 2, 49, 284.

120. 1841. Rapport sur un mémoire de M. Van Hulst, intitulé : *R. F. Sluse*. — *Bulletin*, t. VIII 1°, pp. 45, 116.

121. 1841. Rapport sur la qualité du papier d'impression de l'Académie. — *Bulletin*, t. VIII 1°, p. 54. *Dodonaea*, I, 17.

122. 1841. Recherches sur le tissu cellulaire des mousses et en particulier sur celui des Hypnum. — *Bulletin*, t. VIII 1°, p. 68. *Dodonaea*, I, 1.

123. 1841. Hydrophytes de Belgique. — *Bulletin*, t. VIII 1°, pp. 22, 202. *Dodonaea*, I, 19.

N°. Date.

124. 1841. Remarques sur le mémoire de M. Van Beneden intitulé : *Recherches sur l'embryogénie des Sépioles.* — *Bulletin*, t. VIII 1°, p. 124.

125. 1841. Recherches sur l'inenchyme des Sphagnum. — *Bulletin*, t. VIII 1°, p. 164. *Dodonaea*, I, 25.

126. 1841. Sur les Lycopodiacées. — *Bulletin*, t. VIII 1°, pp. 201, 379. *Dodonaea*, I, 77.

127. 1841. Recherches sur l'anatomie et la physiologie des Fontinalis. — *Bulletin*, t. VIII 1°, p. 222. *Dodonaea*, I, 45.

128. 1841. Rapport sur un travail de M. Van Beneden, intitulé : *Mémoire sur la Limacina artica.* — *Bulletin*, t. VIII 1°, p. 298.

129. 1841. Observations sur les efflorescences de quelques plantes. — *Bulletin*, t. VIII 1°, p. 345. *Dodonaea*, I, 61.

130. 1841. Recherches sur la motilité du labellum du Megaclinium falcatum. — *Bulletin*, t. VIII 1°, p. 385. *Dodonaea*, I, 83.

131. 1841. Observations anatomiques et physiologiques sur le Phyteuma spicatum. — *Bulletin*, t. VIII 1°, p. 391. *Dodonaea*, I, 89.

132. 1841. Observations sur la panachure des feuilles. — *Bulletin*, t. VIII 2°, p. 9. *Dodonaea*, I, 105.

133. 1841. Remarques sur la symétrie de la chlorophylle dans les plantes. — *Bulletin*, t. VIII 2°, p. 81. *Dodonaea*, I, 13.

134. 1841. Note sur le mouvement des Sensitives soumises à des secousses répétées. — *Bulletin*, t. VIII 2°, p. 232. *Dodonaea*, I, 145.

135. 1841. Note sur l'Arachis hypogea. — *Bulletin*, t. VIII 2°, p. 332.

136. 1841. Études d'anatomie et de physiologie végétales, ou collection d'opuscules sur ces sciences. Bruxelles, 1841; 1 vol. in-8°.

137. 1841. Prémices d'anatomie et de physiologie végétales, ou collection d'opuscules sur ces sciences. Bruxelles, 1841; vol. in-8°.

N° Date

138. 1841. Loisirs d'anatomie et de physiologie végétales, ou collection d'opuscules sur ces sciences. Bruxelles, 1841; 1 vol. in-8°.

139. 1841-1843. Dodonaea, ou recueil d'observations de botanique. Bruxelles, 1841; 2 vol. in-8° de 272 p. et 10 pl.

140. 1841. Considerations respecting Spur-shaped Nectaries and those of Aquilegia vulgaris in particular. Londres, 1841; in-8°, 16 p. et 1 pl.— Extrait from *Annals and magazyne of natural history*, mars 1841.

141. 1842. Recherches sur le mouvement et l'anatomie du labellum du Megaclinium falcatum. — *Nouveaux mémoires de l'Académie*, 1842, t. XV.

142. 1842. Observations sur les phénomènes périodiques faites au jardin botanique de Liége, pendant l'année 1841, en collaboration avec M. Vict. Deville. — *Mémoires de l'Académie*, 1842, t. XV.

143. 1842. Recherches sur la circulation dans les plantes. Bruxelles, t. IX 1°, p. 173. *Dodonaea*, II, 1.

144. 1842 Recherches littéraires sur les fleurs de la Passion. — *Bulletin*, t. IX 1°, p. 202. *Dodonaea*, II, 5.

145. 1842. Recherches littéraires sur le lis de St-Jacques (Amarillis formosissima). — *Bulletin*, t. IX 1°, p. 302. *Dodonaea*, II, 27.

146. 1842. Notice sur la motilité des fleurons dans les Cynarées. — *Bulletin*, t. IX 2°, p. 47. *Dodonaea*, II, 41.

147. 1842. Cérée de Napoléon, ou observations sur l'anatomie et la physiologie de cette fleur. — *Bulletin*, t. IX 2°, p. 210. *Dodonaea*, II, 55.

148. 1842. Ossements trouvés dans le terrain bruxellien. — *Bulletin*, t. IX 2°, p. 339.

149. 1842. Rapport sur un mémoire de MM. Martins et Bravais, intitulé : *Recherches sur la croissance du Pin sylvestre*. *Bulletin*, t. IX 2°, pp. 360, 500. *Dodonaea*, II, 99.

150. 1842. Recherches sur l'ivoire végétal. — *Bulletin*, t. IX 2°, p. 362. *Dodonaea*, II, 71.

N°. Date.

151. 1842. Études sur l'anatomie du Raisin et la coloration des vins. — *Bulletin*, t. IX 2°, p. 511. *Dodonaea*, II, 83.

152. 1842. Histoire littéraire et scientifique des Tulipes, Jacinthes, Narcisses, Lis et Fritillaires, ou fragment d'une histoire de l'horticulture belge. Bruxelles, 1842; in-12, 68 p. — Extrait de la *Revue de Bruxelles*, avril et août 1841, pp. 1 et 30.

153. 1843. Observations botaniques faites à Liége en 1842, par MM. Morren et Victor Deville : observations anthochronologiques sur la périodicité des motilités sexuelles dans les plantes; sur les périodes diurnes, etc. — *Nouveaux mémoires de l'Académie*, 1843, t. XVI.

154. 1843. Notice sur la vie et les travaux d'Aug.-Pyr. De Candolle, lue à la séance publique de l'Académie, le 14 décembre 1842. Bruxelles, 1843; in-12°. — Extrait de l'*Annuaire de l'Académie pour* 1843. — *Indépendance belge*, 16 décembre 1842.

155. 1843. Fleurs éphémères, recueil de poésie. Liége, 1843; 1 vol. in-8° de 448 p. et 4 grav.

156. 1843-1846. Notions élémentaires des sciences naturelles et physiques, comprenant la physique, la chimie, la minéralogie, la zoologie et la botanique, en collaboration avec M. Aug. Morren. Liége, 1853; 5 vol. in-12. Seconde édition. Liége, 1853.

157. 1843. Recherches sur le papier de riz. — *Bulletin*, t. X 1°, p. 26. *Dodonaea*, II, 105.

158. 1843. Note sur quelques effets de la compression chez les végétaux. — *Bulletin*, t. X 2°, p. 292. *Dodonaea*, II, 103.

159. 1843. Rapport sur le mémoire de M. Verloren sur la circulation chez les insectes. — *Bulletin*, t. XII°, p. 294.

160. 1845. Rapport sur un mémoire de M. Spae, intitulé : *Essai d'une monographie du genre Lis*. — *Bulletin*, t. XII 2°, p. 137. — *Fuchsia*, p. 1.

161. 1845. Lettre à M. Quetelet sur les phénomènes périodiques

N°. Date.

observés en Chine. — *Bulletin*, t. XII 2°, p. 235. *Fuchsia*, p, 9.

162. 1845. Observations sur la notice de M. Martens, intitulée : *Sur la maladie des pommes de terre.* — *Bulletin*, t. XII 2°, p. 372. *Fuchsia*, p. 13.

163. 1845. R. Dodonée. — *Les Belges illustres*, t. II, p. 35, in-8°.

164. 1845. Charles de l'Escluse. — *Les Belges illustres*, t. III, p. 66, 6 p. et 1 portr.

165. 1845. Nouvelles instructions populaires sur les moyens de combattre et de détruire la maladie actuelle des pommes de terre. Gand, 1845; in-12.

166. 1845. Id. Paris, 1845.

167. 1845. Volks-onderrigtingen over de middelen om de tegenwordige ziekte der aerdappelen te bestryden en te vernietigen, etc. Gent, 1845.

168. 1845. Volks-voorschriften om de rodziekte der aardappelen, gelijk die in 1845 geheerscht heeft, te behandelen en te genezen, etc. Groningue, 1845. Trad. en holland. par le professeur Van Hall.

169. 1845. Ueber die Krankheit der Kartoffeln. Köln, 1845. Druck von J. Eschbach.

170. 1846. Rapport sur cinq mémoires présentés pour le concours d'économie rurale, proposé en 1845 par l'Académie. — *Bulletin*, t. XII 2°, p. 131. *Fuchsia*, p. 19.

171. 1846. Sur l'église St-Jacques à Liége. — *Bulletin*, t. XIII 2°, p. 395.

172. 1846. Discours sur les fleurs nationales de Belgique, prononcé dans la séance publique de l'Académie, le 17 décembre 1846. – *Bulletin*, t. XIII 2°, p. 442. *Fuchsia*.

173. 1846. Sur le défrichement de l'Ardenne, de la Campine et des Bruyères. — *Indépendance belge*, 24 novembre 1845, 17 décembre 1846. – *Journal de Liége*, 10 février 1847.

174. 1846-1847. Programme du cours de botanique, in-8°.

175. 1847. Observations sur la fructification du Caraguata. — *Bulletin*, t. XIV 2°, p. 108. *Fuchsia*, p. 45.

N°. Date.

176. 1848. Notice sur le Mayua des Péruviens (Tropaeolum tuberosum). — *Bulletin*, t. XVI°, p. 344. *Fuchsia*, p. 53.

177. 1848. Sur une synanthie compliquée de résorption et de torsion observée sur le Torenia scabra. — *Bulletin*, t. XVI°, p. 594. *Fuchsia*, p. 67.

178. 1848. Sur la pélorisation lagéniforme des Calcéolaires et sur une synanthie bicalcéifère et tristaminale des mêmes plantes. — *Bulletin*, t. XV 2°, p. 7. *Fuchsia*, p. 89.

179. 1848. Observations sur les mœurs de la chenille processionnaire. *Bulletin*, t. XV 2°, p. 132. *Fuchsia*, p. 99.

180. 1848. Rapport sur la réponse à la question suivante : Exposer et discuter les travaux et les nouvelles vues des physiologistes et des chimistes sur les engrais, etc. — *Bulletin*, t. XV 2°, p. 591. *Fuchsia*, p. 113.

181. 1848. A la mémoire de J.-L. Van Aelbroeck. Gand, 1848; in-8°. — Extrait du *Journal d'agriculture pratique*, I.

182. 1848. Rapport sur l'exposition publique des produits de l'agriculture et de l'horticulture en Belgique, ouverte à Bruxelles, en septembre 1847. Bruxelles, in 8°, 65 p.

183. 1848. Instruction pour la plantation des pommes de terre, en 1848. — *Mémorial administratif de la province de Liége*, t. XVIII, p 47, n° 1015.

184. 1848-1855. Journal d'agriculture pratique, d'économie forestière, d'économie rurale et d'éducation des animaux domestiques. 7 vol. in-8° de 5-600 p.

185. 1849. Notice sur l'autophyllogénie. — *Bulletin*, t. XVI 1°, p. 52. *Fuchsia*, p. 125.

186. 1849. Philosophie tératologique d'une fleur double de légumineuse. — *Bulletin*, t. XVI 2°, p. 20. *Fuchsia*, p. 135.

187. 1849. Sur la cératomanie en général et plus particulièrement sur les cornets anormaux du périanthe. — *Bulletin*, t. XVI 2°, p. 373. *Fuchsia*, p. 151.

188. 1849. Rapport sur les considérations bibliques de M. le Dr Mauz

N°. Date.

d'Erlingen, sur l'histoire des céréales. — *Bulletin*, t. XVI 2°, p. 423. — *Fuchsia*, p. 145.

189. 1849. Sur la chorise des corolles des Gloxinias. — *Bulletin*, t. XVI 2°, p. 668. — *Fuchsia*, p. 157.

190. 1849. Le globe, le temps et la vie, ou discours sur les phénomènes périodiques. — *Bulletin*, t. XV 2°, p. 660. — — *Lobelia*, p. 1.

191. 1849. Lettre à M. Quetelet sur les phénomènes périodiques. — *Fuchsia*, p. 77.

192. 1849. Fuchsia ou Recueil d'observations de botanique, d'agriculture, d'horticulture et de zoologie, 1 vol. in-8° de 170 pages et 12 pl.

193. 1845-1849. Annales de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand; Journal d'horticulture, 5 vol. grand in-8° de 500 pages et 50 pl. chacun.

194. 1849. A la mémoire de J.-B. Van Mons. Gand, 1849. — *Extrait du journal d'agriculture pratique*, t. II.

195. 1849. Rapport sur les légumes, les produits agricoles, les plantes rares, etc., faisant partie de l'exposition ouverte à Bruxelles, en septembre 1848. — Bruxelles, in-8°.

196. 1850. Sur la structure de Mussœnda en particulier et sur les monstruosités par épanodie en général. — *Bulletin*, t. XVII 1°, p. 17. — *Fuchsia*, p. 163.

197. 1850. Memorandum sur la Vanille, son histoire et sa culture. — *Bulletin*, t. XVII 1°, p. 108. — *Lobelia*, p. 29.

198. 1850. Sur la speiranthie des Cypripèdes. — *Bulletin*, t. XVII 1°, p. 188. *Lobelia*, p. 54.

199. 1850. Quelques fleurs de Fuchsia sur la tombe d'un père de la botanique belge, Remacle, Fuchs de Limbourg. — *Bulletin*, t. XVII 1°, p. 333. — *Fuchsia*, I.

200. 1850. Étude sur la pétalification successive dans les Saxifrages. — *Bulletin*, t. XVII 1°, p. 415. — *Lobelia*, p. 65.

N°. Date.

201. 1850. Notice sur la structure morphologique de la fleur des Lopeziées et sur une adénopétalie observée dans cette tribu. — *Bulletin*, t. XVII 1°, p. 516. *Lobelia*, 75.

202. 1850. Notice sur les dispositions des organes sexuels (*Céranthie*) et sur le développement de nombreux rameaux ananthes dans le Bellevalia comosa et sa variété monstrosa.—*Bulletin*, t. XVII 2°, p. 29.— *Lobelia*, p. 85.

203. 1850. Sur les virescences distinctes des phyllomorphies et cas particuliers d'une virescence de Chèvrefeuille. — *Bulletin*, t. XVII 2°, p. 125. — *Lovelia*, p. 94.

204. 1850. Note sur un procédé qui fait produire à certaines races de pommes de terre, quatre récoltes dans l'année. — *Bulletin*, t. XVII 2°, p. 131. *Lobelia*, p. 103.

205. 1850. Proposition d'un concours en mémoire de S. M. la Reine. *Bulletin*, t. XVII 2°, p. 373.

206. 1850. Coryphyllie d'un Gesneria, genre de monstruosité où la feuille termine l'axe végétal. —*Bulletin*, t. XVII 2°, p. 385. — *Lobelia*, p. 107.

207. 1850. Concordance des espèces végétales décrites et figurées par Rembert Dodoens, en collaboration avec M. P.-G. d'Avoine. Malines, 1850. 1 vol. in-8°.

208. 1850. A la mémoire d'Eugène d'Olmers, baron de Poederlé, vicomte de Saint-Albert. Gand, 1850, in-8°. 20 pages. — *Journal d'agriculture pratique*, t. III.

209. 1850. Rapport sur le concours sur la maladie des pommes de terre. — *Bulletin*, t. XVII, n° 7.

210. 1850. Héliotrope Immortalité de Louise-Marie. Bruxelles, 1850, in-4°, 8 pages, 1 pl.

211. 1850. Beknopte Beschryving der Vreemde verkensrassen.... door K. Morren. Brugge, in-8°, 30 p.

212. 1851. Notice sur le spiralisme tératologique des tiges. — *Bulletin*, t. XVIII 1°, p. 27. — *Lobelia*, p. 111.

213. 1851. De l'atrophie en général et démonstration que les pollens de certains monstres sont impuissants. *Bulletin*, t. XVIII 1°, p. 274. — *Lobelia*, 123.

N° Date.

214. 1851. D'une pélorisation sigmoïde des Calcéolaires. - *Bulletin*, t. XVIII, n° 6. 1° 581. — *Lobelia*, p. 157.

215. 1851. De l'influence de l'éclipse du soleil du 28 juillet 1851 sur les plantes. — *Bulletin*, t. XVIII 2°, 161. — *Lobelia*, p. 157.

216. 1851. Solenaidie ou métamorphose des organes sexuels en tubes creux et stériles. *Bulletin*, t. XVIII 2°, p. 172. — *Lobelia*, p. 149.

217. 1851. Recherches sur un nouveau genre de monstruosités végétales, appelés *Gymnoxonie*. *Bulletin*, t. XVIII 2°, p. 288. - *Lobelia*, p. 169.

218. 1851. Notice sur les anomalies de déplacement. — *Bulletin*, t. XVIII 2°, p. 493. — *Lobelia*, p 177.

219. 1851. Rapport sur un mémoire sur les polders. — *Bulletin*, t. XVIII 2°, p. 632. — *Lobelia*, p. 191.

220. 1851. Lobelia ou recueil d'observations de botanique, spécialement de Tératologie végétale. Bruxelles, 1851, in-8°.

221. 1851. Palmes et couronnes de l'horticulture de Belgique ou annuaire rétrospectif des expositions de fleurs, fruits et légumes, organisées depuis 1845 jusqu'en 1850. Bruxelles. 1851 ; 1 vol. in-12 de 547 pp.

N. B. Les articles publiés postérieurement (1851-1855) dans les journaux quotidiens, et principalement les bulletins horticoles de l'*Indépendance belge* pourraient former un second volume de palmes et de couronnes.

222. 1851. A la mémoire de Rembert Dodoens. Bruxelles, 1851, in-8°. - *Extrait de la Belgique horticole*, t. I.

223. 1851. A la mémoire de J.-P. comte de Lichtervelde. Gand, 1851. - *Extrait du journal d'agriculture*, t. IV.

224. 1851-1855. La Belgique horticole, journal des jardins, etc., 5 vol. in-8° de 500 pages environ et XXIV planches.

225. 1852. Rapport sur un catalogue des cryptogames observées dans les environs de Namur, par M. le professeur A. Bellynck. — *Bulletin*, XIX 1°, p. 7.

N°. Date.

226. 1852. Rapport sur un mémoire relatif à la maladie de la vigne et au champignon qui l'accompagne, par M. le docteur Crocq. — *Bulletin*, XIX 1°, p. 14.

227. 1852. Notice sur une maladie provenant d'un diptère attaquant les navets, etc., et sur la rhizocollesie. — *Bulletin*, XIX 1°, p. 36. — *Clusia*, p. 1.

228. 1852. Sur deux mémoires concernant la maladie des pommes de terre. — *Bulletin*, t. XIX 1°, p. 223. — *Clusia*, p. 11.

229. 1852. Notice sur l'Acheilarie des Orchidées. — *Bulletin*, t. XIX 1°, p. 250. — *Clusia*, p. 15.

230. 1852. La Tubicinelle fossile du terrain bruxellien est-elle un palais de poisson? — *Bulletin*, t. XIX 1°, p. 293.

231. 1852. Recherches sur les Synanthies. — *Bulletin*, t. XIX 1°, p. 341. — *Clusia*, p. 27.

232. 1852. Recherches sur la Synandrie et l'apillarie des fleurs synanthérées observées dans les Calcéolaires. — *Bulletin*, t. XIX 1°, p. 635. — *Clusia*, p. 39.

233. 1852. Philosophie tératologique d'une fleur double et pleine d'ajonc épineux. — *Bulletin*, t. XIX, 2° p. 7. — *Clusia*, p. 51.

234. 1852. Notice sur les vraies fleurs doubles chez les Orchidées. *Bulletin*, t. XIX 2°, p. 171. — *Clusia*, p. 63.

235. 1852. Quelques fleurs de *Lobelia*, jetées sur la tombe d'un des pères de la botanique belge, Mathias de L'Obel. — *Bulletin*, t. XIX 2°, p. 180. — *Lobelia*, I.

236. 1852. Notice sur les fleurs de Petunias doublées par chorise staminale. — *Bulletin*, t. XIX 2°, p. 330. — *Clusia*, p. 73.

237. 1852. Étude d'un genre particulier de monstruosité par stase, nommé *Stéonomie florale*. — *Bulletin*, t. XIX 2°, 519. — *Clusia*, p. 87.

238. 1852. Considérations sur les métamorphoses des bractées et des calices en pétales ou corolles. — *Bulletin*, t. XIX 3°, 85. — *Clusia*, p. 109.

N°. Date.

239. 1852. Considérations sur les monstruosités dites de *disjonction*. — *Bulletin*, t. XIX 3°, p. 314.— *Clusia*, p. 123.

240. 1852. Considérations générales sur les déformations. — *Bulletin*, t. XIX 3°, p. 444. — *Clusia*, p. 123.

241. 1852. Clusia ou recueil d'observations de botanique et spécialement de tératologie végétale. Bruxelles, 1 vol. de 221 pp. (*inédit*).

242. 1852. A la mémoire de Mathias de L'Obel. Bruxelles, 1852; in-8°. — Extrait de la *Belgique horticole*, t. II.

243. 1852. A la mémoire de C.-J.-C. Van Hulthem. Bruxelles, 1852; in-8°. — Extrait du *Journal d'agriculture pratique*, t. V,

244. 1853. Souvenirs phœnologiques de l'hiver 1852-1853. — *Bulletin*, t. XX. 1° p. 160.

245. 1853. De la nature des couronnes chez les Narcisses. — *Bulletin*, t. XX. 2° 264. — *Clusia*, p. 163.

246. 1853. Sur une fleur double de Lilas. — *Bulletin*, t. XX, p. 273. — *Clusia*, p. 173.

247. 1853. Sur une émigration de demoiselles. — *Bulletin*, t. XX. 2° p. 323.

248. 1853. Pélorie des Gloxinias.— *Bulletin*, t. XX 3°, 43. — *Clusia*, p. 185.

249. 1853. Des causes des disettes en céréales depuis le commencement du XIXe siècle. — *Bulletin*, t. XX 3°, 169.

250. 1853. A la mémoire de Charles de l'Escluse. Bruxelles, 1853. Extrait de la *Belgique horticole*, t. III.

251. 1853. Notice biographique de F. baron de Serret. Gand, 1854. Extrait du *Journal d'agriculture pratique*, t. VI.

252. 1853. Biographie de L. Legrelle-d'Hanis. Bruxelles, 1853. — Extrait de la *Belgique horticole*, t. III, p. 232.

253. 1853. Mémoire sur la fécondation des céréales, envisagée dans ses rapports avec l'agriculture. Liége, 1853; in-8°, 46 pp. — Extrait du *Journal d'agriculture*.

254. 1854. A la mémoire d'Adrien Spiegel de Bruxelles. Bruxelles, 1854. — *Belgique horticole*, t. IV.

N°. Date.

255. 1854. A la mémoire de Ch.-J. baron de Mevius. Gand, 1854. — Extrait du *Journal d'agriculture pratique*, t. VI.

Ch. Morren contribua encore à enrichir de ses articles plusieurs recueils périodiques, parmi lesquels on peut citer :

Bydragen tot de Natuurkundige wetenschappen des Pays-Bas.
L'Encyclopédie belge.
La Revue de Bruxelles.
Le Messager des sciences et des arts de Gand.
Les Annals of natural history de Londres.
Le Bulletin général des sciences du B. de Ferussac.
Les Annales des sciences naturelles de Paris.
L'Institut.
L'Écho du Monde savant.
L'Indépendance belge.
Le Bon génie.
La Sentinelle des campagnes.
Le Cultivateur, etc.

EXTRAIT DU PROTOCOLE

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

Séance du 5 avril 1834 (1).

Présents : MM. Quetelet, directeur, Dewez, secrétaire perpétuel, Thiry, le baron de Reiffenberg, Marchal, Sauveur, Walter.

M. Quetelet, au nom de la commission des sciences, propose de nommer un certain nombre de membres ordinaires et de correspondants, tant regnicoles qu'étrangers, savoir :

Membres ordinaires :

MM. Fohmann, professeur à l'université de Liége.
Lejeune, médecin, à Verviers.
De Hemptinne, pharmacien, à Bruxelles.

(1) Les correspondants ont été nommés, pour la première fois, dans cette séance, afin de remplacer les membres hollandais sortis du pays depuis la révolution. La question du maintien ou de la suppression des correspondants ayant été agitée plusieurs fois, nous avons cru devoir donner, à titre de document historique, un extrait du protocole rappelant le mode et les considérants des premières nominations faites.

Correspondants regnicoles :

MM. Dumont, de Liége, auteur d'un mémoire couronné, en 1830, sur la géologie de la province de Liége.
Plateau, docteur en sciences, à Bruxelles.
Schmerling, docteur en médecine, à Bruxelles.
Wesmael, auteur d'un travail sur l'entomologie, à Bruxelles.

Correspondants étrangers :

MM. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Paris.
Berzélius, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Stockholm.
Brewster, de la Société royale d'Édimbourg.
Crelle, de l'Académie royale des sciences de Berlin.
De Candolle, associé de l'Institut de France, à Genève.
Geoffroy-Saint-Hilaire (le chev.), de l'Institut de France, à Paris.
Plana, de l'Académie des sciences de Turin.

M. de Reiffenberg, au nom de la commission des lettres, propose également comme membres ordinaires et correspondants, tant regnicoles qu'étrangers, savoir :

Membres ordinaires :

MM J.-F. Willems, à Eecloo.
J.-G. Bekker, professeur à l'université de Louvain.

Correspondants regnicoles :

MM. Gorthals-Vercruysse, à Courtrai.
Jules Van Praet, secrétaire du cabinet du Roi, auteur d'une histoire de Flandre au XIVme siècle et d'un essai sur l'origine des communes.

Correspondants étrangers :

MM. C.-P. Cooper, secrétaire de la commission des Records, à Londres.

Le Glay, bibliothécaire de la ville et président de la Société d'Émulation de Cambrai.

Raynouard, secrétaire honoraire de l'Académie française et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris.

Wilken, secrétaire de la classe d'histoire de l'Académie de Berlin.

L'Académie, considérant qu'il importe de s'adjoindre, pour les différentes sections des sciences qui font l'objet de ses travaux, un nombre de savants qui puissent la seconder avec succès, a adopté ces propositions, et, en conséquence, elle a résolu, quant aux membres ordinaires, qu'il en serait délibéré dans une séance prochaine, et quant aux correspondants, attendu que la nomination lui appartient directement, elle a nommé, à l'unanimité, ceux dont les noms précèdent.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

Exposé général de l'administration pendant l'année 1858.

Nous sommes heureux d'avoir à constater un accroissement notable dans le capital de la Caisse centrale. Cette institution, appelée à rendre un jour des services efficaces aux membres de la grande famille des artistes atteints par les rigueurs du sort, poursuit le développement soutenu de ses ressources et de sa prospérité. La somme dont son avoir a été augmenté dans le courant de cette année, s'élève à près de 10,000 francs, tandis qu'il ne s'était accru que d'une somme d'environ 5,600 francs l'an dernier.

La différence considérable que l'on constate entre le revenu de 1857 et celui de 1858, et qui est si favorable à cette dernière année, est due en grande partie au produit du prélèvement opéré par le Gouvernement, au profit de la Caisse, sur les recettes de l'exposition de Bruxelles. La somme qui provient de cette source s'élève à 3,024 francs. Le témoignage de sollicitude que le Gouvernement a, dans cette circonstance encore, donné à la Caisse centrale, a été accueilli par la classe des beaux-arts avec une vive gratitude.

Nous avons également à exprimer une sincère reconnaissance à la Commission directrice de la Société pour l'encouragement des beaux-arts d'Anvers, qui a prélevé sur les recettes de sa dernière exposition une somme de 669 francs dont elle a gratifié la Caisse. Ce n'est pas la première fois que cette société

accorde à notre institution des marques de généreuse sympathie. Elle les renouvelle à chacune de ses expositions. La ville d'Anvers donne là un noble exemple, que nous voudrions voir suivre par les autres grandes cités du pays. Nous ne pouvons malheureusement adresser ni les mêmes félicitations, ni les mêmes remercîments au Comité de l'exposition gantoise de 1856, qui s'est abstenu de répondre à la lettre par laquelle nous avions fait appel à ses sympathies en faveur de la Caisse centrale. Nous tenterons une nouvelle démarche cette année, et nous espérons que, cette fois, elle sera couronnée de succès.

Nous devons payer ici un tribut de reconnaissance à la Société belge des aquarellistes, qui, à l'occasion de l'exposition qu'elle a ouverte au commencement de l'année 1858, a versé à la Caisse une somme de 50 francs, en lui faisant espérer une plus large participation quand ses exhibitions auront pris plus de développement. Il est à souhaiter que toutes les sociétés semblables que possède la Belgique, coopèrent ainsi aux progrès d'une institution qui n'est pas locale, comme quelques personnes paraissent le croire, mais nationale, et à la prospérité de laquelle tous les artistes du pays sont intéressés.

Parmi les sources principales du revenu de la Caisse, il convient de mentionner le subside que le Roi continue de lui accorder annuellement, en exprimant à l'auguste donateur la reconnaissance que nous inspire le renouvellement de ce témoignage de sa munificence.

Notre gratitude est également acquise au Gouvernement pour l'octroi qu'il nous fait d'une pareille faveur.

Deux membres de l'Association, M. P. Dielman, professeur à l'École de dessin de Bois-le-Duc, et M. Rubling, chef de musique du 1er régiment de ligne, sont décédés dans le courant de l'année 1858.

Nous touchons au moment où des droits seront acquis pour les plus anciens membres de l'Association, dans les éventualités prévues par le règlement. Le comité a pensé qu'il serait nécessaire d'arrêter, dans le courant de l'année, un règlement particulier pour déterminer la constatation de ces droits, ainsi que leur mode d'exercice. Il a cru devoir réclamer pour cela le concours de jurisconsultes et d'hommes versés dans la matière, et, sur sa proposition, la classe des beaux-arts a décidé qu'il serait fait appel à l'obligeance de MM. Ch. Faider, Ducpetiaux et Adolphe De Vaux, qui voudront bien, sans doute, lui prêter en cette circonstance l'aide de leurs lumières et de leur expérience.

Ainsi qu'on en pourra juger par les comptes dont l'exposé terminera ce rapport, la plus stricte économie a été apportée dans l'administration de la Caisse centrale. La dépense imposée de ce chef au budget est insignifiante, on peut le dire. Cette économie restera pour nous une règle invariable de conduite. Toutefois il ne suffit point de ne pas dépenser, pour qu'une institution comme la nôtre prospère : il faut acquérir. Nous ferons de nouveaux efforts pour multiplier les sources de nos revenus, et nous espérons trouver un bienveillant concours auprès des personnes aux sympathies desquelles nous aurons l'occasion de faire appel.

Le comité a voté des remercîments à M. Braemt, qui administre les intérêts financiers de la Caisse centrale avec autant de zèle que de dévouement et de parfaite compétence, et la classe des beaux-arts s'est associée tout entière à ce témoignage bien mérité.

Nous donnerons, en terminant, le tableau des recettes et des dépenses de la Caisse centrale dans le courant de l'année 1858, ainsi que l'exposé de la situation actuelle de ses finances,

d'après un extrait du bilan communiqué par M. Braemt, trésorier de l'Association :

1° Encaisse au 31 décembre 1857	fr.	426 99
2° Cotisations des membres.		1,667 »
3° Subside du Roi et du Gouvernement		1,500 »
4° De l'exposition des beaux-arts de Bruxelles (1857), de l'Exposition des Aquarellistes (1858) et de l'Exposition des beaux-arts d'Anvers (1858)		3,743 30
5° Intérêts des fonds placés à 4 1/2 p. 0/0		2,520 »
Total des recettes . . .	fr.	9,857 29

Il a été fait de ces fonds l'emploi suivant :

1° Frais de bureau		58 75
2° 2me partie du subside accordé à Mme Ve V*** . .		200 »
3° Achat de rentes, intérêts échus et courtage. .		9,492 96
Total	fr.	9,751 71
Encaisse au 31 décembre 1858.		105 50

L'avoir de la Caisse, au 31 décembre, était :

Rentes belges à 4 1/2 p. 0/0	60,500 »
Encaisse	105 58
Total	60,605 58

Le Secrétaire,

Édouard FÉTIS.

Exposé général

de l'administration pendant l'année 1859.

L'augmentation du capital de la Caisse centrale, en 1859, est inférieure à ce qu'elle avait été dans le courant de l'année précédente. La différence que la comparaison des deux bilans établit en faveur des recettes de 1858, provient en grande partie de l'encaissement d'une fraction de la somme totale qu'avait produite le prélèvement opéré par le Gouvernement, au profit de la Caisse, sur les recettes de la dernière exposition de Bruxelles. Le total des recettes, qui s'était élevé à 9,857 fr. 27 c^s^ en 1858, n'a été que de 6,023 fr. 2 c^s^ en 1859. Malgré cette réduction, le résultat que nous avons à mettre sous les yeux des membres de l'Association, reste néanmoins satisfaisant.

Signalons, avant tout, la générosité de la Commission directrice de la Société d'encouragement de la ville de Gand, qui a fait don à la Caisse d'une somme de mille francs, prélevée sur les recettes de l'exposition organisée par ses soins. Nous sommes

heureux de pouvoir témoigner particulièrement notre reconnaissance à M. Rollin, président, et à M. Van der Haeghen, secrétaire de cette Commission, pour la manière libérale et toute courtoise dont ils ont répondu à notre appel. Une circonstance, indépendante de la volonté du Comité de la Société d'encouragement de Gand, avait été seule cause de l'oubli où était tombée la demande que nous lui avions adressée lors de l'exposition de 1856. Son honorable président a bien voulu nous informer qu'à l'avenir pareil incident ne se présenterait plus, et que la Caisse centrale continuera de recevoir de l'Association gantoise des témoignages de l'intérêt que celle-ci porte aux arts et aux artistes.

C'est aussi de la ville de Gand, il est juste de le reconnaître, que nous vient le plus grand nombre de souscriptions désintéressées. Plusieurs particuliers, animés de sentiments généreux, se sont fait inscrire à titre de membres protecteurs, c'est-à-dire comme contribuant à l'accroissement des revenus de la Caisse, sans aucune pensée de recours aux avantages éventuels que cette institution présente à ses membres effectifs. Parmi les personnes qui ont donné à la Caisse cette marque de sympathie libérale, il convient de citer feu M. F. Lousberg, fabricant à Gand. MM Loose, Martens-Pelkman, Van de Woestyne, Van der Haeghen, tous quatre de Gand, ont des droits semblables à la gratitude de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'institution de prévoyance dont la gestion nous est confiée. Remercions aussi, pour leur concours plein de zèle et de dévouement, MM. Edmond De Busscher et D'Huyvetter, secrétaire et trésorier du Comité gantois de l'Association.

Espérons que les personnes qui professent le goût des beaux-arts, et elles sont en grand nombre dans notre pays, viendront, à l'imitation des amateurs gantois dont nous venons de citer les

noms, en aide au développement de notre institution. C'est encore encourager, protéger les arts, que de contribuer à mettre ceux qui les cultivent à l'abri des atteintes d'un sort contraire. Les artistes travailleraient avec une plus grande liberté d'esprit, ils se préoccuperaient moins de l'exploitation de leur talent, s'ils avaient en perspective un secours efficace contre la pauvreté dans la vieillesse. Les riches associations du même genre que la nôtre que possède la France, ont dû leur fortune rapide bien plus aux contributions généreuses et désintéressées, qu'aux souscriptions des membres effectifs. Jusqu'à présent, cette source de revenus a été, il faut bien l'avouer, peu productive chez nous. Conservons l'espoir qu'il n'en sera pas toujours de même. Laisserons-nous penser à l'étranger que la Belgique, qui produit tant d'artistes, s'inquiète peu de ce qu'ils font, de ce qu'ils deviennent, de ce qu'ils souffrent, si un fâcheux destin a déjoué les calculs de leur prévoyance ?

La Caisse continue de recevoir du Gouvernement les marques d'une protection qui a bien efficacement contribué à son accroissement.

Fidèle à ses généreux antécédents, la Société belge des aquarellistes a fait don à la Caisse centrale d'une somme de cinquante francs, à l'occasion de l'exposition qu'elle a tenue en 1859. Nous sommes heureux de lui en témoigner ici notre reconnaissance.

L'Association a perdu deux de ses membres, décédés dans le courant de l'année 1859. Ce sont MM. Dumont et Hanisch.

La Caisse centrale compte dix années d'existence. L'accroissement de son capital n'a pas été aussi rapide qu'il était permis de l'espérer ; mais les résultats obtenus sont de nature à nous donner bon espoir pour l'avenir. Le plus difficile était d'imprimer une première impulsion à cette institution d'un genre

nouveau chez nous. Loin de se ralentir, le mouvement sera progressif, nous en avons la conviction, et si la caisse continue d'être administrée avec prudence, un jour viendra où elle sera en mesure de répondre complétement au but de sa fondation. Quoi qu'il en soit, le moment est venu de régler les droits des associés proportionnellement à l'avoir de l'institution. Le comité administratif a décidé qu'il ferait appel, pour fixer ces points délicats, aux lumières de MM. Leclercq, Ducpetiaux et A. De Vaux, membres des classes des lettres et des sciences, qui ont bien voulu lui promettre leur précieuse coopération, en sorte qu'un règlement spécial, pour un objet dont l'importance a dès longtemps frappé la classe, pourra être prochainement présenté à son approbation.

Une demande de secours a été adressée au comité qui l'a accueillie, après y avoir été autorisé par la classe, bien que les dix années de participation exigées par le règlement pour constituer un droit éventuel, ne fussent pas échues. Toute mesure qui conciliera les intérêts de la caisse avec des considérations d'humanité, rencontrera, nous en sommes persuadé, une approbation générale.

La Caisse a opéré, en outre, les derniers payements des secours temporaires qui avaient été accordés à des veuves de membres décédés précédemment, et qui devaient se répartir sur plusieurs exercices. L'ensemble de ses charges de ce chef s'est élevé à 600 francs.

Une demande d'inscription parmi les membres de l'Association avait été adressée au comité; mais il n'a pas cru pouvoir l'accueillir, non que la personne de qui elle émanait ne fût parfaitement honorable, mais parce qu'elle était âgée de cinquante ans. Le comité, approuvé en cela par la classe des beaux-arts, a pris une résolution tendante à ne point admettre, à l'ave-

nir, de nouveaux membres effectifs qui auraient dépassé l'âge de quarante ans. Se départir de cette règle, serait compromettre gravement les intérêts de la Caisse et l'exposer à des charges ruineuses.

Nous donnerons, en terminant, le tableau des recettes et des dépenses de la Caisse centrale dans le courant de l'année 1859, ainsi que l'exposé de la situation actuelle de ses finances, d'après un extrait du bilan communiqué par M. Braemt, trésorier de l'Association :

1° Encaisse au 31 décembre 1858 . . . . fr.	107	58
2° Cotisations des membres	1,598	»
3° Subside du Gouvernement.	500	»
4° De l'exposition des Aquarellistes (1859). . .	50	»
5° De l'exposition des beaux arts de Gand (1859).	1,000	»
6° Intérêts des fonds placés à 4 1/2	2,767	50
Total des recettes . . . fr.	6,023	08

Il a été fait de ces fonds l'emploi suivant :

1° Frais de bureau	57	75
2° Subside à Mme Ve V***, D. et H.	600	»
3° Achat de rentes, intérêts échus et courtage .	5,217	76
Total . . . . fr.	5,875	51
Encaisse le 31 décembre 1859 .	147	51
Égal à.	6,023	08

L'avoir de la caisse, au 31 décembre, était :

Rentes belges à 4 1/2 p. 0/0		66,000 »
Encaissé		147 51
TOTAL . .	fr.	66,147 51

N. B. Au 31 décembre 1858, avoir total . .	fr.	60,607 52
— revenus. . . .		2,520 »
Progression		247 50
Au 31 décembre 1859, avoir total . . .		66,147 51
— revenus. . . .		2,767 50
Progression		5,539 99

Le Secrétaire,

ÉDOUARD FÉTIS.

Règlement.

(Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1869.)

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement, cesse de faire partie de l'association.

Le comité, juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation, décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes

et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus (1).

(1) Le comité directeur de la Caisse centrale, rééligible en 1863, se compose actuellement (janvier 1860) de MM. Baron, directeur; Suys, vice-directeur; Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel; Ed. Fétis, secrétaire du comité; Braemt, trésorier du comité; Alvin, De Busscher, Érin Corr, De Keyzer, Fr. Fétis, Gme Geefs, Navez et Snel.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant, pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques, que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité.

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche paraphé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort, les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de toutes ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la caisse lui est définitivement acquise.

Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'Etat, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements, qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association, lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité, peuvent en appeler à la classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation.*

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de 18 ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel ;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité, sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

Liste des membres de l'association.

(1er janvier 1860.)

	Quotité par an.
SA MAJESTÉ LE ROI, protecteur de la Caisse centrale.	—
ALVIN (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 58, à Ixelles	12
ANDRIES, Jean, professeur au Conservatoire, à Gand . . .	12
BALAT (de l'Académie), architecte, rue Traversière, 37, à St-Josse-ten-Noode	12
BARON (de l'Académie), professeur à l'université, à Liége .	12
BATTA père, professeur de solfége au Conservatoire, rue de la Régence, 24, à Bruxelles	12
BILLOIN, Ch., peintre, chaussée d'Ixelles, 1, à Ixelles. . .	12
BLAES, Arnold-Joseph, professeur de clarinette au Conservatoire, rue Joseph II, 10, quartier Léopold.	12
BOSSELET, P. (de l'Académie), professeur d'harmonie au Conservatoire, rue St-Philippe, 66, à St-Josse-ten-Noode . .	12
BOVIE, Félix, peintre, rue du Commerce, 44, quartier Léopold	12
BRAEMT (de l'Académie), graveur, rue St-Alphonse, 60, à St-Josse-ten-Noode	12
BROWN, Henri, graveur, rue de la Couronne, 245, à Borgerhout, lez-Anvers	12

CALAMATTA (de l'Académie), Louis, directeur de l'École de gravure, place du Grand-Sablon, 11, à Bruxelles . . 12
CANNEEL, Théodore-Joseph, peintre, à Gand 12
CAPRONNIER, J.-B., peintre sur verre, rue de Brabant, 126, à Schaerbeek 12
CHALON, R. (de l'Académie), rue de la Senne, 24, à Bruxelles. 12
CLAYS, Paul-Jean, peintre, à l'Observatoire, à Bruxelles . . 12
CLUYSENAAR, Jean-Pierre, architecte, rue des Bouchers, 37*bis*, à Bruxelles. 12
CORNELIS, J.-P., professeur de chant au Conservatoire, boulevard de Waterloo, 34, à Bruxelles 12
CORR, Érin (de l'Académie), graveur, professeur à l'Académie d'Anvers 12
COUSIN, Alexandre-Louis, chef de musique du 2e régiment de ligne, à Ypres 12
DAUSSOIGNE-MÉHUL (de l'Académie), directeur du Conservatoire de Liége 12
DE BÉRIOT, C. (de l'Académie), à Paris 12
DE BIEFVE, P. (de l'Académie), peintre, rue de Ruysbroeck, 88, à Bruxelles. 12
DE BLOCK, Eug., peintre, rue Impériale, 20, à Schaerbeek . 12
DE BRAEKELEER, Ferd. (de l'Académie), peintre, à Anvers. 12
DE BUSSCHER, Edm. (de l'Académie), homme de lettres, à Gand. 12
DE CLERCQ, sculpteur, à Gand 12
DE CORNILLON, P., professeur de violon au Conservatoire, rue St-Jean, 56, à Bruxelles 12
D'HUYVETTER, Norbert, propriétaire à Gand 12
DE KEYZER, N. (de l'Académie), peintre, à Anvers. . . . 12
DELATOUR, Éd., peintre, rue St-Paul, 18, à Schaerbeek . . 12
DELMOTTE, Henri, commissaire d'arrondissement, à Nivelles. 12
DEMAN, Gustave, architecte, rue d'Édimbourg, 16, à Ixelles. 12
DEMANET, Ch.-A.-J., peintre, rue Keyenveld, 75, à Ixelles. 12
DE MARNEFFE, Fr., peintre, rue Hydraulique, 6, à St-Josse-ten-Noode 12

De St-Genois, le baron J. (de l'Académie), à Gand. . . . 12
De Selys-Longchamps, Edm. (de l'Académie), à Liége. . 12
Desvachez, David, graveur, rue du Tir, 92, à Ixelles . . 12
De Taye, L., professeur à l'Académie d'Anvers. 12
Devigne, Félix, peintre, rue Charles-Quint, 8, à Gand. . 12
Devigne, Édouard, peintre, place d'Armes, à Gand . . . 12
Devigne, P., statuaire, professeur à l'Académie de Gand . 12
Devigne, P., professeur de musique, à Gand 12
Dewit, chef de musique du 3e régiment de chasseurs à pied, en garnison à Anvers. 12
De Witte, le baron J. (de l'Académie), à Anvers. . . . 12
Dillens (aîné), Henri, peintre, rue de la Concorde, 6, à Ixelles. 12
Dillens, Adolp., peintre, rue Keyenveld, 81, à Ixelles . . 12
D'Omalius d'Halloy, J. (de l'Académie), à Halloy . . . 12
Fétis, F. (de l'Académie), directeur du Conservatoire, rue des Sablons, 25, à Bruxelles. 12
Fétis, Éd. (de l'Académie), conservateur-adjoint de la Bibliothèque royale, Montagne du Parc, 15, à Bruxelles. . 12
Fourmois, F., peintre, rue de la Croix, à Ixelles 12
Fraikin, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Haecht, 178, à Schaerbeek. 12
Friard, professeur de hautbois au Conservatoire, rue de la Rivière, 17, à St-Josse-ten-Noode 12
Gallait, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 70, à Schaerbeek 12
Geefs, Guillaume (de l'Académie), statuaire, rue des Palais, 18, à Schaerbeek 12
Geefs, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie d'Anvers 21
Godinau, Léop., professeur de piano au Conservatoire, rue du Trône, 100, à Bruxelles 12
Godinau, Léon, professeur de solfége au Conservatoire, Vieux-Marché-aux-Grains, 41, à Bruxelles. 12

GOOSSENS, Hom., professeur de chant au Conservatoire, rue des Douze-Apôtres, 8, à Bruxelles 12
GRANDGAGNAGE, F.-C.-J. (de l'Académie), rue St-Gilles, à Liége. 12
GURNET, François, peintre, rue des Secours, 24, à St-Josse-ten-Noode 12
HEINEVETTER, chef de musique du 2me régiment de chasseurs à cheval, en garnison à Mons. 12
HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts, rue Joseph II, 38, quartier Léopold 12
HEMLEB, professeur de musique, à Namur 12
HEYNDERICX, Maximilien, professeur au conservatoire, à Gand. 12
HUMBLET, chef de musique du 1er régiment de chasseurs à cheval, à Namur 12
ISTAS, Aimé-Lam., chef de musique du 5me régiment de ligne, en garnison à Tournai 12
JACOB-JACOBS, peintre, Petite Montagne aux Corneilles, 14, à Anvers 12
JACQUET, Joseph, statuaire, rue Goffart, 48, à Ixelles . . . 12
JONES, Adolphe, peintre, rue des Palais, 68, à Schaerbeek . 12
LAMBELÉ, G., professeur de clarinette au Conservatoire, Passage St-Hubert, Galerie du Roi, à Bruxelles 12
LAMMENS, Jean-Charles, peintre, à Gand. 12
LAUTERS, peintre, rue de l'Arbre Bénit, 38, à Ixelles . . . 12
LECLERCQ, Julien, sculpteur et graveur, rue du Commerce, 14, quartier Léopold. 12
LEMMENS, Jacq., professeur d'orgue au Conservatoire, rue des Petits-Carmes, à Bruxelles 12
LE ROY, Ét.-Vict, peintre, rue des Douze-Apôtres, à Bruxelles 12
LE ROY, Jos., peintre, rue de Paris, 5, à Ixelles 12
LE ROY, Will., peintre, rue de Paris, 5, à Ixelles. . . . 12
LEYS, Henri (de l'Académie), peintre, à Anvers. 12
LOESE (C.), propriétaire, à Gand. 12
LOUSBERG, fabricant, à Gand 12

MADOU (de l'Académie), peintre, rue de la Limite, 4, à St-Josse-ten-Noode 12
MAGNÉE, F., calligraphe du Roi, rue Royale, à Bruxelles . 12
MARTENS PELTMAN, banquier, à Gand 12
MEGANCK, Jos., peintre, rue des Petits-Carmes, 27, à Bruxelles 12
MELSENS, M. (de l'Académie), professeur à l'école vétérinaire, chaussée de Charleroi, 6, quartier Louise 12
MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, place du Petit-Sablon, 15, à Bruxelles 12
MOLS, Florimond, peintre, rue Vanschoonbeke, section 5, à St-Laurent, lez-Anvers 12
MOYSARD, Louis, chef de musique du 2e régiment de lanciers, en garnison à Bruges 12
MUSSELS, F., chef de musique du 1er régiment de lanciers, en garnison à Tournai 12
NAVEZ, F.-J. (de l'Académie), peintre, rue Royale, 35, à Bruxelles 12
NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. (de l'Académie), rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles 12
PARTOES, H.-L.-F. (de l'Académie), architecte, rue des Arts, 31, à Bruxelles 12
PARTOES, Alexis, architecte, rue des Cendres, 20, à Bruxelles. 12
PLATTEEL, Jean, peintre, rue de l'Abricot, 30, à Bruxelles . 12
PORTAELS, Jean (de l'Académie), peintre d'histoire, rue Royale, 35, à Bruxelles 12
QUETELET, Ad. (de l'Académie), directeur de l'Observatoire, à Bruxelles 12
QUINAUX, Jos., peintre, rue Saint-Alphonse, 14, à St-Josse-ten-Noode 12
ROBERT, Alexandre, peintre, rue du Commerce, 22, quartier Léopold. 12
ROBERTI, Alb., peintre, professeur à l'Académie de Bruxelles, rue de Schaerbeek, 128, à Bruxelles 12

ROELANDT, L. (de l'Académie), architecte, rue Basse des Champs, 38, à Gand. 12
ROFFIAEN, Fr., peintre, chaussée de Wavre, 31, à Ixelles . 12
ROSAR, Henri-Ant., chef de musique du 6e régiment de ligne, en garnison à Charleroy. 12
RUMMEL, Jean-Antoine, fabricant de pianos, boulevard du Jardin botanique, 14, à Bruxelles 12
SACRÉ, L.-J., musicien compositeur, rue de Berlaimont, 28, à Bruxelles 12
SAEMEN, Ant.-Franç., maître de chapelle à St-Jacques sur Caudenberg, rue de la Régence, 30, à Bruxelles . . . 12
SCHADDE, Jos., professeur à l'Académie d'Anvers, rue Meirsteeg, 18, à Anvers 12
SCHRÖDER, musicien, à Bruxelles 12
SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12
SCHUBERT, F.-J., professeur de solfége au Conservatoire, rue d'Édimbourg, 78, à Ixelles 12
SENEZ, L.-Jos., professeur à l'école de musique de Tournai. 12
SERRUYS, Louis, peintre, rue du Quai, 52, à Ostende . . . 12
SERVAIS, Adr.-Franç., professeur de violoncelle au Conservatoire de Bruxelles, à Hal. 12
SIMONIS, Eug. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Jette, à Koekelberg 12
SIRET, Adolphe (de l'Académie), homme de lettres, à St-Nicolas. 12
SNEL, J. (de l'Académie), chaussée de Jette, à Koekelberg. 12
SOUBRE, Étienne, musicien-compositeur, boulevard de l'Observatoire, 24, à Bruxelles. 12
STAS, J.-S. (de l'Académie), professeur de chimie à l'École militaire, rue Joncker, 13, à St-Gilles 12
STROOBANT, François, peintre, rue de Hornes, 3, à Bruxelles. 12
SUYS (de l'Académie), architecte, rue de l'Équateur, 1, à St-Josse-ten-Noode 12
TARDIEU, Am.-Louis, homme de lettres, rue de l'Alliance, 27A, à St-Josse-ten-Noode 12

TAYMANS, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . 12
THIBERGHIEN, Louis, peintre, rue de l'Arbre-Bénit, 92, à Ixelles 12
THOMAS, Alexandre, peintre, rue Royale, 177, à St-Josse-ten-Noode 12
VAN BOMBERGHEN, Guillaume, peintre, rue des Flamands, 359, à Anvers. 24
VANDEN BOGAERDE, chef de musique du 1er régiment de ligne, à Bruxelles. 12
VANDEN EYCKEN, Alph., peintre, quai aux Oignons, à Gand 12
VANDER BELEN, inspecteur au Ministère de l'intérieur, rue de l'infirmerie, à Bruxelles. 12
VANDE WOESTYNE (E.), propriétaire, à Gand 12
VANDERVIN, J.-E., professeur à l'Athénée de Gand, rue aux Barres, 9, à Gand. 12
VANDER HAEGHEN (Ferd.), à Gand. 12
VANDERPLAETZEN, professeur de dessin, à Gand 12
VAN GOBBELSCHROY, B., peintre, rue Ste-Barbe, 21, à Louvain 12
VAN HASSELT, A. (de l'Académie), inspecteur de l'instruction primaire, rue St-Lazare, 29, à St-Josse-ten-Noode . 12
VANHOESEN, P. J., professeur au Conservatoire de musique, rue du Petit-Village, 15, à St-Josse-ten-Noode. . . . 12
VAN KUYCK, Louis, peintre, rue d'Hérenthals, 62, à Anvers. 12
VAN LERIUS, Jos., professeur à l'Académie d'Anvers. . . 12
VAN MOER, Jean-Baptiste, peintre, chaussée d'Ixelles, 1, à Ixelles 12
VAN SEVERDONCK, J., peintre, rue du Progrès, 34, à Schaerbeek 12
VAN VOLXEM, J.-B., professeur de solfége au Conservatoire, rue Philippe de Champagne, 5, à St-Josse-ten-Noode . . 12
VAN WEDINGHEN, professeur de musique, rue des Sœurs-Noires, 11, à Bruxelles 12

VENNEMAN, Ch., peintre, rue St-Michel, à Anvers . . . 15
VERBOECKHOVEN, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, 180, à Schaerbeek 12
VERBOECKHOVEN (fils), Eug., peintre, chaussée de Haecht, 180, à Schaerbeek 12
VERPLANCKE (Bern.), professeur à l'Académie de Gand . . 12
VERWÉE, Louis-P., peintre, rue de la Limite, à St-Josse-ten-Noode 12
VIEUXTEMPS, Henri (de l'Académie), violoniste, rue du Méridien, 60, à St-Josse-ten-Noode 12
WANTE, Constant, professeur de dessin à l'école moyenne de Gand. 12
ZULCH, chef de musique du 4e régiment de ligne, en garnison à Gand 12

TABLE.

—

Éphémérides pour l'année 1860. — Année d'après les ères anciennes et modernes. — Comput ecclésiastique 5
Fêtes mobiles. — Quatre-temps. — Éclipses . . . 6
Calendrier. 7
Calendrier de l'Académie. 13

Organisation de l'Académie. — Aperçu historique. . 15
Statuts organiques 17
Règlement général. 21
Règlement intérieur de la classe des sciences. . . 30
Articles additionnels 33
Règlement intérieur de la classe des lettres . . . 34
Articles additionnels 37
Règlement intérieur de la classe des beaux-arts . . 38
Règlement de la bibliothèque de l'Académie . . . 41
Arrêté royal concernant le local de l'Académie . . 43
Travaux spéciaux de l'Académie. Adjonction de savants et de littérateurs. — Rapport au Roi et arrêté royal. 44

Prix quinquennal d'histoire. — Rapport au Roi et arrêté royal 46
Règlement pour le prix quinquennal d'histoire . . 49

Prix quinquennaux de littérature et de sciences. — Rapport au Roi et arrêté royal 50
Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences. — Rapport au Roi et arrêté royal. 55

Commission roy. d'histoire. — Arrêté royal organique. 59
Arrêté royal qui fait rentrer la Commission royale d'histoire dans le sein de l'Académie 61
Règlement intérieur de la Commission royale d'histoire. 63

Correspondance de l'Académie. — Arrêté royal accordant la franchise de port 66

Concours en vers et en prose en l'honneur de Jacques Van Maerlant, ouvert par le Ministre de l'intérieur. 68

Concours extraordinaire ouvert par la classe des beaux-arts. — Prix quinquennal pour la gravure en taille-douce 70

Prix fondés par le baron de Stassart 71

Concours triennal de littérature dramatique flamande. — Arrêté royal 73

Concours triennal de littérature dramatique française. — Arrêté royal 75

Liste des membres, des correspondants et des associés de l'Académie. — Bureau et commiss. administrative. 77
Classe des sciences 78
Classe des lettres 82
Classe des beaux-arts 86
Commission de l'Académie pour la rédaction d'une biographie nationale. 91
Commissions spéciales des trois classes . . . . . *ib.*
Commission royale d'histoire 93
Liste des membres, associés et correspondants de l'Académie habitant Bruxelles ou ses faubourgs . 94
Nécrologie 96

Biographies — Notice sur le baron Frédéric-Alexandre-Henri de Humboldt, par M. Ad. Quetelet. . 97
Notice sur Alexandre-Louis-Simon Lejeune, par M. J. Kickx 113
Notice sur Daniel-Joseph-Benoit Mareska, par M. Ad. Quetelet 129
Notice sur Antoine-Guillaume-Bernard Schayes, par M. Renier Chalon 139
Notice sur Daniel-Jacob Van Ewyck, par M. Ad. Quetelet 157
Notice sur Charles Morren, par M. Édouard Morren . 167

Extrait du protocole de l'Académie (1834), nomination de correspondants. 253

Caisse centrale des artistes belges. — Exposé général de l'administration pendant l'année 1858 257
Exposé général de l'administration pendant l'année 1859. 261
Règlement 267
Liste des membres de l'Association (1er janvier 1860). 275

FIN DE LA TABLE.

RECTIFICATION POUR L'ANNUAIRE DE 1859.

Notice sur Luc-Joseph Vander Vyncky, page 136, ligne 26, au lieu de : *mourut célibataire à Gand*, lisez : *mourut à Saint Nicolas.*

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1861.

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLXI.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1861.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la création du monde	5867
— de la période julienne	6574
— depuis le déluge universel	4209
— de la fondation de Rome, selon Varron	2614
— de l'ère de Nabonassar	2608
— de l'ère chrétienne	1861

L'année 2637 des Olympiades, ou la 1re année de la 660e Olympiade, commence en juillet 1861.

L'année 1277 des Turcs, commencée le 20 juillet 1860, finit le 8 juillet 1861, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1861 du calendrier julien commence le 13 janvier 1861.

L'année 5622 de l'ère des juifs commence le 5 septembre 1861.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	19
Épacte	XVIII
Cycle solaire	22
Indiction romaine	4
Lettre dominicale	F

Fêtes mobiles.

Septuagésime	27 janvier.
Les Cendres	13 février.
Pâques	31 mars.
Les Rogations	6, 7 et 8 mai.
Ascension	9 mai.
Pentecôte	19 mai.
La Trinité	26 mai.
La Fête-Dieu	30 mai.
Premier dimanche de l'Avent	1er décembre.

Quatre-Temps.

Les 20, 22 et 23 février.	Les 18, 20 et 21 septembre.
Les 22, 24 et 25 mai.	Les 18, 20 et 21 décembre.

Éclipses.

Il y aura cette année trois éclipses de soleil; les deux premières, annulaires, le 11 janvier et le 7 juillet, seront invisibles à Bruxelles; la troisième, le 31 décembre, en partie visible, comme éclipse partielle, commencera à 2 h. 12 m. du soir, pour finir à 3 h. 17 m. — Il y aura aussi une éclipse partielle de lune le 17 décembre, en partie visible à Bruxelles, où elle commencera à 7 h. 44 m. du matin. — Le 12 novembre aura lieu un passage de Mercure sur le soleil, en partie visible à Bruxelles : la sortie aura lieu à l'œil nu, à l'Occident, à 9 h. 33 m., 43 s. du matin.

Janvier.

1 M. Circoncision de N.-S.
2 M. S. Adalard, abbé.
3 J. Ste Geneviève, vierge.
4 V. Ste Pharaïlde, vierge.
5 S. S. Télesphore, pape.
6 D. Épiphanie ou les Rois.
7 L. Ste Mélanie, vierge.
8 M. Ste Gudule, vierge.
9 M. S. Marcellin, évêque.
10 J. S. Agathon, pape.
11 V. S. Hygin, pape.
12 S. S. Arcade, martyr.
13 D. Ste Véronique de Milan.
14 L. S. Hilaire, év. de Poit.
15 M. S. Paul, ermite.
16 M. S. Marcel, pape.
17 J. S. Antoine, abbé.
18 V. Chaire de S. P. à Rome.
19 S. S. Canut, roi de Danem.
20 D. SS. Fabien et Sébastien.
21 L. Ste Agnès, vierge et m.
22 M. SS. Vincent et Anastase.
23 M. Épousailles de la Vierge.
24 J. S. Timothée, év. d'Éph.
25 V. Conversion de S. Paul.
26 S. S. Polycarpe, év. et m.
27 D. *Septuag.* S. Jean Chrys.
28 L. S. Julien, év. de Cuença.
29 M. S. François de Sales.
30 M. Ste Martine, v. et mart.
31 J. S. Pierre Nolasque.

Dernier Quartier le 4.
Nouvelle Lune le 11.
Premier Quartier le 19.
Pleine Lune le 26.

Février.

1 V. S. Ignace, év. et mart.
2 S. Purific. ou Chandeleur.
3 D. *Sexages.* S. Blaise, év.
4 L. S. André, Ste Jeanne, r.
5 M. Ste Agathe, v. et mart.
6 M. S. Amand, Ste Dorothée.
7 J. S. Romuald, abbé.
8 V. S. Jean de Matha.
9 S. Ste Apollonie, v. et mart.
10 D. *Quinq.* Ste Scholastique.
11 L. S. Sévérin, abbé.
12 M. Ste Eulalie, v. et mart.
13 M. *Les Cend.* Ste Euphros.
14 J. S. Valentin, prêt. et m.
15 V. SS. Faustin et Jovite, m.
16 S. Ste Julienne, vierge.
17 D. *Quadr.* SS. Jul. et Théod.
18 L. S. Siméon, évêque et m.
19 M. S. Boniface, év. de Laus.
20 M. *Quat.-t.* S. Éleuthère.
21 J. Le B. de Pépin de Landen.
22 V. *Quatre-temps.* Ch. de S. P.
23 S. *Quat.-t.* S. Pierre Dam.
24 D. *Reminisc.* S. Mathias.
25 L. Ste Walburge, vierge.
26 M. Ste Adeltrude, abbesse.
27 M. S. Alexandre, évêque.
28 J. SS. Jul., Chron., Bésas.

Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 18
Pleine Lune le 25.

Mars.

1 V. S. Aubin, év. d'Angers.
2 S. S. Simplice, pape.
3 D. *Oculi*. Ste Cunégonde.
4 L. S. Casimir, roi.
5 M. S. Théophile.
6 M. Ste Colette, vierge.
7 J. S. Thomas d'Aquin.
8 V. S. Jean de Dieu.
9 S. Ste Françoise, veuve.
10 D. *Lætare*. Les 40 SS. Mart.
11 L. S. Vindicien, évêque.
12 M. S. Grégoire le Grand, p.
13 M. Ste Euphrasie, vierge.
14 J. Ste Mathilde, reine.
15 V. S Longin, soldat.
16 S. Ste Eusébie, vierge.
17 D. La Passion. Ste Gertrude.
18 L. S. Gabriël, archange.
19 M. S. Joseph, patr. de la B.
20 M. S. Wulfran, év. de Sens.
21 J. S. Benoit, abbé.
22 V. S. Basile, martyr.
23 S. S. Victorien, martyr.
24 D. *Les Rameaux*. S. Agapet.
25 L. S. Humbert.
26 M. S. Ludger, év. de Munst.
27 M. S. Rupert, év. de Worms.
28 J. *Jeudi-Saint*. S. Sixte III.
29 V. *Vendr.-Saint*. S. Eustase.
30 S. N.-D. des Sept-Douleurs.
31 D. PAQUES. S. Benjamin.

Dernier Quartier le 3.
Nouvelle Lune le 11.
Premier Quartier le 19.
Pleine Lune le 26.

Avril.

1 L. S. Hugues, abbé.
2 M. S. François de Paule.
3 M. S. Richard, évêque.
4 J. S. Isidore de Séville.
5 V. S. Vincent Ferrier.
6 S. S. Célestin, pape.
7 D. *Quasimodo*. S. Albert.
8 L. S. Perpétue, évêque.
9 M. Annonciation. Ste Vaudru.
10 M. S. Macaire, évêque.
11 J. S. Léon le Grand, pape.
12 V. S. Jules I, pape.
13 S. S. Herménégilde, mart.
14 D. *Misericordia*. S. Tiburce.
15 L. S. Anastasie et Basilisse.
16 M. S. Drogon, ermite.
17 M. S. Anicet, pape et mart.
18 J. S. Ursmar, év. et ab.
19 V. S. Léon IX, pape.
20 S. Ste Agnès, vierge.
21 D. *Jubilate*. S. Anselme.
22 L. S. Soter et Cajus, p. et m.
23 M. S. Georges, martyr.
24 M. S. Fidèle de Sigmaring.
25 J. S. Marc, évangéliste.
26 V. SS. Clet et Marcellin, p.
27 S. S. Antime, évêque et m.
28 D. *Cantate*. S. Vital, martyr.
29 L. S. Pierre de Milan, m.
30 M. Ste Catherine de Sienne.

Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 10.
Premier Quartier le 18.
Pleine Lune le 24.

Mai.

1 M. SS. Philippe et Jacq., ap.
2 J. S. Athanase, év. et doct.
3 V. Invention de la Ste Croix.
4 S. Ste Monique, veuve.
5 D. *Vocem.* S. Pie V, pape.
6 L. *Rogat.* S. Jean Porte L.
7 M. *Rogations.* S. Stanislas.
8 M. *Rogat.* App. de S. Michel.
9 J. ASCENSION. S. Grégoire.
10 V. S. Antonin, archevêque.
11 S. S. Franç. de Hiéronymo.
12 D. *Exaud.* SS. Nérée et Achil.
13 L. S. Servais, évêque.
14 M. S. Pacôme, abbé.
15 M. Ste Dymphne, v. et mart.
16 J. S. Jean Népomucène, m.
17 V. S. Pascal Baylon.
18 S. S. Venance, m. *Jeûne.*
19 D. PENTECOTE. S. Pierre.
20 L. S. Bernardin de Sienne.
21 M. Ste Itisberge, vierge.
22 M. *Quatre-temps.* Ste Julie.
23 J. S. Guibert.
24 V. *Quat.-t.* N.-D. Sec. des Chr.
25 S. *Quat.-t.* S. Grégoire VII.
26 D. La Trinité. S. Philippe.
27 L. S. Jean I, pape.
28 M. S. Germain, év. de Paris.
29 M. S. Maximin, év. de Trèv.
30 J. Fête-Dieu. S. Ferdinand.
31 V. Ste Pétronille.

Dernier Quartier le 1.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 17.
Pleine Lune le 24.
Dernier Quartier le 31.

Juin.

1 S. S. Pamphile, martyr.
2 D. SS. Marcellin et Érasme.
3 L. Ste Clotilde, reine.
4 M. S. Optat, év. de Milève.
5 M. S. Boniface, év. et mart.
6 J. S. Norbert, évêque.
7 V. S. Robert, abbé.
8 S. S. Médard, évêque.
9 D. SS. Prime et Félicien, m.
10 L. Ste Marguerite, reine.
11 M. S. Barnabé, apôtre.
12 M. S. Jean de Sahagun.
13 J. S. Antoine de Padoue.
14 V. S. Basile le Grand, arc.
15 S. SS. Guy et Modeste, m.
16 D. S. Jean François Régis.
17 L. Ste Alène, vierge et mart.
18 M. SS. Marc et Marcellin, m.
19 M. Ste Julienne de Falc., v.
20 J. S. Sylvère, pape et m.
21 V. S. Louis de Gonzague.
22 S. S. Paulin, év. de Nole.
23 D. B. Marie d'Oignies.
24 L. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 M. S. Guillaume, abbé.
26 M. SS. Jean et Paul, mart.
27 J. S. Ladislas, roi de Hong.
28 V. S. Léon II, pape. *Jeûne.*
29 S. SS. Pierre et Paul, ap.
30 D. Ste Adile, vierge.

Nouvelle Lune le 8.
Premier Quartier le 15.
Pleine Lune le 22.
Dernier Quartier le 30.

Juillet.

1 L. S. Rombaut, évêque.
2 M. Visitation de la Vierge.
3 M. S. Euloge, martyr.
4 J. S. Théodore, évêque.
5 V. S. Pierre de Lux., év.
6 S. Ste Godelive, martyre.
7 D. S. Willebaud, évêque.
8 L. Ste Elisabeth, reine.
9 M. SS. Martyrs de Gorcum.
10 M. Les sept Frères Martyrs.
11 J. S. Pie I, pape.
12 V. S. Jean Gualbert, abbé.
13 S. S. Anaclet, pape et m.
14 D. S. Sacr. de Mir. à Brux.
15 L. S. Henri, empereur.
16 M. N.-D. du Mont-Carmel.
17 M. S. Alexis, confesseur.
18 J. S. Camille de Lellis.
19 V. S. Vincent de Paul.
20 S. S. Jérôme Émilien.
21 D. Ste Praxède, vierge.
22 L. Ste Marie-Madeleine.
23 M. S. Apollinaire, évêque.
24 M. Ste Christine, v. et mart.
25 J. S. Jacques le Majeur, ap.
26 V. Ste Anne, mère de la Vier.
27 S. S. Pantaléon, martyr.
28 D. S. Victor, martyr.
29 L. Ste Marthe, vierge.
30 M. SS. Abdon et Sennen, m.
31 M. S. Ignace de Loyola.

Nouvelle Lune le 8.
Premier Quartier le 15.
Pleine Lune le 22.
Dernier Quartier le 29

Août.

1 J. S. Pierre-ès-Liens.
2 V. S. Étienne, S. Alphonse.
3 S. Invention de S. Etienne.
4 D. S. Dominique, confess.
5 L. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 M. Transfiguration de N. S.
7 M. S. Donat, év. et mart.
8 J. S. Cyriac, martyr.
9 V. S. Romain, martyr.
10 S. S. Laurent, martyr.
11 D. S. Géry, év. de Cambrai.
12 L. Ste Claire, vierge.
13 M. S. Hippolyte, martyr.
14 M. S. Eusèbe, mart. *Jeûne.*
15 J. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 V. S. Roch, confesseur.
17 S. S. Libérat, abbé.
18 D. Ste Hélène, impératrice.
19 L. S. Joachim, S. Jules.
20 M. S. Bernard, abbé.
21 M. Ste Jeanne-Françoise.
22 J. S. Timothée, martyr.
23 V. S. Philippe Béniti.
24 S. S. Barthélemi, apôtre.
25 D. S. Louis, roi de France.
26 L. S. Zéphirin, pape et m.
27 M. S. Joseph Calasance.
28 M. S. Augustin, év. et doct.
29 J. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 V. Ste Rose de Lima, vierge.
31 S. S. Raymond Nonnat.

Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 13.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 28.

Septembre.

1 D. S. Gilles, abbé.
2 L. S. Étienne, roi de Hong.
3 M. S. Rémacle, év. de Maest.
4 M. Ste Rosalie, vierge.
5 J. S. Laurent Justinien.
6 V. S. Donatien, martyr.
7 S. Ste Reine, vierge.
8 D. Nativité de la Vierge.
9 L. S. Gorgone, martyr.
10 M. S. Nicolas de Tolentino.
11 M. SS. Prote et Hyacinthe.
12 J. S. Guy d'Anderlecht.
13 V. S. Amé, év. Sion en Val.
14 S. Exaltation de la Croix.
15 D. S. Nicomède, martyr.
16 L. SS. Corneille et Cyprien.
17 M. S. Lambert, év. de Maest.
18 M. *Q.-temps*. S. Jos. de Cup.
19 J. S. Janvier, martyr.
20 V. *Q.-temps*. S. Eustache.
21 S. *Q.-temps*. S. Matthieu.
22 D. S. Maurice et ses comp.
23 L. Ste Thècle, vierge et m.
24 M. Notre-Dame de Merci.
25 M. S. Firmin, év. et mar.
26 J. SS. Cyprien et Justine.
27 V. SS. Cosme et Damien, m.
28 S. S. Wenceslas, martyr.
29 D. S. Michel, archange.
30 L. S. Jérôme, docteur.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 11.
Pleine Lune le 19.
Dernier Quartier le 27.

Octobre.

1 M. S. Bavon, S. Remi.
2 M. S. Léodegaire, évêque.
3 J. S. Gérard, abbé.
4 V. S. François d'Assise.
5 S. S. Placide, martyr.
6 D. S. Brunon, confesseur.
7 L. S. Marc, pape.
8 M. Ste Brigitte, veuve.
9 M. S. Denis et ses comp., m.
10 J. S. François de Borgia.
11 V. S. Gommaire, p. de Lier.
12 S. S. Wilfrid, év. d'York.
13 D. S. Édouard, roi d'Angl.
14 L. S. Calixte, pape et mart.
15 M. Ste Thérèse, vierge.
16 M. S. Mummolin, évêque.
17 J. Ste Hedwige, veuve.
18 V. S. Luc, évangéliste.
19 S. S. Pierre d'Alcantara.
20 D. S. Jean de Kenti.
21 L. Ste Ursule et ses comp. m.
22 M. S. Mellon, évêque.
23 M. S. Jean de Capistran.
24 J. S. Raphaël, archange.
25 V. SS. Crépin et Crépinien.
26 S. S. Évariste, pape et m.
27 D. S. Frumence, apôtre.
28 L. SS. Simon et Jude, apôt.
29 M. Ste Ermelinde, vierge.
30 M. S. Foillan, martyr.
31 J. S. Quentin, m. *Jeûne*.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 10.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 26.

Novembre.

1 V. TOUSSAINT.
2 S. *Les trépassés.*
3 D. S. Hubert, év. de Liége.
4 L. S. Charles Borromée.
5 M. S. Zacharie, Se Elisabeth.
6 M. S. Winoc, abbé.
7 J. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 V. S. Godefroi, év. d'Am.
9 S. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 D. S. André Avellin.
11 L. S. Martin, év. de Tours.
12 M. S. Liévin, év. et mart.
13 M. S. Stanislas Kostka.
14 J. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 V. S. Léopold, confesseur.
16 S. S. Edmond, archevêq.
17 D. S. Grégoire Thaumatur.
18 L. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 M. Ste Élisabeth, duchesse.
20 M. S. Félix de Valois.
21 J. Présentat. de la Vierge.
22 V. Ste Cécile, vierge et mar.
23 S. S. Clément I, pape et m.
24 D. S. Jean de la Croix.
25 L. Ste Catherine, v. et m.
26 M. S. Albert de Louv., év.
27 M. S. Acaire, év. de Noyon.
28 J. S. Rufe, martyr.
29 V. S. Saturnin, martyr.
30 S. S. André, apôtre.

Nouvelle Lune le 2.
Premier Quartier le 9.
Pleine Lune le 17.
Dernier Quartier le 25.

Décembre.

1 D. *Avent.* S. Éloi, évêque.
2 L. Ste Bibienne, v. et m.
3 M. S. François Xavier.
4 M. Ste Barbe, martyre.
5 J. S. Sabbas, abbé.
6 V. S. Nicolas, év. de Myre.
7 S. S. Ambroise, év. et doct.
8 D. Conception de la Vierge.
9 L. Ste Léocadie, v. et mart.
10 M. S. Melchiade, pape et m.
11 M. S. Damase, pape.
12 J. S. Valery, abbé en Pic.
13 V. Ste Lucie, vierge et mart.
14 S. S. Spiridion, évêque.
15 D. S. Adon, arch. de Vien.
16 L. S. Eusèbe, év. de Verc.
17 M. Ste Begge, veuve.
18 M. *Q.-temps.* Exp. de la V.
19 J. S. Némésion, martyr.
20 V. *Q.-temps.* S. Philogone.
21 S. *Quat.-temps.* S. Thomas.
22 D. S. Hungère, év. d'Utr.
23 L. Ste Victoire, vierge et m.
24 M. S. Lucien. *Jeûne.*
25 M. NOËL.
26 J. S. Étienne, premier m.
27 V. S. Jean, apôt. et évang.
28 S. SS. Innocents.
29 D. S. Thomas de Cantorb.
30 L. S. Sabin, évêq. et mart.
31 M. S. Silvestre, pape.

Nouvelle Lune le 2.
Premier Quartier le 9.
Pleine Lune le 17.
Dernier Quartier le 24.
Nouvelle Lune le 31.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Réunion de la commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget.

Élection du Directeur dans les trois classes.

Elections des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Rapport des commissions spéciales des finances nommées par chaque classe.

Février. — Les mémoires, destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres*, doivent être remis avant le 1er du mois.

Élection du comité, chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres.

Mars. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Lettres ;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élections des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*

Séance générale des trois classes pour régler les intérêts communs ; élection des membres de la commission administrative.

Proclamation des résultats de la troisième période du prix quinquennal d'histoire, de la deuxième période du prix quinquennal des sciences morales et politiques et de la première période du prix triennal de littérature dramatique française.

Juin. — Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er du mois.

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 20 du mois.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses décernées.

Octobre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Novembre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Élection des candidats destinés à former les jurys des prix quinquennaux (classe des sciences et classe des lettres).

Décembre. — Nomination des commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Sciences;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élections des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses décernées.

Fin de la deuxième période quinquennale du prix pour les sciences naturelles.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, le 13 avril 1773 (1).

(1) Voyez, dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année, les différents documents relatifs à l'histoire de l'ancienne Académie impériale et royale, publiés par M. Gachard, d'après les pièces retrouvées dans les archives de l'État.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur l'utilité de la création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de l'Académie, et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, sépara définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez dans les *Annuaires* de 1846 à 1850 les documents relatifs à la réorganisation de l'Académie.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres en rapport avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou naturalisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par l'arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté des changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a de plus une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés au concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de mai, une séance générale pour régler entre elles les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par

une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

Règlement général (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique ; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par l'arrêté royal du 10 août 1852, qui modifie la rédaction primitive.

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7. On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (1).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par l'arrêté royal du 15 juin 1854, qui modifie la rédaction primitive.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, à savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre ;

La classe des lettres, au mois de mai ;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance ; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués aux membres de la manière suivante :

Un jeton aux membres qui habitent Bruxelles ou les environs ;

Deux jetons aux membres qui habitent de deux à dix lieues de distance de Bruxelles ;

Trois jetons aux membres qui habitent de dix à quinze lieues de distance de Bruxelles ;

Quatre jetons aux membres qui habitent à plus de dix-huit lieues de distance de Bruxelles.

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont

lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant, l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression, est inséré dans les mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille, seront ou ne seront pas insérés dans le bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bulletins de l'Académie, ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition)	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

Couverture non imprimée, in-4°, papier de pâte, le cent	fr.	3 00
» » in-8°		1 50
» imprimée, in-4°		5 00
» » in-8°		3 00
Brochure in-4°, avec planches, moins de 5 feuilles, le cent.		4 00
» » » plus de 5 feuilles		5 50
» in-8°, » moins de 5 feuilles		3 00
» » » plus de 5 feuilles		4 00

Art. 29. L'Académie a son lithographe; mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres lithographes, dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression, sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir

pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours, doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels, sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'Académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé ; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard: 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe, soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion, ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

(1) Adoptés par arrêté royal du 24 octobre 1849.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction, étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont:

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat,

à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Tous les deux ans, et dans l'ordre déterminé par le sort, chacun des membres ou correspondants communiquera à la classe un travail inédit, dont la lecture ne dépassera pas la durée d'une heure.

Ces lectures seront réparties entre les séances de manière qu'il n'y en ait jamais plus de deux par jour.

Les lectures obligatoires n'excluent pas les autres lectures.

Le bureau avertira deux mois à l'avance chaque membre ou correspondant de l'époque où il est appelé à communiquer son travail.

La convocation fera mention, pour chaque séance, des lectures qui seront faites en vertu de la présente disposition, du sujet des travaux qui seront lus et du nom des auteurs.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

(1) Adoptés par arrêté royal du 23 mars 1849.

Règlement intérieur de la classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de repré-

senter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement de la Bibliothèque de l'Académie.

(7 MAI 1850.)

ART. 1er. La bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel (1).

ART. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie.*

ART. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

ART. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

(1) Dans la séance du 5 juillet 1856, la commission administrative a décidé que la Bibliothèque serait ouverte le lundi et le jeudi de chaque semaine, de midi à 4 heures, sauf les jours fériés et pendant les vacances académiques. Cette décision a été modifiée par l'assemblée générale de 1858 : elle a décidé que la bibliothèque ne serait plus ouverte qu'un jour par semaine, le jeudi.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui seraient demandés, par un autre membre, seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. L'on ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Local provisoire destiné à l'Académie (1).

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

Art. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

Art. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

Art. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

(1) En vertu d'une décision récemment prise de commun accord par le Gouvernement et l'Académie, cette dernière doit être définitivement installée, en 1861, dans le palais ducal.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs.

Rapport au Roi.

Sire,

Votre Majesté vient de réorganiser l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et Elle a déterminé quelles seraient ses publications.

Ces publications comprennent les mémoires des membres, des associés, des correspondants; les mémoires couronnés et ceux des savants étrangers.

Ce cadre, Sire, est assez vaste, et, à en juger par le passé, l'Académie continuera à fournir dignement son contingent à notre édifice littéraire et scientifique.

Mais indépendamment de ces travaux, il en est d'autres, d'une haute importance, qui exigent le concours et les lumières d'un grand nombre de personnes. Tels seraient :

Une biographie nationale;

Une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

Enfin, la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de confier ces travaux à l'Académie, qui sera autorisée à s'adjoindre des savants et des littérateurs pris en dehors de son sein. Flattée de ce nouveau témoignage de la confiance du Gouvernement de Votre Majesté en ses lumières et en son zèle, elle y répondra dignement, et elle acquerra de nouveaux droits à la reconnaissance du pays, à l'estime du monde savant.

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale ;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc. ;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

Art. 2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

Art. 3. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Sylvain Van de Weyer.

Publication d'une biographie nationale.

Le Ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1845, portant que l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera chargée de la rédaction d'une *Biographie nationale* et qu'elle soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ce travail;

Vu le projet adopté en conséquence par l'Académie, dans sa séance générale du 10 mai 1860;

Arrête :

Art. 1er. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale.*

Art. 2. Elle institue à cet effet une commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages.

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la commission.

La commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

Art. 3. La commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, les autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

Art. 4. La commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes re-

marquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale.*

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

Art. 5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur.*

Art. 6. La commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les révisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

Art. 7. La commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

Art. 8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de cinq cents pages au moins.

Art. 9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

Art. 10. Les membres de la commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

Art. 11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 29 mai 1860.

Ch. Rogier.

PRIX QUINQUENNAUX D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Prix quinquennal d'histoire.

Rapport au Roi.

SIRE,

Les études historiques sont cultivées en Belgique avec une espèce de prédilection. Il est permis de croire que l'action du Gouvernement n'est pas restée étrangère à ce fait et qu'il y a, au contraire, puissamment contribué. Ainsi la recherche et la publication des chroniques belges inédites, les soins donnés à la mise en ordre des dépôts des archives nationales, la publication des inventaires des archives, la création de la bibliothèque royale, les encouragements accordés aux bibliothèques communales et aux sociétés littéraires ou savantes locales, toutes ces mesures ont incontestablement servi à répandre et à faciliter la connaissance des sources historiques.

Naguère Votre Majesté a donné une preuve de sa sollicitude pour les travaux historiques, en instituant un prix spécial de trois mille francs en faveur de l'auteur de la meilleure histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle.

J'ai l'honneur, Sire, de proposer à Votre Majesté une nouvelle mesure qui, j'ose le croire, sera accueillie avec

faveur par le public savant : c'est l'institution d'un prix quinquennal en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui sera publié durant chaque période de cinq années.

L'expérience prouve, Sire, qu'on obtient souvent, en laissant à chacun sa liberté d'action, des résultats plus satisfaisants qu'en traçant d'avance le cadre d'un travail. Ici, aucun point historique n'est désigné de préférence à un autre. Tout savant traitera le sujet vers lequel il se sentira attiré : tel cherchera à éclaircir les points encore obscurs de la constitution primitive de notre nationalité ; tel racontera nos luttes et nos dissensions au moyen âge ; tel autre enfin rapportera les événements qui, pour être plus récents, ne sont cependant qu'imparfaitement connus. L'érudition, la critique, le style, trouveront à la fois l'occasion de se produire et d'être appréciés.

Déjà plus d'une fois, Sire, l'idée de cette mesure a été suggérée. La meilleure occasion de la réaliser me semble être la réorganisation de l'Académie. C'est donc avec confiance que je soumets à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,
SYLVAIN VAN DE WEYER.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Voulant donner un nouveau témoignage de Notre haute sollicitude pour les travaux relatifs à l'histoire de la Belgique, et exciter, en même temps, le zèle et l'émulation des savants qui se livrent à ces travaux ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

ART. 2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

ART. 3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).

Art. 1er. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850.

Art. 2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est belge de naissance ou naturalisé.

Art. 3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie, antérieurement au 1er janvier 1846, seront admis au concours après leur achèvement.

Art. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

Art. 5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (2).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

Art. 6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Approuvé par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) La rédaction primitive de cet article a été modifiée conformément au second § de l'art. 5 de l'arrêté royal du 29 novembre 1851. (Voyez page 60.)

Prix quinquennaux de littérature et de sciences.

Rapport au Roi.

SIRE,

Lorsque, en 1845, Votre Majesté donna de nouveaux statuts à l'Académie de Belgique, Elle rattacha à cette réorganisation l'institution d'un prix de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui serait publié durant chaque période de cinq années.

La fondation de ce prix quinquennal a été accueillie avec faveur. Tout ce qui peut tendre à encourager et à propager l'étude sérieuse de l'histoire nationale mérite au plus haut degré la sollicitude du Gouvernement. Quelle que soit cependant son importance, l'histoire nationale ne forme pas seule le domaine intellectuel d'un peuple. Les lettres et les sciences, dans leurs nombreuses subdivisions, y occupent une large place. Or, les travaux littéraires et scientifiques proprement dits sont dignes aussi des encouragements de l'État. Il lui appartient de contribuer, par tous les moyens dont il dispose, au progrès des diverses branches des connaissances humaines. Les lettres et les sciences ont pris d'ailleurs, en Belgique, un essor assez remarquable pour appeler l'attention prévoyante du gouvernement.

Je crois le moment venu de proposer à Votre Majesté de fonder cinq autres prix quinquennaux en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés, en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;
2° Littérature française;
3° Littérature flamande;
4° Sciences physiques et mathématiques;
5° Sciences naturelles.

L'adjonction de la première catégorie se justifie par la tendance sérieuse de la plupart des travaux publiés par des auteurs belges. Il est incontestable que, après l'histoire nationale, c'est vers les sciences morales et politiques que se porte, de préférence, l'activité de nos écrivains. Cette prédilection est favorisée par le caractère éminemment libéral des institutions du pays. Aussi Votre Majesté a-t-elle cru nécessaire de rattacher, en 1845, les sciences morales et politiques aux autres attributions de la classe des lettres de l'Académie. L'institution d'un prix spécial sera sans doute accueillie avec gratitude par les esprits d'élite qui se sentent attirés vers l'étude de la philosophie, de la morale, de l'économie politique, de l'histoire générale, de la législation ancienne et moderne.

La littérature française et la littérature flamande, dans leurs formes diverses, seront également encouragées par des prix spéciaux. Quelle que soit la forme adoptée par les écrivains, quel que soit aussi le caractère de leurs œuvres, la palme sera naturellement accordée à celui qui, au mérite du fond, aura su joindre les plus grandes qualités du style.

Le Gouvernement ne doit pas moins favoriser les efforts si utiles de ceux qui se livrent avec persévérance et avec succès à l'étude des sciences proprement dites. Il est équitable aussi de placer sur la même ligne les sciences naturelles et les sciences mathématiques et physiques.

Les principes, qui ont servi de base au règlement pour le prix quinquennal d'histoire, sont conservés. Le Gouvernement se réserve, en outre, l'approbation des dispositions réglementaires qui lui seront soumises pour la composition des jurys et pour le jugement des ouvrages.

Cependant, Sire, il m'a paru nécessaire de stipuler que si aucun des ouvrages publiés durant la période quinquennale n'est jugé digne d'obtenir le prix intégralement, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix. Cette modification n'a pas seulement pour but d'empêcher que le jury ne couronne des ouvrages médiocres, à défaut d'œuvres remarquables; elle doit encore avoir pour effet d'encourager des travaux qui, sans être réellement hors ligne, approcheraient cependant d'un certain degré de perfection.

Les dispositions que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté, assureront aux allocations votées pour l'encouragement des lettres et des sciences, une destination impartiale et élevée, et en les sanctionnant, Votre Majesté donnera un nouveau témoignage de sa sollicitude pour les intérêts moraux de la nation.

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu Notre arrêté du 1er décembre 1845, instituant un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans;

Revu Notre arrêté du 26 décembre 1848 qui approuve le règlement proposé par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, pour ledit concours;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux, de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés, en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles.

Art. 2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres; et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

Art. 3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

Art. 4. Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

Art. 5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix.

Art. 6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845, est rapporté.

Art. 7. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 6 juillet 1851.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Ch. Rogier.

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences.

Rapport au Roi.

SIRE,

Par arrêté du 6 juillet 1851, Votre Majesté a institué cinq prix quinquennaux, de 5,000 francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes : sciences morales et politiques; littérature française; littérature flamande; sciences physiques et mathématiques; sciences naturelles.

Votre Majesté s'était réservé l'approbation des dispositions réglementaires qui lui seraient soumises pour la composition des jurys, le jugement des ouvrages et l'ordre dans lequel seront appelées les différentes branches énoncées ci-dessus.

Une commission mixte, qui représentait la classe des sciences et la classe des lettres de l'Académie, a été chargée d'élaborer le règlement pour les prix quinquennaux. Le travail de cette commission a été ensuite adopté par les deux classes.

Ce projet reproduit, autant que la différence des matières le permettait, les dispositions et les termes du règlement du 26 décembre 1848, pour le prix quinquennal d'histoire.

Toutefois, l'Académie a pensé qu'il serait convenable que la nomination des jurys se fît sur une liste double de pré-

sentation. Ce principe devra être appliqué aussi à la composition du jury chargé de décerner le prix quinquennal d'histoire.

L'Académie aurait désiré pouvoir stipuler que les jurys seront invariablement composés, pour une partie, de membres étrangers à la compagnie. Mais elle a été arrêtée par cette considération qu'une disposition tendant à limiter la part respective des candidats à élire, soit parmi les académiciens, soit parmi les personnes étrangères à la compagnie, aurait pour effet de rendre les choix plus difficiles, et peut-être même d'exclure du nombre des juges les personnes véritablement compétentes; ce cas pourrait surtout se présenter pour certaines branches des sciences. Il a donc paru plus sage de ne pas limiter les choix par une mesure restrictive.

Quant à l'ordre adopté pour les différentes catégories successivement appelées à concourir, il a été établi par ce motif que les *sciences naturelles* forment la partie qui comprend, en ce moment, le plus grand nombre de travaux importants et, en outre, parce qu'il convient de faire alterner autant que possible les deux classes de l'Académie pour les prix à décerner par leur intermédiaire.

D'après ces considérations, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté les dispositions réglementaires proposées par l'Académie.

Le Ministre de l'intérieur,
CH. ROGIER.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu Notre arrêté du 6 juillet 1851 qui institue cinq prix quinquennaux, etc.;

Vu les articles 2, 3 et 4, dont la teneur suit, etc.;

Vu le projet de règlement pour les prix quinquennaux, présenté par les classes des sciences et des lettres de l'Académie;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

RÈGLEMENT POUR LES PRIX QUINQUENNAUX.

Art. 1er. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;

Littérature française;

Sciences physiques et mathématiques;

Littérature flamande;

Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852 pour la littérature française, et ainsi de suite (1).

Art. 2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent, est admis au concours s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

(1) Le prix quinquennal des *sciences morales et politiques* a été décerné, pour la période 1851-1855, en 1856; il pourra de nouveau être donné en 1861. Les autres prix reviendront aux époques suivantes : *sciences naturelles*, 1862; *littérature française*, 1863; *sciences physiques et mathématiques*, 1864; *littérature flamande*, 1865; *sciences morales et politiques*, 1866.

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

Art. 3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

Art. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

Art. 5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres nommés par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques.

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

Art. 6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

Art. 8. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 29 novembre 1851.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu Notre arrêté du 6 juillet 1851, qui, indépendamment du prix quinquennal d'histoire établi par l'arrêté royal du 1er décembre 1845, institue cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés, en Belgique, par des auteurs belges et qui se rattacheront à l'une des catégories déterminées dans ledit arrêté :

1° Sciences morales et politiques;
2° Littérature française;
3° Littérature flamande;
4° Sciences physiques et mathématiques;
5° Sciences naturelles;

Vu les articles 2, 3 et 5, dont la teneur suit :

« Art. 2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys » de sept membres, nommés par Nous, à savoir : pour les trois » premières catégories, sur la proposition de la classe des » lettres, et pour les deux autres catégories, sur la proposition » de la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

» Art. 3. Chaque classe soumettra à la sanction du gou- » vernement un projet de règlement qui déterminera, confor- » mément aux principes posés dans le règlement pour le prix » quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix » seront décernés et le mode qui sera observé pour la com- » position du jury et pour le jugement des ouvrages.

» Art. 5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le
» prix intégral, il pourra être fait des propositions au gou-
» vernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages
» qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour
» l'allocation du grand prix.

Vu le règlement pour les prix quinquennaux, en date du 29 novembre 1851;

Considérant que l'expérience a prouvé la nécessité de compléter et de modifier, dans quelques-unes de leurs parties, l'arrêté et le règlement précité;

Vu les propositions faites par les classes des sciences et des lettres, en ce qui concerne ces modifications et ces additions;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Le jury chargé de juger le prix quinquennal ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres.

Art. 2. Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, il décidera si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix quinquennal à l'exclusion des autres, et lequel.

La question sera mise aux voix sans division.

Elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

Art. 3. L'article 5 de l'arrêté royal du 6 juillet 1851 est rapporté.

Art. 4. Les dispositions qui précèdent et celles que renferme le règlement du 29 novembre 1851 sont applicables au prix

quinquennal d'histoire institué par l'arrêté royal du 1er décembre 1845.

Art. 5. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 7 février 1859.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

Liste des prix quinquennaux décernés depuis dix ans.

(1851 - 1861.)

Prix quinquennal d'histoire. — 1re période (1846-1850), prix décerné à M. Kervyn de Lettenhove ; 2me période (1851-1855), prix partagé entre MM. Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs.

Prix quinquennal des sciences naturelles. — 1re période (1847-1851), prix partagé entre MM. De Koninck, A. Dumont et Van Beneden ; 2me période (1852-1856), prix partagé entre MM. Kickx, De Koninck, de Selys-Longchamps et Wesmael.

Prix quinquennal de littérature française. — 1re période (1848-1852), prix partagé entre MM. Baron, Moke et Weustenraad ; 2me période (1853-1857), prix non décerné. (Disposition ministérielle portant que le prix pour la période finissant le 1er décembre 1863, embrassera par exception les dix années antérieures. Il sera décerné deux prix de 5,000 francs, l'un pour les ouvrages en prose et l'autre pour les ouvrages en vers.)

Prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques. — 1re période (1849-1853), prix décerné à M. Plateau ; 2me période (1854-1858), prix non décerné. (Une disposition ministérielle a consacré la somme de 5,000 francs à différents concours extraordinaires dont les sujets ont été indiqués par la classe des sciences, voir page 77.)

Prix quinquennal de littérature flamande. — 1re période (1850-1854), prix décerné à M. Conscience ; 2me période (1855-1859), prix décerné à M. Van Duyse.

Prix quinquennal des sciences morales et politiques. — 1re période (1851-1855), prix partagé entre MM. Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et Vander Meersch ; 2me période (1856-1860), sera décerné en mai 1861.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Organisation.

Arrêté royal (1).

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Considérant que tous les travaux qui ont pour objet de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique, méritent Notre sollicitude ;

Qu'ils doivent contribuer à la fois au développement du patriotisme et aux progrès des lettres;

Que, déjà, mû par ce motif, Nous avons ordonné la publication des catalogues des Archives de l'État et celles des documents intéressants pour l'histoire générale du royaume, qui existent tant dans ces Archives que dans les autres dépôts de titres du pays ;

Considérant que la mise au jour des chroniques belges inédites doit concourir puissamment au même but;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Une Commission est instituée à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites.

Cette Commission est composée de MM. le baron de Gerlache, de Ram, le baron de Reiffenberg, Dewez, Gachard, Warnkœnig et J.-F. Willems (2).

(1) Voyez, p. 67, les modifications apportées par l'arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Voyez, p. 99, les membres qui composent actuellement la Commission.

Art. 2. La Commission sera installée par Notre Ministre de l'intérieur (1).

Elle s'occupera, dans ses premières séances, de la rédaction d'un plan pour ses travaux, qu'elle soumettra à l'approbation de Notredit Ministre.

Art. 3. Il sera mis à la disposition de la Commission, jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche qui lui est confiée, une somme annuelle de cinq mille francs, destinée à couvrir les frais de toute nature qu'elle aura à supporter.

Cette somme sera prélevée sur le crédit alloué au budget du Département de l'intérieur, pour l'encouragement des sciences et des lettres.

La Commission rendra compte de son emploi, chaque année, à Notre Ministre de l'intérieur (2).

Art. 4. Nous nous réservons d'accorder aux membres de la Commission telles distinctions et récompenses dont Nous les aurons jugés dignes.

Art. 5. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin officiel.

Donné à Bruxelles, le 22 juillet 1834.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

(1) La séance d'installation eut lieu le 4 août 1834, à l'hôtel du Ministère de l'intérieur.

(2) Un arrêté royal en date du 8 décembre 1837, ordonne la formation d'une liste chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres imprimés concernant l'histoire de Belgique, et alloue un subside annuel de 4,000 francs pour subvenir aux frais nécessités par ce travail. Le règlement pour la confection de cette liste a été adopté par arrêté ministériel du 16 novembre 1838.

Arrêté royal qui fait rentrer la Commission royale d'histoire dans le sein de l'Académie.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu Notre arrêté de ce jour, portant réorganisation de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Revu Notre arrêté du 22 juillet 1834, instituant une Commission à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1er. La Commission prérappelée, dans sa formation actuelle et avec son budget spécial, est maintenue.

Elle rentre dans le sein de l'Académie, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications serviront de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

Règlement intérieur de la Commission royale d'histoire (1).

Art. 1er. La Commission, composée de sept membres, nommés par le Roi, choisit dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 2. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen, se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux d'après le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, conformément à l'art. 2 de l'arrêté royal du 22 juillet 1834, et s'aider mutuellement de leurs lumières et de leurs connaissances.

La Commission s'assemble extraordinairement, lorsque le président le juge convenable.

Art. 3. Le président met les matières en délibération, recueille les voix, et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le doyen d'âge.

Art. 4. Il est publié un Compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée, et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication ne peut toutefois y être insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Le secrétaire est invité à continuer de placer, à la suite du compte rendu, un bulletin bibliographique, où seront

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mars 1845.

mentionnées les publications relatives à l'histoire de la Belgique, faites dans le royaume et à l'étranger, mais sans y exprimer d'opinion sur le mérite de ces ouvrages.

Art. 5. La Commission étant instituée uniquement à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publications qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 6. Les règles de publication arrêtées dans les séances de la Commission du 4 et du 16 août 1834, et imprimées dans le recueil de ses Bulletins (Ier vol., pp. 4, 5 et 6), seront strictement observées. Chaque volume à publier ne dépassera pas 100 feuilles in-4o.

Art. 7. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, ne sera autorisée qu'après que le membre qui désirera en être chargé aura fait connaître, dans un rapport à la Commission, le plan qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal. L'impression commencera quand la copie d'un tiers de volume, au moins, pourra être livrée à l'imprimeur.

Art. 8. Les cartes et planches reconnues nécessaires, pour être jointes au texte des chroniques, ou de leurs appendices, ne seront confectionnées que lorsque la Commission en aura autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 9. Tous les mois, l'imprimeur adressera à chaque membre de la Commission, une bonne feuille de tout ce qu'il aura imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 10. Chaque membre reçoit un exemplaire sur grand papier et un exemplaire sur papier ordinaire, des volumes de la collection, ainsi que six exemplaires du Bulletin. Il

a droit, en outre, à vingt-cinq exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier (1).

Art. 11. La distribution et la mise en vente des volumes ne peuvent avoir lieu, en Belgique, que dix jours après leur présentation au Roi, leur remise aux membres de la Commission et leur envoi dans les pays étrangers.

Art. 12. Les employés attachés à la Commission, adressent au président, avant chaque assemblée trimestrielle, un rapport sur leurs travaux pendant le trimestre qui a précédé.

La Commission elle-même adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 13. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 14. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 15. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 16. Les comptes sont vérifiés par le trésorier et visés par le président et par le secrétaire.

Ils sont transmis ensuite au Ministre de l'intérieur, qui en soigne la liquidation.

Cependant une somme à déterminer par le Ministre de

(1) Deux lettres du Ministre de l'intérieur, datées du 12 août et du 21 octobre 1847, 5e division, n° 2878, statuent que *tous les membres* de l'Académie seront gratifiés également des publications de la Commission.

l'intérieur pourra être mise annuellement à la disposition de la Commission pour faire face aux dépenses urgentes.

Il sera rendu un compte régulier de l'emploi de cette somme.

Art. 17. A l'avenir, les ouvrages dont il sera fait hommage à la Commission seront déposés à la Bibliothèque de l'Académie, à l'exception de ceux dont le commencement a été envoyé à la Bibliothèque royale, qui continuera à en recevoir la suite. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs seront insérés au Bulletin (1).

Art. 18. Pour les cas d'urgence et de moindre importance, ainsi que pour les travaux relatifs à la confection de la table chronologique des chartes imprimées, concernant l'histoire de la Belgique, les membres de la Commission domiciliés à Bruxelles, réunis à ceux qui s'y trouveraient temporairement, sont autorisés à prendre telles résolutions qu'ils jugeront convenir.

Il sera rendu compte à la Commission, dans son assemblée ordinaire suivante, de ce qui aura été fait en conséquence de la présente autorisation (2).

(1) Cet article a été adopté par l'arrêté royal du 8 juin 1847, qui modifie la rédaction primitive.

(2) Par lettre en date du 20 novembre 1846, M. le Ministre de l'intérieur a fait connaître que la correspondance officielle de la Commission royale d'histoire doit se faire par le Secrétaire perpétuel de l'Académie, conformément à l'art. 1er de l'arrêté royal du 1er décembre 1845. Le secrétaire de la Commission royale d'histoire reste chargé de la correspondance particulière entre les membres.

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

Arrêté royal accordant la franchise de port.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu Notre arrêté en date du 8 novembre 1841, qui attribue la franchise de port à la correspondance officielle de l'Académie royale de médecine;

Considérant que, par des motifs analogues, il y a lieu d'accorder le même privilége à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles;

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Notre Ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 22 décembre 1841.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des travaux publics,

L. Desmaisières.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi. De plus, les envois doivent être déposés au bureau de la poste; l'exemption n'a pas lieu pour les papiers qui seraient simplement jetés dans la boîte aux lettres.

CONCOURS.

Prix perpétuels institués par le baron de Stassart.

Historique.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait l'honneur d'accueillir ; je viens mettre à votre disposition un capital de deux mille seize francs en rentes sur l'État belge, pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix perpétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternativement parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les artistes. Lorsqu'il s'aigra d'un savant, la classe des sciences, et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera priée d'adjoindre deux de ses membres aux commissaires de la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les donations et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Compagnie qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dévouement sans bornes. »

La classe accueillit avec empressement cette offre généreuse

et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1855, ajouta à ce premier don une somme de deux cents francs. Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la diminution de revenu dû à la conversion des rentes 5 p. % en rentes à 4 ½ p. %.

La mort de M. le baron de Stassart étant survenue le 10 octobre 1854, la classe des lettres décida tout aussitôt que « la série des biographies consacrées à des Belges célèbres » serait inaugurée par une *notice sur le baron de Stassart* (1). Elle voulait ainsi, tout à la fois, honorer la mémoire d'un littérateur distingué et donner un témoignage public de sa reconnaissance pour les legs qui venaient de lui être faits et que le Gouvernement belge fut autorisé à accepter pour compte de l'Académie.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait, entre autres, inscrit la clause suivante :

« Mon légataire universel (M. le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Académie
» royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique de les
» employer à fonder un prix qui soit décerné tous les six ans
» (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois mille
» francs) pour une question d'histoire nationale. »

Concours.

Conformément à la volonté du donateur et aux généreuses dis-

(1) Ce concours, ouvert en 1855, a donné lieu à une excellente notice de M. Van Bemmel, couronnée par la classe des lettres et insérée dans le tome XXVIII des *Mémoires couronnés.*

positions prises par lui, la classe des lettres ouvre dès l'année 1861 deux concours extraordinaires dont les prix seront décernés en en 1863 :

1° Un prix de 600 francs à l'auteur de la meilleure notice inédite, consacrée à la vie et aux travaux d'un savant belge.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles ordinairement suivies pour les concours annuels de l'Académie.

2° Un prix de 3,000 francs à l'auteur du meilleur ouvrage traitant de l'un des points de notre histoire nationale et publié pendant la période sexennale, ouverte le 1er janvier 1858 et close le 1er janvier 1864.

Les dispositions réglementaires adoptées pour les prix quinquennaux fondés par le Gouvernement seront, à l'exception de celles qui concernent la formation du jury, applicables à ce dernier concours.

Un programme spécial sera ultérieurement formulé par la classe des lettres pour ces deux concours et précisera toutes les conditions qu'ils impliquent l'un et l'autre.

Concours extraordinaires des sciences mathématiques et physiques.

—

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu l'arrêté royal du 10 décembre 1859, disposant que la somme de cinq mille francs, affectée au prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques pour la période de 1854 à 1858, prix non décerné, sera appliquée à des concours extraordinaires;

Vu les questions proposées par l'Académie royale de Belgique;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Un concours extraordinaire est ouvert pour chacune des quatre questions suivantes :

Questions des sciences mathématiques.

PREMIÈRE QUESTION.

Généraliser le théorème de Sturm en l'étendant à un système de deux équations à deux inconnues.

DEUXIÈME QUESTION.

Trouver et discuter l'intégrale de l'équation des lignes de courbure à la surface lieu géométrique des points dont la somme des distances, à deux droites qui se coupent, est constante.

Questions des sciences physiques.

TROISIÈME QUESTION.

Déterminer, à l'aide d'expériences nouvelles, si une quantité donnée de travail mécanique peut développer constamment une même quantité de chaleur, et réciproquement si une même quantité de chaleur est susceptible de produire la même quantité de travail mécanique.

QUATRIÈME QUESTION.

On demande si le principe de Joule est applicable aux effets de la poudre dans les bouches à feu. Dans la négative ou dans l'affirmative, déterminer les conditions des mouvements des gaz produits par la déflagration de la poudre dans l'âme des bouches à feu et, subsidiairement, dans d'autres circonstances.

Art. 2. Le prix du concours pour la première et la troisième question sera de quinze cents francs; le prix pour la deuxième et pour la quatrième sera de mille francs.

Art. 3. Les concurrents adresseront leurs ouvrages au Département de l'intérieur avant le 20 septembre 1862.

Art. 4. Le jugement du concours se fera conformément aux dispositions qui régissent les concours pour les prix quinquennaux établis par l'arrêté royal du 6 juillet 1851.

Art 5. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 31 mai 1860.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Charles Rogier.

Concours triennal de littérature dramatique flamande.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu Notre arrêté du 10 juillet 1858, qui institue un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande, dont le sujet devra être pris soit dans l'histoire, soit dans les mœurs nationales;

Vu les propositions faites par la classe des lettres de l'Académie royale, en ce qui concerne les dispositions réglementaires du concours;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1er. Sera admis au concours tout ouvrage de littérature dramatique écrit en langue flamande par un auteur belge de naissance ou naturalisé.

Art. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays, ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

Art. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

Art. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

Art. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

Art. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale.

Art. 8. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 23 février 1859.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Ch. Rogier.

Concours triennal de littérature dramatique française.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu Notre arrêté du 10 juillet 1858, établissant un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande, dont le sujet devra être pris soit dans l'histoire, soit dans les mœurs nationales;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Un prix triennal est institué pour la composition en langue française d'une œuvre dramatique dont le sujet devra être emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné, consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande, dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentation dressée par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861.

Art. 6. Notre Ministre de l'intérieur prendra toutes les autres dispositions nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

Donné à Montpellier, le 30 septembre 1859.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Ch. Rogier.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(Janvier 1861.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. LIAGRE, président pour 1861.
» Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1861.

Le directeur de la classe des Sciences, M. LIAGRE.
» » des Lettres, M. DE RAM.
» » des Beaux-Arts, M. SUYS.
Le Secrétaire perpétuel, M. Ad. QUETELET.
Le délégué de la classe des Sciences, M. STAS, trésorier.
» » des Lettres, M. LECLERCQ.
» » des Beaux-Arts, M. BRAEMT.

CLASSE DES SCIENCES.

M. LIAGRE, directeur pour 1861.
» AD. QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des sciences mathématiques et physiques (15 membres).

M. QUETELET, Adolphe J. L.; à Bruxelles. Élu le 1er février 1820.
» TIMMERMANS, J. Alexis; à Gand. . . — 12 octobre 1833.
» MARTENS, Martin; à Louvain . . . — 15 décem. 1835.
» PLATEAU, Joseph A. F.; à Gand. . — 15 décem. 1836.
» DELVAUX, C. Jean P. J.; à Liége. . . — 14 décem. 1841.
» STAS, Jean S.; à Bruxelles . . . . . — 14 décem. 1841.
» DE KONINCK, Laurent G.; à Liége. . — 15 décem. 1842.
» DE VAUX, Adolphe J. J.; à Bruxelles . — 16 décem. 1846.
» NERENBURGER, G. Adolphe; à Bruxelles. — 15 décem. 1849.
» MELSENS, H. Louis F.; à Bruxelles . . — 15 décem. 1850.
» SCHAAR, Mathias; à Liége . . . . . — 15 décem. 1851.
» LIAGRE, J. B. Jules, à Bruxelles . . . — 15 décem. 1853.
» DUPREZ, François J.; à Gand . . . . — 16 décem. 1854.
» BRASSEUR, Jean Baptiste; à Liége . . — 14 décem. 1855.
» HOUZEAU, Jean C.; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1856.

Section des sciences naturelles (15 membres).

M. D'OMALIUS D'HALLOY, J. B. J.; à Halloy. Nommé le 3 juillet 1816.
» VANDERMAELEN, Phil. M. G.; à Bruxelles. Élu le 10 janvier 1829.
» DUMORTIER, Barthélemy C.; à Tournai. — 2 mai 1829.

M. Sauveur, J. J. D.; à Bruxelles . . . Élu le 7 novem. 1829.
» Wesmael, Constantin; à Bruxelles . . — 15 décem. 1835.
» Cantraine, François J.; à Gand . . . — 15 décem. 1836.
» Kickx, Jean; à Gand . . . . . — 15 décem. 1837.
» Van Beneden, Pierre J.; à Louvain . — 15 décem. 1842.
» De Selys-Longchamps, Edm.; à Liége. — 16 décem. 1846.
» Du Bus de Ghisignies, le vicomte Bernard A. L.; à Bruxelles . . . . . — 16 décem. 1846.
» Nyst, Henri P.; à Anvers . . . . . — 17 décem. 1847.
» Gluge, Théophile; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1849.
» Poelman, Charles; à Gand . . . . — 16 décem. 1857.
» Dewalque, Guillaume, à Liége. . . — 16 décem. 1859.
» D'Udekem, Jules; à Bruxelles. . . . — 16 décem. 1859.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. Maus, M. H. J.; à Mons . . . . . Élu le 16 décem. 1846.
» Donny, François M. L.; à Gand. . . — 15 décem. 1850.
» Quetelet, Ernest; à Bruxelles . . . — 14 décem. 1855.
» Gloesener, Michel; à Liége . . . . — 15 décem. 1856.
» Montigny, Charles; à Anvers. . . . — 16 décem. 1857.
» Candèze, E.; à Liége . . . . . — 15 décem. 1858.
» Chapuis, Félicien; à Verviers . . . — 15 décem. 1858.

50 ASSOCIÉS.

Section des sciences mathématiques et physiques (25 associés).

M. Vène, A.; à Paris . . . . . Élu le 2 février 1824.
» Babbage, Charles; à Londres . . . — 7 octobre 1826.
» Herschel, sir John F. W.; à Londres. — 7 octobre 1826.
» Barlow, Pierre; à Woolwich. . . . — 10 novem. 1827.

M. South, James; à Londres . . . . . Élu le 10 novem. 1827.
» Sabine, Édouard; à Londres. . . . — 2 février 1828.
» Chasles, Michel; à Paris . . . . . — 4 février 1829.
» Encke, J. F.; à Berlin. . . . . — 7 novem. 1829.
» Van Rees, R.; à Utrecht . . . . . — 6 mars 1830.
» Brewster, David; à Édimbourg. . . — 5 avril 1834.
» Plana, le baron Jean; à Turin . . . — 5 avril 1834.
» Matteucci, Charles; à Pise . . . . — 8 novem. 1834.
» Bache, Alex. D.; à Washington . . . — 9 mai 1842.
» De la Rive, Auguste; à Genève. . . — 9 mai 1842.
» Dumas, Jean Baptiste; à Paris . . . — 17 décem. 1843.
» Faraday, Michel; à Woolwich . . . — 17 décem. 1847.
» Lamarle, Ernest; à Gand. . . . . — 17 décem. 1847.
» Wheatstone, Charles; à Londres . . — 15 décem. 1849.
» Von Liebig, le baron Juste; à Munich. — 15 décem. 1851.
» Airy, Georges Biddell; à Greenwich . — 15 décem. 1853.
» Maury, Matthew F.; à Washington. . — 16 décem. 1854.
» Hansteen, Christophe; à Christiania. . — 14 décem. 1855.
» Argelander, F. G. A.; à Bonn . . . — 15 décem. 1856.
» Lamont, à Munich . . . . . — 16 décem. 1859.
» Struve, F. G. G., à Pulkowa . . . — 16 décem. 1859.

Section des sciences naturelles (25 associés).

M. Moreau de Jonnès, Alexandre; à Paris. Élu le 21 mai 1825.
» Villermé, Louis R.; à Paris . . . . — 31 mars 1827.
» Bertoloni, Ant.; à Bologne . . . . — 6 oct. 1827.
» Granville, A. B.; à Londres . . . . — 6 oct. 1827.
» Barrat, John; à Grassinton-Moor . . — 1er mars 1828.
» Taylor, John; à Londres . . . . . — 1er mars 1828.
» Blume, Ch. L.; à Leyde . . . . . — 2 mai 1829.
» De Macedo, à Lisbonne. . . . . — 15 décem. 1836.
» Decaisne, Joseph; à Paris . . . . . — 15 décem. 1836.

M. Tiedemann, Frédéric; à Munich . . .	Élu le	15	décem.	1837.
» Schwann, Théodore; à Liége.	—	14	décem.	1841.
» Spring, Antoine Fr.; à Liége.	—	14	décem.	1841.
» De Martius, Ch. Fr. Ph.; à Munich.	—	9	mai	1842.
» Lacordaire, Théodore J.; à Liége . .	—	15	décem.	1842.
» Owen, Richard; à Londres.	—	17	décem.	1847.
» Élie De Beaumont, Jean Baptiste; à Paris	—	17	décem.	1847.
» Edwards, Henri Milne; à Paris . . .	—	15	décem.	1850.
» Flourens, Marie Jean Pierre; à Paris .	—	15	décem.	1853.
» Murchison, sir Roderick; à Londres .	—	14	décem.	1855.
» Schlegel, à Leide	—	16	décem.	1857.
» Agassiz, Louis; à New-Cambridge . .	—	15	décem.	1858.
» Haidinger, Guillaume; à Vienne . .	—	15	décem.	1858.
» Von Baer, à St-Pétersbourg	—	16	décem.	1859.
» Lyell, Charles, à Londres	—	16	décem.	1859.
» Vrolik, Guillaume; à Amsterdam . .	—	15	décem.	1860.

CLASSE DES LETTRES.

M. DE RAM, directeur pour 1861.
» Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

La section des lettres et celle des sciences morales et politiques réunies.

M. STEUR, Charles; à Gand	Élu le	5 décem.	1829.
» DE GERLACHE, le baron E. C.; à Bruxelles.	—	12 octobre	1833.
» GRANDGAGNAGE, F. C. J.; à Liége . .	—	7 mars	1835.
» DE SMET, J. J.; à Gand.	—	6 juin	1835.
» DE RAM, P. F. X.; à Louvain. . . .	—	15 décem.	1837.
» ROULEZ, J. E. G.; à Gand.	—	15 décem.	1837.
» MOKE, Henri G.; à Gand	—	7 mai	1840.
» NOTHOMB, le baron Jean Bapt.; à Berlin.	—	7 mai	1840.
» VAN DE WEYER, Sylvain; à Londres .	—	7 mai	1840.
» GACHARD, Louis Prosper; à Bruxelles .	—	9 mai	1842.
» QUETELET, Adolphe J. L.; à Bruxelles.	Nommé le	1er déc.	1845.
» VAN PRAET, Jules; à Bruxelles . . .	Élu le	10 janvier	1846.
» BORGNET, Adolphe C. J.; à Liége. . .	—	10 janvier	1846.
» DE St-GENOIS, le baron Jules; à Gand .	—	10 janvier	1846.
» DAVID, Jean Baptiste; à Louvain. . .	—	10 janvier	1846.
» DEVAUX, Paul L. I.; à Bruxelles. . .	—	10 janvier	1846.

M. De Decker, Pierre J. F.; à Bruxelles	Élu le	10 janvier	1846.
» Snellaert, F. A.; à Gand	—	11 janvier	1847.
» Carton, Charles L.; à Bruges. . .	—	11 janvier	1847.
» Haus, J. J.; à Gand.	—	11 janvier	1847.
» Bormans, J. H.; à Liége.	—	11 janvier	1847.
» Leclercq, M. N. J.; à Bruxelles . .	—	17 mai	1847.
» Polain, M. L.; à Liége	—	7 mai	1849.
» Baguet, F. N. J. G.; à Louvain. . .	—	6 mai	1850.
» De Witte, le baron Jean J. A. M.; à Anvers	—	6 mai	1851.
» Faider, Charles; à Bruxelles	—	7 mai	1855.
» Arendt, G. A.; à Louvain.	—	7 mai	1855.
» Ducpetiaux, Edouard; à Bruxelles. .	—	4 mai	1859.
» Kervyn de Lettenhove, le baron J. M. B. C.; à Bruges	—	4 mai	1859.
» Chalon, Renier; à Bruxelles	—	4 mai	1859.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. Gruyer, Louis; à Bruxelles	Élu le	10 janvier	1846.
» Serrure, C. P.; à Gand	—	11 janvier	1847.
» Mathieu, Adolphe C. G.; à Bruxelles .	—	6 mai	1850.
» Thonissen, J. J.; à Louvain	—	7 mai	1855.
» Juste, Théodore; à Bruxelles . . .	—	26 mai	1856.
» Defacqz, Eugène; à Bruxelles . . .	—	26 mai	1856.
» Guillaume, H. H. G.; à Bruxelles . .	—	9 mai	1660.
» Wauters, Alphonse; à Bruxelles. . .	—	9 mai	1868.
» Nève, Félix; à Louvain	—	9 mai	1860.
» Blommaert, Philippe; à Gand . . .	—	9 mai	1860.

50 ASSOCIÉS.

M. De Moléon, J. G. V.; à Paris . . .	Élu le	14 octobre	1820.
» Lenormand, L. Séb.; à Paris. . . .	—	14 octobre	1820.

M. De la Fontaine; à Luxembourg . .	Élu le 23 décem.	1822.
» Cousin, Victor; à Paris.	— 6 octobre	1827.
» Cooper, C. P.; à Londres.	— 5 avril	1834.
» Le Glay, André; à Lille	— 5 avril	1834.
» Mone, F. Joseph; à Carlsruhe . . .	— 7 mai	1840.
» Groen van Prinsterer, G.; à La Haye.	— 15 décem.	1840.
» Grimm, Jacques L.; à Berlin. . . .	— 15 décem.	1842.
» Phillips, Georges; à Vienne	— 15 décem.	1842.
» Dinaux, Arthur M.; à Montataire . .	— 9 février	1846.
» Ellis, Henry; à Londres	— 9 février	1846.
» Guizot, François P. G.; à Paris. . .	— 9 février	1846.
» Mignet, F. A. A.; à Paris.	— 9 février	1846.
» Rafn; Charles Chrétien; à Copenhague.	— 9 février	1846.
» De la Sagra, Ramon; à Madrid. . .	— 9 février	1846.
» Ranke, Léopold; à Berlin.	— 9 février	1846.
» Salva, Miguel; à Madrid	— 9 février	1846.
» Warnkoenig, Léop. Auguste; à Stuttgart.	— 9 février	1846.
» Dupin, le baron F. P. Charles; à Paris.	— 11 janvier	1847.
» De Hurter, Frédéric; à Vienne . . .	— 11 janvier	1847.
» Leemans, Conrad; à Leide.	— 11 janvier	1847.
» Mittermaier, C. J. A.; à Heidelberg .	— 11 janvier	1847.
» Pertz, Georges Henri; à Berlin . . .	— 11 janvier	1847.
» Manzoni, le comte Alexandre; à Milan.	— 17 mai	1847.
» Nolet de Brauwere van Steeland, J. C. H.; à Bruxelles	— 7 mai	1849.
» De Bonnechose, F. P. Emile; à Paris.	— 7 mai	1849.
» Whewell, Guillaume; à Cambridge .	— 7 mai	1849.
» Senior, Guillaume Nassau; à Londres.	— 7 mai	1849.
» De Caraman, le duc V. A. C. Riquet; à Beaumont	— 7 mai	1849.
» De Laborde, le comte Léon; à Paris .	— 6 mai	1851.
» Le Clerc, J. Victor; à Paris	— 7 mai	1855.
» De Montalembert, le comte Charles; à Paris	— 7 mai	1855.

M. De Rossi, le chevalier J. B.; à Rome . .	Élu le	7 mai 1855.
» Rau, Ch. Henri; à Heidelberg	—	7 mai 1855.
» Paris, A. Paulin; à Paris	—	26 mai 1856.
» De Longpérier, Adrien; à Paris . . .	—	26 mai 1856.
» De Reumont, Alfred; à Florence . . .	—	26 mai 1856.
» De Barante, le baron; à Paris. . . .	—	4 mai 1859.
» Bogaers, A.; à Rotterdam	—	4 mai 1859.
» De Czoernig, le baron Charles, à Vienne.	—	4 mai 1859.
» Minervini; à Naples	—	4 mai 1859.
» La Fuente, Modeste; à Madrid . . .	—	4 mai 1859.
» Grote, George; à Londres	—	9 mai 1860.
» Lelewel, Joachim; à Bruxelles	—	9 mai 1860.
» Theiner, Augustin; à Rome.	—	9 mai 1860.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. Suys, directeur pour 1861.
» Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. De Keyzer, Nicaise; à Anvers. . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Gallait, Louis; à Bruxelles . . . . — 1er déc. 1845.
» Leys, Henri; à Anvers . . . . . — 1er déc. 1845.
» Madou, Jean; à Bruxelles. . . . . — 1er déc. 1845.
» Navez, François Joseph; à Bruxelles . — 1er déc. 1845.
» Verboeckhoven, Eugène; à Bruxelles . — 1er déc. 1845.
» Wappers, le baron Gustave; à Anvers . — 1er déc. 1845.
» De Braekeleer, Ferdinand; à Anvers. Élu le 8 janvier 1847.
» Portaels, Jean; à Bruxelles . . . . — 4 janvier 1855.

Section de Sculpture :

M. Geefs, Guillaume; à Bruxelles . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Simonis, Eugène; à Bruxelles . . . . — 1er déc. 1845.
» Geefs, Joseph; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» Fraikin; Charles Auguste; à Bruxelles. — 8 janvier 1847.

Section de Gravure :

M. Braemt, Joseph Pierre; à Bruxelles . Nommé le 1er déc. 1845.
» Corr, Matthieu Érin; à Anvers . . . Élu le 9 janvier 1846.

Section d'Architecture :

M. Roelandt, Louis J. A.; à Gand . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Suys, François; à Bruxelles . . . . — 1er déc. 1845.
» Partoes, H. L. F.; à Bruxelles . . . Élu le 8 janvier 1847.
» Renard, Bruno; à Tournai . . . . — 22 sept. 1852.

Section de Musique :

M. De Bériot, Charles; à Bruxelles . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Fétis, François J.; à Bruxelles . . . — 1er déc. 1845.
» Hanssens, Charles L.; à Bruxelles . . — 1er déc. 1845.
» Vieuxtemps, Henri; à Bruxelles. . . — 1er déc. 1845.
» Snel, François; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Alvin, Louis J.; à Bruxelles . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Quetelet, Adolphe J. L; à Bruxelles . — 1er déc. 1845.
» Van Hasselt, André; à Bruxelles . . — 1er déc. 1845.
» Baron, Auguste A.; à Liége . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» Fétis, Edouard; à Bruxelles . . . . — 8 janvier 1847.
» De Busscher, Edmond; à Gand. . . — 5 janvier 1854.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Pour la Peinture :

M. De Bievve, Édouard; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.
» Dyckmans, Joseph L.; à Anvers. . . — 8 janvier 1847.

Pour la Sculpture :

M. JEHOTTE, Louis; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.

. . . . . .

Pour la Gravure :

M. JOUVENEL, Adolphe; à Bruxelles . . Élu le 8 janvier 1847.
» VERSWYVEL, Michel C. A.; à Anvers . — 22 sept. 1852.

Pour l'Architecture :

M. BALAT, Alphonse; à Bruxelles . . . Élu le 13 janvier 1853.

Pour la Musique :

M. BOSSELET, Charles F.; à Bruxelles . . Élu le 22 sept. 1852.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. DEMANET, A.; à Bruxelles . . . . . Élu le 4 janvier 1855.
» SIRET, Adolphe; à St-Nicolas . . . . — 4 janvier 1855.

50 ASSOCIÉS.

Pour la Peinture :

M. VERNET, Horace; à Paris. . . . . Élu le 6 février 1846.
» DE CORNELIUS, Pierre; à Berlin . . . — 6 février 1846.
» LANDSEER, Edwin; à Londres . . . . — 6 février 1846.
» KAULBACH, Guillaume; à Munich . . . — 6 février 1846.
» INGRES, Jean, A. D.; à Paris . . . . — 8 janvier 1847.

M. CALAME, Alexandre; à Genève. . . . Élu le 8 janvier 1847.
» BECKER, Jacques; à Francfort . . . . — 8 janvier 1847.
» HAGHE, Louis; à Londres . . . . . — 8 janvier 1847.
» SCHNETZ, Jean Victor; à Paris . . . . — 22 sept. 1852.
» PICOT, François Édouard; à Paris . . — 7 janvier 1858.
» DELACROIX, Eugène; à Paris . . . . — 13 janvier 1859.

Pour la Sculpture :

M. TENERANI, Pierre; à Rome . . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» DUMONT, Augustin Alexandre; à Paris . — 22 sept. 1852.
» DE NIEUWERKERKE, comte Alfr.; à Paris. — 22 sept. 1852.
» ROYER, Louis; à Amsterdam . . . . . — 22 sept. 1852.
» LABOUREUR, Maximilien; à Rome. . . — 10 janvier 1856.
» DE BAY, père J. B., J.; à Paris . . . — 8 janvier 1857.
» DURET, François Joseph; à Paris. . . — 7 janvier 1858.
» RIETSCHEL, Ernest; à Dresde . . . . — 7 janvier 1858.

Pour la Gravure :

M. FORSTER, François; à Paris . . . . . Élu le 6 février 1846.
» HENRIQUEL DUPONT, L. P.; à Paris . . — 8 janvier 1847.
» CALAMATTA, Louis A. J.; à Bruxelles . — 8 janvier 1847.
» BOVY, Antoine; à Paris . . . . . — 8 janvier 1847.
» MERCURI, Paul; à Rome. . . . . — 8 janvier 1857.
» OUDINÉ, E. A.; à Paris . . . . . — 8 janvier 1857.
» MARTINET, Achille; à Paris. . . . . — 7 janvier 1858.

. . . . . .

Pour l'Architecture :

M. DONALDSON, Thomas; à Londres . . . Élu le 6 février 1846.
» VON KLEINZE, Léon; à Munich. . . . — 6 février 1846.

M. Caristie, Augustin Nicolas; à Paris . . Élu le 8 janvier 1847.
» Barry, Ch.; à Londres . . . . . — 8 janvier 1847.
» Stüler, Auguste; à Berlin . . . . . — 8 janvier 1847.
» Cockerell, Charles Robert; à Londres. — 22 sept. 1852.
» Forster, Louis; à Vienne . . . . . — 5 janvier 1854.

Pour la Musique :

M. Rossini, Joacchino; à Paris . . . . . Élu le 6 février 1846.
» Meyerbeer, Giacomo; à Berlin. . . . — 6 février 1846.
» Auber, Daniel; à Paris . . . . . — 6 février 1846.
» Daussoigne-Méhul, Joseph; à Liége . — 6 février 1846.
» Halévy, Jacques F. E.; à Paris. . . . — 8 janvier 1847.
» Lachner, François; à Munich . . . . — 8 janvier 1847.
» Mercadante, Saverio; à Naples . . . — 22 sept. 1852.
. . . . . .

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Bock, C. P.; à Fribourg en Breisgau . . Élu le 6 février 1846.
» Passavant, Jean David; à Francfort. . — 6 février 1846.
» Waagen, Gustave F.; à Berlin. . . . — 8 janvier 1847.
» De Coussemaker, Edmond; à Dunkerque. — 8 janvier 1847.
» Gerhard, Édouard; à Berlin . . . . — 8 janvier 1847.
» De Caumont, Arcisse; à Caen . . . . — 22 sept. 1848.
» Quaranta, Bernard; à Naples . . . — 5 janvier 1854.
» Ravaisson, J. G. Félix; à Paris . . . — 10 janvier 1856.

COMMISSION DE L'ACADÉMIE

pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, M. le baron J. DE SAINT-GENOIS, délégué de la classe des Lettres.

Vice-président, M. STAS, délégué de la classe des Sciences.

Secrétaire, M. ED. FÉTIS, délégué de la classe des Beaux-Arts.

M. DEWALQUE,	délégué de la classe des Sciences.	
» KICKX,	id.	id.
» AD. QUETELET,	id.	id.
» VAN BENEDEN,	id.	id.
» DE RAM,	id.	classe des Lettres.
» GACHARD,	id.	id.
» KERVYN DE LETTENHOVE,	id.	id.
» POLAIN,	id.	id.
» DE BUSSCHER,	id.	classe des Beaux-Arts.
» FR. FÉTIS,	id.	id.
» SIRET,	id.	id.
» VAN HASSELT,	id.	id.

Secrétaire-adjoint, M. Félix STAPPAERTS.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commissions des finances des trois classes :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. AD. DE VAUX.	M. DE DECKER.	M. ED. FÉTIS.
» Le Vte B. DU BUS.	» GACHARD.	» FRAIKIN.
» NERENBURGER.	» Le Bon DE GERLACHE.	» G. GEEFS.
» VAN BENEDEN.	» LECLERCQ.	» SNEL.
» WESMAEL.	» CH. FAIDER.	» VAN HASSELT.

CLASSE DES LETTRES. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

M. DAVID, président.
» SNELLAERT, secrétaire.
» BORMANS.
» CARTON.
» DE DECKER.

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

M. le baron DE GERLACHE.
» POLAIN.
» BORGNET.
» DE DECKER.
» KERVYN DE LETTENHOVE

CLASSE DES BEAUX-ARTS. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. AD. QUETELET, président.
» VAN HASSELT, secrétaire.
» ALVIN.
» ED. FÉTIS.
» F. FÉTIS.

. . . . . .

. . . . . .

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. Le baron DE GERLACHE, président.
» DE RAM, vice-président.
» GACHARD, secrétaire-trésorier.
» DE SMET.
» DUMORTIER.
» BORMANS.
» BORGNET.

LISTE DES MEMBRES, ASSOCIÉS ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

—

M. Alvin, rue du Trône, 58, à Ixelles.
» Balat, rue du Pont-Neuf, 41.
» Bosselet, rue St-Philippe, 66, à St-Josse-ten-Noode.
» Braemt, rue St-Alphonse, 60, à St-Josse-ten-Noode.
» Calamatta, place du Grand-Sablon, 11.
» Chalon, rue de la Senne, 24.
» De Bieuve, rue de Ruysbroeck, 88.
» De Decker, rue des Plantes, 6, à St-Josse-ten-Noode.
» Defacqz, boulevard de Waterloo, 49.
» De Gerlache (baron), chaussée d'Ixelles, 27, à Ixelles.
» Demanet, rue de la Science, 43, quartier Léopold.
» D'Udekem, boulevard de Waterloo, 28.
» De Vaux (Ad.), rue du Trône, 82, à Ixelles.
» Devaux (P.), boulevard de Waterloo, 38.
» Du Bus (vicomte B.), rue du Méridien, 10, à St-Josse-ten-Noode.
» Ducpetiaux, rue des Arts, 22, quartier Léopold.
» Faider (Ch.), boulevard de Waterloo, 33.
» Fétis (Éd.), montagne du Parc, 15.
» Fétis (F.), rue des Sablons, 25.
» Fraikin, chaussée de Haecht, 178, à Schaerbeck.
» Gachard, rue de la Paille, 14.
» Gallait, rue des Palais, 70, à Schaerbeek.
» Geeus (G.), rue des Palais, 18, à Schaerbeek.
» Gluge, rue Joseph II, 7, quartier Léopold.
» Gruyer, rue de Ruysbroeck, 98.
» Guillaume, chaussée de Haecht, 64, à St Josse-ten-Noode.
» Hanssens, chemin de l'Allée-Verte, 7, à Molenbeek-St-Jean.
» Houzeau, rue de la Limite, 82, à St-Josse-ten-Noode.

M. Jehotte, rue des Arts, 31.
» Jouvenel . . . . .
» Juste, rue de Spa, 79, quartier Léopold.
» Leclercq, rue Royale, 208, à St-Josse ten-Noode.
» Lellewel, rue du Marais-Saint-Jean, 38.
» Liagre, rue Sans-Souci, 49, à Ixelles.
» Madou, rue de la Limite, 4, à St-Josse-ten-Noode.
» Mathieu, chaussée de Wavre, 21, à Ixelles.
» Melsens, chaussée de Charleroi, 6, quartier Louise.
» Navez, rue Royale, 35.
» Nerenburger, rue Thérésienne, 82.
» Nolet de Brauwere Van Steeland, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles.
» Partons, rue des Arts, 31.
» Portaels, rue Royale, 35.
» Quetelet (Ad.), à l'Observatoire royal.
» Quetelet (Ernest), à l'Observatoire royal.
» Sauveur, rue Van Orley, 2bis.
» Simonis, chaussée de Jette, à Koekelberg.
» Snel, chaussée de Jette, à Koekelberg.
» Stas, rue Joncker, 13, St-Gilles.
» Suys, rue de l'Equateur, 1, à St-Josse-ten-Noode
» Vandermaelen, à l'Établissement géographique, à Molenbeek-St-Jean.
» Van Hasselt, rue St-Lazare, 29, à St-Josse-ten-Noode.
» Van Praet, au Palais du Roi.
» Verboeckhoven (Eug.), chaussée de Haecht, 180, à Schaerbeek.
» Vieuxtemps, rue du Méridien, 60, à St-Josse-ten-Noode.
» Wauters, rue de la Fontaine, 3.
» Wesmael, rue de la Rivière, 26, à St-Josse ten-Noode.

NÉCROLOGIE.

Classe des Sciences.

Vrolik, G., associé, décédé le 10 novembre 1859.

Classe des Lettres.

Macaulay, Th. Babington, associé, décédé le 28 décembre 1859.
Le Bas, Ph., associé, décédé le.... mai 1860.
D'Ursel, le duc C., associé, décédé le 27 septembre 1860.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

Dans la séance du 4 octobre 1847, M. Snellaert lut une note de la classe des lettres, d'où nous extrayons les passages suivants :

« Dès les premiers jours de son ministère, M. Van de Weyer s'était concerté avec M. Willems et autres philologues flamands, sur la marche qu'il y aurait à suivre dans la publication d'auteurs du moyen âge. J'ignore si déjà le Ministre songeait sérieusement à la réorganisation de l'Académie ; mais il est constaté par le *Rapport au Roi*, du 19 novembre 1845, qu'il désirait que notre langue reçût une marque insigne de sympathie. Dans ce rapport, M. le Ministre se plaint que « la littérature flamande, si florissante aujourd'hui, n'y compte (à l'Académie) presque point de représentants ». Venant à la réorganisation, M. le Ministre place dans les attributions du corps savant la littérature moderne, tant *flamande*, dit-il, que française.

» En Belgique, c'est surtout à feu M. Willems et à son ami M. Blommaert que nous devons la publication de quelques écrits flamands du moyen âge : mais combien ne reste-t-il pas à faire! Maerlant, le poëte le plus productif du XIIIme siècle, le régénérateur de la nation, le père commun des poëtes néerlandais :

. . . . . *Die vader*
Der dietscher dichter al gader.

comme l'appellent ses successeurs, Maerlant n'a pas encore trouvé d'éditeur sérieux; et c'est tout au plus si quelques-uns de ses moindres poëmes ont été publiés dans les recueils des sociétés savantes. L'institut royal des Pays-Bas fait attendre depuis plusieurs années le dernier volume du *Spiegel historiael*, et le *Rymbybel* et *der Naturen Bloeme* sont toujours là sans que personne ose y mettre la main. Et cependant, combien la Belgique ne doit-elle pas à ce grand homme, si digne d'un monument qui transmette son nom à l'admiration de la postérité (1).

» Sans anticiper le moins du monde sur les résolutions qu'il plaira à la Compagnie de prendre à cet égard, sans vouloir m'ériger en autorité pour le cas où la coopération de l'Académie serait admise en principe, je crois que ces publications se feraient le plus convenablement par des membres de l'Académie rassemblés en commission, à l'instar de la Commission royale d'histoire, et que le Gouvernement devrait lui accorder également un subside annuel.

» Si toutefois l'Académie juge qu'elle ne peut créer dans son sein une seconde commission, ou s'engager à publier une série d'ouvrages indiqués, j'ose espérer qu'elle joindra ses instances aux nôtres pour prier le Gouvernement de vouloir bien nommer une commission spéciale pour la publication des auteurs flamands inédits du moyen âge, conformément aux vues émises par lui lors du ministère de M. Van de Weyer. »

(1) Afin d'honorer la mémoire du célèbre poëte flamand, une statue, commandée par le Gouvernement et due au ciseau de M. Pickery, sculpteur belge, a été érigée, en 1860, sur la place publique de la ville de Damme, lieu de naissance de Van Maerlant.

Après cette lecture, M. Quetelet fit observer que, pour donner suite à la proposition de la note de M. Snellaert ainsi qu'au vœu exprimé dans l'arrêté royal du 1er décembre 1845, la classe aurait à nommer une commission permanente chargée de la publication des *anciens monuments de la littérature flamande.*

Cette nomination eut lieu, en effet, dans la séance du 10 janvier 1848, et MM. Bormans, David, Snellaert, Carton et De Decker furent désignés par les suffrages de la classe.

Faute de ressources financières pour commencer la publication dont elle était chargée, la commission dut se condamner à l'inaction, et ce n'est qu'en 1854 que la législature, sur la proposition faite par le Ministre de l'intérieur, M. De Decker, inscrivit au budget un crédit spécial de 5,000 francs.

Le 5 juin de la même année, la classe des lettres, sur la proposition de ses commissaires, détermina l'ordre qu'il convenait d'adopter dans la publication et, depuis cette époque, les volumes suivants des œuvres inédites de J. Van Maerlant ont été publiés :

Rymbybel, éditeur, M. David. Bruxelles, Hayez, 1857-1860; 3 vol. gr. in-8° (caract. goth.).

Der Naturen Bloeme, éditeur, M. Bormans (tome 1er). Bruxelles, Hayez, 1858; 1 vol. gr. in-8° (caract. goth.).

Alexander Geesten, éditeur, M. Snellaert (tome 1er). Bruxelles, Hayez, 1860; 1 vol. gr. in-8° (caract. goth).

Biographie nationale.

Lors de la réorganisation de l'Académie, un arrêté royal du 1er décembre 1845 chargea la compagnie des travaux suivants (1) :

1° Une biographie nationale;

2° Une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° La publication des anciens monuments de la littérature flamande.

La composition d'une biographie nationale constituait une œuvre digne d'éveiller toutes les sympathies : elle imposait, en quelque sorte, à l'Académie le devoir d'apprécier les mérites et les services rendus par les hommes les plus distingués du pays.

La classe des beaux-arts voulut donner un complément à ces utiles travaux; elle entreprit la composition d'une histoire de l'art en Belgique, et voulut rapprocher de l'étude des hommes d'élite celle de leurs principales œuvres (2).

Dès la séance du 6 avril suivant, l'Académie veilla à l'exécution des travaux qui lui avaient été demandés (3); il fut décidé que :

(1) Voyez plus haut l'arrêté royal pris à ce sujet, page 64 de cet *Annuaire*.

(2) *Bulletins*, t. XIII, 1re partie, p. 133.

(3) *Ib.*, p. 398.

1° M. Willems présenterait un projet pour la publication des *anciens monuments de la littérature flamande;*

2° M. le baron de Reiffenberg s'occuperait de rechercher les moyens de former *une collection des grands écrivains du pays*, avec traductions, notices, etc.;

3° M. Gachard rédigerait un projet de règlement concernant la fondation du *prix quinquennal* de 5,000 francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays.

4° Le projet de rédaction d'une *biographie nationale* serait confié à M. Quetelet, avec invitation de présenter un plan à la séance générale des trois classes de l'Académie.

Ces différents travaux furent, en outre, examinés par des commissions spéciales. Ceux qui concernaient la *littérature flamande* et les *prix quinquennaux* furent successivement entrepris depuis lors.

Le projet de former une collection des grands écrivains du pays, ainsi que celui de publier une biographie nationale, ajournés jusqu'à ce moment, vont aussi se réaliser, et le moment semble être venu de rappeler les discussions préliminaires que ces différents projets ont provoqué.

Dans la séance générale des trois classes du 14 mai 1846 (1), il fut convenu que le secrétaire perpétuel rappellerait à l'attention de ses confrères le projet de la *biographie nationale*, et celui-ci fit observer alors que l'arrêté royal qui concerne ce travail comprend deux parties distinctes :

1° L'indication du plan à suivre;

2° L'exécution même de ce plan.

« La première partie, disait-il, demande d'être méditée avec soin : si les plans ne sont pas arrêtés avec sagesse, l'édifice ne

(1) *Bulletins*, t. XIII, 1re partie, p. 506.

saurait avoir de consistance; il faut donc, avant tout, examiner et déterminer les moyens d'exécution. Il proposa, en conséquence, à l'Académie de nommer une commission mixte de huit membres, chargée de faire un rapport sur les moyens de donner suite à l'arrêté royal. Deux membres seraient nommés dans chacune des trois classes, et le président et le secrétaire perpétuel adjoints aux six académiciens désignés de cette manière. Le travail de la commission serait ensuite imprimé et distribué, pour être discuté en séance générale. »

Ces propositions ayant été accueillies, les trois classes désignèrent chacune les membres chargés de la représenter dans la commission de la *biographie nationale* (1). »

M. Gachard crut devoir insister à cette occasion sur la nécessité de s'adresser au Gouvernement et de lui exposer l'insuffisance de la dotation de l'Académie.

Dans la séance publique du lendemain, M. Quetelet s'attacha à faire comprendre le but utile que l'Académie s'était proposé d'atteindre. Elle avait spécialement à exécuter les arrêtés « qui la rendent en quelque sorte dépositaire de la gloire de nos hommes les plus éminents. »

L'année suivante, à la séance publique de la classe des lettres (19 mai 1847), le secrétaire perpétuel signala de nouveau à l'attention spéciale de ses confrères et du public l'importance du travail qui avait été confié à l'Académie. « L'exécution de pareils travaux, disait-il, exigerait plus de moyens matériels

(1) *Bulletins*, t. XIII, 2e partie, p. 203. — Les membres étaient le président de l'Académie et le secrétaire perpétuel, avec MM. Kickx et Morren pour la classe des sciences ; MM. le baron de Gerlache et le baron de Reiffenberg pour la classe des lettres, et MM. Fétis et Van Hasselt pour la classe des beaux-arts.

que l'Académie n'en possède en ce moment; cependant, chacun de nous en a parfaitement compris l'utilité et la convenance. Il ne suffit pas en effet, pour la Belgique, d'avoir recouvré sa nationalité; elle doit savoir l'apprécier et la chérir : elle doit avoir intérêt à la défendre au besoin... On n'est jaloux d'une possession, qu'autant qu'on en estime la valeur.

« Il importe de faire revivre de glorieux souvenirs, de familiariser le peuple avec des noms illustres qu'il n'a que trop oubliés sous les gouvernements des puissances étrangères. Il en est des nations comme des familles; on y tient avec d'autant plus de force qu'il est plus honorable de leur appartenir... »

Pendant que la commission de la biographie commençait à s'occuper de ses travaux, M. le Ministre de l'intérieur lui transmit la lettre suivante (1) « ... La connaissance de l'état intellectuel de la Belgique est devenue, pour l'administration, une nécessité à laquelle elle doit se mettre en mesure de satisfaire; la seule nomenclature des auteurs et de leurs œuvres serait déjà d'une grande utilité; mais ce qu'il importe le plus au Gouvernement, c'est de suivre les progrès qui ont pu et pourront encore se réaliser dans tous les genres. Une appréciation raisonnée, bien que sommaire, des œuvres produites depuis notre émancipation politique, soit par des indigènes, soit par des étrangers fixés dans le pays, serait, je crois, le meilleur moyen d'atteindre le but que je viens d'indiquer.

« Un tel travail, qui devrait se continuer tous les ans, ne saurait être convenablement exécuté que par l'Académie, qui, dans sa constitution actuelle, réunit tous les éléments propres à constater le mouvement intellectuel de la Belgique, sous le triple rapport scientifique, littéraire et artistique.

(1) *Bulletins*, t. XV, n° 1, p. 574, année 1848, séance du 3 juin.

« Le plan du travail, les moyens de l'exécuter, le mode de publication, telles sont les premières questions à examiner, et je vous prie, M. le secrétaire perpétuel, de les transmettre à l'Académie, avec prière de me faire connaître son avis sur chacune d'elles. »

Cette lettre, communiquée à la commission de la biographie, semblait devoir modifier en partie ses vues. Il y fut répondu dans ce sens; mais le manque de fonds nécessaires ne permit pas d'entamer les travaux.

Loin cependant de rétrécir son sujet, l'Académie crut devoir l'étendre encore, et sur la proposition de sa commission de biographie nationale, elle émit l'idée de former un *Panthéon national*, et de mettre en relief, sous les yeux de la nation, les hommes ayant le plus illustré le nom Belge par leurs vertus ou leurs talents, et dont la biographie était appelée à immortaliser leur mérite. « Il a paru aux commissaires, disait le rapport, que l'idée d'un Panthéon national était grande et généreuse; qu'elle était propre à stimuler favorablement l'esprit public, et en même temps à donner une impulsion utile aux beaux-arts. Il est temps de concentrer davantage les efforts de nos artistes pour arriver à produire quelque chose de monumental, qui soit digne de cette époque, si digne elle-même de l'ancienne splendeur de l'école flamande (1). »

Le plan général, en prenant plus de développement, présentait aussi plus de difficultés. La commission spéciale formée par l'Académie, s'était réunie cependant à diverses reprises : les deux dernières réunions eurent lieu le 1er décembre 1848 et

(1) Sur un *Panthéon national*, rapport du secrétaire perpétuel, *Bulletins*, t. XVI, 2e partie, p. 589, séance de la classe des beaux-arts du 6 décembre 1849.

le 16 du même mois, on avait fini par être d'avis que la publication projetée devait se subdiviser par époques, et qu'il fallait traiter séparément

L'époque romaine;
» franque;
» des croisades.

L'histoire de chaque époque devait être précédée d'une introduction historique et comprendre comme sous-divisions principales :

1° Les sciences, la technologie;
2° Les sciences politiques, les lettres, l'art militaire;
3° Les beaux-arts.

Pour conserver un caractère d'unité au travail, il fut, en outre, convenu qu'il y aurait un comité central de rédaction.

La commission, qui n'espérait pas, à ce moment, d'obtenir un subside spécial, avait cru devoir s'ajourner; elle ne s'était réunie que le 7 juillet 1851 sur la demande du Ministre de l'intérieur, et sur la promesse qu'une allocation lui serait enfin accordée.

La dépêche ministérielle, écrite vers la fin de 1851, fit cesser les doutes qu'on pouvait encore avoir à l'égard des frais d'exécution (1); elle demandait en même temps si l'Académie avait terminé ses rapports sur les différents travaux que lui recommandait l'arrêté royal pris au moment de sa réorganisation.

Dans la séance de la classe des lettres du 2 août 1852, le secrétaire perpétuel rappela à son tour les termes de cet ar-

(1) *Bulletins*, XVIIIe vol., 2e partie, p. 509, séance du 1er décembre 1851.

rêté (1). « Par suite du manque de fonds nécessaires pour commencer ces grandes entreprises, disait-il, l'Académie s'est vue forcée d'en ajourner l'exécution. Cependant, M. le Ministre de l'intérieur ayant fait connaître, dans ces derniers temps, qu'il était disposé à demander à la Législature un subside extraordinaire, il a été nommé trois commissions spéciales chargées de préparer les éléments d'un rapport général, exposant la marche à suivre pour satisfaire à l'arrêté précité, et un aperçu des dépenses que nécessiteraient les trois publications faites simultanément. »

« Deux de ces commissions ont déjà déposé leurs rapports par l'intermédiaire de M. le baron de Stassart et de M. Snellaert (2). La troisième, celle de la *Biographie nationale*, n'a pas encore terminé son travail. M. Fétis, par suite des occupations nombreuses que lui impose la direction du conservatoire, n'a pu achever le rapport qu'il avait bien voulu consentir à rédiger. La classe a été d'avis de laisser au savant rapporteur le temps nécessaire pour terminer sa tâche et de donner à M. le Ministre de l'intérieur les renseignements nécessaires sur les causes du retard. »

Bientôt cependant M. F. Fétis annonçait à la commission que son âge avancé et ses nombreux travaux ne lui permet-

(1) *Bulletins*, t. XIX, 2e partie, p. 559.

(2) Pour la *littérature française* et la *littérature flamande*. La commission pour la littérature flamande, créée depuis, a publié, par les soins de MM. David, président, Snellaert, Bormans, Carton et De Decker, quatre volumes des œuvres inédites de Van Maerlant. La commission pour les monuments de la littérature belge-française s'occupe de formuler un plan de publication qu'elle soumettra au Gouvernement pour la collection des grands écrivains du pays.

taient pas de faire le rapport demandé, et il invitait ses collègues à porter leur choix sur un autre membre.

Les choses en étaient restées là, quand, à la séance du 4 avril 1859, l'idée de la rédaction d'une *Biographie nationale* fut reprise par M. le baron J. de Saint-Genois, qui déposa à cet effet une proposition formelle adoptée par ses confrères (1).

On peut voir dans les bulletins publiés cette année et pendant les derniers mois de l'année précédente, les mesures qui ont été prises pour l'examen et l'adoption d'un règlement organique, pour la nomination, l'organisation et l'installation d'une commission définitive, et enfin pour arriver à la réalisation des projets émis et conçus dès la fin de l'année 1845 (2).

(1) *Bulletins*, 2me série, t. VI, p. 484, séance du 4 avril 1859.

(2) Voir l'arrêté royal inséré p. 45, et les *Bulletins*, 2me série, t. IX, p. 594.

Histoire de l'art en Belgique.

Dans une des premières séances qui suivirent la réorganisation de l'Académie, M. le secrétaire perpétuel appela l'attention des membres de la classe des beaux-arts sur la nécessité de compléter l'un des arrêtés que le gouvernement venait de prendre au sujet de l'art. (1) « Il exprimait le regret de ce qu'on ne possédât point une histoire artistique de la Belgique, retraçant pour les différentes époques et depuis les temps les plus reculés les costumes, la forme et les ornements des habitations, les meubles et les instruments employés pour les besoins de la vie, enfin tout ce qui peut caractériser les mœurs des différentes classes de la société.

« Un pareil ouvrage, disait-il, ne serait pas seulement d'une grande importance pour l'études des mœurs, mais encore d'une utilité incontestable pour les artistes, qui ont de nombreuses et difficiles recherches à faire chaque fois qu'il s'agit de retracer une scène d'une époque un peu reculée. Pour exécuter ce travail, il faudrait consulter de nombreux ouvrages, les manuscrits et les dessins du temps, les médailles, les bas-reliefs, et en général tous les restes des monuments chez nos ancêtres; il faudrait aussi interroger les antiquités que les recherches archéologiques ont fait découvrir, et réunir des dessins fidèles de nos vieux édifices. Quelques travaux de détail ont déjà été tentés chez nous avec plus ou moins de succès. En mettant à

(1) *Bulletins*, tome XIII, 1re partie, page 133, séance du 6 février 1846.

profit tous ces précieux documents, on pourrait faire un travail d'ensemble qui serait un véritable monument national, digne sous tous les rapports de la sollicitude de notre jeune Académie.

» Le moyen le plus simple pour y réussir, serait peut-être de traiter séparément les différentes époques par des mémoires académiques, dont quelques-uns pourraient former l'objet de concours spéciaux.

» Dès à présent, les membres de la classe des beaux-arts pourraient réunir, soit par eux-mêmes, soit par leurs relations dans le royaume, des renseignements sur tout ce qui se rattache à notre histoire artistique. Ces documents, sous forme de simples notes, seraient remis successivement à chaque séance, et la classe désignerait, plus tard, quelques-uns de ses membres pour les coordonner et tracer le plan de travail qu'on aurait à suivre (1).

» Par ces communications, on ferait en même temps connaître les richesses artistiques que renferme le royaume. L'ignorance où nous sommes sur l'existence de la plupart d'entre elles, leur a souvent été funeste; et bien des fois l'on n'a eu connaissance d'un monument remarquable qu'au moment même où il cessait d'exister. C'est encore ainsi que des tableaux ou des sculptures d'un haut intérêt, ont passé dans des pays étrangers, tandis qu'on aurait pu en prévenir la perte, s'ils avaient été mieux connus. »

Ces propositions, appuyées par plusieurs membres, furent prises en considération, et l'on décida qu'elles feraient l'objet d'un examen ultérieur.

Dans la séance du mois d'avril suivant, M. Érin Corr appuya

(1) Le travail de M. Ed. Fétis sur les artistes belges qui ont vécu à l'étranger a comblé depuis cette lacune, du moins en partie.

par différents exemples l'utilité de la mesure proposée; et il fut résolu qu'une commission spéciale serait nommée pour étudier le plan proposé (1).

La nomination de cette commission ayant eu lieu dans la séance suivante, le 14 mai (2), M. le secrétaire perpétuel présenta à cette occasion les considérations suivantes : « L'histoire artistique de la Belgique intéresse à la fois tous les membres de la classe des beaux-arts, et exige le concours de chacun d'eux pour arriver à d'utiles résultats. On conçoit cependant qu'il serait impossible de mettre de l'unité dans un travail qui serait confié à un aussi grand nombre de personnes.

» L'impulsion doit partir d'un centre; il convient donc de former une commission composée de peu de membres, de cinq par exemple, qui discute et arrête, d'abord, le plan qu'il faudra suivre.

» Ce plan étant bien déterminé, serait soumis ensuite à la sanction de la classe.

» Pour le former, il faudrait surtout avoir égard aux considérations suivantes :

» 1° Faire que les travaux de l'histoire artistique de la Belgique se lient intimement à ceux entrepris par la classe des lettres pour dresser l'atlas archéologique du royaume;

» 2° Poser à chacune des sections de la classe une série de questions, et indiquer les points sur lesquels doit principalement se fixer l'attention des membres;

» 3° Établir des relations dans tout le royaume, telles que l'on parvienne à la connaissance exacte des objets artistiques les plus précieux qui s'y trouvent;

(1) *Bulletins*, tome XIII, 1re partie, page 294.

(2) *Ibid.*, page 494.

» 4° Indiquer les moyens de former un *Musée national* qui présente une image fidèle du pays aux principales époques de son histoire;

» 5° Admettre le principe que la rédaction sera faite par la commission : mais le travail serait divisé, et chaque partie confiée à un membre qui en prendrait la responsabilité;

» 6° Chaque année, les membres seraient soumis à une réélection ;

» 7° Des voyages artistiques devraient être faits dans le but de recueillir des renseignements nouveaux sur les lieux mêmes, et de contrôler ceux qui auraient été recueillis déjà. »

Ces bases ayant été admises, la commission fut composée de MM. Fétis père, Van Hasselt, Bock, Alvin et Quetelet. Lors de la constitution du bureau, ce dernier fut nommé président, et M. Van Hasselt fut désigné comme secrétaire de la commission. Plus tard MM. Schayes et Éd. Fétis furent également appelés à apporter le concours de leurs lumières.

La commission fit connaître dans la séance du 10 juillet 1846 les résultats de ses premiers travaux (1). Différentes observations lui furent communiquées pour rendre les recherches aussi complètes que possible, et dans la séance du 9 octobre suivant (2), M. Van Hasselt, secrétaire de la commission, lut le rapport suivant sur les travaux qu'elle avait entrepris :

« Dans notre séance du 6 février, une proposition d'une haute importance fut déposée sur le bureau de la classe des

(1) *Bulletins*, tome XIII, 2me partie, page 86.

(2) Rapport sur la rédaction d'une histoire artistique de la Belgique. (Commissaires MM. Fétis, Alvin, Bock, Quetelet, Schayes et Van Hasselt, rapporteur). *Bulletins*, tome XIII, 2me partie, page 252.

[illegible]

[illegible] histoire artistique de la [illegible] les [illegible] soit chez le [illegible] et les ornements des [illegible] les bois employés [illegible] et le fer peint, en général, [illegible]

[illegible] aux [illegible] très- [illegible] ou [illegible] de [illegible] des [illegible] sur les [illegible] et d'élaborer [illegible] et le déter- [illegible] des différentes [illegible] les coutumes- [illegible] c'est le [illegible] de vous faire

[illegible] nous avons [illegible] ,

[illegible] de ces objets d'art

[illegible] ;

[illegible] que ces coutumes,

[illegible] des

» 4° L'histoire et l'esthétique de l'art en Belgique.

» Ce point arrêté, la commission a pensé que le tableau statistique des objets d'art qui se trouvent en Belgique devait être divisé en quatre parties. La première s'occuperait de l'architecture; la deuxième de la plastique, sculpture en pierre, bois, cuivre, métaux et ivoire, ciselure et glyptique; la troisième, des arts du dessin, peinture, gravure; des applications des arts du dessin à l'industrie, verrerie, émaux, étoffes, tapis, etc.; et la quatrième, de la musique, instruments des sciences et des arts, manuscrits.

» Ce tableau statistique servira d'abord à faire connaître les objets dont la proposition de M. Quetelet s'occupe.

» On pourra ensuite indiquer leur classement et les mesures à prendre pour leur conservation. Ici, il y aura une nouvelle sous-division à faire : la première catégorie des objets constatés comprendra ceux qui doivent être conservés à la place même qu'ils occupent; dans la seconde, seront compris ceux qui peuvent ou qui doivent être réunis dans le musée national.

» Ces travaux préparatoires terminés, la classe pourra dresser un tableau chronologique des costumes, meubles, armes, ustensiles, instruments des sciences et des arts. Ce tableau pourra se composer de quatre parties principales: savoir :

» 1° Édifices et maisons, ainsi que leurs décorations intérieures et extérieures;

» 2° Costumes et armes;

» 3° Meubles et ustensiles en usage dans la vie publique et privée;

» 4° Instruments servant aux arts et aux sciences.

» Quant au plan à adopter pour la rédaction d'une histoire de l'art en Belgique, la commission n'a pas cru devoir s'en occuper dès ce moment. D'ailleurs, les éléments nécessaires

beaux-arts par M. le secrétaire perpétuel. Cette proposition avait pour objet la rédaction d'une « histoire artistique de la » Belgique, retraçant pour les différentes époques, depuis les » temps les plus reculés, les costumes en usage, soit chez le » peuple, soit chez les grands, la forme et les ornements des » habitations, les meubles et les instruments les plus employés » pour les besoins de la vie, et tout ce qui peut, en général, » caractériser les différentes classes de la société. »

» L'utilité d'un travail de cette nature fut unanimement reconnue. Car il a pour objet, non-seulement d'épargner aux artistes des recherches souvent très-difficiles et toujours très-fastidieuses, quand ils veulent s'initier à la vie domestique ou *intérieure* de la nation, mais encore d'élargir le cercle des connaissances historiques, en jetant de nouvelles lumières sur les mœurs, les usages et les habitudes de nos ancêtres, et d'éclaircir plusieurs questions archéologiques qui sont encore enveloppées de ténèbres. Aussi, une commission fut-elle immédiatement instituée à l'effet de tracer un plan de rédaction, et de déterminer la part que prendrait à ce travail chacune des différentes sections dont la classe des beaux-arts se compose. La commission s'est livrée à un examen attentif de ce projet, et c'est le résultat de cet examen que nous avons l'honneur de vous faire connaître aujourd'hui.

» Après avoir mûrement étudié la proposition, nous avons trouvé qu'elle renferme quatre objets principaux, savoir :

» 1° La rédaction d'une statistique générale des objets d'art qui se trouvent en Belgique ;

» 2° La conservation et le classement de ces objets ;

» 3° La formation d'un tableau chronologique des costumes, meubles, armes, ustensiles, instruments des sciences et des arts, etc.

» 4° L'histoire et l'esthétique de l'art en Belgique.

» Ce point arrêté, la commission a pensé que le tableau statistique des objets d'art qui se trouvent en Belgique devait être divisé en quatre parties. La première s'occuperait de l'architecture; la deuxième de la plastique, sculpture en pierre, bois, cuivre, métaux et ivoire, ciselure et glyptique; la troisième, des arts du dessin, peinture, gravure; des applications des arts du dessin à l'industrie, verrerie, émaux, étoffes, tapis, etc.; et la quatrième, de la musique, instruments des sciences et des arts, manuscrits.

» Ce tableau statistique servira d'abord à faire connaître les objets dont la proposition de M. Quetelet s'occupe.

» On pourra ensuite indiquer leur classement et les mesures à prendre pour leur conservation. Ici, il y aura une nouvelle sous-division à faire : la première catégorie des objets constatés comprendra ceux qui doivent être conservés à la place même qu'ils occupent; dans la seconde, seront compris ceux qui peuvent ou qui doivent être réunis dans le musée national.

» Ces travaux préparatoires terminés, la classe pourra dresser un tableau chronologique des costumes, meubles, armes, ustensiles, instruments des sciences et des arts. Ce tableau pourra se composer de quatre parties principales: savoir :

» 1° Édifices et maisons, ainsi que leurs décorations intérieures et extérieures;

» 2° Costumes et armes;

» 3° Meubles et ustensiles en usage dans la vie publique et privée;

» 4° Instruments servant aux arts et aux sciences.

» Quant au plan à adopter pour la rédaction d'une histoire de l'art en Belgique, la commission n'a pas cru devoir s'en occuper dès ce moment. D'ailleurs, les éléments nécessaires

pour un travail de ce genre nous manquent encore. Il reste un grand nombre de questions à éclaircir, et ce n'est qu'après beaucoup de recherches et d'études, secondées par les concours annuels de la classe, que l'on pourra entreprendre enfin une histoire de l'art flamand.

» Tel est, Messieurs, le plan de travail que la commission a l'honneur de vous soumettre pour ce qui concerne les trois premières parties de la proposition de M. Quetelet. Elle pense que la classe pourrait se diviser en quatre comités, dont chacun s'occuperait d'une des branches suivantes :

» 1° *Architecture*. Membres : MM. Bourla, Suys et Roelandt. Rapporteurs : MM. Bock et Schayes.

» 2° *Arts du dessin, peinture, gravure et applications des arts du dessin à l'industrie, verrerie, émaux, étoffes, tapis*, etc. Membres : MM. De Keyser, Gallait, Leys, Madou, Navez, Verboeckhoven, Wappers, Corr et Buschmann. Rapporteur : M. Alvin.

» 3° *Plastique, sculpture en pierre, bois, cuivre, métaux et ivoire, ciselure et glyptique*. Membres : MM. Braemt, Guill. Geefs, Joseph Geefs et Simonis. Rapporteur : M. Van Hasselt.

» 4° *Musique, instruments des sciences et des arts, manuscrits*. Membres : MM. De Bériot, Hanssens, Snel et Vieuxtemps. Rapporteurs : Fr. MM. Fétis et Quetelet.

» Il y aurait de plus un comité central de rédaction, qui se composerait des rapporteurs des quatre sections, présidé par le secrétaire perpétuel, auteur de la proposition. »

Cette proposition fut adoptée.

Le 6 novembre suivant (1), le secrétaire perpétuel fit les pro-

(1) *Bulletins*, tome XIII, 2me partie, page 327.

positions suivantes, qui furent acceptées par la classe des beaux-arts. :

1° D'écrire au gouvernement pour obtenir la communication de tous les documents qu'il avait en sa possession, et qui pourraient servir à la *rédaction d'une statistique générale des objets d'art qui se trouvent en Belgique.*

2° De faire un appel semblable à tous les amis des arts, et de décerner une médaille d'or de la valeur de 200 francs à celui qui aurait, pendant le cours de l'année, fait les communications les plus utiles.

Dans la séance du 18 mai suivant (1), le Ministre de l'intérieur fit connaître qu'il mettrait à la disposition de la classe des beaux-arts tous les documents qu'il possédait, et qui pouvaient être de quelque utilité au travail projeté. « Je me fais, en outre, un plaisir de porter à votre connaissance, ajoutait ce haut fonctionnaire, que l'administration des beaux-arts fait, en ce moment, dresser une statistique nouvelle des objets d'art appartenant aux provinces, aux communes et aux églises, et que ces renseignements seront transmis à l'Académie au fur et à mesure qu'ils me seront adressés. En ce moment, M. le secrétaire perpétuel, veuillez faire savoir à la Compagnie que le gouvernement aidera de tous les moyens qui seront en son pouvoir, la réalisation du travail important qu'elle a commencé, etc. »

Ces promesses obligeantes n'eurent point de résultat. M. Quetelet rappela à ce sujet que, dans la séance du 6 février 1846 (2), une commission spéciale chargée de s'occuper de tout ce qui se rapporte à l'*Histoire de l'art* avait été nommée ; que le con-

(1) *Bulletins*, tome XIV, 1re partie, page 544.
(2) *Ibid.*, t. XVII, 1re partie, p. 559.

cours du Gouvernement avait été demandé et promis; que des remercîments furent adressés à M. le Ministre avec prière de vouloir bien communiquer, d'après ses offres bienveillantes, les pièces relatives à la statistique des arts qui se trouvaient déjà à son département; mais que cette demande avait été probablement perdue de vue, la classe n'ayant reçu ni les renseignements demandés, ni aucune communication des pièces provenant de l'enquête faite dans les communes. M. Quetelet demanda en dernier lieu s'il ne convenait pas de faire une nouvelle démarche auprès de M. le Ministre, et cette proposition fut adoptée.

Dans la séance du 6 février 1851, M. Van Hasselt rendit verbalement compte des principales résolutions prises par la commission, pour donner à ses travaux l'activité qui lui manquait, par suite de plusieurs circonstances étrangères à sa volonté. Il fut décidé alors qu'on ferait un appel direct aux personnes qui, dans les provinces, s'intéressent à l'histoire de l'art, et qui se trouvent en position de consulter les anciennes archives, particulièrement celles des cathédrales du pays.

M. Fétis insistant sur les renseignements précieux qu'on peut puiser à de pareilles sources, cita, comme exemple, les découvertes faites dans les archives de la cathédrale d'Anvers. « Lorsque, dit ce savant artiste, la classe prit la résolution de s'occuper de la formation d'une *Histoire de l'art en Belgique*, elle a compris qu'elle ne pouvait accomplir son œuvre qu'en remontant aux sources originales. Elle s'est alors adressée au Gouvernement, dans l'espoir d'obtenir, par son intermédiaire, les documents qui lui sont nécessaires; mais les années qui se sont écoulées dans une attente inutile démontrent que la classe doit prendre elle-même l'initiative des recherches.

» Cela reconnu, la commission instituée par la classe des

beaux-arts, pour préparer les bases du grand travail projeté, s'est demandé quelle direction serait la meilleure pour les recherches auxquelles elle se propose de se livrer. Et d'abord elle a compris que l'histoire de l'art se divise en deux parties distinctes, savoir : les faits historiques et l'appréciation des œuvres des artistes. Pour atteindre le but important de la vérité, de la certitude historique, une seule voie est ouverte, c'est-à-dire celle des documents contemporains de chaque époque. Mais où chercher ces documents? Nul doute que ce ne soit dans les dépôts d'archives ou générales ou particulières. Tout ne s'est pas conservé; car les hasards de la guerre, les troubles politiques, les révolutions et les incendies ont anéanti ou ont fait disparaître des multitudes de titres précieux; mais ce qui n'est pas perdu peut encore offrir d'immenses ressources qui n'ont pas encore été explorées jusqu'à ce jour. Les comptes des églises, des monastères, des villes et des cours princières peuvent fournir une riche moisson de renseignements sur les artistes et sur leurs travaux dans les anciens temps, et là seulement on trouvera la révélation de faits du plus haut intérêt, qu'on chercherait vainement ailleurs..... Nul doute qu'une bonne et solide histoire de la musique belge, œuvre digne de l'Académie, est aujourd'hui possible, au moyen des sources qui viennent d'être indiquées. L'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure me paraissent être dans des conditions plus favorables encore; car les monuments de tous les âges sont en quelque sorte sous les yeux de tout le monde; et quant aux faits historiques, les ressources sont les mêmes. Dans mon opinion, la classe des beaux-arts de l'Académie ne peut être détournée de son noble dessein, par la crainte de ne pouvoir le réaliser, faute de documents; qu'elle ne s'arrête donc pas dans l'attente d'une coopération du Gouvernement qui lui fait défaut jus-

qu'à ce jour, et qu'il ne paraît pas disposé à lui accorder. »

Plusieurs savants et artistes du pays voulurent bien promettre leur concours, entre autres M. Polain, membre de l'Académie à Liége (1), M. l'abbé Carton, membre de l'Académie à Bruges, M. Jules Borgnet, archiviste à Namur (2).

M. Gachard, de son côté, appela l'attention de la classe sur les ressources qu'on trouverait dans les archives de l'État et des communes (3); il pensait qu'il serait utile de faire entreprendre des recherches dirigées vers ce but, et d'inviter le Gouvernement à réunir, par l'entremise de ses agents diplomatiques, les catalogues des principales galeries qui existent à l'étranger, surtout des collections qui renferment les œuvres des anciens maîtres belges.

M. Fétis reprit le même sujet dans la séance du 28 mai 1856 (4). A la séance suivante, la classe invita la commission à s'occuper des observations qui lui avaient été soumises; et, le 3 juillet suivant, le secrétaire, M. Van Hasselt, donna lecture d'un procès-verbal dont les considérations furent reproduites au *Bulletin*, transmises à M. le Ministre de l'intérieur (5), et dont nous croyons devoir reproduire ici les principaux passages.

« M. Fétis donne connaissance d'un travail entrepris par la classe des beaux-arts de l'Institut de France, sous le titre de *Dictionnaire des beaux-arts*, et insiste sur la nécessité de

(1) *Bulletins*, t. XVIII, 1re partie, p. 248.
(2) *Ibid.*, p. 353.
(3) *Ibid.*, t. XX, 2me partie, p. 704.
(4) *Ibid.*, t. XXIII, 1re partie, pp. 719 et 780.
(5) *Ibid.*, t. XXIII, 2me partie p. 147.

donner suite au projet d'une histoire de l'art en Belgique, projet admis en principe par la classe des beaux-arts de l'Académie, il y a dix ans. Selon l'honorable membre, et la commission tout entière partage cet avis, il est de l'honneur de la classe de reprendre ce travail qui se rattachera par plus d'un côté à celui dont l'Institut de France s'occupe en ce moment, mais qui aura un caractère plus particulièrement national et qui, en outre, présentera d'une manière plus suivie qu'on ne peut le faire dans la forme d'un dictionnaire, le développement successif des différentes branches de l'art en Belgique....

» L'appel fait à la classe par M. Fétis père, dans la séance du 28 mai, à l'effet de reprendre le travail momentanément abandonné, a eu pour objet la présente réunion de la commission, qui, à l'unanimité de ses membres, se déclare prête à répondre au vœu de la classe.

» Elle agite d'abord la question de savoir sur quel plan le travail sera conçu. Après discussion, elle décide que l'ouvrage sera divisé en cinq parties différentes, et que chacune de ces divisions aura pour objet l'une des branches spéciales de l'art, à savoir : l'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure et la musique; que chacune de ces parties sera confiée à celui d'entre les membres de la commission qui a fait de telle ou telle spécialité l'objet de ses études particulières; que l'architecture sera traitée par M. Schayes, la sculpture par M. Édouard Fétis (si la classe désigne cet honorable membre pour faire partie de la commission, comme celle-ci le propose), la peinture par M. Van Hasselt, la gravure par M. Alvin, et la musique par M. Fétis père; et que tous ces travaux partiels seront coordonnés par le président de la commission, auquel sera confiée, en outre, la rédaction d'une introduction générale.

» La commission croit pouvoir insister d'autant plus sur la nécessité de donner suite à cette entreprise, que le moment lui semble prochain où il pourra être procédé à un travail d'ensemble sur l'histoire des différentes branches de l'art dans notre pays. En effet, depuis quelques années, il a paru une foule de documents nouveaux qui comblent une grande partie des lacunes ouvertes encore dans notre histoire artistique, ou qui modifient des idées erronées, mais admises depuis longtemps par une sorte de droit de prescription; une quantité de dates ont été rectifiées, une quantité de faits inconnus ont été produits. Ces documents, ces dates et ces faits, il s'agit de les recueillir et de les coordonner, puis de les mettre en œuvre, lorsque ce travail préparatoire sera terminé. En outre, le rôle des recherches prend chaque jour plus de développements, et il faut, en lui imprimant une certaine direction, en tirer parti pour obtenir des résultats nouveaux, que le dépouillement des archives et des comptes de nos établissements civils et religieux ne peut manquer d'amener.

» Mais il ne faut pas se le dissimuler, ce travail préparatoire sera long, souvent difficile, et nécessairement dispendieux; car non-seulement il obligera à de fréquents déplacements pour permettre aux membres de la commission d'aller examiner sur les lieux les monuments d'architecture, de sculpture et de peinture que l'art belge a produits en Belgique ou dans les pays étrangers; d'aller étudier dans les collections étrangères les œuvres de nos graveurs, dont les collections qui existent en Belgique ne possèdent pas d'échantillon; d'aller prendre connaissance dans les bibliothèques publiques ou dans les dépôts particuliers des compositions imprimées ou manuscrites des anciens musiciens belges, qui y sont enfouies et oubliées peut-être, par suite de la transformation que le goût musical a su-

bie; mais encore il obligera à faire faire des transcriptions complètes ou partielles de ces productions.

» D'après l'opinion de M. Fétis, une somme annuelle de 5,000 francs suffirait pour faire face aux dépenses que ces travaux préparatoires pourraient entraîner. La commission adopte ce chiffre, et estime qu'il y a lieu de demander qu'une allocation semblable soit accordée à la classe pour lui permettre de donner suite à une œuvre que l'intérêt de l'histoire du pays réclame, et qu'il est de l'honneur de l'Académie d'entreprendre. »

Ces conclusions ayant été transmises au Ministre de l'intérieur, provoquèrent, de la part de celui-ci, la demande de quelques explications sur le plan de l'œuvre projetée; dans la séance du 14 octobre 1858 (1), M. Van Hasselt répondit qu'il avait soumis, à cet effet, à la commission, une communication déjà approuvée par elle et dont, après lecture, la classe décida également que l'envoi serait fait au Ministre. Ce fut la dernière communication officielle échangée à ce sujet entre l'Académie et le Gouvernement.

(1) *Bulletins*, 2me série, tome V, p. 323.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

NOTICE SUR CHARLES LENORMANT,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

Né à Paris, le 1er juin 1802, mort à Athènes, le 22 novembre 1859 (1).

Charles Lenormant naquit à Paris le 1er juin 1802. Bien jeune encore, il eut, en 1816, le malheur de perdre son père, Charles-François Lenormant, originaire d'Orléans, et qui exerçait à

(1) Bien des notices ont été publiées sur Charles Lenormant, peu de temps après sa mort. J'ai pris connaissance de presque tout ce qui a été écrit sur la vie et les travaux de cet illustre savant, et bien des documents m'ont été fournis par la famille, à laquelle m'attachent d'anciens liens d'amitié. (Voir un article de M. Vitet, dans le *Journal des Débats* du 18 décembre 1859; un article de M. Prosper Mérimée, dans le *Moniteur universel* du 1er janvier 1860; un article de M. de Carné, dans le *Correspondant* du 25 décembre 1859) Une notice très-étendue de M. Foisset est placée en tête des deux volumes, *Beaux-arts et voyages*, que Mme Lenormant publie chez l'éditeur Michel Lévy.

Les journaux belges ont aussi rendu hommage à la mémoire de M. Ch. Lenormant. (Voir le *Journal des beaux-arts* du 31 décembre 1859; le *Journal de Bruxelles* des 29 novembre, 4, 8 et 10 décembre 1859; le *Journal d'Anvers* des 3 et 10 décembre 1859.)

Paris les fonctions de notaire (1). Le jeune Lenormant était destiné à suivre la carrière paternelle, mais des goûts bien décidés le poussaient dans une autre voie. Il avait eu le bonheur, rare alors, de recevoir une excellente éducation classique (2). Déjà sur les bancs du collége, au lycée Napoléon comme à Charlemagne, il montrait les plus heureuses dispositions. Ce fut dans un voyage qu'il fit en Italie et en Sicile, dans les années 1824 et 1825, avec le célèbre amateur M. E. Durand, que son penchant pour les études archéologiques se manifesta; on peut dire que ce voyage lui révéla toute sa destinée. Le goût des arts, inné chez lui, l'amena à l'étude des monuments antiques. On conçoit d'ailleurs que la vue des chefs-d'œuvre de l'art ancien et moderne dût produire une vive impression sur l'esprit d'un jeune homme doué d'une imagination ardente et sensible. M. Lenormant sentait vivement; à une mémoire excellente, il joignait la connaissance des principales langues de l'Europe et l'amour du travail. De telles dispositions le préparaient tout naturellement aux études sérieuses et difficiles. Il savait apprécier tout ce qui est beau, et toute sa vie il conserva ce culte pour les choses grandes, nobles et belles.

(1) La famille Lenormant, originaire de Calais, et peut-être du Pont-de-l'Arche, en Normandie, s'est signalée dans l'échevinage d'Orléans. Une de ses branches, passée dans la noblesse d'épée, figure dans l'*Histoire du Berry* de La Thaumassière. Le premier Lenormant qui vint se fixer à Orléans était un bourgeois de Calais qui, en 1347, ne voulut pas se soumettre à la domination anglaise. L'un de ses descendants se trouva au siége d'Orléans avec Jeanne d'Arc.

(2) Voir dans le *Correspondant*, t. VIII, p. 51, ce que dit M. Lenormant de son maître aimé, M. Lizarde.

Ce voyage, qui décidait sans retour de sa vocation, devait avoir encore une autre influence sur son avenir; il lui fit rencontrer une compagne digne de lui, dont l'esprit élevé se montra à la fois capable de le comprendre et de semer sur le chemin parfois pénible de la science ce charme qui en tempère l'aridité. Il avait vingt-deux ans. A Naples, à son retour de Sicile, il avait été présenté à Mme Récamier; il avait vu sa nièce, sa fille adoptive, Mlle Amélie Cyvoct. Il la revit à Rome l'hiver suivant, et, seize mois après leur première rencontre, leur union fut bénie à l'Abbaye-aux-Bois, à Paris, le 1er février 1826 (1).

Peu de temps auparavant, la position de M. Lenormant avait été fixée par sa nomination à la place de sous-inspecteur des beaux-arts dans la maison du roi Charles X. Le comte Turpin de Crissé occupait alors le poste d'inspecteur général des beaux-arts, et c'est avec un sentiment touchant que, dans la *Notice* (2) consacrée par M. Lenormant à la mémoire de M. le comte de Turpin, il dit : « Je regarde comme un des bonheurs de ma » vie, comme une faveur signalée de la Providence, la circon- » stance qui me mit, à mon entrée dans le monde, sous la » direction immédiate de M. le comte de Turpin. »

Tels furent les commencements de cette carrière, qui devait être si active et si féconde.

En 1826, un voyage dans le nord de l'Italie procura à M. Lenormant l'occasion de voir Turin, Milan et Venise. L'année suivante, il visita la Belgique et la Hollande.

A peine avait-il passé deux ans au milieu de la société d'élite qui se pressait dans le salon de Mme Récamier, qu'il s'arracha à sa jeune femme et au charme de son intérieur. On voit dans sa

(1) *Souvenirs et correspondance de Mme Récamier*, t. II, p. 198.

(2) Voir le journal *l'Union* du 2 juin 1859.

correspondance combien cette séparation lui coûtait; c'était un rude sacrifice qu'il s'imposait; mais il poursuivait un noble but, celui de profiter d'une occasion, on peut dire unique, pour accroître ses connaissances et satisfaire sa passion pour l'archéologie.

Au mois de juillet 1828, il partit pour l'Égypte avec Champollion le jeune et la commission scientifique envoyée par le gouvernement français pour explorer la terre des Pharaons, et pour y vérifier l'une des plus belles découvertes des temps modernes, celle de la langue hiéroglyphique. On se rappelle les intéressantes lettres du jeune savant, publiées dans le journal *le Globe* : Alexandrie, Saïs, le Caire, Memphis, Sakkarah, le Sphinx, les Pyramides, Hermopolis, Beni-Hassan, la ville pharaonique de Psinaula, aspect de la haute Égypte, Syout, Denderah, Thèbes, temple d'Hermonthis, Syène, île de Philæ, etc.

Avoir Champollion pour guide, assister à ses découvertes, être le confident de ses pensées, quels avantages pour un homme qui pressentait l'immense portée de ces découvertes! On aime à lui entendre dire : « Quoique le public ne connaisse encore qu'une » faible partie des résultats qu'a procurés à Champollion la dé- » couverte de l'alphabet phonétique, on a déjà pu se faire l'idée » de ce que de pareils travaux supposent de pénétration, de con- » stance et de sûreté de jugement, et l'Europe est là pour rendre » témoignage à mes paroles; mais ce que bien peu ont pu appré- » cier comme moi, c'est cette promptitude qui commande le ré- » sultat, cette force d'intuition qui n'appartient qu'au génie, et » en même temps cette candeur dans l'investigation de la vérité, » cette noble simplicité à avouer l'erreur quand elle est reconnue, » cette résignation tranquille à ignorer ce qu'il n'est pas temps » de savoir..... Puisse ce témoignage d'une admiration sincère » et d'une amitié dévouée acquitter en partie la dette que

» tant de marques de confiance et d'intérêt m'ont imposée (1) ! »

M. Lenormant faisait ce long voyage à ses frais, en amateur, sans mission officielle. Après avoir vécu quatre mois sur le Nil, il revint à Alexandrie, et là il apprit qu'il avait été nommé membre de la commission scientifique de Morée.

Vers la fin de mars 1829, il débarquait à Navarin, plein d'enthousiasme pour la terre classique qu'il allait visiter et de sympathie pour la cause des Grecs modernes. Car, comme l'a si bien dit M. Wallon, « il aimait dans la Grèce non pas seulement » une ruine, un souvenir fameux, mais une renaissance (2). » Au siége de Lépante, il éprouva la plus vive émotion en entendant tonner le canon des chrétiens. Ce nom de Lépante éveillait à lui seul les plus grands souvenirs.

Ainsi, tout en portant son attention sur les ruines et les monuments antiques du Péloponèse, il assista aux derniers efforts des Grecs pour reconquérir leur indépendance, « vivant comme » eux dans les cavernes des montagnes, n'ayant pour nourri» ture que des racines sauvages sur cette terre où le feu et le fer » avaient détruit jusqu'aux derniers vestiges de la civilisa» tion (3). »

Après avoir parcouru la Morée et visité l'île d'Égine, où se trouvait alors le siége du nouveau gouvernement grec, il retourna en France, avec le regret de n'avoir pu entrer dans la ville d'Athènes, encore occupée par les Turcs.

Il débarqua à Toulon le 17 du mois de juillet, et se rendit à Paris pour solliciter un nouveau congé et repartir pour la Grèce,

(1) *Beaux-arts et voyages*, t. II, p. 179.

(2) Discours de M. Wallon.

(3) Discours, prononcé aux funérailles de M. Lenormant, par M. Dragoumis, délégué de la municipalité d'Athènes.

en emmenant cette fois sa jeune femme avec lui. Mais ces projets de voyage n'eurent pas de suite, à cause des événements politiques.

Ce fut à la fin de cette même année 1829 que j'eus l'occasion de voir pour la première fois M. Lenormant; je le rencontrai chez M. Durand, le célèbre collecteur, qui possédait une des plus belles collections d'antiquités que jamais particulier ait réunie (1).

Au commencement de 1830, M. Lenormant avait été nommé conservateur des monuments d'art dans les résidences royales, fonctions qu'il remplit jusqu'à la révolution de juillet. Il n'avait point désiré cette révolution, « mais il fut un de ceux qui ac-
» cueillirent avec tout l'entrain de la jeunesse la perspective
» d'un ordre de choses où la part serait plus largement faite à
» la liberté (2). »

M. Guizot, alors ministre, appréciant les rares qualités de M. Lenormant, la variété de ses connaissances, l'abondance et l'originalité de ses idées sur les arts, le nomma chef de la section des beaux-arts au Ministère de l'intérieur (3). Il sortit de ce poste quand M. Guizot quitta le Ministère, en octobre 1830, et, renonçant volontairement à un avenir brillant, il se réfugia dans l'asile paisible des bibliothèques publiques.

D'abord nommé conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, il entra, en 1832, au Cabinet des médailles, avec le titre de conservateur-adjoint, sous MM. Letronne et Raoul Rochette.

(1) Voir l'*Annuaire de l'Académie*, 1859, *Notice sur Théodore Panofka*, p. 184.

(2) *Souvenirs et correspondance de Mme Récamier*, t. II, p. 393.

(3) On peut voir au chapitre X des *Mémoires de M. Guizot*, t. II, p. 65, ce que l'éminent homme d'État dit de ses relations avec M. Lenormant.

Il y avait déjà plusieurs années qu'il s'occupait d'écrire sur les arts; ses premiers articles remontent à 1827. Il avait rendu compte de plusieurs expositions dans les journaux et les revues de l'époque. Plus tard, ces articles furent recueillis en deux volumes in-8°, sous le titre : *Les artistes contemporains*, Paris, 1833. Il aimait aussi beaucoup la musique, et, en 1831, il s'était chargé, dans le journal *le Temps*, du feuilleton du Théâtre-Italien. Comme l'a dit à ce sujet M. Vitet, « en peu » d'années il eut pris place parmi les juges les plus experts et » les plus délicats dont alors, en matière de goût, le public » acceptât les arrêts. »

Je citerai ici, au nombre des premiers travaux de M. Lenormant, avant aussi bien qu'après son retour d'Égypte et de Grèce, une étude sur le système hiéroglyphique, une autre sur les vases grecs, un travail sur les vitraux peints, des articles sur les monuments de Milo et d'Égine, sur le théâtre de Lillebonne, en Normandie, sur les vases d'argent trouvés à Bernay, sur les divinités cosmiques, sur une statue de Gæa, sur le héros Cantharus, etc.

Entré au Cabinet des médailles, un nouveau champ s'ouvrit à son activité.

Jusqu'en 1834, M. Lenormant n'avait encore publié que des articles critiques sur les arts, des impressions de voyages, et quelques dissertations archéologiques, très-remarquées au moment de leur apparition Il entreprit alors, avec l'éditeur La Chevardière, un travail gigantesque, sous le titre de *Trésor de numismatique et de glyptique*, 20 volumes in-folio, Paris, 1834-1850.

La même année 1834, un voyage en Allemagne lui donna l'occasion de visiter les principales villes de ce pays et de voir les musées de Munich, de Dresde, de Vienne, de Berlin, etc. Ce

fut alors qu'après avoir reconduit son ami Théodore Panofka à Berlin (1), il établit des relations avec plusieurs des savants les plus éminents de l'Allemagne, entre autres avec Thiersch et Ottfried Müller. Il retourna en France en passant par le Tyrol et l'Italie.

Un des fondateurs de la *Société de l'histoire de France*, il faisait partie, depuis l'origine de la société (1834), du conseil administratif et du comité de publication C'est à lui qu'est due la mise au jour d'un grand nombre de documents publiés par cette société, entre autres les papiers d'État de Mathieu Molé.

En 1835, M. Guizot choisit M. Lenormant pour le suppléer comme professeur dans sa chaire d'histoire à la Faculté des lettres de Paris. Comme M. Lenormant se croyait insuffisamment préparé à l'enseignement de l'histoire moderne, il obtint, par voie d'échange amiable avec Lacretelle, de se charger du cours d'histoire ancienne, et par là trouva le moyen de prendre dans ses études favorites le sujet de ses leçons. Alors, remontant aux sources historiques les plus anciennes, il aborda successivement l'histoire des Chaldéens, celle des Égyptiens, des Assyriens, des Phéniciens.

A partir de l'hiver de cette même année 1835, mes relations avec M. Lenormant devinrent plus fréquentes et plus intimes. J'avais entrepris, à la sollicitation des héritiers de M. Durand, mort à Florence au mois de mars, la rédaction du catalogue de sa collection d'antiquités. M. Lenormant, qui s'intéressait aux monuments anciens de tout genre, qui avait vu se former, pour ainsi dire sous ses yeux, cette merveilleuse collection, et qui, d'un autre côté, se rappelait ses relations avec M. Durand, re-

(1) Voir l'*Annuaire de l'Académie*, 1859, p. 136.

lations qui, comme on l'a vu, eurent, au début de sa carrière, une si grande et si heureuse influence sur son avenir, voulut bien me venir en aide dans ce travail. On sent combien étaient précieux pour moi les conseils d'un savant qui, à cette époque, s'était déjà acquis une grande réputation par ses travaux archéologiques, qui avait beaucoup voyagé, et qui avait vu presque tous les musées et toutes les collections de l'Europe. C'est avec un sentiment de bonheur et de reconnaissance que je me rappelle ces entretiens si instructifs. De jour en jour, j'apprenais à apprécier davantage les éminentes qualités de M. Lenormant, sa prodigieuse mémoire et les ingénieuses ressources de son esprit d'initiative. Il savait discerner l'intérêt d'un monument avec une promptitude et une sûreté de coup d'œil qui formaient un des traits les plus caractéristiques de cet esprit éminent. Bien des hommes d'élite n'ont pas la faculté de savoir communiquer aux autres les connaissances qu'ils ont acquises. M. Lenormant avait le don de faire apprécier et goûter la science et de rendre intéressantes toutes les questions qu'il traitait.

On passait des heures entières au milieu de cette magnifique collection (1) à examiner les vases peints, à discuter sur les sujets, à déchiffrer les inscriptions tracées sur ces monuments fragiles et délicats. C'était un véritable cours pratique d'archéologie qui avait lieu plusieurs fois par semaine.

Dans le courant du même hiver de 1835 à 1836, M. Lenormant ouvrit le cours d'histoire à la Faculté des lettres, où l'avait

(1) Cette collection fut vendue aux enchères publiques au mois d'avril 1836. Un grand nombre des vases peints passèrent au Musée Britannique; quelques-uns furent achetés par le Musée du Louvre, deux ou trois de ces vases sont aujourd'hui au Musée d'armes et d'antiquités, à Bruxelles.

appelé la confiance de M. Guizot. J'assistai régulièrement aux leçons du nouveau professeur, qui, dès le début, sut captiver l'attention de son auditoire, et apporta dans l'enseignement public des considérations aussi neuves que spirituelles.

Un peu plus tard, M. Lenormant voulut bien m'associer à ses études sur la mythologie, quand il entreprit, dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*, la *Nouvelle galerie mythologique* (1). Cet ouvrage, qui avait pour but de donner une suite aussi complète que possible de sujets mythologiques, uniquement empruntés aux types des médailles et aux pierres gravées, est resté malheureusement inachevé. Ce qui en a paru se borne à quelques-unes des principales divinités de la Grèce et de Rome, et encore les commentaires qui devaient accompagner chaque divinité ont été supprimés pour les derniers chapitres, où l'on s'est contenté de donner une description sommaire des monuments.

C'est dans le texte de cette *Galerie mythologique* que M. Lenormant donna libre carrière au développement de ses idées ingénieuses. Tout cela est appuyé par des citations de textes, par des notes et par toutes les ressources que peut fournir l'érudition. Quelques points des plus curieux et des plus obscurs du polythéisme y sont traités, et font regretter que l'auteur n'ait pu terminer un travail d'ensemble sur les religions de l'antiquité.

Je laisse parler ici M. Mérimée : « Les religions des peuples » de l'antiquité furent pour lui l'objet d'une étude assidue. » En effet, elles ont laissé dans tous leurs ouvrages des traces » impossibles à méconnaître. Leurs temples, leurs tombeaux,

(1) Voir l'avertissement placé en tête de mon *Catalogue de vases peints et bronzes antiques du prince de Canino*, Paris, 1837, in-8°.

» leurs médailles, la plupart des motifs d'ornementation dont
» ils furent si prodigues, présentent des symboles religieux et
» se rattachent à de mystérieuses croyances.

» Pour les esprits superficiels, la religion des anciens n'est
» qu'une image de leurs gouvernements.

» L'Olympe est un sénat délibérant des affaires divines et
» humaines sous la présidence de Jupiter. Chaque dieu est un
» magistrat ayant son ressort et son gouvernement. Tel est en
» effet, à peu près, le résumé des notions que les gens du
» monde ont puisées dans la lecture des poëtes. Mais à côté
» de cette religion officielle et arrangée selon un certain esprit
» d'ordre politique, on s'aperçoit bientôt qu'il en a existé
» beaucoup d'autres, que chaque peuple, chaque cité, ...,
» ont eu leur culte particulier et leurs légendes divines. Ces
» légendes ou ces mythes renferment presque toutes les notions
» que peuvent posséder des sociétés primitives. L'histoire et la
» fiction s'y mêlent si intimement que le point de transition
» entre l'une et l'autre est impossible à fixer. Souvenirs des
» grands cataclysmes, astronomie, géographie, métaphysique,
» tous les mystérieux sujets des premières méditations hu-
» maines s'y trouvent confondus dans des récits brillants de
» coloris, auxquels vraisemblablement chaque génération a
» joint quelque trait de sa façon. Le génie grec transforme tout
» ce qu'il touche et le marque d'un cachet si original, qu'on
» hésite à le soupçonner d'avoir emprunté à ses voisins. Pour-
» tant, cette civilisation hellénique si puissante, si expansive,
» qui a réagi d'une manière si énergique sur nos sociétés mo-
» dernes, ne s'est pas développée spontanément sur le sol de
» la Grèce, et les Grecs eux-mêmes nous racontent qu'ils ont
» eu des maîtres, héros ou demi-dieux, venus de l'Orient, pos-
» sesseurs de connaissances surnaturelles qu'ils ont semées sur

» le sol le plus digne de les faire fructifier. Ainsi, ce n'est pas
» seulement à la Grèce qu'il faut demander l'explication de ses
» mystères, c'est l'Égypte, c'est l'Asie qu'il faut interroger. Le
» champ des recherches s'agrandit à mesure qu'on y pénètre. »

S'il m'est permis d'ajouter ici quelques considérations personnelles, je dirai que l'étude des traités philosophiques de Platon, et en particulier du *Cratyle* et de l'*Euthyphron*, avait conduit M. Lenormant à chercher dans la décomposition des noms propres l'étymologie des noms des dieux et des héros. Les allusions directes ou indirectes, les jeux de mots entrent pour une part notable dans la composition des légendes religieuses, et les monuments sont là pour l'attester. En effet, ne trouve-t-on pas à chaque instant sur les monnaies les armes parlantes des villes qui les ont fait frapper? Certains signes, certains symboles font de même allusion à la divinité protectrice, au héros fondateur; d'autres rappellent les épithètes sous lesquelles on invoquait les dieux ou les personnages héroïques honorés d'un culte spécial. Le panthéisme est partout et le symbolisme antique donne la facilité de multiplier l'unité divine, en la réfléchissant dans un cortége plus ou moins nombreux. De là le dualisme, la forme triple ou multiple, et cette tendance à étendre, à décomposer pour ainsi dire la conception primitive d'une grande divinité, par les armées des dieux et de leurs adversaires les géants, par le vaste cortége du dieu des ondes et celui du dieu des vendanges.

Les religions anciennes présentent un chaos de traditions confuses, et la plupart du temps il est bien difficile de trouver un fil pour se guider dans ce labyrinthe. En général, on peut observer que, dans l'énonciation d'un fait mythologique, les détails deviennent plus abondants à mesure que la poésie s'en empare. C'est à cause de ces développements qu'il faut s'ef-

forcer de ramener les conceptions religieuses à de grandes masses, à des formes essentielles, sans s'attacher trop aux détails ou à l'extension prise par les récits originaux. Sans doute les détails offrent aussi leur intérêt et on aurait tort de n'en pas tenir compte, car il arrive qu'un fait presque insignifiant a donné lieu à un culte local et fourni à un grand artiste le motif d'un chef-d'œuvre. C'est à établir ces grandes divisions, à grouper les faits autour d'une tradition primitive que M. Lenormant s'attachait de préférence, et cependant cet esprit si fécond, si délicat, ne rejetait pas, sans examen, la scholie la plus obscure, le trait le moins apparent négligé par la patiente érudition des savants allemands.

Mais je m'arrête : il n'y a pas lieu ici d'entrer dans le développement des idées de M. Lenormant sur les religions des peuples de l'antiquité.

Le *Trésor de numismatique*, auquel M. Lenormant a travaillé une grande partie de sa vie, embrasse bien d'autres séries que la galerie mythologique. On y trouve la numismatique des rois grecs, une iconographie des empereurs romains et de leurs familles, les bas-reliefs du Parthénon et de Phigalie. Le moyen âge occupe aussi une grande place; cette époque y est représentée par les médailles des papes, les sceaux des rois et reines de France, ceux des rois et reines d'Angleterre, des grands feudataires de la couronne, des communes, des communautés, évêques et barons. L'histoire moderne à son tour a fourni au *Trésor* les médailles de Charles VII à Napoléon Ier, l'histoire de l'art monétaire chez les modernes, les médailles coulées et ciselées en Italie, et un choix de médailles exécutées en Allemagne. A l'ornementation enfin sont consacrés deux volumes, sous le titre de *Recueil de bas-reliefs et d'ornements*.

A peu près à l'époque où furent mises au jour les premières

livraisons de la nouvelle galerie mythologique, parut l'*Étude de la religion phrygienne de Cybèle*, premier travail didactique de l'auteur sur les religions de l'antiquité (1), et où l'on trouve une masse de faits et des considérations neuves sur un des cultes les plus singuliers du monde ancien. Cette étude devait être complétée par une suite d'articles; il n'en a été publié que la première partie et ce qui en a paru fait regretter que l'auteur, empêché par l'accomplissement de nombreux devoirs et entraîné par d'autres recherches, ait abandonné un travail qui a un cachet d'originalité des plus remarquables.

En 1836, à la mort du vénérable M. Van Praet, M. Lenormant quitta le cabinet des médailles pour occuper la place de conservateur au département des livres imprimés de la Bibliothèque Royale. Il rendit des services signalés à ce dépôt littéraire, le premier du monde, par son activité, par son labeur, par le choix et le discernement qu'il apporta aux acquisitions, et par une espèce d'exposition permanente des anciennes reliures les plus remarquables, qu'il rangea par ordre de dates et de pays (2).

Vers la fin de 1836, M. Lenormant qui m'avait aidé de ses conseils dans la rédaction du catalogue de la collection de M. Durand, examina avec moi les vases peints du prince de Canino, dont une notable partie venait d'être transportée à Paris (3). Avec quelle bonté, avec quel empressement ne se

(1) *Nouvelles annales de l'Institut archéologique*, tome Ier. Paris 1836.

(2) M. Mérimée fait observer que les progrès de la reliure moderne ont prouvé que cette pensée avait porté ses fruits.

(3) La plupart des vases du prince de Canino se trouvent aujourd'hui à Londres et à Munich.

rendait-il pas à mes désirs de connaître ses appréciations, de m'éclairer de son savoir, de profiter de son expérience! Sans parler des explications qui lui appartiennent, nombre d'idées et de rapprochements m'étaient fournis par lui pour ce nouveau catalogue de vases peints (1).

Ainsi se formaient et se continuaient ces liens de collaboration qui n'ont été interrompus que par la mort. En 1837, les études entreprises en commun prirent une nouvelle extension par la publication d'un vaste recueil de vases peints : l'*Élite des monuments céramographiques*. Les vases de terre peinte que l'on a désignés longtemps sous la dénomination fausse et erronée de vases étrusques, n'ont attiré l'attention des savants qu'à partir du siècle dernier. Il n'existe que quelques rares passages chez les anciens sur cette poterie enrichie de dessins et de figures et employée à nombre d'usages. Aristophane en fait mention. Peu remarqués, à ce qu'il paraît, à la Renaissance des lettres, il n'en fut guère question en France, avant le comte de Caylus, au XVIIIme siècle.

L'Élite des monuments céramographiques est, avec le Trésor de numismatique, la publication la plus importante de M. Lenormant. Ce qui distingue cet ouvrage, c'est d'avoir été conçu et exécuté en partie d'après un plan méthodique, présentant un système général sur les monuments de l'art céramographique, déjà publiés ou encore inédits. Les vues d'ensemble avaient manqué aux recueils des Millin, des Laborde, des Mil-

(1) L'avertissement placé en tête du *Catalogue* (Paris 1837) indique la part prise par M. Lenormant à ce travail. — La même remarque s'applique au *Catalogue* de la collection de M. le vicomte Beugnot (Paris 1840), ainsi qu'aux éclaircissements sur les papyrus égyptiens de M. l'abbé Greppo (Paris, 1856).

lingen, des Raoul-Rochette, des Panofka, ainsi qu'à ceux de MM. Gerhard, le duc de Luynes et Welcker. Les ouvrages publiés par ces savants avaient pour objet d'expliquer un certain choix de vases inédits, ou de donner au public la description de quelque collection particulière. L'Élite des monuments céramographiques devait embrasser les vases peints de toutes les fabriques, de tous les âges, de toutes les collections, et avoir plusieurs divisions : 1° les dieux, 2° les héros, 3° les sujets historiques, 4° les mystères, 5° les sujets funéraires, 6° enfin, la vie privée, les usages, les mœurs domestiques.

De ces divisions, on n'était arrivé en 1859 qu'à compléter dans le quatrième volume du recueil la suite des douze grands dieux; encore, au moment où la mort surprit M. Lenormant à Athènes, la moitié du texte du quatrième volume restait à faire (1).

Rapprocher les diverses compositions qui ont pour objet la représentation d'une même scène mythologique, faire connaître les variantes que les artistes anciens introduisaient dans ces compositions, tel était le but que l'on s'était proposé. Nous pouvons citer ici comme exemples, le retour de Vulcain à l'Olympe, la naissance de Minerve, la naissance d'Érichthonius, la dispute musicale d'Apollon et de Marsyas, la métamorphose d'Actéon. Chacun de ces mythes a fourni aux artistes des compositions

(1) L'auteur de cette notice vient de terminer la description et l'interprétation des sujets gravés dans les planches du IVme volume de l'*Élite des monuments céramographiques*. Il avait été décidé, du vivant de M. Lenormant et d'accord avec l'éditeur, M. Leleux, que l'on s'arrêterait à la série des douze grands dieux, travail qui forme, dans l'état actuel des études archéologiques, un chapitre aussi complet que possible de ces sortes de compositions.

plus ou moins dissemblables, plus ou moins simples ou compliquées, et il est intéressant de comparer les compositions les plus simples avec celles que des développements successifs sont venus modifier ou changer complétement. Ces rapprochements fournissent des résultats inattendus et souvent font comprendre l'intention qui animait l'artiste dans les dispositions nouvelles données à une scène.

En 1838, M. Lenormant se fit recevoir licencié et docteur ès lettres, et à cette occasion il publia deux thèses remarquables. La première intitulée : *Quæstio cur Plato Aristophanem in convivio induxerit*, a pour but de montrer le rôle de la comédie dans les religions de l'antiquité. La seconde a pour titre : *Recherches sur l'origine, la destination chez les anciens et l'utilité actuelle des hiéroglyphes d'Horapollon.*

Au mois de septembre 1838, il fit avec M. Ampère et moi un voyage en Toscane. Nous débarquâmes à Livourne et visitâmes Pise, Lucques, Florence, Sienne et Volterra (1). Nôtre aimable et spirituel compagnon de voyage, M. Ampère, a publié un récit de cette excursion dans la *Revue des deux mondes* (15 novembre et 15 décembre 1839), sous le titre de *Voyage Dantesque.*

(1) J'écrivais à ma mère, le 20 septembre 1838, de Marseille : « Voyager seul a ses charmes et ses inconvénients; voyager avec » un ami a aussi ses avantages et ses désavantages. Il faut pour un » compagnon de voyage, avec lequel on veut faire et achever une » tournée, bien des choses..... qui se rencontrent rarement. Je n'ai » qu'à me féliciter d'avoir associé ma destinée de voyageur à celle » de M. Lenormant. Nous nous convenons parfaitement, lui par sa » supériorité incontestable et par ses connaissances presque uni- » verselles, moi par le prix que je sais attacher à son expérience et » à son savoir. »

En 1838, M. Lenormant voulut faire le cours d'histoire moderne à la Faculté des lettres, et, comme il l'a dit lui-même, accomplir son devoir de professeur dans toute son étendue. On se rappelle les succès brillants qu'il obtint; le grand amphithéâtre de la Sorbonne ne pouvait suffire à contenir les auditeurs qui se pressaient pour entendre sa parole. Cet accroissement de travaux, ce changement dans ses études de prédilection, ne l'empêchèrent pas de poursuivre ses travaux archéologiques.

Le 25 janvier 1839, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'admit dans son sein, en le nommant membre ordinaire (1). Bien des travaux, bien des titres scientifiques lui avaient mérité cet honneur. Nous avons déjà parlé de quelques-uns de ses ouvrages. Il faut y ajouter son *Introduction à l'histoire de l'Asie occidentale*, 1 vol. in-8°, Paris 1837. Écrit avec clarté, avec méthode, ce livre montre l'étendue des études auxquelles l'auteur s'était livré et résume heureusement une partie des leçons données à la Faculté des lettres, pendant les années 1835 à 1838. On y trouve au chapitre VII, une comparaison du tableau ethnographique de la Genèse avec les figures des différentes races humaines que les Égyptiens ont reproduites dans les sculptures peintes des tombeaux des rois.

Comme académicien, personne n'avait l'ardeur, le zèle et l'activité de M. Lenormant. Constamment prêt à répondre aux questions les plus diverses, sa prodigieuse mémoire lui four-

(1) Le fauteuil occupé par M. Ch. Lenormant a sa première origine en 1716. Les académiciens qui s'y sont succédé sont : l'abbé Sallier, pensionnaire de 1716 à 1741 ; d'Égly, de 1742 à 1749; Bertin de Blagny, de 1749 à 1759 ; Le Beau (jeune), de 1759 à 1766, Ameilhon, de 1766 à 1793 et de 1795 à 1811 (quatrième section de la troisième classe); Amaury Duval, de 1811 à 1838 ; Ch. Lenormant, de 1839 à 1859.

nissait en outre les plus ingénieux rapprochements. Il prenait part à toutes les discussions scientifiques et savait toujours y apporter de vives lumières. « Et telle était l'autorité de sa » parole, que sur les matières dont il faisait l'objet principal » de ses études, il semblait que son approbation ou son oppo- » sition donnassent une sanction ou un ébranlement à la doc- » trine à l'occasion de laquelle elle se manifestait (1). » Comme l'a dit à ce sujet M. Wallon : « Il apportait dans les discus- » sions, avec un savoir presque universel, l'ardeur et l'entrain » qu'il mettait en toutes choses, et s'il a trouvé des contradic- » teurs, il n'a pas laissé d'ennemi, car si sa parole était quel » quefois vive, son cœur était toujours bon : et c'est là tout » l'homme. »

En 1840, M. Lenormant fut nommé agrégé d'histoire.

La même année, quand M. Letronne fut appelé à la direction des Archives du royaume, M. Lenormant rentra au Cabinet des médailles, en qualité de conservateur, et cette fois pour n'en plus sortir. Sensible au plus haut degré à tout ce qui pouvait faire honneur à son pays, il était fier et il avait le droit de l'être de ces admirables collections, créées par la munificence de Louis XIV. Il cherchait à augmenter ces richesses, à profiter de toutes les occasions favorables pour étendre et compléter les séries numismatiques. « N'étant resté étranger à aucune des » branches de l'archéologie et à aucune des parties de la nu- » mismatique, il a développé comme parallèlement les diffé- » rentes séries des collections, parce qu'il n'en est pas une qui » ne contienne, à ses yeux, une aspiration ou une expression de » la science. La collection des monnaies françaises, celle des » cylindres babyloniens ne lui ont pas été moins redevables

(1) Discours de M. Taschereau, *Moniteur* du 7 décembre 1859.

» que les séries des médailles grecques et gauloises (1). C'était son bonheur, son orgueil que de maintenir et d'augmenter la supériorité du médaillier confié à sa garde. Aussi les intérêts du cabinet passaient-ils bien avant les siens. Son zèle et son activité ne se laissaient jamais rebuter par les obstacles, et souvent, pour ne pas priver la collection publique d'une pièce remarquable, ne craignait-il pas de contracter des dettes, malgré la médiocrité de sa fortune personnelle. Si des amis partageant ses nobles idées de dévouement et d'abnégation lui venaient en aide, il fallait voir avec quelle délicatesse il savait apprécier des services rendus au cabinet des médailles. Et tel était même son amour pour la science, qu'un service rendu au cabinet avait à ses yeux mille fois plus de prix qu'un service personnel. Que dirai-je de l'accueil qu'il faisait aux hommes vraiment studieux, de l'empressement et de l'obligeance qu'il mettait à fournir des renseignements, de la façon dont il savait faire les honneurs des collections à la tête desquelles il était placé! Ses manières étaient parfaites, et tous les savants étrangers, tous les hommes distingués qui ont visité le cabinet des médailles depuis vingt ans, savent l'accueil qui les y attendait et les facilités qu'ils trouvaient auprès du conservateur pour voir, étudier et faire des recherches. Mais ce que ne peuvent dire que ceux qui ont vécu dans des rapports d'étroite et intime amitié avec M. Lenormant, c'est la bonté de son cœur, la sympathie qu'il savait inspirer et le charme qu'on éprouvait à écouter sa parole.

Au mois d'avril 1840, j'accompagnai M. Lenormant en Angleterre, à l'époque où M. Guizot était ambassadeur à Londres. Notre but était surtout de voir avec soin les monuments antiques conservés au Musée Britannique. Nous avions pour compagnon

(1) Discours de M. Taschereau.

de voyage un magistrat éminent, M. Ferey, conseiller à la Cour royale de Paris. Des excursions à Oxford, à Windsor, à Hampton-Court et dans quelques autres endroits, complétèrent ce voyage, au terme duquel, tandis que M. Lenormant retournait en France, je m'embarquai seul pour la Hollande.

Quand on aime les grands et nobles souvenirs, qu'on est sensible aux belles créations de l'art et qu'on se passionne pour l'étude de l'antiquité, l'Italie et la Grèce sont les pays que tout archéologue désire voir de ses propres yeux. Athènes, Rome, sont des noms qui ont le privilége d'exercer un effet magique sur tout homme voué à des études sérieuses. Il avait été souvent question d'entreprendre ensemble un voyage en Orient En 1841, ce projet put être mis à exécution. M. Lenormant, chargé d'une mission politique par M. Guizot, alors Ministre des Affaires Étrangères, retournait pour la seconde fois en Grèce. MM. Ampère et Mérimée s'étaient joints à nous pour visiter ce pays aux antiques souvenirs. Nous étant embarqués à Marseille le 1er août, nous commençames par visiter Rome et Naples. Ceux qui ont eu le bonheur de voir Rome, connaissent les émotions qu'on éprouve en présence des monuments de la ville éternelle. C'était un avantage inappréciable pour moi de visiter Rome, guidé par un archéologue qui avait vécu dans cette grande capitale, avec un ami en compagnie duquel j'avais déjà fait plusieurs voyages scientifiques et dont depuis six ans j'étais devenu le collaborateur actif.

Nous débarquâmes au Pirée le 12 septembre, et le premier qui nous accueillit sur le sol de la Grèce, fut M. Mary, chargé d'affaires de Belgique à Athènes, que j'avais connu à Bruxelles et avec lequel nous venions de faire un mois auparavant la traversée de Marseille à Civita-Vecchia. « Personne n'a touché » sans émotion, dit M. Mérimée, cette terre sacrée où tant de

» grands souvenirs s'accumulent dans de si étroits espaces. » L'Attique, en effet, n'a pas l'étendue d'un département de France. Le nombre des monuments rassemblés sur l'Acropole, autour du Parthénon, est prodigieux, et on a peine à comprendre comment les temples, les portiques, les édicules, les statues pouvaient y tenir leur place, sans confusion et sans nuire à l'effet général. L'Aréopage est un rocher calciné par les ardeurs du soleil qui ailleurs n'obtiendrait pas la plus mince attention. Le Pnyx où Démosthènes a prononcé ses harangues est une tribune de quelques pieds carrés, taillée dans le roc vif. Delphes est situé dans un étroit vallon, de l'aspect le plus sauvage et à peine accessible. Quant au défilé des Thermopyles, il n'a pour ainsi dire pas changé d'aspect, depuis le jour où Léonidas le défendit contre les Perses, à la tête de ses trois cents Spartiates. A quelque distance de ce défilé, à la descente du mont Thémis, un accident qui aurait pu avoir des suites graves arriva à M. Lenormant; il fit une chute de cheval et se démit l'épaule. M. Mérimée ajoute : « Je n'ai jamais vu malade plus résigné, plus » calme; une seule chose le préoccupait, l'impossibilité de cou- » rir les montagnes. » L'inaction était pour lui un vrai supplice.

Notre retour à Athènes, en passant par Lamia, Stylidi, Chalcis et Oropo, s'effectua avec beaucoup de difficultés, partie à dos de mulet, partie par mer. Enfin, le vendredi 8 octobre 1841, nous arrivâmes à Athènes, après un voyage très-fatigant, mais plein d'intérêt.

Peu de jours après, MM. Mérimée et Ampère partirent pour se rendre dans l'Asie Mineure et visiter les ruines d'Éphèse, de Magnésie du Méandre et de Sardes.

Pendant son séjour à Athènes, M. Lenormant eut l'occasion de ranger et de mettre en ordre les médailles antiques du roi,

et à son départ d'Athènes, le 20 octobre, S. M. le roi Othon lui envoya la croix en or de l'ordre du Sauveur, honneur doublement mérité par l'archéologue et le philhellène. En quittant la Grèce, M. Lenormant visita l'Asie Mineure et Constantinople, et s'embarqua le 13 novembre sur le *Véloce*, qui ramenait en France M. de Pontois, ambassadeur près la Porte Ottomane.

Le nom de M. Lenormant était connu dans toute l'Europe ; un grand nombre de corps savants avaient tenu à honneur de l'inscrire parmi leurs membres, leurs associés ou leurs correspondants. Vers la fin de 1841, l'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, le nomma associé étranger (1).

(1) Voici, par ordre chronologique, les titres académiques de M. Lenormant :

Membre de l'Institut de correspondance archéologique de Rome (1829) ; un des directeurs (1857).
Correspondant de l'Académie royale des sciences de Turin (1832).
— de l'Académie impériale et royale des beaux-arts de Vienne (1836).
Membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres) (1839).
Correspondant de la Société archéologique d'Athènes (1841).
Associé de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique (1841).
Membre de l'Académie de la religion catholique de Rome (1842).
Correspondant de l'Académie pontificale d'archéologie (1842).
— de l'Académie d'Herculanum (1843).
Membre de l'Institut de Washington (1844).
— de la Société des antiquaires de France (1845), président annuel de cette société en 1848.
Correspondant de l'Académie royale des sciences de Berlin (1845).

C'est au retour de ce second voyage en Orient que M. Lenormant se montra tout à fait chrétien, et qu'il renonça complétement aux préjugés qu'il avait partagés avec la plupart des hommes de son temps. Les principes religieux qu'il avait puisés dans sa famille n'avaient pas été étouffés par le scepticisme. Le travail, l'étude, l'amour passionné de la vérité qu'en toutes choses il recherchait avec une ardente bonne foi, l'amenèrent, non pas tout d'un coup, mais par degrés, à reconnaître les vérités du christianisme. Ce changement dans les idées de M. Lenormant se manifesta à l'époque où, forcé d'étudier les sources de l'histoire moderne, il passa de l'examen des traditions et des croyances du paganisme à l'étude des faits postérieurs à l'établissement de la doctrine de l'Évangile. Voici comment il s'exprime lui-même : « Jusque-là, je n'avais jeté sur les faits du » christianisme que les regards paresseux et distraits de » l'homme du monde : désormais, il me fallait remonter aux » sources et discuter les preuves avec l'attention, la gravité que » m'imposait un devoir public. L'effet de ce travail fut pro- » gressif, mais sûr. A mesure que j'avançais dans ma tâche, » je sentais s'affaiblir, s'effacer les préventions irréligieuses que » je devais à mon éducation, à mon siècle. De la froideur je » passai bientôt au respect : le respect me conduisit à la foi.

Correspondant de la Société des antiquaires du nord de Copenhague (1845).
— de la Société des beaux-arts d'Athènes (1845).
— de la Société des antiquaires de Londres (1847).
Membre de la Société royale de littérature de Londres (1852).
— du conseil de la Société asiatique et du conseil de la Société de l'histoire de France, à sa fondation en 1834.
Correspondant de la Société royale d'Upsal et membre ou correspondant d'un grand nombre d'académies de provinces, etc.

» J'étais chrétien et je voulais contribuer à faire des chré-
» tiens (1). »

On aime à répéter de telles paroles : elles donnent une haute idée de l'homme; elles font connaître ses sentiments intimes; on y voit toute la franchise et la droiture de son caractère.

Combien de fois ne parlait-il pas de ces choses à ses amis! il ne pouvait garder pour lui seul la vérité, quand il pensait l'avoir trouvée. « Son genre d'esprit, comme l'a si bien dit M. Vitet, ne le lui permettait pas. » Que de fois ne lui arrivait-il pas de me confier ce qui se passait de plus intime dans son âme!

Ce qui précède explique les combats qui se livraient dans ce noble cœur. Il y avait plusieurs années que son langage était chrétien, « mais, dit M. Vitet, un degré lui restait à franchir. La
» conviction, chez lui, si vive et si peu cachée qu'elle fût, n'était
» encore que théorique. Il croyait et ne pratiquait pas : incon-
» séquence assez commune dont il se hâta de sortir sans faste,
» comme sans effort. De ce jour, dans ses moindres paroles, on
» sentit l'empreinte de sa foi. »

Il avait porté dans l'enseignement ces fortes croyances catholiques; « car il n'était pas homme à craindre d'en faire publi-
» quement profession, » a dit M. Wallon. Le volume qu'il a publié sous le titre de *Questions historiques* (Vme-IXme siècle), son travail sur les *Associations religieuses dans la société chrétienne*, et un grand nombre d'articles de discussion religieuse insérés dans le *Correspondant*, témoignent de l'ardeur et de la force de ses convictions. Aussi ses écrits exercèrent-ils une influence décidée sur la question de la liberté d'enseignement, question si vivement controversée à cette époque.

En 1846, quand le pouvoir fit interdire un cours public dans

(1) *Lettre aux auditeurs du cours d'histoire moderne*, 1846.

lequel se produisaient de fâcheuses témérités, l'émeute, à titre de représailles et au nom de la liberté du professorat, « vint en-
» vahir sa chaire et lui disputer la parole par l'insulte. Il de-
» meura tant qu'il jugea nécessaire de défendre par son calme
» et par sa dignité le droit du professeur; il se retira, ce
» devoir accompli, lorsqu'il crut en avoir un autre à remplir,
» celui de prouver, par le sacrifice même de sa place, la fermeté
» de ses convictions (1). »

On a honte de ces excès quand on relit la sténographie de ces leçons à la Faculté des lettres; car si M. Lenormant défendait avec chaleur les principes catholiques, son langage ne cessait jamais d'être modéré, et il savait en même temps respecter les convictions contraires, quand elles se produisaient avec sincérité. « Mais la jeunesse studieuse a ses préjugés, dit M. Mérimée,
» et elle n'aime pas à les perdre, encore moins à les discuter. »

En quittant la chaire de professeur, M. Lenormant accepta la charge de rédacteur en chef du *Correspondant*.

En 1848, il fut nommé président de la commission des monuments historiques, dont il était membre depuis 1832, époque de sa fondation. On sait tout le zèle qu'il apportait à la conservation des anciens édifices qui rappellent des souvenirs glorieux ou qui ont de l'intérêt sous le rapport de l'art, quel empressement il mettait à visiter les monuments historiques, quel soin il prenait pour aviser aux moyens d'empêcher leur ruine ou leur destruction. Il aimait autant les vieilles cathédrales que les monuments d'une époque plus ancienne, et c'est bien à tort qu'on pourrait lui reprocher de la partialité pour les antiquités grecques ou romaines, car il savait apprécier les monuments de tous les âges.

(1) Discours de M. Wallon.

En 1849, il fut nommé professeur d'archéologie au Collége de France, sur la présentation des professeurs et recteurs du collége et à la presque unanimité des suffrages des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. « C'est ainsi, dit » M. Wallon, que le Collége de France, qui avait été le prétexte » des avanies suscitées à M. Lenormant, lui en assurait la ré- » paration la plus éclatante. »

A partir de ce moment, renonçant à l'éclat de l'enseignement, il s'enferma dans l'explication des textes hiéroglyphiques, comme pour rendre un dernier hommage à la mémoire de Champollion, son illustre maître. Et cependant, s'il l'eût voulu, à l'exemple de Letronne, qui parlait devant un auditoire nombreux et choisi, rien n'était plus facile que de retrouver les succès de son premier cours, en choisissant pour programme de ses leçons, soit les beaux siècles des arts en Grèce, soit les antiquités chrétiennes. Mais il avait pris le parti de se tenir à l'écart, loin des luttes, et aucune considération n'aurait été capable de le faire changer d'avis.

« Il appartenait au premier des disciples de Champollion, dit » M. Mérimée, de continuer l'enseignement que celui-ci avait » fondé. Dès les premiers pas qu'il avait faits dans la carrière » scientifique, il avait compris l'importance de cette grande » découverte, et jamais il n'a cessé d'en signaler la portée. »

En 1851, il fit un voyage à Londres avec son jeune fils, au moment de l'exposition universelle. C'était le troisième voyage qu'il faisait en Angleterre; car il y était retourné en 1849.

En 1854, il avait eu le bonheur de faire restituer aux collections du Vatican des pierres gravées antiques, connues depuis longtemps par le recueil de Ficoroni (1), et qui avaient été dé-

(1) *Gemmæ literatæ*, Roma, 1758, in-4°.

robées pendant la révolution de 1848. Le souverain pontife Pie IX envoya à M. Lenormant la croix en or de Saint-Grégoire-le-Grand, noble récompense, et qu'avait légitimement méritée le zélé défenseur des croyances catholiques (1).

En 1855, il quitta la direction du *Correspondant*, sans cesser pourtant sa collaboration.

En 1856, il fit avec son fils un voyage intéressant en Auvergne et dans le midi de la France. Chaque voyage lui fournissait l'occasion de faire de nouvelles observations sur les monuments antiques qu'il visitait. C'est ainsi qu'en étudiant les bas-reliefs et les inscriptions de l'arc de triomphe d'Orange, il parvint à fixer la date de la construction de ce monument. L'arc d'Orange a été élevé en mémoire de la défaite de Julius Florus et de Julius Sacrovir, sous le règne de Tibère. Cette étude fit l'objet d'un mémoire des plus intéressants dont un extrait a été lu à la séance publique des cinq académies, le 17 août 1857.

A l'automne de 1858, il retourna à Rome, également avec son fils, et, à son retour en France, il montra plus d'ardeur, plus d'activité que jamais. C'est peu de temps après que parut dans le *Correspondant* un remarquable article sur les catacombes de Rome (2), article dans lequel sont signalées les admirables découvertes de M. le chevalier J.-B. de' Rossi.

De 1854 à 1858, plusieurs mémoires importants furent communiqués à l'Académie des inscriptions par le savant archéologue. Parmi les sujets traités par lui, je citerai : *Manière de lire Pausanias à propos du véritable emplacement de l'agora*

(1) Décorations : chevalier de la Légion d'honneur, 1837 ;
— (en or) du Sauveur de Grèce, 1841 ;
— (en or) de Saint-Grégoire-le-Grand, 1854.

(2) Février 1859.

d'Athènes, la Lesché de Delphes, le Cratyle de Platon, les Antiquités du Bosphore cimmérien, les représentations dans les mystères d'Éleusis.

En 1859, M. Lenormant partit, au mois d'octobre, pour entreprendre ce funeste voyage qui lui a coûté la vie. « Il voulait » montrer la Grèce à son fils, formé par lui, dit M. Mérimée, » aux fortes études, et qui apportait sur cette terre classique le » savoir d'un homme mûr et les émotions d'un jeune homme de » vingt-trois ans. » C'était un projet qu'il nourrissait depuis de longues années; il en parlait déjà à l'époque de son second voyage en Orient. Il tenait à montrer lui-même à son fils Rome et Athènes. Ce désir a été accompli, mais, hélas, au prix de quel sacrifice !

Pendant plusieurs semaines, le voyage fut heureux; le père et le fils avaient été fêtés partout; ils étaient sur le point de retourner en France, mais comme il restait encore quelques jours à employer, M. Lenormant n'avait garde de perdre un temps qui pouvait être utile à l'étude. S. M. le roi Othon avait mis à sa diposition un *cutter* destiné à des promenades en mer. On se disposait à visiter quelques points du Péloponèse. Le temps était magnifique au départ, mais bientôt, à la suite d'un orage, une pluie glacée succéda à un soleil brûlant.

Le 10 novembre, M. Lenormant fut mouillé en traversant la rade de Poros pour se rembarquer et continuer son excursion. Arrivé à Épidaure le 11, il s'obstina à aller visiter l'acropole antique, à relever quelques inscriptions, et traversa les marais ayant de l'eau jusqu'à mi-jambe. A son retour, il fut saisi et comme foudroyé par la fièvre pestilentielle des marais. Le temps devint tel, qu'il fut impossible de songer à quitter Épidaure par mer. C'était le moment du grand ouragan qui, dans la mer Noire et l'Archipel, détruisait plus de deux cents navires. Dans

cette perplexité extrême, le malade fit le vœu, s'il lui était accordé de gagner Athènes, de faire célébrer à perpétuité, tous les samedis, dans l'église de Notre-Dame des Victoires, à Paris, une messe pour obtenir de Dieu l'union de l'Église d'Orient avec l'Église latine (1).

Le 14 novembre, la tempête continuant toujours, le capitaine du cutter, vieil Hydriote qui avait beaucoup d'expérience, conseilla aux voyageurs de s'éloigner par terre d'Épidaure, un séjour plus prolongé dans les marais pouvant avoir les conséquences les plus funestes. Triste rapprochement, c'est à Épidaure, où les anciens se rendaient pour implorer le dieu de la santé, que M. Lenormant sentit les terribles atteintes du mal qui devait le conduire au tombeau!

Les voyageurs montèrent donc à cheval et se mirent en route par un temps froid et pluvieux. Le malade, qui pouvait à peine se tenir sur sa selle, voulut s'arrêter à Piadha, pour montrer à son fils le lieu où s'était tenue, en 1821, la première assemblée des Grecs émancipés. Arrivé à Sophico, il dormit pendant dix-huit heures d'un sommeil de plomb; mais, à son réveil, il se trouva encore plus faible qu'auparavant. Soutenu cependant par son énergie morale, il parvint à gagner Kalamaki; c'est le port de Corinthe sur le golfe Saronique. Un tremblement de terre a détruit les maisons de la misérable

(1) L'œuvre des Écoles d'Orient, fondée par le vénérable baron Cauchy, membre de l'Institut, et dont M. Lenormant était le vice-président, a réclamé de la famille l'honneur d'exécuter ce vœu, et l'inauguration solennelle en a été fixée, par le conseil de l'œuvre, au vendredi 27 janvier 1860, jour de la fête de saint Jean-Chrysostôme. Ce jour-là, une foule aussi nombreuse que distinguée et recueillie remplissait l'église de Notre-Dame des Victoires. (Voir le *Bulletin* de l'œuvre des Écoles d'Orient, n° 8, mars 1860.)

bourgade qui s'élevait, il y a quelques années encore, sur l'emplacement de l'opulente ville de Corinthe. Le pauvre malade ne put trouver d'asile que dans un cabaret, où on le coucha sur la capote d'un douanier. Ses forces l'abandonnant de plus en plus, son fils fréta un caïque pour regagner le Pirée par mer. En temps ordinaire, le voyage se fait en quelques heures; mais cette fois, arrivés entre Salamine et Éleusis, les voyageurs furent assaillis par un coup de vent terrible, qui manqua de faire périr le bâtiment, et ce fut à grand'peine qu'ils parvinrent à se réfugier dans une anse, non loin de Mégare. M. François Lenormant, tourmenté lui-même par la fièvre, fut obligé de laisser son père aux soins des matelots, pour se traîner à pied jusqu'à Mégare et y chercher du secours. Là, un épicier nommé Dallas mit sa maison à leur disposition et s'empressa de fournir une charrette pour aller prendre le malade au bord de la mer.

Le lendemain matin, 17 novembre, M. Lenormant se faisait conduire, soutenu par deux hommes, aux ruines antiques, en disant à son fils : « Il faut bien que je fasse mon métier d'archéologue. » Sa faiblesse était extrême, et tous ceux qui étaient présents s'effrayèrent de son état. Grâce à l'obligeance de l'éparque de Mégare, les voyageurs obtinrent enfin la voiture de pôste, qui les mena dans la soirée jusqu'à Athènes.

Le docteur Rœser, premier médecin du roi, appelé près de M. Lenormant, trouva son état grave. Ni les secours de l'art, ni les soins de ses amis ne pouvaient plus rien. Il sentait déjà depuis plusieurs jours que la vie allait lui échapper, et, plein de résignation, il se préparait à la mort avec sang-froid. Le 18, il dicta son testament, et, ayant fait appeler M. l'abbé Favre, aumônier de la frégate *la Pomone*, en station au Pirée, il remplit ses devoirs religieux et donna sa bénédiction à son fils. Le

mardi 22 novembre, à 6 heures 35 minutes du soir, il expira.

Le deuil fut universel à Athènes, car s'il aimait les Grecs, il en était aimé à son tour. Athènes a voulu conserver son cœur, et c'est le 13 novembre 1860 que le monument élevé à la mémoire de M. Lenormant a été béni, au milieu d'une assistance émue et recueillie. Un discours dans lequel respirent les plus nobles sentiments a été prononcé en cette occasion par M. Rhangabé, ancien ministre, ami du défunt, correspondant de l'Institut de France, et l'un des hommes les plus éminents de la Grèce actuelle dans la littérature et dans la science. M. Rhangabé a rappelé avec éloquence les titres si nombreux de l'illustre archéologue à la reconnaissance des Hellènes. Le cœur de M. Lenormant repose sur la hauteur de Colone, à l'endroit où était l'Académie, lieu plein des souvenirs de Socrate, de Platon et de Sophocle, et près du tombeau d'Ottfried Müller, un des plus célèbres archéologues de l'Allemagne, mort en Grèce, victime de son zèle pour la science (1).

Quant au corps du défunt, selon sa volonté, il fut embaumé et ramené en France sur le bateau à vapeur *le Gange*, par les soins de son fils, accompagné de M. Dragoumis, membre du conseil municipal d'Athènes, chargé de cette mission par une délégation spéciale de la ville.

Cependant, le vendredi 25 novembre 1859, l'émotion fut grande à l'Académie, quand une lettre de son fils, communiquée à la compagnie par M. W. Brunet de Presle, apprit pourquoi son retour était retardé. Cette lettre ne parlait que de la fièvre dont M. Lenormant avait été pris à Épidaure. La nouvelle de sa mort fut connue à Paris dans la soirée du même jour, par une dépêche télégraphique, et cette triste nouvelle s'y répandit rapidement.

(1) Voir la *Gazette des beaux-arts* du 1er janvier 1861.

L'on put connaître alors quelle vive impression cette catastrophe causa sur les nombreux amis de l'illustre savant, et on peut dire même sur le public. C'est que cette mort avait quelque chose de si cruel, de si inattendu.... « Mourir sitôt, dit M. Vitet, » loin des siens, sur la terre étrangère, passer en quelques » heures des plaisirs du voyage, des joies de la science, de l'espoir » du prochain retour, aux suprêmes angoisses, c'est là un de » ces coups qui étonnent et consternent les plus indifférents. » Mais l'émotion serait autrement profonde si chacun savait, » *comme nous*, quels liens cette mort a brisés, quels travaux » elle laisse interrompus, quel esprit généreux, quel noble cœur » nous sont ravis ! »

L'enterrement eut lieu le 6 décembre. Une assistance nombreuse se pressait ce jour-là dans l'église de St-Sulpice. Plusieurs discours furent prononcés sur la tombe de M. Lenormant, par MM. Wallon et Vincent, au nom de l'Institut, par M. Taschereau, au nom de l'administration de la Bibliothèque impériale, par M. Dragoumis, dans la belle langue de son pays, au nom de la municipalité d'Athènes, par M. de Rosny enfin, au nom de la Société d'ethnographie.

C'est avec regret que je renonce à transcrire ici en entier le beau discours de M. Wallon, car personne n'a su peindre avec plus de chaleur, plus de noblesse, plus de vérité le caractère de M. Charles Lenormant et rendre hommage à ses éminentes et rares qualités.

« La vie de M. Lenormant, a dit aussi M. Mérimée, n'a pas » été longue, mais heureuse et bien remplie. Tous les bonheurs » que les affections de famille, l'étude et le sentiment de devoirs » consciencieusement accomplis, peuvent assurer à une âme » élevée, il les a connus et il en a été comblé. » Il laisse pour héritage à son fils un nom justement honoré et un noble

exemple à suivre, une carrière scientifique, laborieuse, féconde et plein d'éclat. « Une pareille carrière, ajoute M. Mérimée, » est assurément digne d'envie, mais il est affreux de penser » qu'un peu moins d'ardeur, un jour de repos auraient pu con- » server à ses amis et à la science un homme encore si plein » d'avenir. »

Quand on jette un coup d'œil sur les travaux de M. Lenormant, on est étonné de l'immense quantité d'écrits qu'il a laissés sur tant de sujets différents. J'ai parlé des grands ouvrages de l'illustre académicien, j'ai cité un grand nombre de ses articles, il me reste à dire un mot de quelques mémoires académiques, de ses articles sur divers points d'archéologie, de ses travaux numismatiques.

Au nombre des mémoires imprimés dans le recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, on remarque un mémoire sur un buste de bronze du Musée du Louvre, buste dans lequel le savant archéologue a cru reconnaître le portrait d'Apollonius de Tyanes, un mémoire sur les fragments coptes des conciles de Nicée et d'Éphèse, travail où ont été expliqués les fragments déjà publiés par Zoëga de la version copte des actes du concile de Nicée, version qui présente avec le texte grec mutilé, tel qu'on le possède, de notables différences, particulièrement sur le canon relatif au pouvoir de l'évêque de Rome et à l'ordre des patriarcats.

Au nombre de ses articles archéologiques, j'ai déjà mentionné quelques sujets traités dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, son travail sur les divinités cosmiques, son article sur une statue de Gæa, et son étude de la religion phrygienne de Cybèle; il faut y ajouter d'autres travaux publiés soit dans le même recueil soit dans d'autres publications : ses observations sur l'*ancyle* et l'*amentum*, son article sur l'Her-

maphrodite de Bernay, ses lettres sur les représentations d'Adonis et sur des vases historiques, sa notice sur les monnaies de la famille Valéria, son mémoire sur le classement des médailles qui peuvent appartenir aux treize premiers rois Arsacides, sa note sur un vase panathénaïque découvert à Benghazi et, enfin, ses nombreux articles insérés dans la *Revue numismatique*, dont il fut dès l'origine un des plus éminents et des plus féconds collaborateurs. Je me contente de rappeler ici les intéressants articles insérés dans cette Revue, sur les deniers d'argent de la famille Cornélia, sur une médaille d'or, d'Albin, sur un denier d'or de l'empereur Uranius Antoninus, sur les médailles de sainte Hélène, mère de Constantin, ses lettres à M. Saulcy sur les plus anciens monuments de la série mérovingienne, ses lettres à M. de la Saussaye sur la numismatique des Arvernes, son essai sur les statères de Cyzique, sa note sur Marcia, concubine de Commode, etc.

Au nombre des travaux manuscrits laissés par M. Lenormant, un des plus importants à signaler, si ce n'est le plus important de tous, est son étude sur un des dialogues de Platon, le *Cratyle* (1). Ce travail, lu devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans le courant de l'année 1854, contient le résumé du système et des idées de l'auteur sur les religions de l'antiquité. Ce sont des aperçus tout nouveaux, « c'est comme l'a dit avec » raison M. Mérimée le système le plus ingénieux et le mieux » déduit pour l'interprétation de la symbolique grecque. » Et comme je connais ce travail dans son entier, grâce à la lecture qui m'en a été faite par mon ami, j'ose dire que l'on trouve dans cette étude le fonds et la base de tout son système d'interprétation mythologique.

(1) Grâce aux soins pris par madame Lenormant et par son fils, l'étude sur le *Cratyle* vient d'être imprimée à Athènes.

On reprochait à M. Lenormant certaines hypothèses téméraires. Il ne se défendait pas de ces témérités et voici ce qu'il répondait à ses contradicteurs : « Ces sortes d'hypothèses me paraissent utiles et même dans l'esprit de l'antiquité, toutes les fois qu'on n'en fait pas une affaire d'amour-propre. Il m'importe fort peu qu'une de mes conjectures soit démentie par des découvertes postérieures ou des observations plus exactes; car même lorsque je me serais trompé, ma tentative n'aura pas été infructueuse. Je me serai compromis peut-être, mais j'aurai excité à la recherche et à la discussion (1). »

Voilà comment s'exprimait M. Lenormant. Il savait avouer les erreurs quand elles étaient reconnues; dans tous ses travaux, il apportait une bonne foi et une sincérité dont il existe partout des preuves.

M. Guizot lui rend ce témoignage : « C'était un esprit rare et une âme généreuse, à la fois indépendante et sympathique, prompte aux émotions et constante dans ses convictions (2). »

J'ai eu communication d'une lettre de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, qui savait apprécier les grandes qualités de M. Lenormant, et j'en extrais ici les lignes suivantes :

« Cette mort, dit l'éminent prélat, me remplit d'une tristesse indicible..... je m'afflige de voir tomber un des premiers, de ces admirables laïcs qui aidèrent l'Église de France à conquérir ses libertés. M. Lenormant était une âme si loyale, une nature si courageuse au bien, qu'il ne sera pas remplacé. »

Quand des hommes de la valeur de M. Lenormant disparaissent de la scène du monde dans la vigueur de l'âge et dans la plénitude des forces intellectuelles, dans la maturité du talent,

(1) *Annales de l'Institut archéologique*, t. XVII, p. 419.
(2) *Lettre à M. Foisset.*

ce n'est pas la famille, ce ne sont pas les amis qui ressentent seuls le coup ; tous ceux qui ont voué quelque sympathie à la science ne peuvent rester indifférents et déplorent un tel malheur.

Je termine cette notice, en ajoutant que je regarde comme l'accomplissement d'un pieux devoir de consacrer ces lignes à la mémoire d'un homme qui, dès mon début dans la carrière scientifique, m'avait aidé de ses inappréciables conseils, dont l'amitié m'était chère à tant de titres, et dont les vastes et profondes connaissances m'ont toujours émerveillé. Aussi, le jour où j'appris sa mort fut pour moi un vrai jour de deuil; je sentais un vide impossible à combler : des relations d'une intime et étroite amitié de trente ans laissent des traces ineffaçables.

Puissent le respect et la vénération que je garde à la mémoire de mon ami, payer, en partie du moins, ma dette de reconnaissance!

J. DE WITTE.

OUVRAGES DE CHARLES LENORMANT.

Les artistes contemporains, salons de 1831 et 1833. Paris, 1833; 2 vol. in-8°. (Réimpression des feuilletons du journal *le Temps*).

Trésor de numismatique et de glyptique, ou recueil général de médailles, monnaies, pierres gravées, bas-reliefs, tant anciens que modernes, les plus intéressants sous le rapport de l'art et de l'histoire. 20 vol. in-fol., chez Lenormant, rue de Seine.

Cet immense ouvrage, commencé en 1834, et terminé seulement en 1850, comprend, en suivant l'ordre historique :

1. Nouvelle galerie mythologique, avec la collaboration de J. de Witte, comme c'est indiqué dans un avant-propos. Paris, 1850; 1 vol. in-fol., 52 pl.
2. Numismatique des rois grecs. Paris, 1849; 1 vol., 93 pl.
3. Iconographie des empereurs romains. Paris, 1843; 1 vol., 62 pl.
5. Histoire par les monuments de l'art monétaire chez les modernes. Paris, 1846; 1 vol., 56 pl.
5. Médailles françaises depuis le règne de Charles VII jusqu'à celui de Louis XVI. Paris, 1834, 1836, 1837; 3 vol, avec 68, 32 et 56 pl.
6. Médailles de la révolution française. Paris, 1836; 1 vol., 96 pl.
7. Médailles de l'empire français. Paris, 1840; 1 vol., 72 pl.
8. Médailles coulées et ciselées en Italie au XVme et au XVIme siècle. Paris, 1834, 1836; 2 vol., 40 et 44 pl.
9. Choix historique des médailles des papes, depuis le milieu du XVme siècle jusqu'à nos jours. Paris, 1839; 1 vol., 48 pl.

10. Choix de médailles exécutées en Allemagne au XVIme et au XVIIme siècle, avec la collaboration de M. Anatole Chabouillet, comme c'est indiqué dans l'avant-propos. Paris, 1841; 1 vol., 48 pl.
11. Sceaux des rois et reines de France. Paris, 1834; 1 vol., 28 pl.
12. Sceaux des communes, communautés, évêques et barons. Paris, 1837; 1 vol., 24 pl.
13. Sceaux des grands feudataires de la couronne de France. Paris, 1836; 1 vol., 32 pl.
14. Sceaux des rois et reines d'Angleterre. Paris, 1835; 1 vol., 37 pl.
15. Bas-reliefs du Parthénon et du temple de Phigalie. Paris, 1834; 1 vol., 16 pl.

Cet ouvrage a été reproduit en un volume in-4° oblong. Paris, 1838.

16. Recueil général de bas-reliefs et d'ornements. Paris, 1836 et 1839; 2 vol., 40 et 60 pl.

Cette publication, entreprise d'abord pour les planches et comme application des procédés d'Achille Collas, sous la direction de MM. Paul Delaroche, Henriquel Dupont et Charles Lenormant, prit bientôt un caractère scientifique du plus haut intérêt par les dissertations que M. Lenormant y joignit.

La collaboration de MM. Anatole Chabouillet et J. de Witte est indiquée dans les avant-propos des *Médailles allemandes* et de la *Nouvelle galerie mythologique*, ainsi que dans l'épilogue qui est placé à la fin de ce dernier ouvrage (1).

Élite des monuments céramographiques, matériaux pour l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, en collaboration avec J. de Witte. 4 vol. in-4°, avec de nombreuses planches.

(1) M. Auguste de Belloy a aussi pris part à la préparation des matériaux destinés au Trésor de numismatique et de glyptique.

Cet ouvrage, commencé en 1837, est resté inachevé par suite de la mort de M. Lenormant (1). Le premier volume porte la date de 1844, le second 1857, le troisième 1858.

Cours d'histoire ancienne, professé à la faculté des lettres. Première partie. Introduction à l'histoire de l'Asie occidentale. Paris, 1837; 1 vol. in-8°.

Quæstio eur Plato Aristophanem in convivio induxerit. Paris, 1838; in-4°, 1 pl.

Recherches sur l'origine, la destination chez les anciens et l'utilité actuelle des hiéroglyphiques d'Horapollon. Paris, 1838; in-4°.

Éclaircissements sur le cercueil du roi memphite Mycérinus. Paris, 1837; in-4°, 1 pl.

Essai sur le texte grec de l'inscription de Rosette. Paris, 1840; in-4°.

Rabelais et l'architecture de la renaissance; restitution de l'abbaye de Thelème. Paris, 1840; in-8°, 2 pl.

Musée des antiquités égyptiennes, ou recueil des monuments égyptiens, architecture, statuaire, glyptique et peinture, accompagné d'un texte explicatif. Paris, Leleux, 1841; 1 vol. in-folio avec de nombreuses planches.

Discours prononcé aux funérailles de M. Mionnet. Paris, 1842; in-8°.

Introduction à l'étude des vases peints. Paris, 1844; in-4°.

Questions historiques : Vme au IXme siècle. Cours d'histoire moderne professé à la faculté des lettres de Paris. Première édition, Waille, 1845; 1 vol. in-8°; deuxième édition, Douniol, 1854; 2 vol. in-8°.

Découverte d'un cimetière mérovingien à la chapelle St-Éloi. Paris, 1854; in-8°.

Articles publiés dans le journal LE GLOBE.

1828. — Lettres écrites d'Égypte :

Première lettre : D'Alexandrie, 22 octobre.

(1) Le premier volume est accompagné de 112 planches.
Le second de 142.
Le troisième de 112.
La quatrième de 103.

1828. — Seconde lettre : Aspect général de la basse Égypte, 8 novembre.

Troisième lettre : Les rives du Nil, Saïs, le Caire, 10 décembre.

Qnatrième lettre : L'île de Ronda, Memphis, Sakkarah, le Sphinx, les Pyramides, 20 décembre.

Cinquième lettre : Aspect de l'Égypte intermédiaire, tombeaux et ruines d'Hermopolis, 27 décembre.

1829. — Sixième lettre : Grotte de Beni-Hassan, temple souterrain de Bubastis, hypogée destiné à la sépulture des animaux du genre *felis*, impôt sur les dattiers, ville pharaonique conservée au sud d'Antinoé, complète destruction des beaux restes d'Élephantine et d'Arsinoé, aspect de la haute Égypte, 4 février.

Septième lettre : Syout, capitale de la haute Égypte, aspect de la Thébaïde, portique de Denderah, ruines de Thèbes, 17 février.

Huitième lettre : Temple d'Hermonthis, érigé pour célébrer la naissance de Césarion, nouvelle liste de monuments égyptiens récemment détruits, Arabes indépendants entre l'Égypte et la Nubie, Syène, île de Philæ, 21 mars.

De l'affaire grecque et du protocole du 22 mars 1829, 22 août.

De l'affaire grecque, n° 2, les Turcs, 5 septembre.

De l'affaire grecque, n° 3, les Grecs, 12 septembre.

De l'affaire grecque, n° 4, situation du gouvernement d'Égine, 26 septembre.

De l'affaire grecque, n° 5, de la royauté proposée pour la Grèce, 14 novembre.

Sur les limites du nouvel État grec, n° 6, 23 décembre.

Revue française.

1827. — De l'étude des vases grecs.

1828. — Essai sur l'histoire de la peinture sur verre en France.

1829. — Esquisse de la Basse-Nubie.
1830. — Du système hiéroglyphique.
1838. — Leçon d'ouverture du cours d'histoire ancienne.

Articles publiés dans les *Annales* et dans les *Bulletins de l'Institut de correspondance archéologique.*

Annales, 1829.

1. Tête et chapelle d'Esculape, à Milo.
2. Inscription du temple de Jupiter Panhellénien à Égine et de l'Odéon de Milo.
3. Compte rendu de l'ouvrage de MM. Hittorff et Zanth : Architecture antique de la Sicile.

Annales, 1830.

1. Notice sur le théâtre antique de Lillebonne.
2. Peinture antique de Pompéi.
3. Les divinités cosmiques.
4. Compte rendu de l'ouvrage de M. le chevalier Bröndsted : Voyages et recherches en Grèce.

Bulletin, 1830.

1. Fouilles de Bernay, lettre à M. Panofka.

Annales, 1832.

1. Statue de Gæa.
2. Observations sur l'*Ancyle* et l'*Amentum*.
3. Compte rendu de l'ouvrage de M. Abel Blouet : Expédition scientifique de Morée, architecture, sculpture, inscriptions.
4. Le héros Cantharus.
5. Compte rendu de l'ouvrage : Les antiquités inédites de l'Attique, publiées par la société des *Dilettanti*, ouvrage traduit de l'anglais par M. Hittorff.

Bulletin, 1832.

1. Frise d'Olympie.
2. Groupe de la famille de Niobé, découvert à Soissons.

Annales, 1833.

1. La naissance de Bacchus.
2. Compte rendu de l'ouvrage de MM. le duc de Luynes et Debacq : Métaponte.

Annales, 1834.

1. Collier étrusque appartenant à M. Rougemont de Lowenberg. — Hermaphrodite de Bernay.

Annales, 1841.

1. Buste en bronze de Sophocle et statuette d'un personnage inconnu.

Annales, 1845.

1. Génie de la tragédie, bronze du cabinet des médailles de Paris.
2. Lettre a M. J. de Witte sur les représentations d'Adonis.

Annales, 1847.

1. Lettre à M. J. de Witte, sur trois nouveaux vases historiques.

Nouvelles annales publiées par la section française de l'institut archéologique.

1836. — 1. Étude de la religion phrygienne de Cybèle.
1838. — 1. Notice sur les deniers romains de la famille Valéria.
1839. — 1. Mémoire sur le classement des médailles qui peuvent appartenir aux treize premiers rois Arsacides.
2. Trois figurines de bronze du musée d'Avignon.

Le journal LE TEMPS.

1830. — Exposition des produits des manufactures royales (20 janvier).
Concours pour l'exécution du fronton de la Madeleine (14 avril).
Les mosaïques de M. Barberi (24 avril).
1831. — Panorama de Navarin (8 février).
Tableaux de la préfecture. — Succession de M. Molinos.
Concours pour le type monétaire (29 avril).
Les nielles de M. Wagner (15 août).
1832. — Décorations de Robert le Diable. 2 articles (janvier).
Les peintures de la nouvelle Chambre. — La Madeleine. — Les obélisques de Louqsor (3 mars).
1833. — Estampes nouvelles. Le portrait du roi, par Gérard (9 juill.).
Histoire des anciennes villes de France, par M. Vitet. (18 juillet).
Vie de Benvenuto Cellini (2 art., 11 et 20 août).
Nécrologie. Pierre Guérin (13 août).
Exposition des ouvrages des pensionnaires de l'Académie de France à Rome (27 août).
Concours pour le grand prix de peinture (28 septembre).
Théâtre italien. Anna Bolena (4 octobre).
Séance publique de l'Académie des beaux-arts (15 octobre).
Théâtre italien. Il Barbiere di Seviglia.
— Il Pirata (19 octobre).
— La Gazza ladra (26 octobre).
— Mose (5 novembre).
— L'Italiana in Algeri (19 novembre).
— I Capuletti ed i Montecchi. — Concert de M. Berlioz (3 décembre).
Le Magasin pittoresque (15 décembre).
Panorama d'Alger (17 décembre).

Théâtre italien. Première représentation de Giovanni di Calais, de Donizetti (19 décembre).

1834. — Théâtre italien. La Straniera. — Bellini. — Le poëte Romani (30 janvier).

Théâtre italien. Première représentation du Bravo, de M. Merliani (4 février).

Le fronton de la Madeleine (6 février).

Théâtre italien. Otello. — Semiramide (20 février).

Représentation au bénéfice de Tamburini. Reprise du premier acte de l'Agnese (1er mars).

Le martyr de St-Symphorien de M. Ingres (11 mars).

Théâtre italien. La Donna del Lago. — La Cenerentola. — La Sonnambula (28 mars).

De plus, les feuilletons sur les salons de 1831 et 1833, recueillis dans les deux volumes publiés sous le titre : *Les Artistes contemporains*. Paris, 1833.

La nouvelle Revue de Paris.

1830. — Souvenirs de Morée (trois articles, tomes XVIII et XIX).

1840. — La Stratonice de M. Ingres (20 septembre).

1843. — Esquisse pittoresque sur la Camargue.

Revue normande.

1832. — Lettre à M. de Caumont sur l'origine de l'ogive, article réimprimé en 1841, dans la 2me édition de l'histoire religieuse au moyen âge, par M. de Caumont.

Journal des Débats.

1834. — La Suisse saxonne (13 septembre).

1835. — Un buste de Scipion (19 janvier).

1841. — Le Bhaghâvâta-Pourâna, d'Eugène Burnouf (21 août). Athènes en 1841 (26 octobre).

1842. — Charles de la Berge.

REVUE NUMISMATIQUE, *fondée en 1836, par MM. E. Cartier et L. de la Saussaye.*

1838. — Considérations générales sur les monnaies de la Gaule.
Types des médailles romaines : Mutinus Titinus. — Le Capitole.

1839. — Médailles des rois de Chypre.
Médailles d'argent de la colonie de Corinthe.

1840. — Extrait d'un mémoire sur l'alphabet celtibérien.
Explication d'une médaille contorniate du cabinet de M. le marquis de Pina.

1841. — Observations sur une médaille de Catherine de Médicis.

1842. — Deniers d'argent de la famille Cornélia.
Médaille d'or d'Albin.
Sur la véritable désignation du monument de Rome, connu sous le nom de trophées de Marius.

Ce dernier article a été reproduit dans l'*Architectura numismatica* de Donaldson. Londres, 1859; in-4°.

1843. — Notice sur un denier d'or inédit de l'empereur Uranius Antoninus.
Médailles de Ste-Hélène, mère de Constantin le Grand, et de Fausta, fille de cet empereur.

Cet article a été reproduit dans la seconde édition des *Lettres* du baron Marchant *sur la numismatique et l'histoire.* Paris, Leleux, 1851; in-8°.

1844. — Recherches sur les époques et les causes de l'émission de l'*Æs grave* en Italie.

Ce travail est un extrait de l'introduction à l'étude des vases peints. Paris, 1844; in-4°.

1845. — Mémoire sur les monnaies de Simon Machabée.
1846. — Mémoire sur les médailles de la famille d'Odénat.
1848. — Lettres (I, II, III et IV) à M. de Saulcy, sur les plus anciens monuments numismatiques de la série mérovingienne.
1849. — Lettres (V) à M. de Saulcy sur la même question.
1853. — Lettres (VI, VII, VIII et IX) à M. de Saulcy sur la même question.

Ces lettres ont été réunies en un volume in-8°, accompagné de 16 planches et publié en 1854, chez M. Rollin.

Article nécrologique sur M. Rollin.
1855. — Note sur les rapports de l'or et l'argent chez les anciens.

Cette note a été reproduite dans l'Essai sur le classement des monnaies d'argent des Lagides, par François Lenormant. Blois, 1855, in-8°.

1856. — Essai sur les statères de Cyzique.
Première lettre à M. de la Saussaye sur la numismatique des Arvernes.
1857. — Note sur une pierre gravée représentant Marcia, concubine de Commode.
1858. — Seconde lettre à M. de la Saussaye sur la numismatique des Arvernes.

Bibliothèque de l'École des Chartes.

1840. — Restitution d'un poëme barbare relatif à des événements du règne de Childebert Ier. (T. I.)
Traité de l'office du Podestat, composé par Brunetto Latini (T. II.)

Courrier de l'Eure.

1841. — Le vieil Évreux.

Revue des Deux-Mondes.

Critique artistique du salon de 1835.

Revue générale de l'architecture.

1841. — Monuments phéniciens.
Réplique à la critique faite par la *Revue* sur la restitution de l'abbaye de Thelème.

Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Tome XIX, 1re partie, 1853. — 1. Mémoire sur un buste de bronze du Musée du Louvre, 2 pl.
Tome XIX, 2me partie, 1853. — 2. Mémoire sur les fragments du premier concile de Nicée conservés dans la version copte. — 3. Note relative aux fragments du concile œcuménique d'Éphèse conservés dans la version copte.
Tome XXI, 1857. — 4. Mémoire sur la manière de lire Pausanias à propos du véritable emplacement de l'Agora d'Athènes.

De 1842 à 1852, M. Lenormant a été sans interruption rapporteur de la commission des antiquités de la France, et à ce titre, il a lu tous les ans à la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres les jugements de la commission sur le concours des antiquités.

Indépendamment des mémoires inserés dans le recueil de l'Académie, on trouve dans ce même recueil la mention des lectures et des communications faites par M. Lenormant.

Tome XIV, 1re partie, 1845. — Mémoire sur le classement des médailles qui peuvent appartenir aux treize premiers Arsacides. (Voir *Nouvelles Annales de l'Institut archéologique*, 1839.)

Notice sur une brique antique découverte à Sartène (Corse).

Mémoire sur une médaille d'or de l'empereur Albin. (Voir *Revue numismatique*, 1842.)

Mémoire sur la véritable désignation du monument de Rome, connu sous le nom de Trophées de Marius. (V. *Revue numismatique*, 1842.)

Mémoire sur l'explication d'une partie de l'inscription de Rosette.

Mémoire sur un denier d'or de l'empereur Uranius Antoninus. (Voir *Revue numismatique*, 1843.)

Introduction à l'étude des vases peints antiques.

Tome XVI, 1re partie, 1850. — Note sur une des enceintes elliptiques calcinées ou vitrifiées découvertes à Péran, près de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Attribution à Phidias et au fronton occidental du Parthénon, d'une tête colossale de femme appartenant au cabinet des médailles de la bibliothèque royale. (Voir le *Moniteur des arts*, 1846.)

Lettre à M. J. de Witte sur trois nouveaux vases historiques (imprimée dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, 1847).

Lettres adressées à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments numismatiques de l'époque mérovingienne. (Voir *Revue numismatique*, 1848, 1849, 1853.)

Mémoire sur un vase panathénaïque découvert dans la Cyrénaïque. (Voir *Revue archéologique*, 1848.)

Tome XVIII, 1re partie, 1854. — Communication sur les fouilles faites par M. Mariette, en Égypte.

Rapport sur une mission de M. Friess.

Notice sur le monument connu sous le nom de Fauteuil de Dagobert. (Voir les *Mélanges d'archéologie* des PP. Ch. Cahier et A. Martin, t. I.)

Mémoire sur le groupe qui, dans l'écriture hiéroglyphique, représente le mot *Roi*.

Sur un vase peint du Musée de Florence. (Voir *Revue archéologique*, 1849.)

Note sur un fragment de vase murrhin.

Sur les médailles des trois premiers siècles de l'ère chrétienne qui présentent des traces du christianisme. (Voir les *Mélanges d'archéologie* des PP. Ch. Cahier et A. Martin, t. III.)

Sur un puits artésien au temps de la XVIIIme dynastie égyptienne.

Ici s'arrête l'histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Les deux volumes : *Comptes rendus de l'Académie*, publiés par M. Ernest Desjardins, indiquent les lectures et communications suivantes :

1. Lettres à M. de la Saussaye sur la numismatique des Arvernes. (Voir *Revue numismatique*, 1856 et 1858.)
2. Mémoire sur l'arc de triomphe d'Orange (1).
3. Siége de Paris, par Labiénus (2).
4. Note sur trois médailles communiquées à l'Académie, par M. de Valori.
5. Mémoire sur les spectacles qui avaient lieu dans les mystères d'Éleusis (3).

D'autres lectures ont encore été faites devant l'Académie des inscriptions :

1. Mémoire sur le Cratyle de Platon (4).
2. Mémoire sur les peintures de Polygnote à la Lesché de Delphes (5).

(1) Un extrait de ce mémoire a été lu à la séance publique des cinq académies, le 17 août 1857.

(2) Ce mémoire doit être imprimé dans la *Revue archéologique*.

(3) Manuscrit. — Sera publié dans le *Recueil* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

(4) Cette étude sur un des dialogues de Platon, vient d'être imprimée à Athènes, un vol. in-8°.

(5) Sera imprimé dans le *Recueil* des mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

3. Mémoire sur les antiquités du Bosphore Cimmérien (1).

Correspondant.

1843. — De la certitude évangélique considérée dans ses rapports avec l'histoire. (T. I.)

1844. — Des associations religieuses dans la société chrétienne. (T. VI et VII.)

Quatre articles réimprimés en un vol. in-8°, Paris, Waille, 1844.

1845. — De l'enseignement des langues anciennes comme base de l'éducation classique. (T. VIII et IX.)

Quatre articles réimprimés en un vol. in-8°, Paris, Waille, 1845.

Un mot sur l'ouverture du salon. (T. IX.)
Ninive. (T. X.)
Timon et ses pamphlets. (T. X.)
Lettre à M. le garde des sceaux, ministre des cultes, à propos du parti catholique. (T. X.)
François Gérard, peintre d'histoire. (T. X, XI et XII.)

Trois articles réimprimés en un vol. in-8°, 1846.

Les Français en Algérie. (T. XII.)
Quelques mots de réserve. (T. XII.)

1846 (2). — Exposé des négociations par lesquelles la France a obtenu le rétablissement du libre exercice de la religion catholique dans l'empire de la Chine. (2 articles, t. XIII.)
Exposition au profit des artistes malheureux. (T. XIV.)
Salon de 1846. (T. XIV.)
Élection du pape Pie IX. — De la liberté du conclave. (T. XIV.)

(1) Sera imprimé dans le *Recueil* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

(2) A partir de l'année 1846, Ch. Lenormant devint rédacteur en chef du *Correspondant* jusqu'en 1855.

Grégoire XVI et Pie IX. (T. XV.)

1847 (1). — Un évêque de cour sous Louis XIV. (T. XVII.)

M. Ballanche. (T. XVIII.)

Les jésuites en Italie (2). (4 articles, t. XIX et XX.)

1848. — Principes de l'éducation publique, tirés des écrits de M. l'abbé Poullet. (T. XXI.)

M. de Chateaubriand. (T. XXII.)

1849. — La Lorraine et la France. (T. XXV.)

Le discours, sur la révolution d'Angleterre, de M. Guizot. (Ibid.)

Une réclame (Ibid.) (3).

1850. — M. de Chateaubriand et les mémoires d'outre-tombe. (2 articles, t. XXVII.)

Orsel et Overbeck (Ibid.)

Nouvelles des arts. (Ibid.)

1852. — Réception de M. de Montalembert à l'Académie. (T. XXIX.)

Mémoires et correspondance de Mallet Dupare. (Ibid.)

Eugène Burnouf. (T. XXX.)

1852 et 1853. — Série d'articles sur la question des classiques contre l'abbé Gaume. (7 articles, t. XXX et XXXI.)

1853. — De quelques publications nouvelles. — Louis XVII, de M. de Beauchêne. — Des intérêts catholiques au XIXme siècle, de M. de Montalembert. (T. XXXI.)

Chapelle de l'eucharistie à Notre-Dame de Lorette. (Ibid.)

Une nouvelle histoire de France de M. Ranke. (Ibid.)

Observations sur le véritable auteur des *Philosophumena* (4). (Ibid.)

(1) A partir de 1847 jusqu'au commencement de 1852, la Revue politique de la quinzaine a toujours été faite par Lenormant. (T. XVIII-XXIX.)

(2) Réfutation de l'ouvrage de Gioberti, *Il gesuita moderno*.

(3) Article de polémique à propos de la loi sur l'instruction publique de M. de Falloux.

(4) Lenormant cherche à prouver, contrairement à l'opinion de Bunsen, que l'auteur de ce livre est Origène.

1853. — Réflexions de circonstance. (T. XXXI.)
Revue littéraire. (2 articles, ibid.)
Préface du tome XXXII.
Le Louvre de M. Vitet. (T. XXXII.)
La question d'Orient. (Ibid.)
Descartes et le discours de la méthode. (Ibid.)
Souvenirs du salon. — M. Picot et M. Flandrin à saint Vincent de Paul. (Ibid.)
Fr. Ozanam. (Ibid.)
Revue littéraire. (3 art. ibid.)
1854. — La révocation de l'édit de Nantes. (T. XXXIII).
L'Orient. (Ibid.)
Les chrétiens d'Orient. (Ibid.)
MM. de Marcellus et de Saulcy. (Ibid.)
Variétés (1). (Ibid.)
Six autres articles intitulés : Variétés, Revue littéraire. (T. XXXIV.)
Découverte d'un cimetière mérovingien à la chapelle Saint-Éloi. (T. XXXV.)
Note sur l'époque et la famille de Saint-Taurin. (Ibid.)

Ces deux articles ont été réimprimés dans une broch. in-8° dédiée à Mme Ozanam. Paris, Dounol, 1854; in-8°.

Cinq articles intitulés : Variétés, Revue littéraire. (Ibid.)
1855. — Fête de Jeanne d'Arc à Orléans. (T. XXXVI.)
Le cardinal Maury. (Ibid.)
Philoctète de Sophocle au petit séminaire d'Orléans. (Ibid.)
Variétés. (Ibid.)
1856. — De l'art chrétien, d'après le livre de M. Rio. (T. XXXVIII.)
Paul Delaroche. (T. XXXIX.)

(1) Polémique avec M. de Marcellus sur l'époque et l'auteur de la Vénus de Milo. — Lenormant croit que cette statue est une œuvre de l'époque des premiers Séleucides et une copie d'une statue du temps de Phidias.

1857. — Poésies nouvelles de Jean Reboul. (T. XL.)
De l'union des arts et de l'industrie, à propos du livre de M. de Laborde. (Ibid.)
De la connaissance de l'âme, du P. Gratry. (T. XLI.)
Exposition des ouvrages de Paul Delaroche. (Ibid.)
Œdipe à Colone, au petit séminaire d'Orléans. (Ibid.)
1858. — Le Fils naturel, de M. Alexandre Dumas fils. (T. XLIII.)
Le concordat autrichien. (Ibid.)
1859. — Les catacombes de Rome en 1858. (T. XLIV.)
Ary Scheffer. (Ibid.)
Revue littéraire. (T. XLV.)

Bulletin archéologique de l'Athenæum français, publié par Adrien de Longpérier et J. de Witte.

1855. — De la manière de lire Pausanias, à propos du véritable emplacement de l'Agora d'Athènes. (2 articles).
Le Tholus d'Athènes.
Nouvelle explication d'un camée du cabinet des médailles.

Revue archéologique de Leleux.

1844. Tome I. — Archéologie (1).
Fragment sur l'étude des vases peints antiques.
1845. Tome II. — Description d'un vase peint nouvellement découvert à Ruvo. (Extrait de l'*Élite des monuments céramographiques*.)
1846. Tome III. — Lettre à M. de Longpérier sur une pierre du cabinet d'histoire naturelle et sur l'usage médical des abraxas.
1848. Tome V. — Note sur un vase panathénaïque récemment découvert à Benghazi (2).

(1) Réimpression de l'article *Archéologie* de l'Encyclopédie nouvelle.
(2) Mémoire lu à l'Académie des inscriptions le 30 juin 1848.

1849. Tome VI. — Explication d'un vase de la galerie de Florence.

1850. Tome VII. — Lettre à M. le directeur de la Revue archéologique sur un passage de Pline relatif à Lysippe.

1851. Tome VIII. — Fragments du livre de Chérémon sur les hiéroglyphes par Samuël Birch.

Société des antiquaires de Normandie.

M. Lenormant étant directeur, en 1846, a prononcé le discours d'ouverture de la séance annuelle le 13 avril. Voir *Mémoires de la Société*, t. XVII, p. I-XII.

Mélanges d'archéologie des PP. Charles Cahier et Arthur Martin.

Tome I. — Notice sur le fauteuil de Dagobert, 3 pl.

Tome III. — Des signes de christianisme sur quelques monuments numismatiques du IIIme siècle, 2 pl.

Tome IV. — Anciennes étoffes du Mans et de Chinon.
Lettre au R. P. Arthur Martin. — Doutes touchant le paganisme du tombeau de Vibia.

Moniteur des arts.

1846. — Attribution à Phidias et au Parthénon d'une tête colossale en marbre du cabinet des médailles et antiques (1).

Bulletin monumental de M. de Caumont.

1848. — Lettre à M. de Caumont sur plusieurs tissus d'origine sassanide, conservés dans les églises de France. — Sur

(1) Mémoire lu à l'Académie des inscriptions le 31 juillet 1846.

l'étoffe conservée dans l'église de la Couture au Mans. — Sur la chappe de saint Mesme à Chinon et sur les étoffes de la châsse de Charlemagne à Aix-la-Chapelle.

Spicilegium solesmense

1852. Tome I. Fragmenta versionis copticæ libri synodici de primo concilio œcumenico niceno (1).

Le journal l'UNION.

1858. — Plusieurs articles littéraires et scientifiques, entre autres deux articles sur l'oraison funèbre d'Hypéride, et deux articles sur Ary Scheffer reproduits dans le *Correspondant*.

Théodore Panofka (20 août).

1859. — Le comte Turpin de Crissé (2 juin).

Dans l'*Encyclopédie* du XIXme siècle, M. Lenormant a donné trois articles :

Archéologie (2), Beau, Numismatique.

Dans la nouvelle édition de la *Biographie de Michaud*, les articles :

Achille Leclère, Huyot, Isabey, les frères Johannot.

Dans le livre des *Cent et un*, publication faite au profit de l'éditeur Ladvocat, Lenormant est l'auteur du travail intitulé : *le Costume moderne et son avenir*.

(1) Voyez aussi le recueil des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XIX, 2me partie.

(2) Article réimprimé en tête de la première livraison de la *Revue archéologique*, en 1844.

Le volume ayant pour titre : *Instruction du comité historique des arts et monuments*, publié dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France, a été rédigé en commun par MM. Lenormant, Mérimée, Vitet, Aug. Le Prévost, Albert Lenoir et Didron. Toute la partie intitulée : Monuments, meubles des époques gauloise, grecque et romaine, est l'œuvre exclusive de M. Ch. Lenormant.

Dans les ouvrages suivants :

1° Description des antiquités et objets d'art qui composent le cabinet de M. le chevalier E. Durand, par J. de Witte. Paris, 1836; in-8°.

2° Description d'une collection de vases peints et bronzes antiques, provenant des fouilles de l'Étrurie, par le même. Paris, 1837; in-8°.

3° Description de la collection d'antiquités de M. le vicomte Beugnot, par le même. Paris, 1840; in-8°, toutes les explications signées des initiales Ch. L. sont de Ch. Lenormant.

Enfin, je joins ici à la liste des ouvrages de M. Lenormant, l'indication des travaux publiés par la Société de l'Histoire de France auxquels il a pris une part soit active, soit directe, soit de surveillance comme commissaire responsable de la Société :

1. Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, publié par M. J. Quicherat; 6 vol. in-8°.
2. Mémoires de Philippe de Comines, publiés par Mlle Dupont, 3 vol. in-8°.
3. Mémoires et lettres de Marguerite de Valois, publiés par M. Guessard, 1 vol. in-8°.
4. Mémoires de Daniel de Cosnac, publiés par M. le comte Jules de Cosnac (1); 2 vol. in-8°.

(1) Voir un article du *Correspondant*, t. XVII, 1847 : Un évêque de cour sous Louis XIV.

5. **Mémoires de Mathieu Molé, publiés par M. Champollion-Figeac; 4 vol. in-8°.**

M. Lenormant a laissé un certain nombre de mémoires et de travaux manuscrits dont les plus importants seront publiés (1).

Déjà, grâce aux soins de Mme Lenormant, deux volumes intitulés: *Beaux-arts et voyages*, viennent de paraître chez l'éditeur Michel Lévy. — Un autre volume, imprimé à Athènes, est consacré au *Cratyle de Platon*

J. DE WITTE.

(1) Voir plus haut les lectures faites devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

TABLE.

—

Éphémérides pour l'année 1861. — Année d'après les ères anciennes et modernes. — Comput ecclésiastique. 5
Fêtes mobiles. — Quatre-temps. — Éclipses. 6
Calendrier 7
Calendrier de l'Académie. 13

Organisation de l'Académie. — Aperçu historique. . 15
Statuts organiques. 17
Règlement général. 21
Règlement intérieur de la classe des sciences 30
Articles additionnels 33
Règlement intérieur de la classe des lettres 34
Articles additionnels 37
Règlement intérieur de la classe des beaux-arts . . . 38
Règlement de la Bibliothèque de l'Académie. 41
Arrêté royal concernant le local de l'Académie. . . . 45
Travaux spéciaux de l'Académie. Adjonction de savants et de littérateurs. — Rapport au Roi et arrêté royal . 44
Publication d'une biographie nationale 45

Prix quinquennaux d'histoire, de littérature et de sciences. — Prix quinquennal d'histoire. — Rapport au Roi et arrêté royal 48
Règlement pour le prix quinquennal d'histoire. . . . 51
Prix quinquennaux de littérature et de sciences. — Rapport au Roi et arrêté royal 52
Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences. — Rapport au Roi et arrêtés royaux. . 57
Liste des prix quinquennaux décernés depuis dix ans (1851-1861) 64

Commission royale d'histoire.—Arrêté royal organique. 65
Arrêté royal qui fait rentrer la Commission royale d'histoire dans le sein de l'Académie 67
Règlement intérieur 68